This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

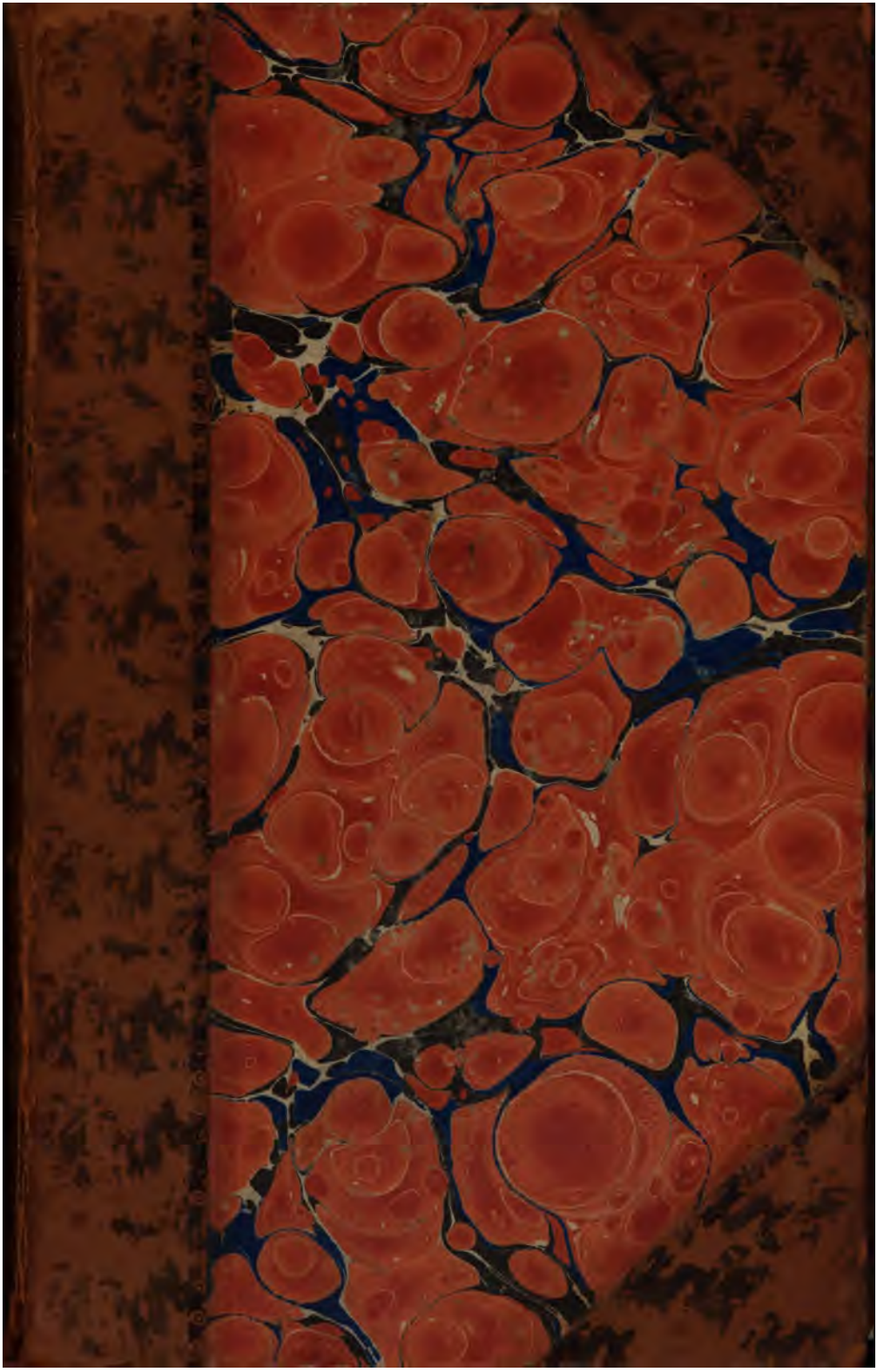

1185

Soc. 3974 e. 141
183

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1837.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1837.

ROUEN,
IMPRIMÉ CHEZ NICÉTAS PERIAUX,
RUE DE LA VICOMTÉ, N° 55.

1838.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
Des Sciences, Belles-Lettres et Arts
DE ROUEN,
PENDANT L'ANNÉE 1837.

DISCOURS D'OUVERTURE
De la Séance publique,

PRONONCÉ PAR M. GORS.[1]

MESSIEURS,

On chercherait en vain à se faire illusion; aujourd'hui, dans le siècle des idées positives, comme on dit, dans le siècle du progrès et des lumières, comme on l'assure, se présenter avec un discours académique tout de bon, avec l'intention

[1] L'Académie, dans sa séance de clôture du 11 août, a voté l'impression immédiate de ce discours. Nous nous sommes conformés d'autant plus volontiers à cette décision, d'ailleurs si honorable pour nous, que la pensée qui a présidé à ce discours paraît avoir été mal comprise par ceux qui nous ont fait l'honneur de le soumettre à leur critique, après en avoir entendu la lecture dans la séance publique.

Les progrès du 19e siècle sont-ils en général aussi grands qu'on

de le débiter en tout ou en partie, c'est décidément un procédé regardé, par quelques-uns, comme une espèce d'inconvenance, une sorte d'abus, et, par quelques autres, comme un véritable guet-à-pens, un crime de lèze-société, auquel se joint encore la circonstance aggravante de la préméditation.

Sganarelle assurait qu'autrefois le cœur était à gauche, il est vrai, mais qu'on avait changé tout cela et qu'aujourd'hui on le plaçait à droite. Il en est un peu autrement des discours académiques: jusqu'à présent c'était l'ouverture obligée d'une séance comme celle que j'ai l'honneur de présider; mais il est évident qu'on aurait aussi l'intention de changer tout cela. On ne les voudrait plus entendre au commencement des séances, pas davantage au milieu, et encore moins à la fin. Est-ce à tort ou à raison? En doit-on conclure que le siècle est progressif ou rétrograde? C'est ce que nous ne voulons point examiner ici, et d'autant moins que nous n'avons pas d'ailleurs la prétention de prononcer un discours académique, mais seulement le désir d'exposer, aussi simplement que possible, quelques vérités qui, n'étant peut-être guère dans les idées du jour, ne nous ont pas paru cependant moins bonnes à dire.

Rien n'est plus propre, sans doute, à contribuer aux progrès de nos connaissances dans les diverses branches des

veut bien le dire? Sont-ils tels, que nous devions négliger ou proscrire l'étude des langues anciennes, et le haut enseignement philosophique et historique, comme semblent le vouloir MM. de Tracy, Arago et tant d'autres? Est-il convenable, est-il bien de diriger plus spécialement nos efforts et nos études du côté de l'industrie; et jusqu'à quel point doit-on se féliciter de cette tendance des esprits vers les choses pratiques? Telles sont les questions principales qui se trouvent pour ainsi dire à l'ordre du jour, et que nous nous sommes proposé d'examiner très succinctement, pour nous renfermer dans les limites d'un simple discours d'ouverture.

sciences, des lettres et des arts, que d'exciter le zèle et les efforts de tous, que d'entretenir une noble émulation par des éloges, des récompenses, et tous les encouragements possibles. C'est là une des attributions spéciales des Académies, un des devoirs qu'elles se sont imposés; mais aussi rien n'est plus capable de produire des effets tout opposés, d'égarer l'esprit humain dans la voie des spéculations vaines et hasardeuses, des innovations dangereuses ou ridicules, que les éloges exagérés, les louanges outrées, prodigués sans discernement comme sans mesure. C'est là presque toujours la source de l'orgueil et de la présomption qui malheureusement peuvent devenir le vice capital des masses, comme celui des individus; écueils redoutables contre lesquels viennent échouer tant de jeunes adeptes à peine entrés dans la carrière. Bientôt les plus petits génies, se considérant comme de vastes capacités, s'imaginent qu'ils sont parvenus déjà aux derniers degrés de l'échelle, et, enflés de cette demi-science plus dangereuse que l'ignorance et la barbarie, s'ils daignent se livrer encore à quelques recherches, s'ils croient devoir ne pas se reposer à l'ombre de leurs palmes scientifiques ou littéraires, ils veulent au moins se frayer des routes toutes nouvelles. Chacun se jette à l'aventure dans les systèmes les plus bizarres, dans une confusion de théories erronées, au lieu de chercher à acquérir la véritable science par des études sérieuses, une instruction solide, par le travail, l'observation, la méditation.

Ces réflexions nous ont été suggérées, Messieurs, par les éloges pompeux, les louanges excessives qu'une aveugle et sotte vanité se plait à adresser trop souvent aujourd'hui à la génération qui s'élève, tantôt par l'organe de l'ignorance, et, ce qui est plus pernicieux encore, tantôt par les demi-savants sous l'apparence du savoir.

Cette manie déplorable autant que ridicule de vanter son

siècle n'avait jamais été poussée à un si haut degré que de nos jours. La philosophie du 18e siècle avait d'abord préludé *pianissimo* à ce concert de louanges, et, *sempre crescendo*, bientôt après elle y fit admirablement sa partie. C'était pour elle tout à la fois un moyen d'insinuer plus sûrement ses principes et ses moyens, et une manière adroite de faire son propre éloge, en s'attribuant le mérite d'avoir réintégré l'homme, comme elle le prétendait, dans ses droits et sa dignité. Les louangeurs du 19e siècle ont singulièrement renchéri sur les flatteurs du siècle précédent, et chacun de ceux-là ne semble-t-il pas dire aujourd'hui :

Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler.

Mais quels fruits prétend-on retirer de ces discours panégyristes? En cherchant à persuader aux peuples qu'ils sont si près de la perfection, quelle ardeur, quel si grand désir espère-t-on leur inspirer d'avancer dans la voie des améliorations, du perfectionnement et du progrès? Où est donc alors la nécessité si impérieuse de redoubler d'efforts et de travail, de se livrer avec tant de zèle et de persévérance, tant d'assiduité et d'application, à toutes les recherches les plus laborieuses, à toutes les investigations les plus étendues, si nous nous sommes élevés à un état si voisin de l'optimisme ?

En effet, Messieurs, qui ne le croirait? depuis que nous entendons répéter avec ce ton d'assurance capable d'exclure toute espèce de doute, que notre siècle se trouve placé dans le mouvement, que nous marchons à pas de géant dans la voie du progrès, le temps ne doit-il pas être enfin arrivé où nous voici parvenus au terme du voyage? ne doit-on pas penser que le moment est venu de préparer les colonnes triomphales que nous devrons ériger sur les confins de la science, de la littérature, des arts et de la civilisation ? N'est-il pas à peu près évident que nous ne pouvons tarder d'arri-

ver au terme de toute espèce de conquête dans le monde matériel et intellectuel; et que, entrevoyant déjà ce moment fortuné, nous pouvons nous écrier, plus raisonnablement que Pyrrhus : « Bientôt, et alors, cher Cynéas, nous vivrons en repos; nous passerons les jours entiers en fêtes et festins, ne pensant plus qu'à nous réjouir? » Enfin, Messieurs, le 19e siècle, comme le loup de la fable, ne devrait-il pas déjà se forger une félicité qui le ferait pleurer de tendresse?

Et, véritablement, comment douter de ces progrès merveilleux, d'une supériorité qui paraît être aussi incontestable, qui nous place si près des limites de la perfectibilité? Lorsque chacun s'empresse et s'obstine à présenter ce miroir hyperbolique dans lequel on se contemple, on s'admire avec tant de complaisance, il faudra bien, de toute nécessité, que le prestige opère sur l'imagination, et que l'illusion finisse par devenir complète.

Et puis, doit-on s'étonner si déjà ce concert de louanges est devenu presqu'universel? En pourrait-il être autrement? On se hâte d'autant plus, d'ailleurs, d'apporter son tribut, que chacun se croit en droit de revendiquer la meilleure part sur la masse. Aussi n'est-il si mince savant, si petit industriel, si obscur écrivain, si étroit feuilletonniste, si maigre nourrisson des muses romantiques, qui aujourd'hui ne s'écrie à tout venant : « Voyez, admirez comme le siècle marche! C'est le siècle du mouvement : marchez donc avec lui, c'est-à-dire avec nous, si vous ne voulez pas être froissé, heurté par la foule qui se précipite dans la voie du progrès. »

Dans ces élans d'amour et ces transports d'admiration, le 19e siècle est proclamé le siècle des lumières par excellence, le siècle régénérateur, positif, progressif, dont la marche est si rapide, ou plutôt le vol tellement ascendant, que déjà nous avons surpassé de beaucoup, totalement éclipsé tous ceux qui nous ont précédés. C'est à tel point, Messieurs, que, dernièrement encore, du haut même de la tribune parlemen-

taire, on a à peu près proposé très sérieusement de proscrire sans regret comme sans pitié les études grecques et latines, et avec elles toute l'antiquité, comme le cortège suranné du pédantisme, ou le lourd et inutile bagage des traînards de l'arrière-garde classique. Enfin, et par une conséquence assez naturelle, après ceux qui veulent briser ces idoles et renverser leurs autels, il s'en est bientôt présenté d'autres pour détruire jusqu'à leur sanctuaire, en proclamant hautement que *le temps des Sociétés savantes est passé.*

A ces fanatiques qui, dans leur enthousiasme frénétique pour les lumières du siècle, tranchent aussi légèrement sur une question de cette importance, on pourrait se contenter d'adresser la réponse que fit Voltaire à un provincial qui, charmé de lui rendre visite, l'aborda en ces termes : *Salut à la lumière du siècle! — Madame Denis*, s'écria le philosophe, *mouchez ma chandelle.*

Lorsqu'on avance de pareilles assertions, qu'on ne craint pas d'émettre des opinions aussi hardies, aussi téméraires, il faut que l'on ait conçu une idée furieusement avantageuse, horriblement prodigieuse de l'état actuel de la science et de la civilisation. Nous aussi, nous connaissons tout le prix de nos découvertes modernes, nous apprécions tout le mérite des œuvres de notre siècle, mais notre estime et notre admiration ne vont pas jusqu'à l'illusion et la flatterie, jusqu'à l'absurde et au ridicule. Nous ne sommes pas plus les louangeurs de notre siècle que nous ne voulous en être les détracteurs. Nous sommes des premiers à reconnaître des progrès réels, incontestables, de plus d'un genre, dans quelques branches des sciences en particulier, et surtout dans leurs applications aux arts et à l'industrie; mais nous croyons que ces progrès ne nous ont pas placés dans une sphère tellement élevée, que nous devions nous montrer si prompts à rejeter les secours que l'on doit attendre raisonnablement des Sociétés savantes. Si elles ne font pas ce

qu'elles doivent et ce qu'elles peuvent, il faut exciter leur zèle et non les décourager, il faut les blâmer et non les proscrire. Nous croyons aussi que nos découvertes scientifiques ne sont pas tellement merveilleuses, nos productions littéraires ou artistiques tellement parfaites, que nous devions nous montrer si dédaigneux des travaux de nos prédécesseurs, et surtout du haut enseignement historique de l'antiquité, et des œuvres de tous les génies qui en seront la gloire éternelle.

Et d'ailleurs, si nous avons acquis d'un côté, n'avons-nous rien perdu de l'autre? En avançant sur quelques points, il en est plus d'un où nous sommes restés stationnaires avec nos imperfections, et aussi plus d'un où nous avons rétrogradé. Si on a découvert un grand nombre de vérités aussi utiles qu'incontestables, on est tombé peut-être dans un plus grand nombre d'erreurs aussi grossières que funestes.

Dans les sciences, et principalement dans les sciences naturelles, d'un côté l'observation attentive des phénomènes, une nomenclature plus rationnelle substituée à des dénominations sans nombre comme sans signification, ont été des améliorations d'autant plus précieuses qu'elles sont devenues la source principale des découvertes modernes; mais, d'un autre côté, que d'opinions erronées, que de systèmes absurdes, que de fausses doctrines surgissent encore, publiées par leurs auteurs, ou établies et développées dans tant de mémoires divers communiqués aux Académies! Il est certain que nous n'avons jamais eu, par exemple, un aussi grand nombre de prétendues solutions des problèmes de la quadrature du cercle, du mouvement perpétuel, et de tant d'autres questions de cette nature.

Depuis que la mesure du temps et celle des angles ne laissent presque rien à désirer, les progrès de l'astronomie ne dépendent plus que de la perfection des instruments d'optique, et surtout les lunettes achromatiques sous le rap-

port de la grandeur de leur ouverture; mais nous n'y sommes point encore parvenus.

En attendant mieux, combien de gens, et non pas des plus ignorants, si j'ai bonne mémoire, ont été tout-à-fait la dupe d'une mystification vraiment insultante, il faut en convenir, pour un siècle aussi éminemment éclairé, et ont cru de bonne foi avoir fait déjà ample connaissance avec les habitants de notre satellite ? Combien en avons-nous vu s'extasier devant les portraitures de cette nouvelle espèce d'hommes aperçus très distinctement, et dessinés d'après nature, assurait-on, par Herschell ! C'était là sans contredit un très grand pas fait de la terre à la lune, un immense progrès. Nous pourrions en signaler encore un autre. Les étoiles filantes ne seraient rien moins, dit-on aujourd'hui, que des planètes ou des comètes qui viennent s'enflammer dans la sphère d'activité du soleil, absolument comme le papillon qui se brûle à la flamme d'une bougie. Nous ne prétendons point affirmer que la chose soit impossible; mais, à défaut de la preuve mathématique du phénomène, il s'explique assez bien dans la théorie élastique du système progressif, en supposant que ces mondes, ennuyés de leurs mouvements séculaires dans leur marche fastidieusement périodique, sont enfin parvenus à sortir de l'ornière elliptique pour se lancer dans la voie parabolique du progrès. Ce qu'il y a là encore de bien plus intéressant pour nous, c'est que leur nombre est si considérable, qu'en le soumettant au calcul des probabilités, on trouve qu'il y a une infinité de chances pour notre globe de se trouver placé, un beau jour, dans une orbite de ce genre, et de pouvoir devenir une des plus jolies étoiles filantes de cette conflagration universelle des mondes.

Jusque-là, il est bon de chercher à nous préserver des maux plus réels qui menacent journellement notre pauvre existence; ce qui nous amène par une transition toute natu-

relle à examiner si, dans l'art d'Esculape, nous avons fait des progrès bien remarquables. Hippocrate dit-il toujours *oui*, quand Gallien dit *non?* Nos praticiens et nos théoriciens ont-ils décidé irrévocablement entre ces deux grands maîtres? La médecine est-elle encore une science spéculative, ou bien est-elle entrée dans la voie du positif? Avons-nous enfin des moyens de guérison à peu près généraux, certains, infaillibles? La faculté serait tentée de dire *oui*, mais le choléra dit *non*.

Les progrès de la philosophie seraient immenses, s'ils répondaient au nombre de philosophes qui se sont succédé dans ces derniers temps. Nous comptons, en effet, beaucoup de noms plus ou moins célèbres inscrits dans les annales de la philosophie; mais, hélas! peu de résultats. Depuis Platon qui en est resté le roi, et Aristote le maître, nous avons eu bien des écoles, bien des systèmes, mais aucune solution encore de toutes les grandes questions qui intéressent à un si haut degré l'homme sur la terre. Nous en sommes toujours réduits, il faut bien en convenir, aux opinions vagues et incertaines d'un véritable éclectisme.

Quant à l'histoire, elle est mieux comprise, mieux étudiée, sans doute, principalement sous le point de vue philosophique. Mais, en nous félicitant de ce progrès, n'oublions pas cependant que, si Voltaire le premier a dénommé la philosophie de l'Histoire, c'est Bossuet qui l'a créée; c'est lui qui a ouvert la carrière aux Vico, aux Herder, qui l'ont parcourue avec tant de succès chacun dans leur genre.

Dans la jurisprudence, depuis l'immortel ouvrage de l'*Esprit des Lois* et le *Traité des Délits et des Peines*, nous demanderons quels ont été les progrès de nos publicistes modernes.

Dans les lettres, et sans distinction du classique et du romantique, nous avons dû applaudir à des œuvres estimables sans doute, admirables même si l'on veut; toute-

fois en est-il beaucoup que l'on pourrait placer dans cette catégorie? Avons-nous fait ici des progrès notables? C'est, je pense, envisager la question dans son jour le plus favorable que de passer outre sans plus l'approfondir. Glissons donc légèrement sur les œuvres littéraires; mais, cependant, pourrions-nous ne point jeter en passant un regard de pitié sur le genre dramatique !

Ici, Messieurs, il faut l'avouer franchement; nous avons été si loin dans notre marche rétrograde, qu'il n'est guère possible de reculer davantage. Le théâtre, et surtout le théâtre de second ordre, semble être devenu l'art du scandale et du mauvais goût; occupé à porter atteinte à la morale publique, au lieu d'être une institution propre à établir, à propager sans efforts les principes de conservation, de bonnes mœurs, en frondant les vices ou les ridicules, et à façonner ainsi peu à peu les peuples, en leur faisant comprendre que l'idée de liberté, de prospérité, de bonheur, est inséparable de l'idée d'ordre, de morale, de gouvernement.

Les arts, en général, ont-ils fait des progrès réels? Commençons par l'architecture : à part quelques monuments modernes, où nous avons allié tant bien que mal les cinq ordres, tous les autres ne sont-ils pas le plus parfait ensemble du mauvais goût le plus achevé, de l'anachronisme le plus choquant, un véritable imbroglio de tous les styles, de tous les genres, de tous les ordres, où l'ogive jure à côté du plein-cintre, où, pêle-mêle de fond en comble, hurlent de se trouver confondus, et le gothique et le moderne, et le roman et la renaissance? Pour tout le reste, en vérité, est-ce de l'architecture, cet art de construire des édifices carrés, à portes carrées, à fenêtres carrées, où le génie du maçon s'est inspiré de la règle et de l'équerre, sous la triste influence de l'uniformité et de la monotonie?

Quant à la peinture et à la sculpture, nos productions sont

prodigieuses en ce sens qu' elles sont presqu'innombrables. Mais le nombre des chefs-d'œuvre est-il en raison directe de celui de tant d'objets livrés chaque année à notre admiration? Dira-t-on que nos progrès sont tels, que nous ayons surpassé ou même égalé les Michel-Ange, les Raphaël, les Phydias, et tous les grands maîtres qui nous ont laissé de si beaux modèles ? Eh! Messieurs, si vous avez parcouru nos expositions annuelles, si vous avez eu la force et le courage de tout examiner, dites si, presqu'à chaque pas, vous n'avez pas été tentés de vous écrier :

> J'en pourrais, par malheur, faire d'aussi méchants,
> Mais je me garderais de les montrer aux gens.

Il n'en est pas de même, Messieurs, des arts industriels. C'est là notre triomphe, c'est là où nos progrès ont été les plus marqués, les plus rapides. C'est dans cette partie que nous avons réellement avancé à pas de géant. Mais, encore ici, il faut bien le dire, nous devons ces immenses progrès principalement aux sciences dans l'application heureuse de leurs découvertes plus ou moins anciennes. Car ne nous faisons point illusion à cet égard: ces machines si puissantes, ces appareils si admirables, si utiles, sont pour la plupart établis d'après des principes fondés sur des lois dont l'époque actuelle s'attribuerait à tort le mérite de la découverte. Ne confondons pas le génie de l'application avec celui de l'invention.

Et encore, si nos progrès dans l'industrie sont incontestables, jusqu'à quel point doit-on s'en féliciter? Cette question n'est peut-être pas aussi paradoxale qu'on pourrait le penser au premier abord. En effet, une faculté ne se produit jamais qu'au détriment des autres. La France, par exemple, est plus industrielle que l'Allemagne ; mais elle a moins de connaissances. Nous sommes plus pratiques que les Allemands, mais bien moins que les Anglais, et plus savants

aussi que ces derniers. Quand on considère l'état actuel des sciences spéculatives en Angleterre, chez cette nation éminemment industrielle, on est frappé de l'espèce de stérilité où elles y sont réduites. Les études d'application semblent avoir absorbé tout son génie, usé tous ses moyens, en employant, en dirigeant toutes ses forces vers cet unique but, l'industrie. Moins occupée à concevoir les idées qu'à réaliser celles des autres nations, voilà le rôle que s'est choisi la patrie des Newton et des Bacon, et c'est le point où elle excelle.

Pour nous, Messieurs, sachons ici nous tenir dans de justes limites. Quels que soient les avantages et l'utilité de l'industrie, ce n'est point là que gît la destinée des peuples. Ces progrès peuvent intéresser le bien-être du corps social, et concourir à son bonheur matériel; mais faut-il tout leur sacrifier? mais l'homme a-t-il atteint son but quand il a pu y parvenir? l'a-t-il rempli davantage quand il a fait fortune? A ce compte, les derniers jours de l'homme enrichi manqueraient de destinée, et la vie tout entière de ses enfans n'en aurait point. Le but de la vie est moral, et, par delà la science qui s'occupe de la conservation et du bien-être du corps social, il en est une autre qui s'occupe de sa destinée.

Ceci, Messieurs, nous conduit en finissant à porter nos regards sur ce qui touche à la religion, à la morale, aux vertus publiques et privées, ces trois principales colonnes du grand édifice que l'on nomme l'état social.

Certes, l'esprit religieux a dû faire de bien grands progrès, à en juger encore ici par cette foule de novateurs, de réformateurs, de fondateurs; dans toutes les sectes, depuis le matérialisme jusqu'à l'athéisme; de tous les genres, de toutes les variétés, depuis les grands-prêtres formidables de la déesse Raison et du culte de l'Être-Suprême jusqu'aux pères jongleurs du saint-simonisme et aux misérables pontifes de l'église catholique française. Et ce serait là le type

d'un siècle de lumières! Mais quel sera donc l'emblême de celui de la folie et de l'extravagance!

Dans la morale et les vertus publiques et privées, est-ce un progrès, un perfectionnement social que cette affluence de spectateurs à ces représentations théâtrales où rien n'est respecté de tout ce que les institutions ont de plus sacré, et les familles de plus recommandable? que cet esprit d'égoïsme qui va sans cesse croissant, que ce nombre affligeant de duels, de suicides, qui jettent la consternation dans la société, et répandent le deuil et la désolation dans les familles? Ah! Messieurs, hâtons-nous d'étendre un voile épais sur de tels fléaux: oui, leurs progrès ne sont, hélas! que trop réels.

Messieurs, la marche de l'humanité est tracée, et Dieu n'a pas laissé son avenir aux chances des faiblesses et des caprices de chaque siècle. Sa providence gouverne le monde; mais, dans les larges cadres de la destinée qu'elle lui a faite, il y a place pour la vertu et la folie des hommes. Il est du devoir de tout homme de bien, comme de toutes les Sociétés qui, par leur position ou leur capacité, peuvent influer sur cet avenir, d'indiquer la véritable route et de s'éclairer sur le sens dans lequel ils doivent diriger leurs efforts. Le devoir des Sociétés savantes est de marcher avec le siècle, lorsqu'il s'est placé dans la voie véritable du progrès, sans précipiter comme sans ralentir le mouvement. Mais leur devoir est aussi de lui apprendre à savoir se garantir de tous les écarts, à éviter tous les excès, et de l'avertir lorsqu'il s'égare dans les routes nouvelles qu'il cherche à se frayer, pour atteindre à la perfection et arriver à la découverte de la vérité.

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

FAIT

PAR M. C. DES ALLEURS,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES.

MESSIEURS,

Les sentiments qui commandent l'abnégation de soi-même et le dévoûment sans réserve, aux individus, ne sont pas moins impérieux dans leurs exigences, lorsqu'ils s'appliquent aux associations dont on a l'honneur de faire partie! C'est dans cette conviction que je me crois obligé de vous soumettre, encore cette année, le tableau général des travaux de l'Académie, pendant le dernier exercice.

Si cette tâche devient de plus en plus lourde pour mes forces, Messieurs, je ferai du moins tout ce qui dépendra de moi pour la rendre de plus en plus légère pour votre attention!

Correspondance générale.

De tous les points de la France et de l'étranger, il nous est arrivé, suivant l'usage, une foule de bulletins, de pré-

cis, de recueils, de mémoires, de journaux, etc., publiés sous une forme périodique plus ou moins régulière. Tous ces écrits émanent de sociétés scientifiques spéciales ou mixtes, dont le nombre se multiplie incessamment sur tous les points, et dont aucune n'a manqué aux engagements qu'elle avait contractés.

Je disais, dans un de mes précédents rapports, que ceux que nécessite cette vaste correspondance formaient les éléments les plus fructueux des travaux académiques : cette vérité devient de jour en jour plus palpable, et nous avons lieu, en particulier, de nous féliciter de l'esprit général qui a présidé à la confection des rapports multipliés que ces nombreux travaux nous ont mis à même d'entendre. Messieurs de Caze, Hellis, Dubuc et d'autres, ont déployé, dans l'examen de plusieurs de ces publications, une indépendance louable, et nous les avons vus avec plaisir, en rendant compte de la Revue anglo-française, des Recueils publiés par l'Académie de Dijon, par la Société Havraise d'études diverses, par les Archives de la même ville, par la Revue de Brest, par la Société d'Emulation de Rouen, etc., décider, en dernier ressort, des questions controversées dans des sens bien opposés dans ces mêmes Recueils, et éclaircir parfois des points encore demeurés douteux, par des faits et des expériences personnelles concluants, ainsi que la suite de ce rapport en fera bientôt la preuve.

Peu de temps s'écoulera, Messieurs, on peut le dire hardiment, sans que l'on apprécie généralement les avantages de cette marche générale du progrès scientifique, par les associations académiques multipliées de toutes parts; et l'on ne tardera guère à pouvoir juger combien de temps aura été épargné, combien de recherches et de discussions oiseuses auront été prévenues par cette impulsion universelle et uniforme, qui, maintenue facilement au niveau de la science réelle, et profitable par des correspondances fré-

quentes et soutenues sur tous les points, ne saurait manquer de produire sous peu les fruits les meilleurs et les plus abondants!

Je passe à l'examen des objets qui se rattachent directement à une branche quelconque des sciences proprement dites, et je conserve l'ordre que j'ai depuis long-temps adopté.

Sciences Physiques.

La seconde partie du traité de physique de notre confrère M. le professeur Person a paru : M. Lévy nous y a fait remarquer les qualités qu'il avait déjà signalées dans la première, et il a pressé vivement l'auteur d'accomplir la promesse qu'il a faite de publier bientôt la troisième et dernière partie.

Le département du Puy-de-Dôme fut ravagé, le 28 juillet 1836, dans une grande étendue de son territoire, par une grêle monstrueuse, qui hacha les récoltes, mutila les arbres, et fit aux bâtiments des ravages inouïs; à tel point que, dans un hôtel que possède à Clermont notre ancien confrère M. le comte de Murat, il y eut plus de 200 carreaux de vitre cassés, plus de 4000 ardoises à remplacer sur les toits, et que, dans le vestibule même de son château d'Enval, à cinq lieues de Clermont, un service de thé très précieux, placé dans un vestibule fermé par des châssis vitrés, fut presqu'entièrement brisé! M. H. Lecoq, professeur et physicien distingué de Clermont, a publié une brochure dans laquelle il donne de savants détails sur la formation et la direction de ce funeste météore. M. Lévy, qui nous en a rendu compte, la regarde comme très propre à fournir un document précieux à la correspondance météo-

rologique instituée par notre collègue M. Morin, ingénieur, qui nous a fait parvenir exactement la suite des numéros de cette intéressante correspondance, et qui y a joint un mémoire sur les causes du mouvement de la mer. Cette dernière dissertation, très savante d'ailleurs, a provoqué entre l'auteur et d'autres physiciens des discussions telles, que M. Lévy a pensé qu'il était sage de garder provisoirement entre les combattants une neutralité prudente.

C'est encore M. Lévy qui nous a fourni les moyens de juger favorablement un mémoire de M. Bunel, de Caen, sur la mesure des hauteurs à l'aide du baromètre. Le rapporteur nous a promis, à son tour, un travail dont nous accueillerons la communication avec empressement : c'est un relevé complet des hauteurs relatives de notre département, qu'il a entrepris et qu'il poursuit de concert avec M. de Raffetot.

M. Bresson, ingénieur civil à Rouen, nous a fait parvenir, il y a très peu de temps, un mémoire manuscrit sur les causes des explosions des machines à vapeur, et sur les moyens d'y remédier.

M. Person n'a pas fait attendre son rapport sur un sujet qui intéresse à un si haut degré l'industrie et l'humanité. Il a discuté avec détail, et avec une consciencieuse impartialité, les divers moyens proposés par l'auteur, et a donné son approbation, sans restriction, à quelques-uns d'entre eux; mais en usant, toutefois, d'une franchise pleine de bienveillance d'ailleurs, pour l'appréciation de ceux qui ne lui paraissent pas encore assez étudiés. Ce rapport de M. Person a été sanctionné par l'approbation de l'Académie. M. Bresson sollicite en ce moment celle de la Société d'Encouragement et celle de l'Académie des Sciences ; quelle que puisse être la décision de ces deux corps éminents, la nôtre devait convenablement la précéder; aussi, l'Académie a voulu

qu'elle fût consignée au Précis, dans un extrait détaillé du rapport de M. Person.

Les sciences physiques ont aussi fourni le sujet d'un des mémoires adressés pour le concours des sciences; il appartient à celui qui doit proclamer les résultats de ce concours, de vous faire connaître l'objet et apprécier le mérite de ce mémoire.

Mathématiques.

Je dois laisser au même rapporteur la tâche de vous entretenir d'un autre mémoire sur les *Barycentrides*, notamment sur celles de l'hélice et du cercle, qui nous a également été envoyé pour le concours.

Je ne fais que mentionner cette année le *Traité d'Arithmétique décimale* de M. Ballin, qui vient de paraître : le rapporteur n'a pu encore se faire entendre, mais il nous a annoncé, verbalement, que la publication de cet ouvrage tout pratique serait aussi utile qu'elle est opportune.

M. Lévy a développé sous nos yeux une nouvelle méthode de multiplication abrégée, imaginée par M. Hulf; il la trouve ingénieuse, mais il doute qu'elle parvienne jamais à se substituer à l'ancienne.

Mécanique.

M. Barthélemy, architecte à Rouen, nous a soumis le mémoire qu'il a publié *sur les Méridiennes mobiles, au temps moyen*, de concert avec feu Frisard, habile horloger de cette ville, qui avait exécuté, sur ses données, le modèle en petit de ces sortes d'instruments. M. Des-

tigny, juge assurément très compétent, et organe d'une commission spéciale, nous a démontré les avantages de cet ingénieux chronomètre, que l'administration fait exécuter en grand, pour être placé sur la façade du nouvel hôtel des Douanes, aujourd'hui en construction. Le rapporteur a profité de cette circonstance pour nous parler d'une seconde invention de M. Barthélemy, non moins remarquable que la première : c'est celle d'un cadran solaire équinoxial, donnant, en même temps, l'heure du temps vrai et celle du temps moyen, sans calcul ni table d'équation.

Sur les conclusions toutes favorables de ce rapport, M. Barthélemy a été admis au nombre des membres résidants de l'Académie.

M. Ch. Vallery, manufacturier à Saint-Paul-sur-Risle, département de l'Eure, déjà inventeur de diverses machines généralement adoptées, s'est occupé de résoudre un problème dont les économistes cherchent en vain depuis longtemps la solution, c'est-à-dire : *la conservation des grains; la destruction certaine des charançons et autres insectes qui les dévorent ; enfin l'impossibilité de leur altération, en grandes masses, par l'échauffement, la fermentation*, etc.

Le procédé de M. Vallery consiste dans la construction de vastes cylindres mobiles en bois, divisés en compartiments triangulaires formés par des cloisons aboutissant à la circonférence et à l'axe, et garnis, en certains points, de toiles métalliques de dimensions calculées. Ces cylindres, élevés sur deux points fixes, sous un hangard convenable, sont mis en mouvement par un engrenage fort simple, obéissant lui-même à une force motrice peu considérable ; le tout est combiné de manière à remédier promptement, facilement et à très peu de frais, à toutes les causes de détérioration qu'ont à redouter les céréales, et que nous venons d'énumérer.

M. le professeur Pouchet, organe d'une commission composée, en outre, de MM. Lévy et Morin, nous a fait, sur l'invention de M. Vallery, qui exige, pour être bien jugée, les triples connaissances du naturaliste, du physicien et du mathématicien, un rapport étendu, plein d'observations qui sont en partie personnelles au rapporteur, et qui confirment celles qui ont servi de base et donné une direction vraiment rationnelle au système conçu par M. Vallery.

M. Pouchet a de plus confirmé la justesse des calculs fournis par l'inventeur, pour démontrer la possibilitité de l'exécution de ces appareils sur une grande échelle.

L'Académie a donné son approbation motivée aux projets de M. Vallery et au rapport de sa commission.

Le Ministre a ordonné l'exécution de tentatives en grand; et tous les hommes de capacité et de patriotisme s'uniront à nous pour souhaiter un succès complet à cette utile entreprise.

Arts industriels, grands Travaux d'Art.

Si les discussions techniques sont de l'essence même des sociétés savantes, celles-ci doivent, en outre, pour marcher avec leur siècle, lorsque l'instant de l'application pratique de ces théories est arrivé, porter vers cette dernière toute leur attention! Il leur faut s'unir franchement au mouvement, pour venir en aide aux entreprises qui ont pour but de réaliser, de propager, d'étendre en tous lieux cette même application pratique! L'Académie a répondu à ce mandat, et plusieurs de ses séances ont été occupées par la communication et la discussion de plans et de projets relatifs aux grands travaux d'art qui sont aujourd'hui l'objet vers lequel se précipite l'activité prodigieuse du siècle!

Une circonstance toute particulière nous a mis en situation d'entendre traiter, *ex professo*, par un des hommes les plus capables d'en concevoir toute la portée, et d'en diriger savamment l'exécution, la question si actuelle des chemins de fer.

M. Mallet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du département, et membre de la chambre des députés, a été associé à nos travaux : dès le jour de son installation, il a signalé sa présence d'une manière digne à la fois de sa position et de notre attente! Il nous a, en effet, entretenus, avec des détails précis et avec une clarté remarquable, des grandes lignes de chemins de fer qui doivent d'abord sillonner la France dans ses principales directions, pour former ensuite, à l'aide d'aboutissants partiels habilement combinés, un réseau immense qui joindra toutes les localités de quelqu'importance aux tracés principaux. Ceux-ci sont eux-mêmes destinés à unir notre territoire à celui des différentes puissances qui touchent nos frontières, immédiatement par terre ou médiatement par nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée, de manière à maintenir, par la savante et gigantesque combinaison de ces lignes, notre prépondérance politique et notre influence commerciale.

M. Mallet nous a donné les prémisses, pour ainsi dire, dans son discours de réception, des opinions qu'il a émises depuis à la tribune nationale, où chacun a applaudi l'homme d'expérience s'occupant, dans une solennelle discussion, des principes mêmes qui doivent présider à l'établissement de ces grandes voies de communication, qui changeront infailliblement l'aspect physique et par suite l'aspect politique et moral du continent européen et du globe entier !

Le récipiendaire avait terminé son discours par ces mots : *C'est une belle mission, Messieurs, que celle d'éclairer par les lettres et les sciences ! C'est celle que vous vous êtes*

donnée, mus par le désir d'être utiles! votre récompense est dans le bien que vous faites. Je vous remercie de m'avoir associé à vos nobles travaux, heureux si je puis seconder vos efforts!

M. le président, chargé de répondre à M. Mallet, l'a suivi dans tous les développements de la thèse qu'il avait choisie, en homme expérimenté et familier avec de semblables matières. Il a terminé sa remarquable réplique par ces mots, qui sont une réponse directe à ceux que je viens de citer:

L'attention avec laquelle chacun vous a écouté, Monsieur, la satisfaction que vous nous avez fait éprouver, vous témoignent de tout l'empressement que nous aurons toujours à vous entendre et de tout le prix que l'Académie attache à votre participation active à ses travaux!

Mais, Messieurs, qui peut le plus peut le moins! Aussi, après avoir entendu M. Mallet discuter, avec une grande élévation de vues, la question générale, vous n'avez pas été surpris de le voir approfondir ensuite, avec un égal talent, la question de quelques lignes secondaires, notamment de celles d'Alais à Beaucaire et de Cette à Montpellier. Notre confrère était préparé à cette discussion, qu'il a brillamment soutenue à la tribune, et il nous l'avait prouvé d'avance, par deux brochures sur ces projets, dont M. Lévy nous avait rendu le compte le plus avantageux.

Il s'était exprimé en termes analogues sur un projet de restauration du Pont-Neuf de Paris, que nous avait également adressé M. Mallet.

L'Europe, disons plus vrai, le monde civilisé tout entier prend un vif intérêt à la réussite du Tunnel sous-marin que construit à Londres l'illustre normand Brunel! Pour nous, Messieurs, qui avons entendu notre compatriote nous donner, ici même, avec tant de précision et d'abandon, de précieux

détails sur son œuvre ; nous qui l'avons vu, avec la plus douce émotion, recevoir dans cette enceinte, en 1828, par une délicate attention de notre premier administrateur d'alors [1], la distinction que l'opinion publique lui décernait unanimement ; nous que, par une sorte de sympathie patriotique, il a toujours voulu tenir, des premiers, au courant de ses contrariétés, de ses revers, ainsi que de ses espérances et de ses succès, nous portons, et comme Normands, et comme Académiciens, un intérêt pour ainsi dire de famille à la réussite de son audacieuse entreprise. Son honorable et fidèle ami, notre vénérable confrère M. l'abbé Gossier, nous a communiqué de nouveaux détails, au nom du grand ingénieur, sur la situation des travaux, depuis leur reprise définitive. Le bouclier a été modifié et entièrement renouvelé, pièce à pièce ; le travail avance aujourd'hui lentement, mais d'une manière régulière ; et déjà l'on peut désigner, pour ainsi dire, le jour précis de la terminaison ! car les grands obstacles sont franchis ; mais il est heureux que, pour la gloire de l'artiste, rien n'ait manqué aux difficultés et aux terribles dangers qui ont constamment environné ses progrès presque fabuleux ! La terre affaiblie sur sa tête, et livrant un large passage aux eaux furieuses de la Tamise, le sol fuyant sous ses pas dans des instants critiques, tout ce qu'il pouvait y avoir à redouter, il a tout rencontré et il a tout vaincu ! Honneur à lui ! il a prouvé qu'il était amplement doué de ce qui constitue le génie : grandeur, hardiesse, perspicacité dans la conception ; audace, ressources imprévues et infinies dans l'exécution ; fermeté, présence d'esprit dans les dangers ; persévérance éclairée contre les obstacles nés des choses et

[1] Le comte de Murat, alors préfet, remit à M. Brunel, dans la séance même où il nous faisait, de vive voix, l'histoire du tunnel, la croix de la Légion-d'honneur.

même des hommes; et, quand le succès mérité suit enfin tant de luttes presque surhumaines, modestie et simplicité! Encore une fois, Messieurs, honneur à lui![1]

M. P. Pimont nous a fait un rapport étendu, et qui est l'œuvre d'un praticien de premier rang, sur un ouvrage de M. Gréau, manufacturier très distingué de Troyes, et ancien élève de l'Ecole Polytechnique. Ce traité est plein de faits et d'observations qui touchent aux plus chers intérêts des manufacturiers, des blanchisseurs, etc. M. Pimont a discuté un à un les procédés de l'auteur : il se plait à reconnaître leur supériorité, surtout en ce qui concerne le blanchîment; mais il prouve en même temps qu'ils ne pourraient être adoptés d'une manière absolue, à cause de la main d'œuvre indispensable qu'ils exigent, et qui porterait le prix de revient beaucoup trop haut, surtout pour les qualités inférieures. M. Pimont a demandé et l'Académie s'est empressée d'accorder la communication officielle du rapport à l'auteur. Le secrétaire a été chargé d'y joindre de justes félicitations sur le talent et le désintéressement dont M. Gréau a fait preuve.

Trois brochures ont été déposées, qui n'ont pu donner lieu à des rapports, mais qui, se rattachant d'une manière toute spéciale à l'objet de ce chapitre, exigent impérieusement que je les y mentionne.

La première est une notice historique que nous a offerte M. Girardin sur Edouard Adam, et sur l'admirable appa-

[1] La nouvelle irruption des eaux dans le tunnel a trouvé M. Brunel tel que nous venons de le dépeindre. La correspondance publiée par les journaux en fait foi. Il triomphera encore, nous osons l'espérer, de ce nouveau revers, qui n'a d'ailleurs rien d'imprévu ni de surprenant.

reil de distillation dont il est l'inventeur, et qui porte son nom! Cet appareil, qui a fait depuis plus de trente ans la prospérité des contrées méridionales vignicoles, n'a valu à son malheureux auteur que des tourments, des pertes et des persécutions odieuses qui ont abrégé sa vie. Notre confrère a vengé brillamment et savamment l'illustre et infortuné Rouennais. Déjà, par une justice tardive, et qui, nous l'espérons, ne s'arrêtera pas là, une de nos rues va être décorée du nom d'Édouard Adam. M. Zacharie Adam s'est associé à l'hommage que nous fait M. Girardin : car, Messieurs, il est bien du sang de son aîné, et il s'occupe activement, en ce moment même, de recherches, déjà suivies d'un commencement de succès, sur un moyen prompt de préparer le chanvre, *sans rouissage :* il doit nous communiquer plus tard, il s'y est engagé, les résultats définitifs de ses expériences.

La seconde brochure dont nous avons entendu parler, est celle publiée par la Société libre du commerce et de l'industrie de Rouen sur le chemin de fer de Paris à la mer, par la vallée de la Seine. Cet écrit, qui témoigne hautement du zèle de cette Société pour les progrès de notre industrie, démontre, en même temps, les avantages que Rouen doit et peut tirer de sa situation et de sa position comme ville manufacturière et de commerce maritime. Il a été déposé honorablement dans notre bibliothèque, et il sera utilement consulté à l'époque très prochaine où la discussion s'ouvrira définitivement sur cette ligne principale du grand tracé des chemins de fer.

La troisième brochure est une note publiée par M. Girardin, sur la manière de raviver les bains de cuves en bleu, d'après le procédé de M. Capplet, d'Elbeuf.

Cette section nous a encore fourni d'autres travaux inté-

ressants. M. Barthélemy, siégeant pour la première fois parmi nous, nous a entretenus des connaissances diverses nécessaires à l'architecte; puis, s'occupant plus directement de la position de l'artiste dans nos contrées industrielles, il a disserté sur l'hydraulique et sur les meilleurs moyens de bien apprécier et de bien appliquer, en augmentant encore son énergie, cette précieuse force motrice à nos usines et à nos filatures.

M. Gors a répondu au récipiendaire; il a approuvé ses idées sur les connaissances indispensables aux architectes; puis il a fait voir que M. Barthélemy s'était habilement et savamment engagé dans la voie, difficile d'ailleurs, des travaux hydrauliques, et qu'il ne manquerait pas de faire faire des progrès dans l'application aux principes théoriques si clairement exposés par MM. Poncelet et Lesbros en cette matière: il a surtout félicité notre nouveau confrère d'avoir pris pour habitude, dans ses évaluations et ses calculs, de ne jamais laisser entreprendre des travaux considérables sans en avoir bien fait prévoir auparavant, à celui qui les ordonne, toutes les conséquences; aimant mieux reconcer à des travaux profitables pour lui-même, que d'engager imprudemment ses clients dans des entreprises trop coûteuses ou trop au-dessus de leurs forces.

Deux rapports faits par M. Girardin sur les travaux de la Société royale de Lille, et sur ceux de la Société royale du Nord, séant à Douai, lui ont offert un motif pour revenir *sur l'aciérage à la fonte rouge*, d'après le procédé de M. Desseaux Le Brethon. Il nous a indiqué de nouvelles et utiles applications de ce procédé aussi simple qu'économique, quoique borné, par sa nature, dans ses usages.

Il a ensuite parlé avec éloge et quelqu'étendue des travaux du docteur Pallas, de St-Omer, sur l'emploi de la partie médullaire de la tige du maïs, dans la fabrication du sucre

indigène, sans aucun détriment, d'ailleurs, pour l'usage qu'on fait habituellement des autres parties de la même plante dans l'économie rurale et domestique.

Les conséquences de ce travail, et pour les sucreries et surtout pour les papeteries, peuvent avoir, au dire de l'honorable rapporteur, des résultats aussi heureux que vastes.

Chimie.

La ville de Forges-les-Eaux, dans l'arrondissement de Neufchâtel, possède des sources d'eaux minérales ferrugineuses douées d'une assez grande énergie; elles ont joui long-temps d'une juste célébrité, et ont été parfois visitées avec succès par les personnages les plus augustes. Mais enfin, elles ont perdu de leur vogue; non que leurs vertus se soient affaiblies, mais parce que les eaux martiales n'agissent que dans des cas assez limités, et que ces eaux se rencontrent d'ailleurs dans un grand nombre de localités. M. le docteur Cisseville, inspecteur de ces eaux, a conçu un moment l'espoir de voir recouvrer à la ville de Forges son ancienne splendeur, quand il s'aperçut que des eaux recueillies dans une propriété située à la porte de la ville et appartenant à M. Beauvais, négociant de Rouen, donnaient quelques-uns des signes qui appartiennent aux eaux minérales hydrosulfureuses; il sollicita aussitôt de M. le préfet l'analyse de ces eaux, et ce magistrat en chargea nos confrères MM. Morin et Girardin. C'était donner d'avance toute garantie aux résultats. Par malheur ils ne répondirent pas à l'attente qu'on avait conçue! M. Morin nous a lu l'histoire des recherches et des expériences auxquelles il s'est livré avec son collégue; ils ont mis hors de contestation les causes qui avaient pu amener, dans le puits de M. Beauvais, la formation instantanée et passagère du gaz hydrogène sulfuré, mais ce gaz ne se trouve point

intimement combiné à l'eau analysée. Celle-ci, disent les auteurs, est une eau minérale ferrugineuse qui a beaucoup d'analogie avec celle que l'on exploite depuis long-temps à Forges, mais elle contient une plus grande proportion de fer; de plus, une matière organique, et enfin du chlorure de calcium, dont les autres n'offrent point de traces.

Cette analyse sera insérée, en entier, au Précis de nos travaux.

M. Dubuc, qui est animé d'une ardeur si louable pour saisir, dans chaque découverte, son côté vraiment utile; M. Dubuc, qui nous a fait cette année un grand nombre de rapports collectifs sur une foule d'ouvrages de science, nous a encore communiqué des recherches spéciales sur plusieurs points.

Il nous a, d'abord, dans un résumé rapide, exposé l'histoire des expériences tentées à l'Institut et ailleurs, sur les papiers Mozart, dits *papiers de sûreté*, afin de s'assurer s'ils méritaient vraiment leur surnom. Il nous a prouvé que si, dans cette circonstance, il y a eu un pas de fait, le problème reste encore à résoudre définitivement.

Personne n'ignore que des inflammations spontanées ont souvent lieu dans des greniers qui contiennent des grains ou des fourrages mal desséchés; dans des magasins qui renferment certaines marchandises mises en tas et imprégnées de corps gras; dans des vaisseaux ou sur des voitures de roulage qui transportent ces mêmes marchandises, etc. Il en résulte souvent des accidents, graves et surtout des pertes considérables pour le commerce ou l'agriculture. Ces sinistres sont, en outre, la source de procès et de contestations ruineuses. M. Dubuc, pendant sa longue carrière, a souvent été appelé à faire partie de commissions arbitrales, pour constater ces sinistres et en rechercher les causes. Il nous a lu

un mémoire très étendu sur cette matière, qui renferme d'abord l'histoire d'un grand nombre de cas de ce genre, qu'il a complétée par des considérations sur l'action variable de leurs causes, et sur les signes précurseurs qu'elles peuvent offrir, de manière à arrêter et même à prévenir leur effet ultérieur, lorqu'elles sont sur le point d'entrer en action.

Ce mémoire, essentiellement pratique, sera consulté avec fruit par les négociants, les commissionnaires, les cultivateurs et les administrateurs, et, en général, par tous ceux qui sont en position d'avoir, rassemblées chez eux en grande quantité, les matières qui peuvent donner lieu à ces subites et redoutables conflagrations.

Comme supplément et comme complément, tout à la fois, à ce travail, M. Dubuc nous a lu une note, dans laquelle il nous annonce la découverte, faite par lui, d'un moyen très simple et très peu dispendieux pour dégraisser avec promptitude et facilité tous les tissus dans l'apprêt desquels on fait usage de corps gras ou d'huiles de diverses natures et qualités. C'est à l'aide des sels neutres que M. Dubuc espère atteindre son but; il se livre encore, en ce moment, à des expériences décisives; mais il a voulu d'avance annoncer la communication prochaine de ce mémoire, afin de fixer à sa découverte une date certaine.

M. Morin nous a lu un rapport sur le *Manuel des contre-poisons* par M. Hector Chaussier, fils du célèbre professeur de la faculté de Paris. Notre confrère, qui en donne d'ailleurs l'exemple lui-même, pense, qu'en fait de sciences, la vérité et l'exactitude sont toujours indispensables; comme ces principes ne lui ont pas paru avoir présidé à la publication qu'il analysait, encore bien qu'elle soit parvenue à sa troisième édition, il a cru devoir être sévère dans son jugement.

M. Girardin nous a fait hommage de la suite du *Cours de*

Chimie industrielle qu'il fait aux écoles municipales, et qui se publie par livraisons. M. Lévy a confirmé l'opinion qu'il avait émise sur les livraisons de l'année précédente, et après avoir annoncé que le succès de la publication égalait au moins celui mérité et obtenu par le cours, il a ajouté : « que cet ouvrage de science, destiné aux gens du monde, était peut-être le meilleur qui eût été publié jusqu'ici ; qu'en conséquence on ne devait pas être surpris que l'on s'occupât, en ce moment même, de le traduire en plusieurs langues. »

Cet éloge dispense de tous les autres.

Géologie.

M. Destigny nous a tenus au courant de la situation du forage artésien entrepris à St-Sever, sur le terrain des nouveaux abattoirs. Les résultats définitifs nous seront communiqués plus tard. [1]

M. Bunel, de Caen, que nous avons eu déjà occasion de citer pour son Mémoire sur les mesures barométriques, s'occupe aussi, dans ses *aperçus paléontologiques*, de la théorie des eaux jaillissantes. M. Lévy a retrouvé, dans ce second écrit, l'érudition et l'esprit de méthode qui distinguent l'auteur.

M. Turpin, de Paris, a écrit à M. Pouchet une longue lettre dont ce dernier nous a donné communication, et qui fournit des détails sur la découverte faite, par ce naturaliste, de corps organiques qui forment la base de masses siliceuses énormes, qui se rencontrent au fond des mers et même sur la

[1] La sonde est arrivée à 500 pieds. Le Conseil municipal vient de voter une nouvelle somme de 6000 fr. pour creuser encore à une profondeur de cent pieds de plus.

terre. M. Turpin indique à notre confrère les moyens d'étendre les mêmes observations aux silex de diverses natures, en les faisant disposer en lames très minces, que l'on soumet alors avec la plus grande facilité à l'action d'un microscope, qui y révèle, comme il l'a éprouvé bien des fois lui-même, surtout pour les silex pyromaque et corné, la présence d'agglomérations organiques, dont les débris paraissent surtout appartenir à une espèce de *gaillonella ;* on y trouve aussi des portions notables de spongelle des étangs, et les filaments d'une conferve cloisonnée à d'assez grandes distances.

M. Pouchet se propose de poursuivre cette étude, qui présente non-seulement un objet de curiosité, mais peut devenir la source de découvertes précieuses pour l'histoire naturelle et la géologie.

Botanique.

M. Soyez Willemet, professeur de botanique et membre de la Société royale académique de Nancy, nous a fait hommage d'une brochure sur le *gnaphalium neglectum.*

M. Prévost, pépiniériste, a rendu justice aux curieuses recherches de ce laborieux et consciencieux botaniste.

Une société s'est formée à Londres, sous le patronage de lord Stanhope : elle porte le nom de *Société medico-botanique.* Son but est, en effet, de trouver, dans les plantes indigènes qui pullulent sous nos pas, des succédanés capables de remplacer avec succès certains médicaments exotiques, tels que l'opium, le quinquina, les strychnos, etc., etc., qui ne sont pas sans danger dans leur emploi, sans compter l'élévation de leur prix, et les difficultés et les inconvénients divers de leurs préparations. M. Gossier nous a lu un rapport, en deux parties, sur ce travail, rapport que lui a

dicté la philantropie et le désir bien louable de propager chez nous les services que pourrait rendre la nouvelle Société, dont le but lui semblait utile et respectable en principe. Les détails dans lesquels le rapporteur est entré ont prouvé que la Société médico-botanique a suivi une marche peu rationnelle pour soustraire ses concitoyens à la rapacité et à la mauvaise foi du pharmacien anglais, dont lord Stanhope flétrit l'avidité et le charlatanisme en termes énergiques. En effet, les plantes préconisées et les faits cités ont été depuis long-temps étudiés et expérimentés en France, et force a été de renoncer à la chimère, conçue par quelques enthousiastes, de trouver sous nôtre main des succédanées certaines aux substances énergiques. L'art ne peut se passer de ces dernières, mais c'est par une bonne police médicale qu'il faut donner des garanties au choix et à la préparation de ces mêmes substances.

Le rapport de M. Gossier vaut, en conséquence, beaucoup mieux que le livre qui en a fourni le sujet.

Agriculture.

Nous retrouvons ici, tout d'abord, M. Dubuc, qui a voué à cette science si vaste, si française, une sorte de culte très honorable pour lui ! Plus de cinquante brochures relatives à l'agriculture ont été successivement examinées et analysées par lui; nous n'en donnerons pas, en ce moment, la liste détaillée, elle sera consignée au Précis, mais nous tenons à constater que ces mêmes travaux ont fourni à notre vénérable confrère le motif de plusieurs notices spéciales sur des points pratiques. C'est ainsi qu'au sujet d'un rapport sûr les travaux de la Société d'Agriculture du Bas-Rhin, il est venu, avec cette sage réserve que donne une longue expérience, réduire à leur juste valeur les espérances et les

exagérations qu'avait fait naître la fameuse pomme-de-terre dite *de Rohan*; c'est une belle et bonne conquête agricultural sans doute, mais M. Dubuc prouve que son produit, d'ailleurs remarquable, est plutôt une amélioration pour l'alimentation des bestiaux que pour celle de l'homme.

Si l'honorable membre cherche à faire justice des erreurs et des préjugés, il met aussi tout son zèle à pousser à l'expérimentation de ce qui a des chances réelles d'utilité pour l'agriculture. C'est donc sans surprise que nous l'avons vu faire des efforts pour aider à la propagation d'une méthode en ce moment soumise à des tentatives raisonnées dans le pays de Caux. Il s'agirait de semer en mai ou en juin, au plus tard, certaines céréales, de manière à obtenir, en herbe, de ces semis, avant l'hiver, une grande quantité de fourrages, soit en vert, soit en sec, sans que ces coupes préliminaires nuisissent en rien au produit, en grains et en paille, que l'on recueillerait l'année suivante, aux époques ordinaires. Si cette pratique obtenait chez nous le succès qu'on prétend en retirer ailleurs, grâces, à coup sûr, en seraient rendues à M. Dubuc.

M. Duputel, qui nous fait d'ordinaire juger les publications de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, s'est acquitté cette année, à deux reprises différentes, de cette mission, avec le même scrupule. Il nous a convaincus que cette Société continue à remplir sa tâche avec la plus stricte exactitude.

Les travaux publiés par la Société royale d'Agriculture et de commerce de Caen renferment un Mémoire sur le commerce de cette ville et de ses environs, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Ce Mémoire, qui fait un véritable honneur à l'érudition, au jugement et à la patience de son auteur, M. l'abbé Delarue, en fait également au

rapporteur, M. Leprévost, vétérinaire, qui nous a donné une idée très complète de ce beau travail. Il a également accordé son approbation, savamment motivée, aux diverses recherches de M. Cailleux, vétérinaire très distingué de Caen.

M. Prévost, pépiniériste, a fait un rapport sur les trois premiers numéros du Bulletin de la Société d'Horticulture récemment établie à Rouen. Il n'a pas dissimulé certains dangers qui pourraient résulter de son propre règlement, pour cette association à laquelle il porte naturellement un sincère et vif intérêt, mais qui eût peut-être gagné à ne former qu'une section de la Société centrale d'Agriculture, au lieu de constituer une seconde société tout-à-fait distincte.

L'*Euphorbia lathyris*, multiplié dans les lieux où les taupes exercent leurs fouilles désastreuses, devait, s'il fallait en croire un mémoire inséré dans les Annales de l'Auvergne, mettre un terme aux ravages de ces animaux. M. de Cazé, rapporteur, avait invité M. Prévost à faire des expériences à ce sujet; il les a entreprises avec cet esprit d'exactitude et de sage investigation qui le caractérise. Les résultats ont été constamment négatifs, et l'effet de l'*euphorbia* contre les taupes devra encore être rangé parmi ces rêves trop nombreux, que des recueils, graves d'ailleurs, admettent avec une légèreté parfois impardonnable.

Nous avons parlé des greniers mobiles de M. Vallery, pour la conservation des grains; la même question a aussi occupé notre confrère M. Dubreuil, qui, s'appuyant sur d'autres principes et d'autres expériences, propose des moyens tout différents, pour arriver au même but. Le livre offert par M. Dubreuil est encore aux mains des rapporteurs: nous y reviendrons donc plus tard, avec d'autant plus de profit, que les expériences en grand de M. Vallery étant

alors terminées, il deviendra plus facile d'opter entre les systèmes proposés par les deux économistes.

M. Leprevost a trouvé, dans l'intérêt que présentent les travaux de la Société vetérinaire du Calvados, un motif pour hâter le rapport qu'il était chargé d'en faire. Ce rapport lui a suggéré l'heureuse idée de nous présenter un travail personnel sur l'établissement, la marche, les progrès et la situation actuelle de l'art vétérinaire en France : ce fragment a fixé l'attention de l'Académie, qui en a unanimement décidé l'impression dans le Précis annuel.

Les Annales d'agriculture d'Indre-et-Loire, et les Mémoires de la Société académique du Bas-Rhin ont inspiré à MM. Dubuc et Dubreuil de judicieuses réflexions sur la culture du mûrier dans nos contrées, sur la fabrication des sucres indigènes et sur les industries qui se rapportent à ces deux branches, si importantes et si fort en progrès, de notre agriculture nationale.

Statistique.

L'Académie a définitivement réparti entre ses membres la partie de la statistique de la Seine-Inférieure dont elle demeure chargée. Des travaux partiels lui ont déjà été présentés. MM. Vingtrinier et Hellis ont donné le signal, par un mémoire sur la constitution médicale du département. Ce mémoire, qui renferme des parties traitées avec talent et approfondies, doit encore se perfectionner par les additions que se proposent d'y faire les auteurs.

M. Ballin, qui a obtenu d'honorables distinctions pour ses travaux statistiques, nous a fourni, cette année, une nouvelle

preuve de sa parfaite méthode, dans un aperçu statistique sur les sourds-muets et sur les aveugles qui existent dans notre département. Il y a joint un tableau raisonné des causes regardées comme les plus directes et les plus incontestables de la fréquence variable de ces deux infirmités, dans certaines localités. La compagnie a ordonné l'impression de ces recherches, curieuses à plus d'un titre, dans le Précis de 1837.

L'Académie a fait le même honneur à un mémoire de l'un de nos plus anciens correspondants, dont le silence et l'éloignement nous avaient fait redouter la mort. M. Vène, officier supérieur du génie, qui a long-temps résidé et commandé au Sénégal, nous a donné la preuve à la fois de son existence et de son devoûment à l'Académie, par l'envoi d'un mémoire manuscrit *sur les établissements anglais de la Gambie, et sur les comptoirs français d'Albréda et de Casamance.*

M. de Caze, qui nous a rendu compte de cet intéressant mémoire en rapporteur instruit et en excellent juge, a, par son propre travail, fait valoir celui de l'auteur, et déterminé l'Académie à en ordonner l'impression.

M. Moreau de Jonnès, membre de l'Institut, chef des travaux de statistique au ministère, et l'un de nos correspondants les plus assidus, nous a fait parvenir récemment un nouveau volume orné d'une belle carte, et qui est une statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. M. Ballin doit nous en rendre compte, à la rentrée, ainsi que des travaux d'une société qui s'est vouée à l'étude de la statistique, dans le département de la Drôme, et qui nous a adressé récemment le premier numéro d'un journal consacré à la science à laquelle elle rend un culte exclusif.

Physiologie, Médecine et Chirurgie.

Cette classe a produit, cette année, beaucoup de travaux dont voici le détail :

M. Passereau, docteur en médecine, à Harfleur, a présenté un mémoire manuscrit sur l'étude philosophique de la médecine. M. Vingtrinier a reconnu volontiers l'existence des vérités énoncées par l'auteur, mais il a exprimé le regret que les questions de personnes n'eussent pas été entièrement écartées d'une dissertation dans laquelle il ne devait s'agir que des intérêts exclusifs de la science et des institutions médicales.

M. Des Alleurs a fait connaître à l'Académie le nouveau *Manuel de Vaccine* publié par le comité central du département, de plus un travail de M. Le Reboulet, médecin de Strasbourg, sur une épidémie de variole qui a sévi dans cette ville en 1833; enfin un mémoire de M. Bailleul, médecin à Bolbec, sur le cowpox naturel et sur les moyens de le reproduire artificiellement, par un procédé qu'il propose. Le rapporteur a profité des points de contact que présentaient ces matières, pour les coordonner dans un rapport collectif et en grouper les résultats médicaux et même administratifs. Il lui a été facile de démontrer, preuves en main, que, pour la propagation de la vaccine, la Seine-Inférieure devait occuper l'un des premiers rangs parmi tous les départements de la France.

Le tableau de la *circulation du sang, considérée chez le fœtus de l'homme et comparativement dans les quatre classes d'animaux vertébrés*, qui nous a été adressé par le docteur Martin Saint-Ange, de Paris, offre, dans sa confection matérielle, une rare perfection; dans son objet, un motif d'intérêt

très puissant, qu'augmente encore la manière dont il est conçu et exécuté : tel est le résumé du jugement porté par M. Hellis ; nous le constatons, en nous y rangeant nous-même avec empressement.

M. le professeur Le Sauvage, notre correspondant à Caen, nous a fait parvenir plusieurs mémoires dont l'un, tout physiologique, traite *des annexes du fœtus humain* ; l'autre, tout chirurgical, *des luxations spontanées du fémur*, auxquelles l'auteur assigne pour sa cause la plus fréquente et la plus ordinaire, l'hydropisie de l'articulation qu'il nomme *hydrartrose*. M. Vingtrinier a examiné ces deux mémoires avec la plus grande impartialité, et, après avoir exprimé sans détour son opinion personnelle sur la théorie de l'auteur, il a conclu par ces mots, que notre devoir nous prescrit de transcrire ici :

« *Quoi qu'il en soit des conséquences tirées des faits énoncés par l'auteur, il faut convenir que ce travail mérite l'attention des praticiens, et qu'il honore la plume et les talents du professeur, déjà bien connus d'ailleurs* ! »

M. Chabanne, médecin en chef de l'hôpital de Mirecourt, département des Vosges, nous a soumis un mémoire manuscrit sur la création de médecins cantonnaux. M. Hellis a approuvé les idées de l'auteur ; mais il a ajouté qu'elles n'étaient pas nouvelles et avaient déjà été énoncées dans le travail demandé à l'Académie royale de Médecine, entrepris et longuement discuté par elle, sur la révision générale des lois qui régissent l'art de guérir, dans ses diverses branches.

M. Gordon, docteur-médecin dans le département du Nord, a cherché à établir une théorie nouvelle de l'action nerveuse. Adoptant la double division de Bichat, il a supposé aux deux systèmes de nerfs deux électricités différentes qu'il s'est plu à faire agir arbitrairement, et suivant des los

qui se lieraient intimement à celles de l'électricité et de l'affinité chimique générales. M. Hellis a exposé avec bonne foi et clarté le système de l'auteur ; mais il a su en faire, avec convenance d'ailleurs, bonne justice sous le rapport pratique.

Le compte-rendu par M. Hellis du Précis des travaux de la Société de médecine de Toulouse, nous a montré cette honorable compagnie faisant des efforts efficaces pour ramener et pour maintenir l'art médical dans les limites de l'observation hippocratique dont il n'eût jamais dû sortir.

Nous parlions, il n'y a qu'un moment, des combustions spontanées de certaines substances; un phénomène encore plus étonnant, et qui a dû exciter une plus longue incrédulité, est la combustion humaine spontanée, qui atteint des individus qui ont fait un abus prolongé des liqueurs alcooliques. Le docteur Avenel, jeune praticien de cette ville, appelé à observer des faits de ce genre, s'est efforcé de les appuyer sur une théorie satisfaisante. Il a cherché à les expliquer par l'accumulation et l'inflammation du phosphore qui figure comme élément, mais à l'état de combinaison, parmi les matières qui entrent dans la composition du corps humain. M. Hellis a loué le zèle et l'ardeur scientifiques de l'auteur, mais il s'est abstenu de se prononcer sur la valeur d'une explication que d'autres membres versés dans l'étude de la chimie ont regardée comme inadmissible.

M. le docteur Vingtrinier, médecin des épidémies de l'arrondissement de Rouen, nous a lu un mémoire sur l'épidémie de grippe qui a sévi dans toute l'Europe en général, et dans nos contrées en particulier, dans les premiers mois de 1837. L'Académie a ordonné l'impression de ce document pratique, qui devra être complété par les faits observés postérieure-

ment à l'épidémie, mais qui, de l'aveu de tous les observateurs, ont une connexion directe avec elle et prouvent qu'elle a exercé et exerce, peut-être en ce moment même, une influence, momentanée sans doute, mais pourtant notable, sur la constitution médicale régnante.

L'homme qui a rendu à l'humanité, dans ce siècle, le plus grand service qu'on lui eût rendu depuis long-temps; celui qui a fini, à force de réflexions et de persévérance et à l'aide d'un génie tout spécial, par réaliser, bien plus, à rendre pour ainsi dire banale, une opération regardée pendant tant de siècles comme une chimère; celui qui, le premier, a pratiqué avec succès sur le vivant cette merveilleuse opération, la *lithotritie*, le docteur Civiale en un mot, nous a fait hommage de son dernier ouvrage, qui est un parallèle entre les diverses méthodes d'opérer la pierre.

M. Des Alleurs, chargé de son analyse, a dû mettre dans son rapport toute la chaleur qu'inspire la reconnaissance due aux grands services, surtout quand ceux qui les ont rendus ont eu beaucoup à souffrir de l'envie, de l'injustice ou de l'ingratitude! L'Académie, dans la pensée que la conviction du rapporteur pourrait avoir quelqu'influence sur celle du public, et qu'elle serait d'ailleurs une sorte de compensation qu'elle offrirait à M. Civiale des dénis de justice auxquels il a été trop long-temps en butte, a ordonné l'impression de ce rapport dans son Précis de 1837.

Un autre correspondant, M. le docteur Kirckhove, d'Anvers, ancien médecin principal des armées françaises, nous a adressé la troisième édition de son *Histoire médicale des Campagnes de Russie et d'Allemagne en* 1812 *et en* 1813. M. Des Alleurs a cherché, dans un rapport étendu sur ce livre important, à montrer combien l'histoire fidèle des faits scientifiques, observés par des hommes capables et conscien-

cieux, peut rendre de services à l'humanité d'abord, et fournir ensuite d'inappréciables renseignements à ceux qui se montreront dignes de la noble et pénible mission d'écrire l'histoire générale, dans les siècles futurs.

M. le docteur Vigné, dont le nom se rattache depuis tant d'années à des publications médicales nombreuses et toutes dictées par une philantropie aussi pure que persévérante, vient encore de faire paraître un nouvel ouvrage, sur les *Dangers des Inhumations précipitées et sur les Signes de la Mort*[1]. M. Des Alleurs est chargé de nous en rendre compte; mais, en attendant le rapport que l'époque avancée de l'année et l'importance du sujet l'obligent à différer jusqu'au prochain exercice, il a désiré qu'il fût consigné au rapport général, que la science la plus consciencieuse, l'observation la plus rigoureuse, le zèle et le dévouement les plus respectables, ont constamment présidé à la composition de cet utile traité, qui deviendra par le fait une sorte de manuel, que chacun voudra posséder et méditer, afin d'éviter pour lui-même et pour les siens l'épouvantable supplice d'être enterré vivant!

L'autorité administrative profitera sans doute des avis d'un homme d'expérience et de savoir, pour ordonner les mesures propres à prévenir ces horribles catastrophes.

Par un désintéressement depuis long-temps familier à l'auteur, et dont je puis exalter les conséquences, puisque j'ai dû en recueillir le fruit précédemment de mes propres mains, au nom de la Société de Charité maternelle, appelée à partager le produit d'une publication faite par notre confrère, en 1835, le nouveau livre de M. Vigné se vend encore au profit des pauvres. L'Académie a voulu figurer sur cette liste de souscription doublement honorable pour elle.

[1] Le conseil général du département a voté une souscription pour ce travail, qu'il a de plus recommandé aux administrations compétentes.

Les indigents pourront profiter longtemps de la rente que la science et la bienfaisance viennent de créer pour eux : car l'ouvrage, et par le fonds et par la forme, indépendamment de l'intérêt éternel qui s'attache au sujet, est destiné à un succès durable, auquel il ne fait encore que préluder !

Dans ce résumé rapide, dans cette sorte de table alphatique des travaux purement scientifiques de l'Académie, j'ai omis de vous parler, Messieurs, des discussions verbales élevées sur plusieurs points, des hommages d'œuvres imprimées de nos membres résidants et correspondants, etc. Tout cela sera fidèlement consigné au Précis; mais ce que j'ai dit suffit, je pense, pour prouver que l'activité de la Compagnie, loin de se ralentir, s'est au contraire accrue ! Le rapport de mon collègue des lettres va rendre la chose encore plus palpable. Or, j'ai fait sentir, au début de ce rapport, que cette même activité ne se bornant plus aux cités importantes, se manifestait aussi dans les villes de second et même de troisième ordre. A qui donc oserait désormais leur dénier encore le mouvement, les associations scientifiques ont fait d'avance une réponse péremptoire : *elles marchent!!!*

Nécrologie.

Je vais payer, en finissant, le dernier tribut académique à la mémoire de ceux que la mort a ravis, depuis notre dernière séance publique, à la carrière des sciences et à notre affection.

La notice nécrologique sur Antide Janvier, que M. Destigny nous avait promise, a été fidèlement exécutée; elle sera insérée au Précis, comme la dette d'une admiration et d'une reconnaissance bien senties, payée par un praticien émérite

à la mémoire et aux talents supérieurs d'un habile et illustre maître !

J'ai prononcé, sur sa tombe même, l'éloge funèbre de M. Le Vieux, commissaire du roi près la monnaie de Rouen, l'un de nos vétérans les plus respectables. Faire entendre de nouveau son nom dans cette séance, c'est rappeler toute une longue carrière de talents, de modestie et de dévoûment !

L'un de nos correspondants les plus distingués, le baron Desgenettes, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, ancien membre de l'Institut d'Egypte, puis de l'Institut de France, inspecteur général des services de santé militaires, titulaire de l'Académie royale de Médecine, etc., etc., a aussi terminé sa belle et glorieuse carrière. Ses immenses services sur les champs de bataille; son admirable dévoûment en Egypte; ses talents éminents, uniront à jamais le nom de l'illustre médecin que la Normandie revendique avec une juste fierté, puisque Desgenettes était originaire d'Alençon, aux noms immortels qui brillent d'un si pur éclat, à cette époque fatale et consolante à la fois où toutes les vertus et tous les talents s'étaient donné rendez-vous au champ d'asile que leur offraient les camps de nos phalanges victorieuses !

Sur la porte d'airain du Tartare, un grand poète inscrivit : *L'espérance n'entre point ici !* Sur le fronton du monument que nous élevons à la mémoire de ceux que la mort nous a ravis, nous pouvons inscrire, nous, au contraire : *Consolation, espérance !*

Oui, Messieurs, *espérance !* car elle luit encore à nos cœurs, au moment même où je m'apprête à rendre un dernier hommage à la mémoire d'un jeune, intrépide et savant marin, enfant de la Normandie et notre correspondant affectionné, à Jules de Blosseville, disparu tout-à-coup, lors-

qu'il commandait une expédition d'exploration, que ses concitoyens escortaient de leurs souhaits, et qui semblait le conduire lui-même à la gloire!

Toute la France, toute l'Europe ont témoigné l'intérêt qu'elles prenaient au sort de l'infortuné navigateur, espoir de la science et de la patrie! Des expéditions ont été faites, à plusieurs reprises, pour découvrir les traces de la sienne; mais, hélas, toujours en vain jusqu'ici! Rien n'a été découvert; et cette absence totale de renseignements, toute déplorable qu'elle est, nous devient presqu'une consolation, puisque, s'il nous faut douter du salut de l'équipage de la Lilloise et de son commandant, nous n'avons pas, du moins, l'affreuse et complète certitude de leur perte! L'espérance nous reste donc encore, Messieurs, et le capitaine Ross la soutient et cherche à la faire partager à l'intéressante famille du malheureux Jules! C'est avec un pieux enthousiasme que l'amour fraternel se précipite sur cette dernière planche que lui offre le célèbre capitaine anglais! Nous en avons eu la preuve dans cette lettre que nous a adressée, le 7 mars dernier, Ernest de Blosseville, frère de Jules, et notre correspondant comme lui! Il nous y apprend, et nous le mentionnons ici avec orgueil, que nous avions été mis au nombre des légataires du jeune marin, qui, soit pressentiment, soit plutôt sage prévision de l'homme intrépide qui calcule d'avance toutes les chances de la périlleuse entreprise qu'il médite, nous avait destiné, avant son départ, deux objets que son frère nous a religieusement transmis, et qui sont un croquis de la côte du Groënland reconnue par la Lilloise, et une carte de la côte Nord de l'île de Ceylan et du mouillage de Kaits, publiée par le dépôt de la Marine.

Il m'est impossible, s'écrie Ernest, à la fin de la lettre d'envoi que je citais tout-à-l'heure, *il m'est impossible de désespérer du retour de mon frère Jules! Je me rappelle trop bien sa foi constante en celui du capitaine Ross, pour ne*

pas vous prier, Messieurs, de ne point considérer cet envoi comme un hommage posthume ! !

Oh ! non, sans doute, cher collègue, non ! car nous partageons de tout notre cœur une espérance si douce et si touchante ! Ah ! que du moins cet hommage public et solennel, que mon obscurité personnelle regrette de ne pouvoir rendre plus éclatant, soit une consolation pour sa famille, s'il faut que Jules soit perdu pour jamais ! Mais si le ciel, ah ! puisse-t-il exaucer ce souhait ! si le ciel nous le rendait, ces mêmes hommages seraient pour l'heureux De Blosseville une douce compensation aux cruels maux qu'il aurait subis, aux affreuses souffrances qu'il aurait endurées ! Ah ! Messieurs, le voyez-vous d'ici, regagnant, après tant d'années, les rives de la France ! Son cœur, ému et palpitant, interrogerait ces lieux chéris, cette terre de loyauté et d'honneur où il reçut le jour ! Il y trouverait bien des choses changées sans doute depuis son départ ! Mais si son ame étonnée venait à hésiter, en entendant le bruit flatteur des regrets que la science donne à sa mémoire, ce concert unanime de vœux qu'elle forme pour son retour, il s'écrierait aussitôt : Oh ! oui, c'est bien ma patrie que je retrouve enfin ; c'est elle, je la reconnais, en y entendant retentir le cri si français, ce cri de consolation, d'espérance et de salut : *Vive le dévoûment à la science et à la patrie ! Vive la véritable gloire !*

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

ANALYSE

D'UNE NOUVELLE SOURCE

D'EAU MINÉRALE,

Découverte à Forges-les-Eaux, par le Docteur Cisseville,

PAR MM. GIRARDIN ET MORIN.

MESSIEURS,

A un quart de lieue de Forges, sur la route de Paris, et à 650 mètres à peu près de l'établissement des anciennes sources minérales ferrugineuses, dans une propriété appartenant à M. Beauvais, négociant de Rouen, propriété qui fait partie des anciennes bruyères défrichées depuis une vingtaine d'années, existe un puits assez profond, au fond duquel se fait jour une source assez abondante, dont les eaux se mêlent à celles du puits. Ce sont ces eaux que le docteur Cisseville regarde comme hydro-ferro-sulfureuses.

Il y a bientôt trois ans que cette source a été découverte. La rencontre en a été faite en recherchant de la terre glaise. On avait aussi l'intention de tirer parti du puits pour avoir de l'eau potable, qu'on sait devoir exister à une certaine profondeur.

Cette source court du nord au sud, comme l'Epte et l'Andelle. Le terrain d'où elle sort est essentiellement formé de sables ferrugineux dont la puissance est très grande. A l'endroit où on l'a trouvée, ces sables ferrugineux présentent des alternances d'argile bigarrée et de grès ferrugineux.

C'est sur ces derniers que repose la maçonnerie du puits. A quelque distance de là se trouve, dans une situation plus élevée, un terrain d'où l'on extrait des tourbes pyriteuses qui servent à la fabrication de la couperose verte, ou sulfate de fer. La source paraît être directement recouverte par la couche de glaise plastique qui existe plus ou moins pure dans toute la vallée du Bray.

A notre arrivée à Forges, nous fîmes mettre le puits à sec, de manière à pouvoir recueillir une certaine quantité d'eau de la source, sans mélange d'eau d'infiltration. Cette opération fut assez longue et pénible, car, dans les circonstances ordinaires, le puits, qui a 42 pieds de profondeur, présente 22 pieds d'eau, et l'infiltration, aussi bien que la source minérale qui l'alimente, sont si productives, qu'il faut à peine deux heures pour lui rendre les 22 pieds d'eau qu'on lui a enlevées.

C'est sur l'eau de la source, bien pure, que nous avons expérimenté, prise sous les yeux et par les soins du docteur Cisseville.

Un thermomètre centigrade, plongé dans cette eau, la température extérieure étant (*à midi*) de + 16° 2, et la colonne barométrique à 732 millimètres, marquait, après dix minutes d'immersion, + 6° 7.

La densité de cette eau est de 1,000310, celle de l'eau distillée étant 1000.

Cette eau est trouble et un peu laiteuse; elle a l'odeur de l'eau légèrement croupie et atramentaire, une saveur ferrugineuse très prononcée, mais nullement sulfureuse.

Elle s'est comportée de la manière suivante avec les réactifs.

Papier de tournesol.....	Rougit très légèrement.
Chlore.....	Produit dans l'eau non-filtrée un trouble qui augmente par le repos, tandis que le même réactif n'en produit pas d'une manière bien sensible dans l'eau filtrée.
Potasse à l'alcool.....	Trouble léger, floconneux.
Nitrate d'argent.....	Précipité blanc, caillebotté, abondant, insoluble dans l'acide nitrique et soluble dans l'ammoniaque.
Nitrate de baryte.....	Précipité blanc pulvérulent, qui ne disparaît pas par l'acide nitrique pur.
Ammoniaque.....	Trouble léger au bout de quelque temps.
Oxalate d'ammoniaque.....	Précipité blanc.
Teinture de galle.....	Trouble violacé.

Cyanoferrure rouge de potassium.	Couleur verte.
Cyanoferrure jaune de potassium.	Couleur bleuâtre.
Sulfocyanure de potassium.....	Rien, mais après l'addition du chlore la liqueur prend une teinte rougeâtre.
Acétate de plomb.....	Précipité blanc abondant, qui disparaît par l'acide nitrique.
Sulfhydrate d'ammoniaque.....	Précipité noir.
Bicarbonate d'ammoniaque.....	Précipité blanc léger.

Le chlorure d'or, ajouté à l'eau, n'y forme pas de précipité instantanément, mais, à l'aide d'un contact prolongé, il y a réduction de l'or, par suite sans doute de la réaction d'une matière organique dont l'existence nous paraît probable.

Une lame d'argent, mise à tremper pendant vingt-quatre heures dans cette eau, n'a pas été noircie.

Des cristaux de nitrate d'argent ont été mis en contact avec cette eau. Il s'est formé, au bout de quelque temps, un précipité violacé qui a résisté en partie à l'action de l'acide nitrique, mais qui a pris une couleur rose.

Exposée à la lumière solaire, dans un flacon qui en était entièrement rempli de manière à ne laisser aucune portion d'air, cette eau s'est troublée et a laissé déposer un sédiment de couleur ocracée. Au bout de quelques jours, le dépôt a été en augmentant, mais il a acquis peu à peu une couleur noire très intense. Cette coloration a commencé dans la partie du dépôt qui recevait plus directement les rayons solaires; l'eau exhalait alors une odeur très prononcée d'hydrogène sulfuré. L'eau et son dépôt noir floconneux ayant été versés dans une large capsule de verre, peu à

peu la coloration noire s'est affaiblie, et au bout de douze à quinze heures, le dépôt floconneux avait entièrement repris sa couleur d'ocre primitive.

Soumise à l'action de la chaleur en vases ouverts, l'eau laisse dégager des bulles de gaz, et se trouble assez fortement. Il se dépose des flocons rougeâtres.

Deux kilogrammes d'eau ont été soumis à l'ébullition dans un appareil convenable, pour en dégager les gaz qui ont été reçus dans une cloche contenant une solution de chlorure de calcium ammoniacal. Il ne s'est dégagé que de l'acide carbonique. Le précipité blanc, obtenu dans la solution ammoniaco-calcaire, a été recueilli avec soin, lavé et filtré. Il pesait 0,370, ce qui représente 0,161 d'acide carbonique libre.

Trois litres et demi de cette eau ont été évaporés à siccité, avec ménagement, dans une capsule de platine, et ont fourni un résidu terreux jaune-rougeâtre du poids de 0 gram. 555, ce qui représente 0,158 de substances en dissolution par chaque litre d'eau.

Ce résidu a été soumis à l'action plusieurs fois répétée de l'alcool à 32°. Ce véhicule a dissous, comme nous nous en sommes assurés par l'analyse, des chlorures de calcium, de magnesium et de sodium, ainsi qu'une matière organique bitumineuse.

Le résidu, épuisé par l'alcool, a été traité par l'eau distillée jusqu'à ce qu'elle ne lui enlevât plus rien. Les liqueurs aqueuses contenaient des sulfates de chaux et de magnésie, un peu de chlorure de sodium et encore de la matière organique.

Enfin, la portion de ce résidu qui avait résisté à l'action de l'alcool et de l'eau, se composait de carbonate de chaux, de peroxide de fer et de silice.

Ces faits qualitatifs terminés, nous avons procédé à

l'analyse quantitative, en suivant les procédés les plus exacts que la science possède aujourd'hui. Nous croyons inutile de relater ici ces procédés bien connus, et nous nous bornerons à indiquer la nature et les proportions des substances contenues dans chaque litre d'eau minérale.

Un litre d'eau contient :

Acide carbonique libre	0,0805	0,0805
Carbonate de protoxide de fer	0,0580	
de chaux	0,0189	
Chlorure de calcium	0,0250	
de sodium	0,0158	
de magnesium	0,0043	0,1580
Sulfate de chaux	0,0140	
de magnésie	0,0043	
Silice	0,0130	
Matière organique bitumineuse	0,0047	
Eau	999,7615	999,7615
	1000,0000	1000,0000

En comparant la composition de la nouvelle source avec celle des anciennes sources ferrugineuses de Forges, dont l'analyse a été faite, en 1814, par Robert, alors pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen (*Annales de chimie*, t. 92, p. 172), vous verrez, Messieurs, les différences qui existent entre elles; nous joignons ici les résultats obtenus par Robert, des trois sources de Forges. Nous avons ramené, par le calcul, ces résultats au litre.

TABLEAU COMPARATIF DE LA COMPOSITION DES ANCIENNES SOURCES DE FORGES ET DE LA NOUVELLE.

PRINCIPES CONSTITUANTS POUR CHAQUE LITRE D'EAU.	ANCIENNES SOURCES ANALYSÉES PAR ROBERT.			NOUVELLE SOURCE ANALYSÉE Par MM. GIRARDIN et MORIN.
	Reinette.	Royale.	Cardinale.	
Acide carbonique libre.....	0 litr. 250	1 litr. 250	2 litr. 000	0 litr. 0406 [1]
Carbonate de protoxide de fer.	0 gr. 0066	0 gr. 0266	0 gr. 0443	0 gr. 0580
de chaux.....	0, 0133	0, 0398	0, 0398	0, 0189
Chlorure de calcium.....	» »	» »	» »	0, 0250
de sodium.....	0, 0398	0, 0465	0, 0478	0, 0158
de magnesium.....	0, 0106	0, 0066	0, 0106	0, 0043
Sulfate de chaux.....	0, 0177	0, 0266	0, 0266	0, 0140
de magnésie.....	» »	0, 0465	0, 0478	0, 0043
Silice.....	0, 0053	0, 0044	0, 0088	0, 0130
Matière organique bitumineuse.	» »	» »	» »	0, 0047
	0, 0933	0, 1970	0, 2257	0, 1580

[1] Quantité équivalente à celle qui a été portée de l'autre part en poids.

Il résulte de ce rapprochement :

1° Que la nouvelle source renferme un peu plus de carbonate de fer que les trois sources de Forges ;

2° Qu'elle contient deux substances étrangères à la composition de ces sources, savoir : le chlorure de calcium et la matière organique bitumineuse ;

3° Qu'elle contient plus de silice, mais moins de carbonate de chaux, de chlorure de sodium et de magnesium, de sulfate de chaux et de magnésie, et d'acide carbonique libre ;

4° Enfin qu'elle est plus riche en matières dissoutes que la Reinette, mais moins que la Royale et la Cardinale.

Dans le pays de Bray, où existent des bancs puissants d'argile recouverts de sables ferrugineux très développés, il n'est pas étonnant qu'une grande partie des sources soient ferrugineuses. Partout, aux environs de Forges, on rencontre de ces sortes d'eaux, qui signalent leur passage par le dépôt rougeâtre de peroxide de fer hydraté qu'elles laissent sur le sol. La nouvelle source que nous avons analysée est une des mille fontaines ferrugineuses qui prennent naissance dans cette localité, par suite de l'infiltration des eaux pluviales à travers les tourbes pyriteuses et les sables ferrugineux qui composent une partie du sol superficiel du pays de Bray.

Jusqu'ici, dans tout le département de la Seine-Inférieure, on n'a rencontré que des eaux minérales ferrugineuses. La découverte d'une eau minérale sulfureuse ne serait pas sans importance, en exemptant les malades d'entreprendre le voyage long et dispendieux des Pyrénées où se trouvent les sources sulfureuses les plus en réputation. M. le docteur Cisseville a cru avoir fait une pareille découverte dans la source que nous avons examinée. L'odeur de cette eau, qui rappelle celle des eaux de mares, la présence d'une boue noirâtre au fond du puits dans lequel elle

s'écoule, enfin la coloration brune d'une pièce d'argent qu'il abandonna pendant quelque temps dans cette eau, le portèrent à admettre dans cette source l'existence de l'hydrogène sulfuré. Les expériences que nous avons faites et répétées plusieurs fois avec soin nous ont convaincu de l'absence de tout composé sulfuré; mais, d'un autre côté, elles nous ont éclairé sur la production accidentelle de l'hydrogène sulfuré que M. Cisseville a remarquée.

Depuis long-temps plusieurs chimistes fort distingués, et entre autres MM. Doebereiner, Longchamp, Chevreul, Henry fils, ont émis l'opinion que les sulfates dissous, mis en contact avec des matières organiques, peuvent donner naissance à des sulfures, et par suite à de l'hydrogène sulfuré et à des eaux hépatiques. L'étude de plusieurs eaux minérales sulfureuses, telles que celles d'Enghien, Montmorency près Paris, de Billazai (Deux-Sèvres), celles des eaux croupissantes, mais surtout aussi les expériences directes de M. Vogel sur la décomposition successive des sulfates dans les eaux par les substances organiques (*Journal de Pharmacie*, t. 15, p. 54), ont mis cette opinion hors de doute.

L'existence simultanée, dans la nouvelle source de Forges, d'une matière organique et de sulfate de chaux et de magnésie, peut donc expliquer la production d'une petite quantité d'hydrogène sulfuré, qui communiquerait accidentellement à l'eau son odeur de croupi et la propriété de noircir les métaux blancs. Les expériences et observations suivantes confirment cette manière de voir.

L'eau qui séjourne dans le puits pendant quelque temps acquiert une odeur très sensible d'hydrogène sulfuré. Pour mettre la présence de ce gaz en évidence, nous avons fait passer dans cette eau un courant de chlore qui a donné lieu à un précipité assez abondant et d'une couleur jaune rougeâtre. Ce précipité, recueilli avec soin et bien lavé à l'eau distillée,

a été ensuite échauffé avec de la potasse caustique pure dans une capsule d'argent. Bientôt ce vase a acquis une couleur brune, et un acide versé sur le résultat de la calcination a produit un dégagement très sensible d'hydrogène sulfuré.

La terre ou la boue qui se trouve au fond du puits ne tarde pas à prendre une couleur noire. Mais cette coloration disparaît peu de temps après l'exposition de cette boue à l'air.

Les mêmes faits se produisent, comme nous l'avons déjà dit, avec de l'eau limpide et pure, nouvellement recueillie à la source, et qu'on enferme dans un flacon. Ayant jeté sur un filtre le dépôt noirâtre placé dans le flacon, et l'ayant lavé à plusieurs reprises avec de l'eau distillée, nous l'avons traité par l'acide nitrique pur, qui l'a dissous en grande partie, en lui faisant perdre sa couleur noire. La solution acide et étendue d'eau distillée nous a donné, avec les sels de baryte, un précipité blanc très notable de sulfate de baryte.

Il se forme donc dans l'eau abandonnée à elle-même des sulfures terreux, par suite de la réaction de la matière organique qu'elle contient, sur les sulfates de chaux et de magnésie. Ces sulfures sont la source de l'hydrogène sulfuré qui se dégage, et la cause de la couleur noire qui se produit, puisque cette couleur est due, ainsi que nous venons de le démontrer, au sulfure de fer provenant de l'action de ces sulfures sur le carbonate de fer tenu en dissolution dans l'eau. La décoloration du dépôt par le contact de l'air vient de ce que le sulfure, très divisé, se change en sulfate de fer, sous l'influence de l'humidité, par l'absorption instantanée de l'oxigène atmosphérique.

Ainsi s'explique l'odeur légèrement sulfureuse que répand, parfois, l'eau minérale découverte par le docteur Cisseville. Mais la production de l'hydrogène sulfuré dans cette eau étant faible et nullement continue, il en résulte

que cette eau ne peut être regardée comme une eau sulfureuse proprement dite.

En nous résumant, nous dirons :

1° Que la nouvelle source, découverte et signalée à notre attention par le docteur Cisseville est une eau minérale ferrugineuse, qui a beaucoup d'analogie avec celle qu'on exploite depuis longtemps à Forges ;

2° Que cette eau, toutefois, renferme une plus grande proportion de fer que ces dernières, et en outre une matière organique et du chlorure de calcium dont celles-ci sont privées; ce qui nous fait penser que, sous le point de vue médical, elle pourrait présenter des avantages supérieurs à ceux des anciennes sources;

3° Enfin, que les propriétés hépatiques qu'elle acquiert, dans certaines circonstances, la distinguent de toutes les autres eaux ferrugineuses du département qui n'offrent jamais rien de semblable.

DE L'ÉPIDÉMIE DE GRIPPE

QUI A RÉGNÉ A ROUEN,

EN JANVIER ET FÉVRIER 1837;

Par M. VINGTRINIER,

MÉDECIN DES ÉPIDÉMIES ET DES PRISONS DE ROUEN,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Arrondissement de Rouen, 8 Cantons.
Population de 225,000.

Nombre total des malades. — Moitié de la population.

Mortalité..... 0. — Si ce n'est sur les vieillards atteints déjà de catharres pulmonaires, ou autres maladies chroniques; eux seuls ont fait monter le chiffre de la mortalité mensuelle.

L'épidémie de grippe qui s'est répandue sur toute la France pendant la dernière moitié de la saison d'hiver de cette année, prend son rang après les grandes épidémies catharrales dont l'histoire nous a été conservée à diverses époques et, principalement, pour le siècle qui s'écoule, en l'année 1831 et 1803, et pour le siècle dernier en 1780, 1775, 1767, 1762, 1733 à 37, et 1729.

Comme épidémie particulière à notre département, il n'en a pas été observé dans les temps antérieurs qui ait été aussi

générale que celle qui vient de se passer ; depuis les épidémies de grippe dont Lepecq de la Clôture, médecin de Rouen, a fait l'histoire, dans son livre des *Constitutions Épidémiques de la Normandie*, et qu'il indique aux années 1767 saison d'été, et 1775 saison d'automne, il ne s'en est pas présenté.

Celle de 1803, qui fut générale en France, est apparue aussi dans notre contrée, mais ce fut sans atteindre à beaucoup près autant de monde que celle de 1837.

Ce fut du 20 au 25 janvier que la grippe s'est annoncée, et ce fut vers le 20 février qu'elle a disparu, de sorte que sa durée a été de 30 à 35 jours seulement. Jamais elle n'avait fait un aussi court séjour parmi les populations. Les épidémies de 1767 et 1775 avaient duré dans la Normandie, et à Rouen particulièrement, pendant trois et quatre mois.

Durant ce court séjour, la grippe a eu son influence sur toutes les agglomérations du pays en même temps, et avec la même intensité partout; la *moitié* des habitants de toute condition, de tout âge ou sexe, a été atteinte à divers degrés, et aucun accident topographique n'a paru modifier la maladie; de sorte que, dans toutes les villes, dans les pays, de plaines élevées ou basses, dans les vallées ou sur les hauteurs, partout enfin, la proportion a été la même.

Il a été remarquable encore que, pendant la durée de l'épidémie, on n'a pas distingué de différences dans les grippes prises, soit au commencement, soit à la fin de l'influence morbide, et que les phases ordinaires des grandes épidémies ne se sont ici nullement dessinées; il est vrai que l'épidémie n'a duré que trente jours.

La grippe de 1837 s'est développée sous l'influence d'une

constitution atmosphérique essentiellement froide et humide ; aux époques précédentes, elle s'était développée dans les saisons chaudes, mais aussi humides ; de sorte qu'on peut croire que la condition d'une atmosphère aqueuse est favorable, et peut être indispensable à la production de la cause morbide qui a créé la grippe.

Afin de fixer le caractère de la constitution atmosphérique, il n'est pas inutile peut-être de rappeler ici que les années 1833 et 34, principalement, ont été remarquables par la sécheresse observée dans toutes leurs saisons, sécheresse qui fit tarir toutes les mares et baisser toutes les sources, et que, pendant ces deux années, il n'y a pas eu en France d'épidémie catharrale, mais des épidémies de fièvres typhoïdes muqueuses et adynamiques (comme celles observées à Saint-Vigor et à Caudebec-lès-Elbeuf, communes de ce département). On a observé encore dans le même temps des péritonites puerpérales épidémiques, des scarlatines..... Et ces maladies furent souvent mortelles.

Les années 1835 et 1836 furent, au contraire, très pluvieuses dans toutes leurs saisons, et l'abondance des pluies fut générale en France, de sorte que tout le pays devint un véritable marais. C'est de cette époque que date la constitution atmosphérique humide, froide ou chaude, selon la saison, dans laquelle la population a vécu et vit aujourd'hui. Cette constitution essentiellement favorable à la dissolution des gaz ou au développement des émanations méphitiques et à leur propagation, devait amener des maladies sporadiques de nature catharrale, et c'est ce qu'on a observé dans beaucoup de contrées, mais jusque-là il n'y avait pas eu de maladie épidémique.

Telle était la condition hygiénique des habitants, lorsque la grippe, maladie essentiellement catharrale, s'est propagée

en France, et, ce qui est très remarquable, en même temps dans la plupart des départements.

La population ayant été préparée par la constitution atmosphérique humide de 1835 et 1836 et même 1837, à contracter les affections catharrales ordinaires ou épidémiques; d'un autre côté, l'air réunissant les conditions favorables au développement et à la propagation des causes morbides, il n'est pas très surprenant qu'une masse aussi considérable de personnes ait été atteinte en même temps.

Ces deux circonstances essentielles ne pourraient-elles pas conduire à l'origine et à la cause appréciable ou seconde de l'épidémie? Je dis cause appréciable avec intention, car il se pourrait qu'il existât pour la grippe un agent spécifique, inappréciable, né de causes particulières et dans un lieu donné, à la manière des principes méphitiques qui occasionnent la peste, le choléra, les fièvres intermittentes des marais et les fièvres pernicieuses épidémiques de toute nature. Une raison puissante pourrait le faire croire : c'est la constante uniformité des symptômes de la maladie, quelles qu'aient été les suites diverses, les âges, les conditions, les saisons, et même les époques de la grippe. En effet, les descriptions les plus anciennes des épidémies de ce catharre conviendraient parfaitement à celle de 1837, de même qu'il en serait pour la petite vérole, par exemple.

Cette observation n'est-elle pas de nature à faire croire à une cause spécifique? Pour moi, je le pense.

Ici se placerait naturellement une histoire complète de la grippe, si je ne croyais pas devoir éviter une répétition que les journaux de médecine et politiques ont rendue fatigante et inutile; je me bornerai donc à exposer les principaux symp-

tômes, dans le but spécial de faire remarquer leur similitude avec ceux observés par les médecins de toutes les localités.

Lepecq de la Clôture dit, en parlant de l'épidémie qu'il a observée à Rouen en 1767, que « beaucoup de personnes « furent frappées comme d'un coup de foudre et se couchè- « rent dans l'attente de la maladie la plus grave. » Il en a été de même de celle-ci, et beaucoup d'esprits forts qui en plaisantaient ont été bien surpris en ressentant, une demi-heure après leurs facétieuses réflexions, un accès de fièvre violent.

L'invasion a été marquée par l'atteinte subite d'une prostration générale, par de la fièvre, de la céphalalgie..... Les malades ont éprouvé peu après, avec ces premiers signes, de la douleur à la gorge, c'est-à-dire aux voiles du palais et à l'entrée du larynx, de la toux, et du coryza; de sorte qu'on voyait véritablement se développer; en même temps et en peu d'heures, les symptômes des catharres bronchique, tonsillaire et nazal.

Depuis le début, une tendance aux sueurs a été remarquée chez presque tous les malades, et l'amélioration qu'elles ont toujours amenée a été d'un utile enseignement pour le médecin.

La période croissante de cet état a duré pendant un ou deux jours; bien rarement elle a dépassé trois, et, après ce temps, chaque symptôme s'est calmé et a disparu le 4e, 5e ou 6e jour. Il faut en excepter cependant la toux avec ou sans expectoration, et le sentiment de prostration, qui ont été toujours remarquables pendant tout le cours de la maladie, et quelquefois après.

Ce dernier symptôme, qui n'a jamais manqué, nous a paru pathognomonique dans cette espèce particulière de catharre, en annonçant une lésion profonde des forces

vitales, de sorte que, pour nous, il a été encore un motif de croyance en une cause spécifique, agissant en même temps sur les membranes muqueuses qui sont en contact avec l'air pour les exciter, et sur les forces vitales pour les déprimer.

On a observé plusieurs fois, dans le début de la grippe, du délire pendant quelques heures, ou même seulement, pendant une demi-heure, des hémorrhagies nazales.... Assez souvent on a vu la grippe se compliquer ou plutôt faire naître, par les efforts de la toux, des points pleurétiques. D'autres fois, il s'est développé des catharres pulmonaires, et alors cette maladie est devenue dominante, et quelquefois grave par ses suites, ou remarquable par sa marche insidieuse.

Chez une dame âgée de soixante ans, déjà atteinte d'un catharre bronchique chronique, la grippe a fait prendre à ce catharre un caractère aigu et une marche très rapide; j'ai vu se former de suite une expectoration tellement abondante et d'un aspect purulent tellement prononcé, que, dès le troisième jour, j'annonçai une funeste issue. En effet, le cinquième jour, les poumons s'engouèrent, et l'asphyxie des phthisiques mit fin à la maladie.

Dans deux autres cas observés par M. Blanche à l'Hospice général, le catharre pulmonaire a suivi une marche tellement insidieuse, que, malgré l'absence des symptômes ordinairement si tranchés du catharre pulmonaire, l'autopsie a démontré l'existence d'une inflammation des plus aiguës et des plus étendues sur toutes les branches, et jusque dans leurs plus petites divisions.

En général, la grippe n'a pas eu de suites fâcheuses qui

puissent lui être attribuées à elle seule, et cependant elle a eu une influence assez marquée sur la mortalité.

Cela a eu lieu par la fâcheuse propriété reconnue à cette maladie « de faire passer à l'acuité des maladies chroniques, » ainsi que l'a dit Lepecq. Aussi la mortalité n'a-t-elle pesé que sur des vieillards.

A Rouen, quatre femmes en couches ont succombé à des péritonites puerpérales dans la première quinzaine de l'apparition de la grippe ; peut-on attribuer ces pertes à l'influence maligne de cette maladie ? J'en doute.

Si la grippe a été une complication fâcheuse, elle a été aussi quelquefois avantageuse pour certains malades. Ces cas ont été très rares sans doute, et c'est une raison pour les noter.

J'ai recueilli deux faits de gastrites chroniques existant chez deux femmes, lesquelles ont été aussi promptement guéries que de la grippe, malgré leur ancienneté.

L'une d'elles, âgée de vingt-deux ans, avait une gastrite qui depuis trois ans était passée à l'état chronique avec alternatives d'état aigu ; elle était le désespoir de la malade et du médecin. Cette dame ne mangeait plus : les potages, qui faisaient sa seule alimentation, étaient souvent vomis ; des douleurs intenses rendaient l'épigastre intolérable, la langue était toujours blanche ou sale, des douleurs de tête, de la fièvre, etc., faisaient enfin prendre, de l'état de la malade, des inquiétudes fondées, lorsque la grippe la plus forte vint la saisir, et la retint au lit pendant huit jours.

A partir de ce moment la malade a repris de l'appétit, et bientôt elle a pu manger de tous les aliments, sans jamais en éprouver le moindre mal.

L'autre cas est pareil, à cela près que la maladie était moins ancienne.

Lepecq, que j'ai déjà cité, dit, en parlant du traitement de de la maladie : « On doit avouer que ceux qui n'ont pas fait « de remèdes en ont été quittes plus tôt et plus sûrement(787); « les saignées ont été contraires, les purgatifs inutiles, et les « délayants suffisants. »

J'avoue que pour mon compte j'en dirai bien autant pour l'épidémie de 1837. Tant que j'ai observé de la fièvre, je me suis renfermé dans la prescription des délayants béchiques et calmants opiacés; et aussitôt que la fièvre a cessé, malgré la persistance de quelques autres symptômes, j'ai donné du vin de Bordeaux et des aliments. Personnellement, je me suis fort bien trouvé de ce traitement, et j'ai été promptement guéri, malgré une invasion excessivement brusque et forte.

Nous avons observé que les personnes qui ont éprouvé la grippe sont restées sensibles au froid, qu'elles se sont facilement enrhumées, qu'elles ont repris des maux de gorge, et enfin que beaucoup sont restées faibles.

Jamais, dans les maladies catharrales ordinaires, cette susceptibilité ne s'est fait sentir aussi long-temps.

Serait-ce que le génie épidémique règne encore? serait-ce que telle est la nature particulière de la maladie? serait-ce enfin la persévérante influence d'une constitution asmosphérique froide et humide?

J'ai dit que la moitié de la population s'était ressentie de l'influence maligne de la maladie épidémique, que le quart des habitants avaient dû abandonner leurs travaux..... Malgré cette prompte et générale influence, les hôpitaux n'ont pas été très chargés. Dans les infirmeries des prisons, je n'ai pas compté plus de vingt grippes, au lit; à l'Hôtel-Dieu, M. Hellis, médecin en chef, a compté seulement cent malades militaires et cent civils, et, à l'Hospice général, dont la population est invariable, M. Blanche a traité cent cinquante malades environ.

La mortalité n'a pas augmenté dans les hôpitaux autrement que par les vieillards, ainsi qu'il a été observé en ville.

Enfin, l'épidémie n'a nécessité aucune dépense extraordinaire, ni pour la ville, ni pour le département.

On peut déduire de ce travail les corollaires suivants :

1° La grippe s'est développée dans l'arrondissement de Rouen et dans le département depuis le 25 janvier jusque au 25 février 1837 (trente jours).

La disparition a été aussi brusque que l'invasion.

2° La maladie s'est développée pendant la constitution atmosphérique humide et froide d'un hiver sans gelée (excepté dix à douze jours), et après une année de pluies.

3° La maladie a atteint la moitié de la population.

4° La grippe est une inflammation catharrale des muqueuses nasale et pulmonaire, avec influence asthénique particulière.

5° Elle est épidémique sans être contagieuse. Seule, elle n'a pas été mortelle; par ses complications, et plus encore par son influence sur les maladies chroniques des vieillards, elle a augmenté le chiffre de la mortalité.

NOTA : Le temps qui s'est écoulé depuis la lecture de ce Mémoire me permet d'ajouter, au moment de l'impression (septembre), qu'il y a encore des personnes qui se ressentent de la secousse générale que leur a imprimée la grippe. Cela s'observe-t-il partout ?

Préfecture
de la
Seine-Inférieure

Aveugles
ent de 1

Arrondissements.	Il est déclaré ité. dont est 1 0. M	à plus de 50 ans	Totaux.	Indigens ou mendia M.
		9.	10	11.
Dieppe	24	17	48	32
Havre	34	28	56	23
Neufchatel	34	42	68	25
Rouen (rural)	64	47	93	71
Rouen (Ville de)	65	50	106	29
Yvetot	44	57	103	41
Totaux	267	241	474	221
				35

RENSEIGNEMENTS

SUR LES

AVEUGLES ET LES SOURDS-MUETS,

PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE,

Dans sa Séance du 5 Mai 1837,

PAR M. A.-G. BALLIN, ARCHIVISTE.

MESSIEURS,

Déjà, en 1832, vous avez daigné recevoir avec bienveillance les renseignements que j'ai eu l'honneur de vous présenter sur les *aveugles et les sourds-muets* de ce département[1]; j'ai donc espéré que vous n'accueilleriez pas moins favorablement la nouvelle communication que je vais vous faire aujourd'hui.

Diverses questions relatives aux infortunés privés de la vue ou de l'ouïe ont été adressées aux Préfets, vers la fin de l'année dernière, par le ministre de l'Intérieur.

Il est résulté des recherches faites pour y répondre, en ce qui concerne le département de la Seine-Inférieure, que le nombre des *aveugles* dont la cécité est complète s'élève à 434

Et le nombre de ceux qui ont un point de vue à 97

Ensemble..... 531

[1] Voyez le volume de 1832, p. 208.

dont 57 aveugles-nés, les autres ayant perdu la vue par diverses causes et à des âges différents;

Savoir :

Avant 15 ans	66
De 16 à 30	54
De 31 à 50	107
De 51 et plus	247
Total	474

Sous le rapport de la position sociale, ces aveugles se classent ainsi :

Indigents ou mendiants	354
Dans les hôpitaux	80
Aisés	97
Ensemble	531

Quant à leur âge actuel, les aveugles peuvent être répartis comme il suit :

Au-dessous de 15 ans	35
De 15 à 30	85
De plus de 30	411
Ensemble	531

dont 116 de 70 ans et plus.

Enfin, voici la proportion entre les sexes :

Aveugles-nés.... mâles	38	femelles 19	ensemble 57
Aveugles depuis la naiss.	301	173	474
Totaux	339	192	531

La population totale du département étant de 720,525 habitants, c'est un aveugle sur 1,357 habitants, dont un aveugle-né sur 12,642.

J'ai présenté, dans deux tableaux ci-joints, divers détails

relatifs aux aveugles et aux causes qui ont occasionné la cécité postérieurement à la naissance.

Un troisième tableau se rapporte aux *sourds-muets*, qui sont au nombre de 232, dont 20 sont devenus sourds postérieurement à leur naissance, par suite de maladies; 146 sont indigents et 86 aisés; 5 seulement savent lire et écrire; parmi les aveugles de naissance ou de jeunesse, il n'y en a également que 5 ou 6 qui aient reçu un commencement d'instruction.

L'arrondissement de Rouen est celui où les *aveugles* et les *sourds-muets* sont le plus nombreux; cependant, à l'exception du chef-lieu, peu de communes en ont plus de deux. Neuf des communes du canton du Grand-Couronne en comptent 20, dont 4 aveugles-nés. Ce canton est, en très grande partie, couvert de forêts, et non-seulement presqu'entièrement entouré, mais encore traversé par la Seine, qui forme en cet endroit une *n* couchée de droite à gauche, ce qui semblerait prouver que l'humidité de cette contrée peut y rendre la cécité plus fréquente qu'ailleurs, car, dans les autres parties du département, les aveugles sont tellement disséminés, qu'il n'est guère possible d'attribuer cette infirmité à des circonstances locales.

Les *aveugles* sont aux *sourds-muets* dans la proportion de 9 à 4; les circonstances locales ne paraissent pas non plus avoir une influence appréciable sur l'infirmité de ces derniers; toutefois il est à remarquer qu'en général les cantons où l'on compte le plus d'aveugles sont aussi ceux où il y a plus de sourds-muets.

RAPPORT

SUR

UN OUVRAGE DU DOCTEUR CIVIALE,

INTITULÉ :

Parallèle des divers moyens de traiter les Calculeux,

LU A L'ACADÉMIE DE ROUEN,

Dans sa Séance du 23 Juin 1837,

PAR M. DES ALLEURS, D.-M.

Trahit sua quemque voluptas !

Cette exclamation d'un grand poète pourrait, à coup-sûr, se traduire ainsi : *Chacun est entraîné par son génie particulier !* En effet, Messieurs, l'histoire nous montre les hommes les plus extraordinaires, ceux qui doivent atteindre dans leurs œuvres l'extrême limite où puisse arriver la capacité humaine, manifestant souvent dès leur âge le plus tendre, ou bien à l'aspect d'objets qui sont pour eux une révélation de leur destinée, la présence dans leur ame du dieu qui la possède ! C'est ainsi qu'un grand artiste italien s'écrie tout-à-coup à la vue d'un chef-d'œuvre : *Et moi aussi je suis peintre !* c'est ainsi que Christophe Colomb est poursuivi par l'idée du nouveau monde, idée qui le fait passer

pour fou aux yeux du vulgaire! C'est ainsi que Newton, seul, sans préceptes et sans livres, s'élève dès son enfance à la solution de problèmes mathématiques transcendants! Napoléon, à Brienne, couvre les cartes de son Atlas de dessins, de canons et de plans de batailles, et, dans ses jeux guerriers avec ses camarades, dirige leurs mouvements et s'empare instinctivement du commandement! Chacun de vous, Messieurs, à ce court exposé, ajoute aussitôt, dans sa pensée, des noms illustres aux illustres noms que je viens de citer!

Au premier abord, on ne peut s'empêcher d'être jaloux de ces organisations privilégiées, et une sorte d'envie vient toujours se mêler, dans les ames bien trempées, à l'admiration qu'elles éprouvent pour les grandes supériorités. Mais, hélas! la Providence a sans doute voulu consoler la massse des humains de son infériorité relative, en semant presque toujours la carrière des grands hommes d'obstacles sans cesse renaissants! Elle nous a donné par là une preuve évidente qu'il existe une autre vie, preuve des plus invincibles à mes yeux, car, Messieurs, les grands talents sont souvent méconnus ici-bas; ils y vivent parfois ignorés, même persécutés. Or, celui qui dispense le génie n'a pu être injuste; il a donc gardé, dans un autre monde, un dédommagement à ceux qui ne recueillent pas, dans celui-ci, le prix mérité de leurs immenses services! Oui, Messieurs, il n'est que trop vrai que le génie est à chaque instant rebuté ou mal récompensé! Christophe Colomb mendie longtemps en vain, de tous côtés, les moyens de doter l'ancien continent d'un nouveau monde; à force de courage et de persévérance, il obtient enfin les moyens de voguer vers l'Amérique; il y arrive, et c'est un aventurier qui a l'honneur de lui donner son nom! Zampieri peint des chefs-d'œuvre à la toise, et serait demeuré, toute sa vie peut-être, inconnu et misérable, s'il n'eût été apprécié par un

autre homme de génie! Galilée languit dans sa prison, et Napoléon, après dix ans d'exil, meurt à 2000 lieues de la France, sur le rocher de Sainte-Hélène! Le Tasse expira sur le seuil même du Capitole! En un mot, Messieurs, l'histoire des grands talents n'est que trop souvent une lamentable histoire de rudes travaux et de cruelles déceptions! Mais ceux qui ont reçu en partage le feu sacré, ne sont point découragés par un triste exemple! Ils marchent, marchent toujours, dussent-ils servir des ingrats, dans la voie qu'éclaire devant eux le flambeau du génie; et leur courage à soutenir des luttes pénibles vient augmenter encore leur gloire, et ajouter de nouveaux fleurons à leur immortelle couronne!

Ce préambule vous semblera peut-être bien prétentieux pour en venir à ce qui fait l'objet de ce rapport, Messieurs; ce ne serait, en tout cas, qu'un défaut de goût, que vous me pardonneriez volontiers; mais j'ai l'espoir que vous reconnaîtrez toute la vérité de ces rapprochements! Si le livre et l'homme dont j'ai à vous parler ne jettent pas cet éclat qui éblouit le vulgaire, et qui naît des hautes productions des arts, des lettres, des sciences mêmes, dans leurs grandes applications industrielles ou monumentales, ils ont, à mes yeux de médecin, un mérite que je ne crains pas de mettre bien au-dessus du leur, car, pour moi et pour l'humanité tout entière, qui finira par le reconnaître, l'invention de la *lithotritie* et son application devenue possible, bien plus, suivie d'un succès presque certain, dans le plus grand nombre des cas, seront toujours une sublime découverte, qui doit ranger son auteur parmi les hommes de génie auxquels la reconnaissance publique doit les hommages d'une admiration et d'une gratitude éternelles! C'est ainsi que je sens, et, selon mon habitude, je n'hésite pas à le dire! Or, à mes yeux, et dans ma plus intime conviction, Messieurs, le véritable inventeur de la *lithotritie*, celui qui, pour obéir

aux inspirations d'une vocation prononcée, est venu à Paris afin d'y poursuivre l'exécution de ses idées, malgré tous les obstables matériels qui devaient l'environner; celui qui, à force de recherches, d'essais répétés, de progrès successifs, de perfectionnements nés de son aptitude spéciale pour la chirurgie et pour la mécanique, est parvenu à réaliser le rêve de la destruction de la pierre dans la vessie, sans opération sanglante, sans l'appareil, les douleurs, les dangers de l'atroce, de l'épouvantable taille; celui dont les mains habiles ont opéré pour la première fois, sur le vivant, la merveilleuse opération du broiement de la pierre; celui qui l'a renouvelée depuis avec succès des milliers de fois, en a perfectionné sans cesse les instruments et la pratique; ce grand bienfaiteur de l'humanité, en un mot, est M. Civiale! Dix ans d'une lutte victorieuse ont assuré son triomphe et ses titres ineffaçables à cette immortelle découverte. Qu'il jouisse donc aujourd'hui de sa brillante fortune, il l'a bien légitimement conquise! Mais qu'il jouisse aussi de sa gloire, sans laquelle, son livre me le prouve, elle ne serait rien à ses yeux!

Ce livre, Messieurs, dont l'auteur, votre correspondant assidu, vous a fait hommage par une lettre autographe, dans laquelle il recommande cette nouvelle œuvre à la même bienveillance qui a accueilli ses aînées, est digne de toute l'attention et de tout l'intérêt, non seulement des hommes de l'art, mais encore de tous les amis de l'humanité! Il est principalement destiné, ainsi que son titre l'annonce: *Parallèle des divers moyens de traiter les Calculeux*, à consacrer les succès de la nouvelle méthode, à retracer son histoire complète, depuis son enfance jusques à aujourd'hui, qu'elle est dans sa maturité, et que ses triomphes journaliers garantissent la durée de son règne! Car il est reconnu désormais, par tous les juges compétents, que la *lithotritie* l'emporte de beaucoup, si même elles peuvent

encore être comparées, sur la taille ordinaire, soit hypogastrique, soit épigastrique, soit simple, soit latéralisée, soit bilatéralisée, etc., etc.

Le livre contient, il est vrai, un plaidoyer pour l'auteur, qui réclame, selon son droit et son devoir, la priorité d'une invention toute due en réalité à son génie. On m'avait rapporté, ou plutôt j'avais lu dans un journal, que le nouvel écrit de M. Civiale n'était qu'une longue diatribe contre des noms illustres ou honorables! Un peu d'aigreur, j'en conviens, justifiable par les circonstances, s'était fait remarquer dans ses *lettres sur la lithotritie*, d'ailleurs écrites avec vigueur, fermeté et bonne foi; je craignais donc que que le nouveau reproche fait à l'auteur n'eût quelque fondement. Mais quelle n'a pas été ma surprise, Messieurs, quand j'ai pu me convaincre, par mes propres yeux, que ce reproche était pure calomnie! Je vous proteste, Messieurs, vous pouvez en juger comme moi, voici le livre, que jamais l'auteur n'abandonne un seul instant ce ton décent qui n'exclut pas l'énergie, mais qui est le seul ton convenable dans les controverses scientifiques, et qui va bien surtout à celui qui triomphe enfin de toutes les attaques, de toutes les injures, de toutes les embûches que réunirent trop longtemps contre lui la haine et l'envie.

La tourbe des imitateurs n'a pas manqué de se ruer, suivant l'usage, dans la carrière ouverte par M. Civiale; ce n'eût point été un mal, ni pour la science ni pour l'inventeur, si l'on n'eût cherché, en même temps, à lui enlever l'honneur de sa découverte! Or, l'opinion publique eût certes amnistié M. Civiale réfutant ses adversaires avec quelque rudesse; eh bien! il a eu la délicatesse de s'en abstenir! C'est avec des faits et des raisonnements qui en découlent naturellement, qu'il fait justice d'une foule de prétendus perfectionnements apportés à son invention, et auxquels leurs propres auteurs ont été forcés de renoncer depuis.

Il ne s'adresse point aux personnes, et jamais la récrimination ne se fait sentir dans son ouvrage ! Bien plus, Messieurs, en homme réellement supérieur, il n'hésite pas à signaler et à adopter lui-même les perfectionnements réels imaginés par d'autres ; mais il y fait de suite les changements ou les modifications que son tact et son habitude lui suggèrent, et rend par là plus facile l'application pratique de ces perfectionnements. C'est ainsi qu'il préconise et emploie le percuteur de M. Heurteloup, qui produit entre ses mains, et depuis dans celles des autres, des effets vraiment merveilleux !

Le plus célèbre chirurgien de ce siècle, cet homme dont on admira le prodigieux talent durant sa vie, et dont on a pu apprécier, depuis sa mort, le zèle et le dévoûment pour la science, Dupuytren en un mot, fut long-temps l'adversaire opiniâtre de M. Civiale. Il avança devant l'Institut et dans ses cours de clinique, des faits erronés, qu'il a démentis à sa mort. Et pourquoi Dupuytren, cet homme d'un esprit si juste et si pénétrant à la fois, pouvait-il être l'antagoniste déclaré de l'inventeur d'une méthode si digne, au contraire, de son intérêt et de son admiration ? Pourquoi, Messieurs ? Hélas, il faut bien admettre l'explication que beaucoup en ont donnée, c'est que Dupuytren avait eu, jusque-là, le monopole exclusif, pour ainsi dire, des opérations de la taille chez les gens de cour et du grand monde, si sujets à cette affection ; c'est parce qu'il pressentit, dès l'abord, la destinée de la nouvelle méthode ; qu'il jugea qu'elle obtiendrait bientôt la préférence, ainsi que cela est en effet arrivé, toutes les fois qu'elle serait applicable. Au lieu donc d'exercer ses habiles mains à la pratique de cette même opération, son esprit se révolta contre la pensée de se voir enlever, par un heureux rival, l'exploitation exclusive d'une des branches les plus lucratives de la chirurgie, et à laquelle son génie avait apporté, il faut le dire, de grands

perfectionnements! Il m'en coûte, Messieurs, de rappeler cette faute de Dupuytren, de cet homme qui, sous un autre rapport, a montré tant de dévoûment, et une si généreuse reconnaissance envers d'illustres bienfaiteurs, devenus malheureux. Mais c'est un aveu qu'il a fait lui-même; pardonnons-lui donc à l'avance une injustice dont il a fait amende honorable dans les derniers temps de sa vie, et cessons de nous étonner, après un tel exemple, que, lorsque leur intérêt personnel, celui de leur amour-propre, et surtout celui de leur bourse, semble menacé, de voir chaque jour des hommes qui ne sont pas des Dupuytren, venir mêler l'injure, la calomnie, et pis encore, à la discussion de questions scientifiques et d'humanité, qui doivent toujours se traiter et se décider dans l'intérêt des institutions, et jamais dans celui des hommes!

Le plus sage parti, en pareil cas, Messieurs, est de poursuivre sa carrière, en laissant faire et dire. C'est celui qu'adopta M. Civiale, et il fit bien, parce que le génie et la vérité, ces deux inséparables, finissent toujours, en suivant cette noble voie, par atteindre leur but. L'auteur, dans son dernier ouvrage, ne parle jamais de Dupuytren, dont il eut tant à se plaindre, qu'avec le respect dû à la supériorité chirurgicale du siècle! Mais il discute ses objections et réfute ses calculs avec netteté, dignité, et une force d'argumentation scientifique vraiment remarquable! Cependant, je me plais à le répéter, il ne s'oublie jamais dans cette vive discussion avec son plus imposant adversaire, ni même dans celles qu'il soutient contre des rivaux moins redoutables, et parmi lesquels il aurait pu, je pense, désigner les instigateurs d'une manœuvre que vous ne voudrez pas croire, Messieurs, et qui est pourtant de notoriété! Elle prouve à quels antagonistes notre correspondant a eu parfois affaire, et ajoute beaucoup par cela même au mérite de sa longanimité! Voici cette manœuvre :

A l'une des expositions générales des produits de l'indus-

trie, on avait placé, au milieu d'instruments de chirurgie très bien faits, un *lithotriteur* informe, et on avait inscrit au dessous, pour attirer les yeux de la foule, *lithoriteur de M. Civiale !* quoi qu'il ne ressemblât point du tout à celui qu'il emploie. Mais cela n'est rien, Messieurs, à l'infamie de cette substitution frauduleuse on avait ajouté cette autre infamie, que je me trouve impuissant à caractériser; on avait écrit, en caractères très apparents, au-dessous de l'inscription précédente, ces mots : *C'est avec cet instrument que le sieur Civiale perd le tiers de ses malades* [1]. Or, au vu et au su de tout le monde, il n'en perd qu'un nombre minime, dans les circonstances mêmes les plus défavorables !

On devrait croire qu'il n'y a rien à ajouter à un pareil trait ! Eh bien ! Messieurs, il y a encore quelque chose, et quelque chose de pire selon moi ! C'est l'indignité de ceux qui, se trouvant désormais impuissants, en face des succès de M. Civiale, à nier les avantages de sa belle découverte, ont fait des efforts inouïs, ne pouvant lui ravir, à leur profit, l'honneur de sa glorieuse invention, pour en doter les Prussiens ou les Anglais ! O honte ! Le patriotisme scientifique, le plus beau, le plus noble, le plus pur de tous, sacrifié indignement par des Français à une rivalité personnelle !

Pour cette fois, du moins, cette odieuse tactique aura échoué ! Le *sic vos non vobis*, heureusement pour la France et pour l'inventeur, ne sera point appliqué ! L'un et l'autre nous restent, et les bénédictions de ceux qu'il aura délivrés seront, pendant de longues années, pour M. Civiale, une bien douce et bien juste compensation !

Mais laissons toutes ces turpitudes, que mon devoir me forçait à vous dévoiler, et tâchons maintenant, Messieurs, de vous donner, en peu de mots, une idée complète du livre.

[1] Page 19 du *Parallèle*.

Il forme un volume in-8° de près de 500 pages d'impression, enrichi de trois planches en taille-douce, bien gravées, et qui retracent, avec fidélité, non seulement l'appareil Civiale, dans toute sa naïveté primitive, si je puis parler ainsi, avec ses perfectionnements successifs, jusqu'à son état actuel, mais encore les instruments de ses concurrents ou de ses plagiaires, ainsi que ceux que l'on a voulu donner comme le principe et la pensée première des siens, et qui viennent de l'étranger. Cette partie du travail est consciencieusement exécutée, et peut rendre les procédés divers palpables pour les hommes les moins versés dans l'étude de la chirurgie, bien plus, pour toutes les personnes du monde douées de quelque intelligence.

L'ouvrage complet se divise en trois parties principales, dont la première traite de la *lithotritie*; la seconde, de la *cystotomie*, ou opération de la pierre, par l'ouverture factice de la vessie, d'une manière quelconque; la troisième partie, enfin, est un parallèle, qui naît pour ainsi dire de lui-même, de la comparaison des faits exposés dans les deux premières parties. Rien de plus clair, de plus simple, de plus logique et de plus rationnel que cette marche. Un appendice termine le livre, et il est écrit avec une bonne foi digne des plus grands éloges! Il est consacré à exposer, sous la dictée d'une impartialité qui prend pour base tout ce qui a été discuté dans un aussi long travail, *quelques cas*, notez bien ceci, Messieurs, *quelques cas exclusivement réservés à la cystotomie*. Ce même appendice s'occupe aussi, d'une manière complète, du traitement, purement médical, applicable aux calculeux.

Suivent enfin, pour terminer le livre et comme pièces justificatives, divers rapports faits à l'Académie des Sciences, l'explication des planches, etc.

Revenons un moment sur les trois principales divisions. La première, celle qui concerne la *lithotritie*, contient trois

sections, qui renferment à leur tour des chapitres, et des séries dans ces mêmes chapitres. La première section est consacrée à l'histoire de la *lithotritie*; elle embrasse le chapitre premier, qui renferme tous les faits relatifs à cette histoire et à l'invention des instruments. Le chapitre second est le développement du précédent, avec une description plus circonstanciée de l'instrument de Jacobson. Le chapitre troisième s'occupe du procédé opératoire, depuis l'exploration de la vessie et le début de l'opération jusqu'à sa terminaison complète dans les divers cas, soit par la méthode d'écrasement, soit par celle de broiement, soit par ces deux méthodes combinées, au besoin.

La deuxième section est entièrement dévolue à l'application de la *lithotritie*, c'est-à-dire à son emploi, suivant les lois du bon sens, de la logique, de la théorie, et, ce qui est plus important, suivant celle de l'observation et de l'expérience pratiques. Cette section est formée des deux chapitres capitaux de l'ouvrage, puisqu'ils ont pour objet l'application de la *lithotritie* aux cas simples d'abord, et ensuite aux cas compliqués. Il est impossible à un médecin de parcourir le chapitre relatif à ces derniers cas, sans une sorte de bonheur : l'expression n'est pas trop forte, puisqu'il y trouve réunis en foule des faits concluants, qui détruisent victorieusement des objections qu'il aurait peut-être été tenté de faire, toutes préventions à part !

La troisième section de la première partie rendra surtout l'auteur respectable aux yeux de tous, car la bonne foi et la vérité y parlent leur langage naturel. Cette section relate, avec beaucoup d'exactitude, tous les accidents de la *lithotritie*; l'auteur sait établir avec autant de clarté que d'énergie, des catégories bien distinctes, pour ce qui appartient en propre, dans ces accidents, à la *lithotritie* elle-même, et pour ce qui tient à l'inexpérience, à l'entêtement ou à la maladresse de l'opérateur. Voulant mettre enfin le comble

à cette franchise, qui trouve son prix dans la confiance et dans l'estime générales, l'auteur consacre le dernier paragraphe de ce chapitre aux *accidents* véritablement inhérents à la *lithotritie ;* il n'y dissimule rien, et cette manière de faire n'appartient qu'aux bons esprits, car ceux-là ne marchent jamais qu'escortés de la bonne foi !

La seconde section principale, relative à la *cystotomie*, est la répétition, dans la spécialité de cette opération, de la marche suivie pour la première partie. Cette scrupuleuse concordance dans l'examen de ce qui concerne en propre chacune des deux opérations rivales, satisfait à la fois l'esprit et la raison, comme elle satisfait la science et l'expérience.

La troisième partie est la comparaison entre les deux systèmes ; cette comparaison est suivie, pas à pas, dans chaque section des deux premières divisions, d'abord pour les cas simples, puis pour les cas compliqués, et cela dans toutes les circonstances non seulement observées, mais j'oserais presque dire supposables !

La conclusion et les tableaux dont je vous ai entretenus terminent cet ensemble, qui est précédé d'une introduction écrite dans le meilleur esprit, et avec une bonne foi et un abandon qui commandent l'estime, en s'emparant de la confiance.

Je ne puis, Messieurs, vous le sentirez vous-mêmes, entrer dans les détails techniques de ces discussions scientifiques : ce n'est pas ici le lieu ; mais certes il me faut résister à un plaisir auquel je me laisserais entraîner volontiers, en ne développant pas devant vous la brillante controverse qui s'offre à chaque instant à ma pensée et à ma plume dans un aussi beau, un aussi vaste, un aussi important sujet pratique !

Cependant, Messieurs, vous m'avez donné mission de vous faire apprécier le but de la publication en elle-même, examinons donc s'il a été véritablement atteint.

N° 3.

Préfecture
de la
Seine-Inférieure.

urds-ne,
nent d

Arrondissements.		
Dieppe	0	6 hommes ne 6 ans aucun n'a
Havre	6	
Neufchatel		5 hommes
Rouen (rural	5	1 homme à aris, savent lire et
Rouen (Ville	2.	1 homme es
Yvetot	2.	8 individus
Cotaux	4.	Observat quantités po ans et plus ; il est de ces derniers D'ap

Le but était celui-ci :

Convaincu que la lithotritie est applicable, non seulement dans un grand nombre de cas, cela était depuis long-temps démontré par une multitude de faits, mais qu'elle est encore applicable dans un grand nombre de cas qu'on prétendait lui soustraire, ou chez la femme, ou chez l'enfant, ou chez l'adulte, dans des cas surtout où il se rencontrait des complications, regardées trop long-temps comme un obstacle invincible et radical à l'application de la nouvelle méthode.

Pour prouver que, dans le plus grand nombre de ces cas, la lithotritie est praticable, M. Civiale a donné pour appui et pour preuve à son assertion plus de cent observations détaillées et frappées au coin de cette vérité dont il s'est montré tout d'abord le franc et loyal partisan. Car, remarquez-le bien, Messieurs, jamais, depuis son début, en 1817, depuis l'origine, pour ainsi dire, des premières tentatives, M. Civiale n'a rien caché ni dissimulé. Il a toujours opéré au grand jour, devant tous et pour tous, dans les amphithéâtres publics, convenant de ses torts, de ses erreurs, de ses fautes. et c'est ainsi qu'il a fait faire à l'art dont il est le père des progrès sûrs et pourtant rapides! Car, Messieurs, après une période de vingt ans à peine, la lithotritie est naturalisée française et se voit appliquée avec un succès presque certain, à chaque instant, à chaque minute! M. Civiale n'a pas voulu faire à son plus grand profit, et sous la garantie de son droit d'inventeur, un monopole de l'application de sa belle méthode; non, Messieurs, et il l'a proclamé lui-même, l'invention est française, il importait de le constater; mais elle appartient à l'humanité tout entière! Arrivez donc tous, s'écrie-t-il; plus de discussions, plus d'attaques personnelles, que chacun apporte son tribut, que l'art avance, et que l'humanité, soulagée et consolée en tous lieux et par tous, bénisse et récompense tous ceux qui, par ce moyen comme par d'autres, s'efforcent de remédier à ses souffrances, et de

contribuer à son bien-être! Voilà le langage de l'honnête homme, celui du véritable artiste!

Je n'ai jamais eu, Messieurs, aucune espèce de rapport direct avec M. Civiale; si donc je parle avec cette chaleur de son livre et de son invention, c'est que, vous le savez, le sentiment de la justice, en tout et pour tout, a toujours dominé et dominera toujours ma pensée, en toute circonstance! Vous pouvez donc ajouter foi pleine et entière en mes paroles, Messieurs. M. Civiale, je le répète, n'a pas voulu concentrer sa découverte entre ses mains, et il est le premier à vanter l'habileté de plusieurs des opérateurs qui se sont voués plus spécialement à la pratique de la lithotritie; je suis heureux de lui voir rendre cette justice à des hommes honorables, dont quelques-uns, mes anciens condisciples, me sont chers à plus d'un titre, et dont les autres, ou correspondants de cette Académie, ont mérité plus d'une fois vos suffrages par leurs écrits, ou praticiens renommés dans la Capitale et dans les provinces, jouissent d'une réputation glorieuse et méritée!

La carrière de l'application s'ouvre à peine pour la *lithotritie*, Messieurs! Certes, si mon âge et des occupations pratiques qu'on ne quitte plus, si l'habitude et la nécessité de me consacrer entièrement et exclusivement à la partie purement médicale de mon art, ce qui est bien assez pour des capacités mêmes fort au-dessus de la mienne, ne m'eussent arrêté, j'aurais voulu étudier à fond cette nouvelle et admirable application des secours de l'art au soulagement et à la guérison d'une des infirmités les plus fréquentes, les plus cruelles, les plus horribles auxquelles notre pauvre humanité puisse être en butte! Mais, si cette carrière m'est interdite à mon âge et dans ma position, je ne cesserai d'engager les jeunes praticiens rouennais, vraiment doués de l'aptitude et de la vocation chirurgicales, à aller étudier cette belle opération sous les yeux de l'inventeur lui-même, qui ne

cache à personne, ni ses procédés, ni ses opinions, et qui offre ainsi une conquête facile à la capacité et au talent. Il y aurait pour l'homme exercé à l'application de la lithotritie, une belle compensation à ses études et à ses peines, dans Rouen et dans les contrées environnantes ; la fortune et l'honneur offriraient bientôt à celui qui aurait fait les sacrifices nécessaires, d'amples dédommagements !

Je ne dirai qu'un mot du style même de l'ouvrage dont je viens de vous rendre compte. Il est simple, clair, sans prétentions, et propre à porter la conviction dans les esprits. Je recommande, en conséquence, la lecture de ce livre, non seulement aux praticiens qui auront beaucoup à y voir et à y apprendre, mais encore à chacun de vous, Messieurs. Qui oserait, en effet, espérer d'être à l'abri pour jamais de la pierre ! L'un de nos honorables confrères [1] a subi, avec un courage admirable, toutes les angoisses de son extraction, par la cystotomie, à plusieurs reprises ! je l'admire et je le félicite à coup sûr ; mais mon amitié de confrère et mon dévoûment d'ancien disciple regrettent que la lithotritie ne fût pas alors inventée, car, que de souffrances et d'angoisses eussent été épargnées à notre honorable ami ! Cette pensée seule suffirait pour rendre l'inventeur et l'invention chers à tous ceux qui sont susceptibles d'aimer et de sentir.

Je m'aperçois, Messieurs, que je suis bien long, mais vous m'excuserez, j'espère, en songeant que le sujet même que j'avais à traiter a pu entraîner naturellement un médecin au-delà des limites ordinaires ! Et pourtant, lorsque mon devoir de rapporteur et de praticien se trouve accompli, il m'en reste encore un autre à remplir, et je n'hésite pas à le faire.

Je vous ai dit les luttes qu'à eues à soutenir M. Civiale : elles ont été telles que, non seulement l'homme, ce qui eût été un grand malheur ! mais la lithotritie elle-même, ce qui en eût

[1] M. le professeur Bignon, secrétaire honoraire.

été un bien plus grand encore, couraient risque d'y succomber! Savez-vous, Messieurs, ce qui a fait, à la fois, le salut de l'auteur et de son invention? Il faut le dire à ces détracteurs systématiques des associations scientifiques, c'est l'Académie des sciences. Les voix de Chaussier et de Percy, ces deux grands praticiens morts aujourd'hui, donnèrent à l'Institut le premier éveil sur cette importante découverte, qui promettait de si admirables résultats! Ce premier encouragement soutint et même exalta M. Civiale; il se livra donc avec une nouvelle ardeur à ses recherches, et obtint bientôt un second rapport qui constatait ses progrès. Une somme notable lui fut alors donnée, à titre d'encouragement, sur les prix Monthyon. Dupuytren, dans ce moment de faiblesse d'un grand talent, dont nous avons parlé plus haut, prévit les conséquences de cette marche de la lithotritie: son immense influence eut le pouvoir d'entraîner dans son parti deux noms chers à la science médicale! Civiale affronta hardiment cette terrible coalition, et se présenta une troisième fois au concours annuel, avec ses résultats récents et décisifs: hé bien! malgré une puissante opposition, malgré les intrigues actives dont je vous ai donné plus haut une idée, l'Académie des sciences demeura fidèle à elle-même et à la vérité; et le grand prix Monthyon de 10,000 francs fut décerné à M. Civiale. Ce fut alors que Dubois, l'illustre chirurgien, se soumit lui-même à la lithotritie, et se confia à l'habileté de son compatriote et ami le docteur Civiale! Le succès de cette opération, qui fut longue et compliquée, décida pour jamais la question, et l'inventeur de la lithotritie a, depuis lors, c'était en 1829, marché de succès en succès, son triomphe est désormais assuré, et cette Académie qui a protégé avec une inébranlable fermeté le jeune débutant inconnu, sans protecteurs, en butte à des oppositions formidables, s'apprête à adopter, avec toute la gloire qui doit rejaillir sur elle, le nom et la

personne de l'inventeur de la lithotritie ! En effet, un récent scrutin lui a donné assez de voix pour faire prévoir son admission prochaine dans l'illustre corps qui a réchauffé de son souffle et couvert de ses ailes protectrices ce génie spécial, lorsqu'il était encore faible et chancelant.

Tant pis pour ceux que de pareils faits ne réconcilieraient pas avec les institutions académiques !

RAPPORT

SUR

UN MÉMOIRE DE M. BRESSON,

INGÉNIEUR CIVIL A ROUEN,

PAR M. PERSON.

Séance du 21 Juillet 1837.

MESSIEURS,

Je viens vous rendre compte d'un Mémoire que M. Bresson, ingénieur civil, a présenté à l'Académie le 30 juin dernier. Ce mémoire ne porte pas de titre, mais il roule sur les moyens de prévenir les explosions des machines à vapeur. Cette question qui intéresse si vivement l'industrie, fait, depuis plusieurs années, le sujet d'un prix de 12,000 francs, proposé par la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale. Le concours est encore prorogé en 1837, aucun concurrent n'ayant jusqu'à ce jour mérité le prix. Cependant, en 1834, on a décerné une médaille d'or de deuxième classe à M. Bresson, auteur du Mémoire qui vous est soumis aujourd'hui. On voit, dans le rapport de M. Séguier, que cette médaille est accordée à M. Bresson, non pas pour l'invention, mais pour l'explication d'un moyen proposé à l'Académie des sciences, plusieurs années auparavant, par M. Séguier lui-même. En 1835, M. Bresson le représenta au concours, mais sans succès. Maintenant il annonce avoir perfectionné ses appareils de sorte qu'il vous les soumet, dit-il, avec confiance, espérant votre concours pour les faire adopter.

M. Bresson reconnaît cinq causes d'explosions :

Première cause : Trop grande tension de la vapeur dans la chaudière, due à ce qu'on ne dépense pas toute la vapeur qui se forme, soit ordinairement, soit accidentellement.

Deuxième cause : Manque d'eau dans la chaudière, dû à ce que presque toutes les pompes alimentaires fonctionnent très irrégulièrement, chose difficile à empêcher, tant qu'on emploiera des pompes aspirantes.

Troisième cause : Feu trop violent au foyer; d'où résulte, dans la partie qui reçoit le coup de feu, l'isolement de l'eau des parois trop chauffées; celles-ci peuvent rougir alors, et par suite se déchirer; d'où une explosion plus ou moins dangereuse.

Quatrième cause : Dépôt de couches terreuses sur le fond de la chaudière ; dû à l'impureté de l'eau employée pour alimenter; si ce dépôt devient très épais, soit par la grande impureté de l'eau, soit parce qu'on ne nétoie pas assez souvent la chaudière, il peut isoler l'eau du métal suffisamment pour que celui-ci rougisse par le feu; dans ce cas, il se boursoufle ou se déchire dans l'endroit trop chauffé, ce qui cause une explosion locale, qui, sans être aussi dangereuse qu'une rupture totale de la chaudière, peut néanmoins compromettre la vie des personnes qui sont près de la chaudière, soit par quelques briques du fourneau lancées avec violence, soit par l'eau bouillante projetée au dehors par la vapeur, et, si c'était dans un bateau à vapeur que l'accident arrivât, il pourrait être mis en danger par l'arrêt brusque de la machine.

Cinquième cause : Accumulation de gaz hydrogène dans les galeries du fourneau; due à ce que, dans le moment où se trouvait de la houille fraîche sur le foyer, on a fermé le registre de la cheminée, par une raison quelconque; dans ce cas, la houille se distille lentement, le gaz hydrogène, mêlé à l'air, remplit les galeries, et, quand on rouvre le re-

gistre, la première flamme qui passe vient allumer ce mélange détonnant, d'où résulte une explosion, non pas de la chaudière, mais du fourneau; explosion moins dangereuse que les autres, mais qui peut encore causer la mort du chauffeur et la perte d'un navire, si cet accident arrive à un bateau à vapeur ou à un remorqueur dans un gros temps.

Après cette énumération des causes d'explosion, l'auteur cherche à apprécier leur valeur relative. Il reproche aux ordonnances royales de ne s'occuper que de la première cause, qui, suivant lui, est infiniment moins dangereuse que la seconde. Il y a là une erreur de raisonnement : il est bien vrai qu'aujourd'hui la plupart des explosions arrivent par le manque d'eau, mais cette prédominance de la deuxième cause est précisément due à ce que les ordonnances royales ont atténué la première, qui est incontestablement la plus grave; car les chaudières actuelles, avec leur mauvaise alimentation, ne présentent pas à beaucoup près les dangers qu'aurait une chaudière parfaitement alimentée, mais qui serait dépourvue de toute précaution contre l'excès de force de la vapeur.

Un reproche mieux fondé est celui que M. Bresson fait aux rondelles fusibles.

« *Les rondelles fusibles* ont également pour but d'empêcher une trop forte tension de la vapeur dans la chaudière, car, cette tension étant toujours accompagnée d'une augmentation dans la température de la vapeur, il en résulte que la rondelle fond et ouvre un libre passage à l'écoulement de la vapeur, lorsque celle-ci a acquis une température plus élevée qu'elle ne le doit, température toujours relative à la force élastique de la vapeur, et qu'il est facile de connaître en consultant les tables données par l'Académie des Sciences. — Ce moyen, très bon en lui-même, présente des inconvénients à l'usage. Bien avant le terme de sa fusion, la ron-

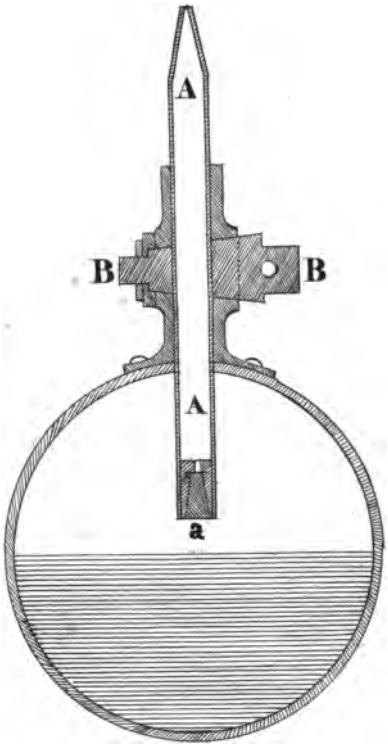
A
B
B
A
a

delle se ramollit, et quelquefois elle se déchire, quoique n'ayant pas été exposée à une température suffisante pour la fondre; son plus grand vice, d'ailleurs, c'est de fonctionner trop brusquement, en sorte qu'une chaudière à vapeur sur laquelle une rondelle vient à fondre, doit être arrêtée plusieurs heures avant de reprendre son travail avec une nouvelle rondelle. Cet inconvénient est très grave dans une filature, une forge à fer, et il occasionnerait des pertes très notables; sur un bateau à vapeur, il peut causer la perte du navire, si la fusion de la rondelle arrive dans un moment difficile de navigation; toutes ces raisons, bien plus que suffisantes, ont déterminé bon nombre de propriétaires de machines à vapeur à supprimer les rondelles, d'autres mettent au devant de cette rondelle, une rondelle de plomb qui en détruit l'effet; d'autres encore arrosent constamment la rondelle fusible, avec un petit filet d'eau froide, pour l'empêcher de prendre la température de la vapeur. »

Voici une disposition ingénieuse pour parer à cet inconvénient : (*voir* la planche ci-jointe.)

« On fixerait un petit bouchon fusible *a* à l'extrémité d'un tube A, qui sera placé au milieu de la vapeur dans la chaudière; il est évident que ce bouchon fondra toutes les fois que la température de la vapeur sera trop élevée, mais, alors, l'ouverture supérieure du tube pouvant être fort petite (ce tube est un canon de fusil de chasse qu'on effile par le bout supérieur), la marche de la machine n'en sera pas suspendue; et d'ailleurs, on pourra substituer un bouchon à celui qui vient de fondre, sans s'arrêter un seul instant; car, on retire le tube A tout en marchant; à cet effet, on le saisit avec une pince, ou avec la main protégée par un gant, et on le retire, en même temps que, de l'autre main, on ferme le robinet B qui était traversé par le tube. Cela fait, on met un autre bouchon à l'extrémité du tube, puis on le replace de la même manière qu'il a été enlevé. Le bouchon *a* est

entré juste dans le tube; on l'y refoule à coups de marteau; à cette fin, le tube est un peu conique à son extrémité. Je sais bien qu'il sera facile à celui qui voudra frauder, de mettre un bouchon en plomb, mais il sera facile aussi à l'ingénieur chargé de la surveillance, de vérifier cette fraude en se faisant présenter le tube; tandis que, dans l'état actuel des choses, il ne pourrait faire cette vérification sans arrêter la machine durant plusieurs heures, et dès lors sans causer un grand préjudice aux intérêts du propriétaire, ce qu'il ne fera jamais, cela se conçoit. D'ailleurs, par cette nouvelle disposition, les propriétaires n'ayant pas intérêt à tromper, ne le feront pas, ou beaucoup moins le feront. »

Mais, en définitive, M. Bresson préfère supprimer les rondelles fusibles, les soupapes de sûreté, le manomètre ordinaire; il substitue à tous ces appareils le manomètre ouvert, qui se compose essentiellement d'un tube en fer contenant une colonne de mercure assez longue pour faire équilibre à la vapeur même dans les machines à haute pression, Il convient que l'idée première de cet instrument ne lui appartient pas; en effet, il y a bien dix ans que MM. Kœchlin, de Mulhouse, ont fait exécuter un manomètre de ce genre pour des machines travaillant à trois atmosphères. M. Bresson ne fait aucun changement fondamental; seulement il alonge le tube pour adapter l'appareil aux machines à haute pression, et, au lieu d'une sonnerie pour avertir le chauffeur, il emploie le sifflement d'un petit jet de vapeur. Je ne sais si M. Bresson a la connaissance du manomètre de M. Kœchlin, mais, sous certains rapports, le sien me paraît moins bon. Ainsi, dans le sien, il doit se faire une distillalation considérable; il ne tient pas compte de la pression de l'eau ainsi amenée; cette eau peut cependant former une colonne de plusieurs mètres. Un autre inconvénient, c'est que son tube donne issue à la vapeur. Si la température de la chaudière dépasse d'un seul degré le point qu'elle doit at-

teindre, cela paraît une limite bien resserrée, surtout quand on observe que l'ordonnance royale accorde une latitude de dix degrés. Enfin, on ne conçoit guère comment, après avoir dit, *page* 6, que les soupapes de sûreté devaient être d'un grand diamètre pour agir efficacement, M. Bresson propose de les remplacer par le manomètre, dont le tube est fort étroit.

Les moyens proposés contre la deuxième cause d'explosion me paraissent à la fois simples et ingénieux. Je crois qu'on peut hardiment les recommander comme pour assurer l'alimentation de la chaudière. Pour bien comprendre le jeu des appareils, il faudrait recourir aux figures du mémoire; il nous suffira de dire que l'excès ou le défaut d'eau se trouvent également annoncés par le sifflement de la vapeur, et que ce sifflement se manifeste pour peu que le niveau sorte des limites où il doit rester.

Les troisième et quatrième causes d'explosion sont, comme on sait, le trop grand échauffement de la chaudière, soit à cause d'un coup de feu trop fort, soit à cause d'un dépôt à l'intérieur. M. Bresson prétend qu'on n'a rien proposé jusqu'à présent contre les causes d'explosion, qu'on n'y a même pas songé! Cela est inexact, car, en 1835, dans le coucours même où M. Bresson s'était représenté, la Société d'Encouragement a, sur le rapport de M. Séguier, décerné la grande médaille d'or à M. Galy-Cazalat, professeur de physique au Collége royal de Versailles, pour une invention destinée précisément à prévenir le trop grand échauffement du fond de la chaudière. Du reste, le moyen proposé aujourd'hui par M. Bresson est fort différent; il consiste à établir, à l'intérieur de l'un des bouilleurs, et dans toute la longueur de celui-ci, un tube en tôle plein de mercure. Si la chaleur dépasse une certaine limite, le mercure en se dilatant, pousse une tige qui, par le moyen d'un registre, rétrécit l'ouverture de la cheminée. Ce moyen, qui n'a pas

encore la sanction de l'expérience, me semble d'une exécution assez difficile et sujet à bien des inconvénients. Par exemple, les angles rentrants entre ce tube et la paroi du bouilleur, doivent facilement s'encroûter de calcin ; le nettoyage ne paraît pas aisé. Si tout le tube s'encroûte, la chaleur peut devenir plus que suffisante pour faire bouillir le mercure, puisque le dépôt dans les chaudières arrête tellement la transmission de la chaleur, que la paroi s'échauffe jusqu'à rougir. De plus, il faudrait des tubes de ce genre à chaque bouilleur, et même en plusieurs endroits du fond de la chaudière ; car un dépôt local peut occasionner un échauffement local. D'ailleurs, l'auteur ne paraît pas avoir suffisamment étudié son projet ; il se trompe sur la dilatation du mercure ; dans le fer, l'erreur est de plus d'un cinquième.

Enfin, contre les détonations très rares dans le fourneau même, dues à ce que la cheminée a été fermée mal à propos, M. Bresson propose un moyen bien simple, c'est d'avoir un registre qui ne ferme jamais complètement. Ce moyen, et surtout les tubes avertisseurs proposés pour assurer l'alimentation, me paraissent devoir être fort utiles.

Telle est, Messieurs, l'analyse succincte du Mémoire que vous m'aviez chargé de vous faire connaître.

ABRÉGÉ HISTORIQUE

SUR L'ART VÉTÉRINAIRE.

EXTRAIT D'UN RAPPORT

FAIT

A L'ACADÉMIE DE ROUEN,

SUR L'ÉTABLISSEMENT ET LES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ VÉTÉRINAIRE

Des départements du Calvados et de la Manche.

PAR M. LEPREVOST, VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL.

Jusque vers le milieu du 18e siècle, la médecine des animaux était exercée par les maréchaux, les bergers et autres empiriques de la plus basse classe. Toute leur science consistait dans l'usage de recettes qui leur étaient parvenues par tradition des temps les plus reculés. Plusieurs de ces imposteurs se disaient sorciers, et traitaient les bestiaux par secret; d'autres enfin, sous le voile de la religion, se servaient de moyens superstitieux.

Cependant des écuyers et des officiers de cavalerie avaient écrit sur la médecine chevaline; mais, comme ils n'avaient aucunes connaissances médicales, leurs ouvrages se compo-

saient de descriptions sur des faits mal observés, et leur thérapeutique, fruit de leur ignorance, était encore plus ridicule : c'était une polypharmacie, une complication de médicaments de propriétés différentes, et qui, pour me servir de l'expression de Desbois de Rochefort, étaient fort étonnés de se rencontrer ensemble.

Lafosse père, maréchal du roi, doué d'un génie supérieur à celui des hommes de sa classe, ne suivit pas l'ignorante routine des maréchaux et des empiriques; il se livra d'abord à l'étude de l'anatomie pathologique : par de nombreuses autopsies, il se rendit compte des symptômes qu'il avait observés dans le courant des maladies, et des lésions organiques qui en étaient le résultat. Lafosse fit beaucoup de dissections, et, après avoir acquis par lui-même quelques connaissances anatomiques, il put faire, avec plus de méthode et plus de sûreté, les opérations auxquelles il était obligé de se livrer dans sa nombreuse clientelle.

Par la lecture d'ouvrages de médecine, il fit d'utiles rapprochements entre les symptômes et les causes des maladies de l'espèce humaine et celle des animaux, et sa thérapeutique devint plus méthodique, plus rationnelle.

Lafosse avait un fils qui annonçait d'heureuses dispositions ; il lui fit donner une brillante éducation. Lafosse père n'avait fait qu'effleurer l'étude de l'anatomie du cheval, son fils l'étudia dans tous ses détails. Il suivit aussi des cours de médecine et devint un savant hippiatre. A la suite de sa longue pratique, tant à Paris que dans les armées, il publia son grand traité d'hippiatrique, et c'était le seul ouvrage sur cette science que nous possédions avant l'établissement des écoles vétérinaires. Cependant le médecin Vitet publia, quelque temps après, un traité de médecine vétérinaire qui n'était pas sans mérite pour le temps où il parut.

Lafosse fils avait fait peu d'élèves ; quelques maréchaux de Paris et de la province avaient à la vérité suivi ses cours,

mais la maréchallerie était restée dans la plus complète ignorance. D'ailleurs, Lafosse père et fils ne s'étaient livrés qu'à l'étude du cheval.

On sentait depuis long-temps le besoin de faire sortir la médecine des animaux de l'état de barbarie dans lequel elle était plongée depuis des siècles, et de l'élever au rang des sciences ; de fréquentes épizooties se manifestaient dans diverses provinces et en démontraient l'impérieuse nécessité. Le célèbre Bourgelat conçut cet utile projet, et l'exécuta en 1763 par l'établissement à ses frais d'une école vétérinaire à Lyon. Aidé par l'anatomiste Fragonard et par l'abbé Rosier, ses cours devinrent très intéressants et furent suivis par un grand nombre d'élèves. Le gouvernement ne tarda pas à apprécier l'utilité de cet établissement; le ministre Bertin lui accorda sa protection toute spéciale, et il fut mis au nombre des établissements publics. En 1765, le gouvernement institua l'école vétérinaire d'Alfort, près Paris, et, en peu d'années, les régiments de cavalerie et plusieurs provinces furent dotés de vétérinaires instruits dans nos écoles.

La réputation des écoles vétérinaires de Lyon et d'Alfort et de leurs nombreux élèves, se répandit bientôt dans toute l'Europe (où il n'existait jusqu'alors aucun de ces établissements). Plusieurs souverains y envoyèrent des hommes distingués par leur éducation, et même des médecins, pour étudier l'art vétérinaire et établir par la suite des écoles dans leur patrie. Les écoles vétérinaires de Londres, de Vienne, de Berlin, de Copenhague, de Milan, de Turin et de plusieurs des principales villes de l'Europe, ont acquis une grande réputation et formé de savants professeurs.

Cependant l'art vétérinaire est resté stationnaire dans plusieurs départements de la France; isolés et dispersés dans les campagnes, les vétérinaires ne peuvent profiter des découvertes faites par leurs confrères et leur communiquer à leur tour de précieuses observations. C'est ce qui a déter-

miné les vétérinaires des départements du Calvados et de la Manche à se réunir en société pour se communiquer leurs observations et en former un fond commun auquel tous les membres peuvent participer. Deux volumes des travaux de cette utile société sont publiés, et le troisième est sous presse.

Puisse l'exemple donné par la Société vétérinaire Normande, être suivi dans tous nos départements !

NOTICE

NÉCROLOGIQUE

Sur Antide Janvier,

PAR M. DESTIGNY.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1837.

MESSIEURS,

Personne ne saurait avoir plus de droits qu'Antide Janvier aux regrets de l'Académie, dont il était correspondant; car, si l'on entre ici par trois portes, toutes trois devaient s'ouvrir devant sa triple qualité de savant, de littérateur et d'artiste, et les trois sections de la Compagnie pouvaient s'enorgueillir également de posséder Janvier; Janvier qui jouissait du privilége de quelques esprits supérieurs, celui de se distinguer de la foule, de quoi que la foule voulût s'occuper. Cependant, Messieurs, Janvier était mécanicien avant tout, et vous avez pensé, en me chargeant de cette notice, qu'il m'appartenait, à moi qui l'ai suivi, quoique de bien loin, dans la carrière, de payer à sa mémoire le juste tribut d'hommage et d'admiration qui lui est dû. C'est-là, Messieurs, un devoir bien doux que vous m'avez imposé, puisqu'en même temps je paierai la dette de cœur que j'ai contractée envers l'artiste qui voulut bien m'honorer de son amitié.

Antide Janvier, né à Saint-Claude, département du Jura, le 1er juillet 1751, est mort à Paris il y a environ 18 mois.

Il commença de bonne heure à s'occuper de sciences exactes, et à quatorze ans il avait déjà composé une sphère représentant un système d'astronomie, et indiquant l'équation du temps d'une manière directe, par les causes mêmes qui la produisent. Cette machine commença la réputation de Janvier. L'Académie de Besançon donna à ce jeune artiste les éloges les plus encourageants; les magistrats de la même ville s'associèrent à ces témoignages d'estime, en lui offrant des lettres de citoyen pour l'engager à fixer sa demeure à Besançon. Mais, ce premier travail d'un jeune homme doué de la plus grande et de la plus active intelligence, dévoré du désir d'apprendre, et qui plus tard devait se placer au premier rang des artistes, lui valut encore d'autres félicitations qui, néanmoins, furent traversées de quelques mésaventures. Ces mésaventures, Janvier les a lui-même racontées dans une note historique sur sa vie. Voici à quelle occasion elles eurent lieu. En 1773, l'astronome Lalande lut à l'Académie des Sciences un Mémoire sur les comètes qui pouvaient approcher assez près de la terre pour y causer une révolution. Il eut soin d'exposer en même temps les raisons qui devaient rassurer contre la possibilité d'une semblable rencontre; mais, dit Janvier dans sa note, « la renommée dénatura tout-à-fait « le Mémoire de Lalande, et, quoiqu'il eût pris le parti de « le publier, le mal allait en croissant, de sorte que l'on était « persuadé, surtout loin de la Capitale, que le 18 octobre « (car on allait jusqu'à fixer le jour) une comète heurte- « rait la terre.

« Quoique jeune encore, continue Janvier, j'étais loin de « me ranger du parti de la crédulité, et je fus curieux de « me rendre à Paris pour voir de près ce qui pouvait avoir « répandu cette sinistre prédiction, et découvrir par quelle « bizarrerie la bête aux cent têtes en chargeait l'astronome « Lalande, à qui la science avait tant d'obligation. »

Janvier se met en route à pied, car il avait peu d'argent;

il emporte avec lui sa machine renfermée dans une boîte que les employés des Fermes, à Dijon, voulurent visiter; il s'y opposa, et, lorsqu'on lui eut déclaré qu'on saisissait sa boîte et la sphère qu'elle contenait comme objets d'horlogerie, il discuta avec les employés chaque mot du procès-verbal. Voici comment il raconte cette scène :

« L'an 1773, le..... octobre, à la requête de maître Julien « Alatere (c'était le nom du fermier-général cité dans tous les « protocoles), nous N. N., étant à la porte N., munis de nos « commissions et bandoulières... » A mesure qu'on écrivait, on parlait à haute voix, parce que le procès-verbal se faisait double. Ainsi, au mot de bandoulière, je les arrêtai : « Si « vous en eussiez été munis, vous les auriez encore, Messieurs, « car nous ne nous sommes pas quittés ; ainsi, le procès- « verbal ne contiendra aucun faux, et je ne permettrai pas « que *munis de nos commissions*, etc., soit inscrit. » M. le brigadier prit la parole, et dit que c'était la forme et qu'on ne pouvait s'en écarter. — « Monsieur, la première et la plus « indispensable des formes d'un procès-verbal est de conte- « nir la vérité, et vous ne vous en écarterez pas. Si vos em- « ployés sont répréhensibles, tant pis pour eux ; mais on « n'écrira pas *munis de nos commissions et bandoulières.* » Et cela ne fut point écrit. Le rédacteur continuant ainsi : *Lui avons demandé de par le Roi.* — « Ces Messieurs en ont menti : « s'ils m'avaient parlé au nom du souverain, j'ai trop de res- « pect pour lui pour le confondre avec ses fermiers, et n'avoir « pas été honnête envers ceux qui m'auraient parlé en son « nom ; mais, M. le brigadier, il n'en est rien : nous nous « sommes mutuellement dit des choses offensantes, et il faut « que les demandes et les réponses soient littéralement rap- « portées au procès-verbal, et toute la brigade serait ici pré- « sente qu'elle ne me ferait pas composer. — Mais, Monsieur, « ce sera contre toutes les formes. — Je vous répète encore « que je n'en connais d'autres que l'exposition de la vérité. »

Il fallut en passer par là, et le procès-verbal fut suivi jusqu'au bout.

Je dois m'excuser, Messieurs, de m'être arrêté si longtemps sur une circonstance qui m'éloigne du véritable but que je devais me proposer, celui de vous signaler surtout les droits qu'a Janvier, comme mécanicien, à l'admiration de tous; mais je n'ai pu résister au désir de vous peindre le caractère de cet artiste, qui, tout jeune, montrait déjà une vigueur, une austérité et une indépendance dont il ne s'est jamais démenti. Permettez-moi de vous raconter encore une scène qui eut lieu à Fontainebleau, au lever du Roi, Louis XV, et qui força Janvier de quitter Paris pour ne pas être jeté dans une prison. Il avait fait connaissance avec le lieutenant de police, M. de Sartines, qui le fit présenter au Roi, dont il lui avait garanti tout l'intérêt pour sa sphère. Comme le Roi lui demandait d'où il venait, Janvier répondit, ce qui était vrai : De cent lieues d'ici, Sire. — Sire, dit le maréchal de Richelieu, impatient de voir le Roi accorder tant de temps à un enfant, il y a comme cela un tas de gens qui disent qu'ils viennent de bien loin pour vous attraper plus d'argent. Dans un accès d'indignation, oubliant le lieu où il se trouvait, Janvier s'écria : « Vieux misérable, vous osez donner un démenti de-« vant le Roi au jeune homme qui déclare la vérité à qui la « cherche; lisez plutôt! » Et il lui présenta son passeport.

Comme je vous le disais, il y a un instant, Janvier conserva toujours cette franchise et cette indépendance de caractère que vous venez de lui voir déployer jusque sous les yeux de Louis XV.

Plus tard nous le voyons flétrir en termes énergiques la conduite d'un artiste célèbre qui, possesseur d'une sphère mouvante construite par notre collègue, avait fait effacer sur cet instrument le nom de l'auteur pour y substituer le sien et celui de son fils.

Voici ce que dit à cette occasion Janvier dans une des no-

tes de l'ouvrage où se trouve la description de cette sphère :

« C'est la même machine que j'ai corrigée depuis, et pré-
« sentée à l'Institut de France le 31 janvier 1800, telle qu'on
« la voit au frontispice de ce livre ; la même que j'ai vendue
« à M. de Rougemont, et que M. Bréguet s'est appropriée en
« effaçant mon nom pour y substituer le sien et celui de son
« fils. Je le répète à regret ; mais, quand on attaque un ar-
« tiste dans les sources de son existence, quand on *neutra-*
« *lise* sa réputation par de semblables procédés, la défense
« est de droit naturel.

« Si l'on peut impunément braver l'opinion publique en
« *riflant* mon nom sur mes ouvrages pour en faire trafic à
« Constantinople, Saint-Pétersbourg ou Londres, on ne
« parviendra pas de même à falsifier le registre de l'Insti-
« tut ; et cette seule pensée qu'il y restera du moins une trace
« de mon passage sur la terre aurait dû retenir mon indi-
« gnation. . . . .

« Jeunes artistes, qui sentez en vous-mêmes le feu brûlant
« du génie, et toi respectable citoyen[1] que les temps ont
« blanchi, si quelques idées neuves germent dans vos têtes,
« si vous les mettez en pratique, gardez-vous bien de tom-
« ber dans les mains de M. Breguet : vos modèles, vos pen-
« sées mêmes, ne vous appartiendraient plus. »

Si j'ai rappelé cette circonstance, c'est qu'elle m'a paru propre à ajouter à la haute idée que vous avez conçue du talent de Janvier, et que, tout en blâmant la conduite de l'artiste qui fit mettre son nom à une œuvre qui n'était pas la sienne, on ne peut s'empêcher d'y voir un hommage éclatant rendu à notre collègue par un homme dont la réputation était européenne.

Maintenant, Messieurs, que je vous ai donné une idée du caractère de Janvier, qui ne sut jamais se plier aux nécessités d'étiquette ou de convention, je vais vous entretenir de

[1] Hourlet du Loele, mort depuis.

cet homme remarquable sous un rapport plus sérieux. Vous savez déjà que le mémoire de Lalande sur la comète de 1773 excita chez le jeune Janvier une vive curiosité; et, à partir de ce moment, il conçut un goût irrésistible pour l'astronomie. Il reçut les premières notions de l'abbé Tournier de Saint-Claude, qui, vers le milieu du 18e siècle, avait imaginé un système du monde.

Janvier se fixa à Verdun, où il avait épousé une femme de beaucoup de mérite; il y jouissait d'une considération acquise par ses travaux, lorsqu'au mois de mars 1784, il vint à Paris avec deux petites sphères mouvantes réduites à 11 centimètres de diamètre. On ne peut mieux faire l'éloge de ces machines qu'en disant qu'elles étonnèrent l'astronome Lalande, qui recommanda l'auteur à M. de la Ferté, intendant des Menus-Plaisirs; celui-ci le fit présenter au roi, par le duc de Fleury, le 24 avril 1784. Deux ans après, Janvier était appelé à Paris par les ordres et pour le service du roi, qui lui accorda au palais de l'Institut un logement qu'il a conservé jusqu'à sa mort, et dans lequel, sous le règne de Napoléon, il fonda une école d'horlogerie. On voit que, pour lui, le titre d'horloger ordinaire du roi n'était pas, comme pour tant d'autres, un titre sans véritable signification, un titre usurpé, mais bien la juste récompense d'un mérite réel.

Je ne crois pas, Messieurs, devoir vous entretenir de tous les travaux de notre confrère, dont presque toutes les pensées se portèrent vers l'horlogerie appliquée à l'astronomie. Quelques-uns furent surtout l'objet de distinctions flatteuses pour leur auteur; une pendule planétaire, la plus complète qui ait encore paru, fut acquise par Louis XVI pour sa petite bibliothèque de Versailles, et est encore aux Tuileries. Une autre de ses machines, dont l'exécution fut terminée en 1802, fut exposée au Louvre et lui valut, de la part du Jury national pour les produits de l'industrie française, une médaille d'or, distinction du premier ordre que méri-

tait bien la pièce la plus rare et la plus savante qui ait été conçue dans le 18e siècle.

Comme je vous l'ai déjà dit, Messieurs, Janvier n'était pas seulement habile dans la pratique de son art; il était aussi un théoricien du plus vaste génie, et nous avons de lui plusieurs livres qui tous attestent la plus profonde connaissance des sciences mécaniques et astronomiques; nous lui devons aussi une traduction de l'immortel ouvrage de Huyghens, *de horologio oscilatorio*.

On me pardonnera de ne pas mentionner quelques opuscules poétiques, qu'un autre que Janvier pourrait revendiquer avec avantage, mais pour lesquels notre collègue n'avait aucune prétention, tout préoccupé qu'il était des sciences exactes qui faisaient l'objet de ses études.

Janvier était un véritable artiste; il travaillait surtout pour l'amour de son art, et il s'occupa peu de sa fortune; on conçoit, d'ailleurs, que la nature des travaux auxquels il se livrait était, pour ainsi dire, exclusive d'une pensée de gain; à peine même pouvaient-ils lui être payés en honneur et en gloire, car il ne travaillait pas pour la foule, et quelques savants seulement pouvaient apprécier tout ce que les machines de cet habile mécanicien avaient d'admirable. La gloire populaire ne pouvait être pour lui. Mais son nom, s'il n'est pas connu de tous, n'en restera pas moins honoré parmi ceux des hommes illustrés par la science.

RAPPORT

SUR LES

ÉTABLISSEMENTS ANGLAIS DE LA GAMBIE

ET LES COMPTOIRS FRANÇAIS

D'ALBRÉDA ET DE CASAMANCE.

PAR A.-A. VÈNE, MEMBRE CORRESPONDANT.

Je partis de Saint-Louis le 31 mars 1831, dans une chaloupe du port, qui me conduisit d'un seul trait sur le brick du commerce les *Deux-Henriettes*, mouillé depuis la veille dans le fleuve, en dedans de la *Passe*.

Dès mon arrivée, la barre fut franchie, et, deux jours après, nous vînmes toucher à Gorée, île où le bâtiment devait rester une quinzaine de jours pour compléter son chargement.

Voulant profiter de ce temps pour visiter la *Gambie*, je quittai les Deux-Henriettes, et m'embarquai le lendemain avec M. Prom, négociant de Gorée, sur la goëlette la *Franchise*, fesant voile pour la colonie anglaise de Sainte-Marie, où nous arrivâmes le 4 avril, à 10 heures du matin.

Sainte-Marie. — La ville de Sainte-Marie est située à l'extrémité de la presqu'île formée par la mer et la rive gauche de la rivière de Gambie, rivière profonde et large, où peuvent louvoyer les plus gros vaisseaux de ligne; cette ville est étendue en surface, mais elle n'a que 40 à 50 maisons

bâties en pierres; les autres, au nombre de 200 à 250, sont des cases faites en roseaux et bambous, et servent de logement aux noirs et aux mulâtres.

Les maisons de pierre sont écartées les unes des autres, et ont toutes des cours, des magasins et des jardins où l'on cultive péniblement les légumes les plus communs d'Europe. Elles ont aussi des puits, dont l'eau est douce et limpide, avantage que ne possèdent ni Gorée, ni Saint-Louis, et qui compense d'une manière heureuse le désagrément qui résulte de ce que l'eau de la Gambie est salée en toute saison.[1]

Les rues sont spacieuses et n'ont pas moins de 23 mètres de largeur. Celle qui longe la rivière, et dans laquelle se trouvent les principales maisons, est bordée d'un trottoir pavé en pierres: les autres n'ont point de pavés, et, pour y marcher, on enfonce dans le sable jusques à la cheville du pied.

Les pierres avec lesquelles on bâtit sont tirées de la rive droite de la Gambie; leur couleur est rougeâtre et leur nature est celle des pierres ferrugineuses de Gorée; cependant elles sont plus compactes et résistent, mieux que ces dernières, à la pression et à la destruction lente produite par les intempéries du climat. D'après ce qui m'a été dit par le commandant de la corvette anglaise *la Favorite*, elles sont identiques avec celles qui composent les montagnes de *Sierra-Léone*.

On se sert, aussi dans les constructions nouvelles, de briques venant d'Angleterre. Ces briques ne coûtent que 50 francs le millier, et sont préférables, sous beaucoup de rapports, à celles qu'on fabrique en France.

Quant à la chaux, elle se fait dans les environs avec des

[1] Le fleuve est salé en toute saison à Sainte-Marie, et même à Albréda : dans l'hivernage il devient doux à Tankrawal, mais dans la saison sèche, il ne le devient qu'au-dessus de Janimaro.

coquilles d'huîtres et se vend à plus bas prix qu'à Saint-Louis; réduite en poudre, elle ne coûte que deux francs la barrique ou 80 centimes l'hectolitre. Parmi les maisons existantes, cinq ont deux étages; ce sont:

L'hôtel du gouverneur,

L'hôpital,

La maison de M. Waterman, occupée par les officiers, et deux maisons particulières appartenant à M. Goddart.

Qu'il y ait deux étages ou non, chaque maison est ornée de galeries dont quelques-unes ont des colonnes en fonte de fer; quant à la toiture, elle est toujours en forme de comble. Plusieurs de ces combles sont couverts en ardoises, mais le plus grand nombre l'est en bardeau ou *essentes* venant des États-Unis d'Amérique.

Les bâtiments qui appartiennent à l'État, sont:

La caserne,

L'hôpital,

L'hôtel du gouverneur et le marché.

Caserne — La caserne est composée de deux corps de bâtiment à un étage : son rez-de-chaussée n'est pas habité, bien que les Anglais n'aient que des soldats noirs à loger, ce qui prouve qu'à Sainte-Marie, comme à Saint-Louis, on a reconnu le danger des logements qui affleurent le niveau du sol. Ces deux bâtiments, qui ont à peu près une égale longueur, sont placés d'équerre et isolés des maisons particulières par une esplanade assez large et par un mur d'enceinte.

Leur contenance totale est de 150 hommes, et leur largeur intérieure, qui est de six mètres trente centimètres, est plus que suffisante pour deux rangs de lits qu'on y a placés.

Lits à six pieds. — Ces lits sont en fer et ont cela de particulier qu'ils sont portés sur six pieds, et se plient en deux pour se réduire à un mètre de longueur, lorsqu'on relève leur train de derrière sur celui de devant; ce que l'on fait toujours après le lever des soldats, lesquels trouvent ainsi

au milieu des chambres un grand espace vide de plus de quatre mètres de largeur, qui leur sert de promenade pendant la chaleur de la journée.

Le fond des lits est formé de cinq bandes de forte tôle, lesquelles sont séparées par un intervalle de quatre à cinq centimètres; ainsi, pas un morceau de bois n'entre dans leur composition.

On ne donne aux soldats ni draps de lit, ni matelas, ni paillasse, mais seulement deux couvertures : l'une d'elles est de laine blanche, et l'autre, qui semble plus fine, est rayée de diverses couleurs, et paraît être tissue en laine et coton.

A l'entour des casernes se trouve une enceinte crénelée, qui a environ deux cents mètres de longueur et soixante-dix de largeur.

Sur la grande face du côté de l'ouest, s'élève une tour carrée qui dépasse de cinq à six mètres la hauteur de la caserne : au sommet de cette tour sont quatre coupures qui semblent destinées à servir d'embrasure à une petite pièce de canon, je dis une petite pièce, parce que l'emplacement m'a paru trop étroit pour en recevoir deux.

Dans la même enceinte existe un petit magasin à poudre, qui n'est pas à l'épreuve de la bombe, et où les négociants déposent, avec les poudres du gouvernement, celles qui servent à leur commerce.

On y trouve aussi d'autres accessoires, tels que prisons, latrines, etc... Ce qui complète la nomenclature des objets nécessaires pour la défense d'un fort ou d'un poste isolé.

Hôpital. — L'hôpital contient cinquante lits; il est isolé et placé sur le bord du fleuve au nord des casernes. Les chambres ont des cheminées et sont entourées de galeries garnies de persiennes fixes; en cas d'urgence, on peut placer des malades dans ces galeries, et alors sa contenance est de soixante-dix malades.

La pharmacie est au rez-de-chaussée; elle est très simple,

et un seul employé européen, qui est en même temps économe de l'hôpital, suffit à son service ; un mur d'enceinte de quatre mètres de haut entoure le bâtiment, et empêche toute communication avec le dehors.

Hôtel du gouverneur. — Cet hôtel, situé au nord de la caserne, est précédé d'une cour qui est fermée, du côté du fleuve, par une balustrade et une grille en fer ; sur le derrière est un jardin assez bien cultivé. Des galeries en bois embrassent, en tous sens, le premier et le deuxième étage, et présentent l'aspect désagréable d'une grande cage.

Marché public. — Le marché est placé à l'extrémité nord de la ville ; c'est un grand hangard dont la toiture, couverte en essentes, est supportée par des poteaux en bois. On y vend habituellement, à l'usage des noirs et des mulâtres, de la viande, du poisson, du mil, du riz, des patates douces, des oranges et des bananes, etc... [1]

Dans ce moment, il est en mauvais état, et tombera bientôt en ruines, si l'on n'y fait de promptes réparations ; ce qui semble indiquer que les bâtiments publics de la colonie sont un peu délaissés.

Digue à l'ouest de la ville. — Toutefois, nous devons dire qu'on travaille dans ce moment à une construction publique de haut intérêt. Je veux parler de la digue en terre grasse qui contourne toute la partie ouest de la ville. Elle a trois mètres de large et un mètre de haut. Sa destination est de préserver la ville des inondations qui ont lieu lorsque le fleuve grossit, soit par l'effet des pluies, soit par l'effet des raz de marée [2]. On y a laissé, de distance en distance, de petites écluses, qui servent à l'écoulement des

[1] Ces denrées sont en général de mauvaise qualité, et les Européens s'approvisionnent par d'autres voies.

[2] Courant rapide des eaux de la mer.

eaux de pluies, lesquelles sont très abondantes durant l'hivernage.

Ces pluies commencent ordinairement en juin, et inondent un vaste marigot [1] dont les émanations rendent la ville plus malsaine que Saint-Louis et que Gorée.

Batteries. — Lorsque la digue sera achevée, et elle le sera dans moins de quarante jours, on doit, dit-on, construire une nouvelle batterie à côté de celles qui existent. Celles-ci sont au nombre de trois, et dirigées sur le fleuve. L'une est devant l'hôtel du gouverneur, une autre à côté du mât de pavillon, au nord de la ville, la troisième à peu près vis-à-vis la caserne. Elles ont toutes un parapet en maçonnerie, ne sont pas fermées à la gorge, et seraient prises à revers par les bâtiments qui remonteraient à l'ouest de la ville, vers le marigot.

Ces trois batteries ont ensemble douze pièces de gros calibre.

De l'autre côté du fleuve, sur la rive occupée par le roi de *Bar*, on a construit, depuis peu de temps, une grande batterie; son éloignement de Sainte-Marie la rend inefficace ou de peu d'effet.

Fort James. — En remontant le fleuve d'environ six lieues, et à un quart de lieue au-dessus d'Albréda, on trouve une petite île où est placé le fort James, dont la garnison est composée de quatre hommes et un caporal.

Il tombe en ruines par vétusté et par défaut d'entretien.

Cet abandon, cette négligence que je croyais rares chez les anglais, me fit demander au commandant de la Favorite, avec lequel je visitais les postes, si son gouvernement n'envoyait pas d'ingénieur de *Sierra-Léone* pour diriger les tra-

[1] Ce mot, employé par Adanson et d'autres voyageurs, désigne des ruisseaux fangeux ou des marais de peu d'étendue, communiquant avec la mer ou avec les fleuves.

vaux de défense; il me répondit qu'il n'y avait d'officiers du génie, ni à Sainte-Marie, ni à Sierra-Léone : « Toutes les « constructions que vous voyez », ajouta-t-il, « ont été faites « par des employés civils, aidés des conseils des officiers « d'infanterie. »

Parmi ces officiers, il y en a qui ont fait la guerre d'Espagne (1808-1813), ce qui me donna à penser que ceux-là avaient suggéré l'idée d'entourer les casernes de Sainte-Marie d'une enceinte crénelée, parce que, dans cette guerre, ils avaient eu l'occasion de reconnaître l'utilité des postes crénelés, sans toutefois apercevoir ce que ces postes acquièrent en force et en résistance lorsque les créneaux se flanquent, car ce flanquement n'a pas été observé à l'égard de l'enceinte dont il s'agit.

Ile Maccarthy. — A 80 lieues au-dessus d'Albréda, près de Bruko, le fleuve forme une grande île, nommée *Dian-Dian-Bouré*[1], par les indigènes, et Maccarthy par les Anglais. C'est là que ces derniers tiennent leur poste principal, et que réside un officier détaché de Sainte-Marie.

Commerce de la Gambie. — D'après les renseignements qui nous ont été donnés par M. Forsters, négociant de Sainte-Marie, on a exporté en 1826.

1098	pièces de cail-cédra[2] valant.	4,115 livres sterl.
83707	peaux de bœuf.....	10,463
	à reporter.....	14,578

[1] Dans la carte de Danville, cette île est désignée sous le nom de *Lemain*.

[2] Arbre désigné par les botanistes, sous le nom de *Swictenia Senegalensis*, et par les nègres sous celui de *Ikaye*. Il a l'apparence de l'acajou femelle, mais il est plus lourd et plus fort; il a été planté sur les bords du Sénégal, en 1822. Des échantillons en ont été envoyés, en 1827, à Brest, où l'on a reconnu qu'il pourrait être employé pour membrures de bâtiments.

	Report.....	14,578 livres sterl.
2478	onces d'or.....	9,912
185	tonnes de cire.....	29,630
1	tonneau de gomme copale.	90
5	tonn. de gomme du Sénégal.	405
10	tonn. de peaux de veau....	134
32	tonn. de bois de Campêche.	480
8	tonneaux d'ivoire.....	2,422
	Total.....	57,651 ou 1,441,127 f.

Commerce de Sainte-Marie. — Dans ce moment, le cail-cédra est rebuté de tous les marchés d'Europe. En sa place, on exporte, mais en petite quantité, une espèce de bois rose avec lequel on fait de petits meubles et que les habitants emploient pour faire les courbes de leurs navires.

Les peaux et la cire sont toujours les objets principaux du commerce de la Gambie. La maison Forsters en expédie elle seule les 2/3.

Le mil et le riz font aussi partie du commerce de Sainte-Marie : le mil y est toujours à meilleur marché qu'à Gorée, aussi en expédie-t-on dans cette dernière ville, pour delà l'envoyer à Saint-Louis, où les accapareurs le rendent souvent très cher.

Dans ce commerce comme dans celui de la gomme ; on ne se sert pas d'argent ; c'est un commerce d'échange que l'on fait, et dans lequel la guinée, les fusils, la poudre, le corail, l'ambre, les verroteries, l'eau-de-vie et le tabac[1] sont la monnaie que l'on donne aux indigènes et qu'on leur porte aux diverses factoreries réparties sur tout le cours du fleuve.

[1] L'eau-de-vie et le tabac servent principalement à l'échange du mil et du riz.

Ces factoreries sont :

Joar.....	sur la rive droite.
Kuttejar.....	
Walley.....	
Fatatenda.....	
Cabata.....	sur la rive gauche.
Vintain.....	
Tankrawal.....	
Bruko.....	
Camiaconda.....	

Les bâtiments à trois mâts peuvent arriver à ces factoreries et remonter la Gambie à 250 lieues de son embouchure, ainsi que l'a fait le bateau à vapeur de Sierra-Léone qui a porté le gouverneur de cette colonie jusqu'à Fatatenda.

Les bateaux d'un plus petit tonnage remontent 40 à 50 lieues plus haut et vont à Barraconda, qui est éloigné seulement de 4 à 5 journées de notre *Escale* de Caignon, laquelle est située sur le Haut-Sénégal, près de l'ancien fort Saint-Joseph.

Un fait digne de remarque, parce qu'il est l'inverse de ce qui a lieu à l'égard du Sénégal, c'est que les factoreries de la Gambie, du moins celles où les postes sont établis, sont plus saines à mesure qu'on remonte le fleuve ; de là vient que les troupes anglaises qui passent dans la Haute-Gambie reviennent à Sainte-Marie sans perte et pleines de santé, tandis que le retour à Saint-Louis de celles qu'on envoie à *Baquel* ou à *Dagana*, ne s'opère qu'après de grandes mortalités ou avec des tempéraments délabrés et des mines cadavéreuses.

Des résultats si affligeants ne sont-ils pas propres à inspirer de la méfiance à l'égard de nos institutions coloniales du Sénégal ?

Chez les Anglais, on ne décide pas légèrement l'établissement d'un fort ou d'un poste, la prise ou l'abandon d'un comptoir, ou enfin toute autre question coloniale, telle que l'organisation des troupes noires; il en est fait un examen sévère, et les gouverneurs qu'on interroge à ce sujet, comme tous les autres fonctionnaires, n'ont ni le droit de taire la vérité, ni le pouvoir de fermer la bouche à ceux qui osent la dire.

En 1826, la Chambre des Communes demanda une enquête concernant la situation des possessions anglaises sur la côte d'Afrique: des commissaires furent envoyés sur les lieux pour interroger et voir par eux-mêmes; ils assistèrent aux conseils privés, où furent lus, en leur présence, les rapports faits par les membres de ces conseils.

Organisation judiciaire. — Un seul juge gradué et rétribué étend sa juridiction sur les deux colonies de Sainte-Marie et de Sierra-Léone; il réside habituellement dans cette dernière colonie, et ne se transporte à Sainte-Marie que pour présider les Assises.

Les affaires civiles et commerciales sont jugées par un tribunal composé de négociants: dans ce moment, ces négociants sont Messieurs:

Loyd, président.
Forsters, }
Jhousen, } juges.
Grant, }

Pour les affaires d'une certaine importance, il peut y avoir appel, et alors cet appel est porté devant le conseil de Sierra-Léone. Le gouverneur préside le conseil d'appel, et le juge gradué y expose et développe avec impartialité les moyens de défense produits par les deux parties.

Les affaires criminelles sont jugées par jury, mais là il

y a deux espèces de jury. Le jury de première classe est formé de douze négociants européens choisis parmi les plus notables. Le jury de seconde classe comprend, avec les gens de couleur libres qui ont des propriétés ou une industrie, les européens moins influents.

Ce dernier jury décide s'il y a lieu ou non à poursuivre la personne inculpée. Dans le cas de l'affirmative, l'accusé est traduit devant les Assises, où le premier jury juge s'il est coupable ou non du crime ou du délit dont il est accusé. S'il y a culpabilité, c'est le juge gradué et non le gouverneur qui applique la peine que la loi prononce.

A l'époque de mon arrivée à Sainte-Marie, la corvette la Favorite venait de débarquer le juge de Sierra-Léone; c'est un jeune auditeur à la Cour de justice de Bristol; cinq jours après mon départ, il devait commencer les Assises, et juger les affaires criminelles du ressort de cette colonie.

Il résulte de cet exposé que, pour les affaires civiles, l'organisation judiciaire des Anglais est à peu près celle de notre colonie du Sénégal; mais, quant à la législation criminelle, elle est supérieure à la nôtre, dont le vice est de donner une influence pernicieuse au chef de la colonie.

Malheur, chez nous, à l'accusé qui s'est attiré l'inimitié d'un gouverneur irascible et malhonnête homme : rien ne l'arrachera à la condamnation.

Sous de vains prétextes, il verra ses juges légaux distraits de leurs siéges et remplacés par des intérimaires, qu'on croira ou plus complaisants ou moins éclairés que ceux dont ils tiendront la place.

Trois années consécutives d'expériences faites sur le fauteuil de juge, que j'ai occupé durant ce temps, me donnent le droit de parler avec assurance sur un tel sujet. Puisse M. le Ministre se persuader qu'une prompte réforme sera aussi avantageuse à la colonie qu'honorable pour le ministre éclairé qui l'aura consommée!

Personnel du Gouvernement.

Le gouvernement de Sainte-Marie comprend le fleuve de la Gambie et le comptoir de Portendick.

Le chef, M. Rendall, a le titre de lieutenant-gouverneur ; il n'est point militaire, néanmoins il porte des épaulettes de colonel. Les forces qu'il a sous ses ordres sont détachées du bataillon colonial de Sierra-Léone; elles forment une compagnie de cent hommes, laquelle est commandée par un capitaine, deux officiers et un volontaire, grade que nous n'avons pas dans notre armée, et qui est celui de *cadet* dans l'armée prussienne.

Les soldats et les sous-officiers sont tous des noirs engagés au service pour dix ans [1]. Soixante de ces soldats restent à Sainte-Marie, et les quarante autres sont envoyés avec un officier dans les postes du haut du fleuve.

Le nombre d'employés civils est très minime, et, sous ce rapport, il y a un contraste frappant entre notre colonie du Sénégal et celle de Sainte-Marie.

Dépense d'entretien et de garde. — Ici tout le personnel se compose de

1 Lieutenant-gouverneur (M. Rendall) aux appointements de	800	livr. sterl.
1 Secrétaire colonial, M. Hunter	450	
1 Collecteur ou commissaire, M. Bleud.	400	
1 Médecin colonial, M. Tebbs.	400	
à reporter.....	2050	

[1] La traite des noirs, si elle était permise, serait très onéreuse pour les colonies anglaises de Sainte-Marie et de Sierra-Léone. Dans l'état actuel des choses, ce sont les croisières de l'état qui, en capturant les négriers étrangers, fournissent gratuitement à ces colonies les noirs dont elles ont besoin. L'habitant qui les reçoit les libère au bout de dix ans, en payant 15 francs pour l'acte d'affranchissement.

Report.....	2050 livr. sterl.
1 Maître d'école.....	300
1 Aumônier	400
3 Commis : un pour le secrétaire, un pour le collecteur et un pour la police.....	450
1 Geôlier.....	100
1 Maître de quai et de douane.....	100
1 Commis au marché.....	100
1 Interprète.....	100
1 Pilote.....	100
	3700 livr. sterl.

Les dépenses de ce personnel, ajoutées à l'entretien des bâtiments et des fortifications, qui est d'environ 3300 livres sterl., ne dépasseront pas 7000 livres sterl.

La solde et l'entretien des troupes, y compris le traitement d'un docteur affecté à ces troupes, est de 6000 livres sterl.

Ainsi, la dépense totale s'élève à... 13,000 liv. sterl.

Si de cette somme on en déduit.... 3,000 idem, somme perçue sur les droits d'entrée et de sortie, il ne restera que 10,000 livres ou 250,000 francs pour les frais de garde à la charge de la métropole, frais bien inférieurs à ceux que nous avons consommés au Sénégal, lesquels ont été réglés ainsi qu'il suit :

Fonds.....	Coloniaux....	400,000	francs.
	Guerre.....	600,000	»
	Marine.....	260,000	»
	Total.....	1,260,000	francs.

Comptoir français d'Albréda.

Albréda. — Après un séjour de 3 jours à Ste-Marie, où j'ai pris les renseignements que je viens de rapporter, je me décidai à aller voir notre comptoir d'Albréda, qui est situé à six lieues plus haut, sur la rive droite de la Gambie. En conséquence, je m'embarquai le 7 avril, à quatre heures du soir, sur un petit bateau qui me conduisit la même journée chez le résident français, M. Salomon.

La Résidence — (c'est ainsi qu'on appelle son habitation) — est une petite maison en pierre, bâtie en 1820 aux frais du gouvernement : elle est à deux cents pas du fleuve, qui semble avoir en cet endroit environ quatre lieues de large. Son rez-de-chaussée forme magasin; au premier étage sont deux chambres qui servent de logement au résident. Sa toiture est en mauvais état et a besoin d'être refaite à neuf.

Projet d'enceinte. — En 1827, on avait eu le projet de l'entourer d'un mur de clôture crénelé et défensif, qui devait coûter vingt-deux mille francs. Ce projet n'a pas été exécuté et ne me paraît pas devoir l'être, par la raison que les murs auraient un développement hors de proportion avec le nombre présumé de défenseurs qui se dévoueraient au sort du résident, et que, à cause de leur étendue, ils ne serviraient que comme murs de jardin et non comme moyens défensifs, ce qui ferait intervenir l'état dans des dépenses de pur agrément auxquelles il doit rester étranger. Si donc on se décidait à revenir à l'idée d'une enceinte, il faudrait qu'elle n'eût pas au-delà de quatre-vingt mètres de contour pour faire la fusillade. Ainsi construite, elle ne coûterait pas plus de quatre mille francs.

Au pied de la résidence commence le village d'Albréda, lequel contient cent à cent-vingt cases, et est habité par des noirs de la caste mandingue.

Caste des Mandingues. — Ces noirs sont très fidèles ob-

servateurs de la religion de Mahomet, et ont pour leurs femmes une dureté inconnue aux noirs du Walo et à ceux qui habitent l'autre rive de la Gambie. Ici le mari nourrit ses femmes et se plie avec courtoisie aux volontés et aux caprices de chacune d'elles (il peut avoir quatre femmes légitimes). Chez les Mandingues , c'est au contraire la femme qui travaille pour l'entretien du mari et qui supporte le poids de ses jalouses fureurs.

L'adultère la conduit infailliblement à la mort, et l'Européen qui l'aurait consommé avec elle est condamné au même supplice ou à une forte rançon, s'il a les moyens de la payer.

Il y a quelques années qu'un employé de la colonie, Mr.., fut accusé d'avoir eu des liaisons illicites avec une de ces femmes; le bruit s'en répandit dans Albréda, et aussitôt le village entier prit les armes, c'est-à-dire des sagaies, des piques, de vieux sabres, des fusils rouillés, et vint assiéger la résidence, demandant à grands cris la tête du coupable. Il fallut l'autorité du résident et l'intervention du gouverneur pour apaiser cette émeute et décider les parties offensées à accepter, en compensation de l'injure, trois captifs, des marchandises diverses, et une somme d'argent assez forte que je ne puis préciser.

En dehors du village, il y a, outre la résidence, trois autres maisons construites en pierre, qui appartiennent à MM. Hébérard, Moustey et Jacques Pannet. La première, qui est la plus considérable, a été bâtie par M. Hébérard en 1830 ; c'est une maison fort agréable, dont le rez-de-chaussée sert de magasin et le premier étage de logement. Une galerie, portée sur six colonnes de rhônier, lui donne de la fraîcheur et une apparence élégante qui plait à l'œil.

Dans les dépendances de cette maison, qui est située à deux cents pas du fleuve et au milieu d'un verger de bananiers pleins de verdure, se trouve une usine pour la clarifi-

cation de la cire brute, matière qui fait l'objet principal du peu de commerce d'Albréda. Les deux autres maisons sont très peu importantes; l'une d'elles n'est pas habitée et tombe en ruines; l'autre est la demeure d'un mulâtre de Gorée.

Roi de Bar. — On craint, en général, le séjour d'Albréda, non que le climat y soit trop insalubre, car il est beaucoup plus sain que celui de Saint-Louis, mais parce qu'on y est incommodé par la présence fréquente des gens du roi de Bar, espèce de mendiants armés, qui ont toujours des sollicitations à faire, et qui finissent par enlever de force ou par adresse ce qu'il n'obtiennent pas par des prières réitérées.

Pendant mon séjour dans ce village, j'ai vu le fils de ce roi, suivi de cinq ou six autres noirs, importuner M. Hébérard pendant plus d'une demi-heure, lui demandant une bouteille d'eau-de-vie, à laquelle il a fini par renoncer, se contentant d'accepter, en sa place, un morceau de pain blanc qu'il a partagé avec les siens.

« Ces visites », dit M. Hébérard, « se renouvellent quatre « ou cinq fois par mois, et seraient très onéreuses si on ne « savait résister aux demandes de toute espèce qu'elles en- « traînent. »

Culture du riz. — On cultive le riz à Albréda sur quelques terrains choisis le long du fleuve; il se sème dès les premières pluies, lesquelles commencent en juin et quelquefois vers la fin de mai; lorsqu'il est parvenu à une hauteur de vingt-cinq à trente centimètres, on l'arrache et on le pique en terre commune un plant de salade.

Cette opération se fait au moment des fortes pluies et lorsque ces pluies inondent ces terrains destinés aux plantations : et comme les terrains ont une légère pente, qui laisserait écouler l'inondation, on y élève de distance en distance de petites digues de quarante centimètres de hauteur, qui forment des *polders* semblables à ceux de la Hollande et qui maintiennent l'inondation.

Lorsque la moisson est faite, on pile légèrement les épis, en les plaçant dans les mortiers de bois qui servent à la trituration du mil. A l'aide de cette opération, on sépare les grains des balles ligneuses qui forment leur enveloppe; mais le riz qui en résulte n'est pas entier comme celui qui se consomme en Europe. Beaucoup de grains sont brisés en deux ou trois morceaux; quelques-uns sont écrasés en poudre, et l'ensemble présente une apparence farineuse qui fait distinguer ce riz de celui de la Caroline. Il se distingue encore de ce dernier en ce que ces grains sont plus petits, moins ronds et surtout beaucoup moins blancs. Il se vend vingt-quatre à vingt-cinq francs les cent kilogrammes.

Culture du mil. — Outre le riz, les habitants d'Albréda cultivent le mil, dont ils font, comme du riz, leur nourriture favorite. Cette année, ce mil se vend 19 à 20 francs la barrique, ou 7 francs 60 centimes l'hectolitre.

Commerce d'Albréda. — Joignant au riz et au mil un peu de cire et quelques peaux de bœuf, on aura tout ce qui compose le commerce d'Albréda. Ce commerce est si minime, qu'il suffit à peine à l'entretien d'un seul négociant, et, sous ce rapport, la *résidence* nous paraît être un objet de dépense inutile, que des raisons d'économie devraient engager à supprimer.

Nous tenons de M. Hébérard que, si le gouvernement opérait cette suppression, laquelle lui éviterait la concurrence du résident qui fait le commerce comme lui, il se chargerait de payer à ses frais les coutumes que nous donnons actuellement au roi de Bar et à ses agents, coutumes dont le taux ne s'élève pas au-dessus de 500 francs, mais qui entraînent le gouvernement dans une dépense annuelle d'environ 9000 francs.

La proposition de M. Hébérard aurait donc pour effet de produire une économie de 9000 francs; toutefois, nous ne proposons de la prendre en considération qu'à l'époque où

on pourra donner une place convenable, soit dans l'administration de Saint-Louis, soit ailleurs, au résident actuel, dont les droits à la bienveillance du gouvernement sont fondés sur un long service dans la colonie [1].

Voilà quels sont les documents dont j'ai pu reconnaître l'exactitude, en recourant à mes propres observations.

J'aurais voulu les étendre à notre comptoir de Casamance, et je l'aurais fait si des occasions d'y aller s'étaient offertes : à défaut d'occasions, j'ai eu recours aux connaissances de M. Hébérard, à qui l'on ne peut refuser un talent particulier d'observation.

Inutilité du comptoir de Casamance. — Ce négociant, à qui toutes nos possessions d'Afrique sont parfaitement connues, m'a appris que le comptoir de Casamance est situé dans l'île la plus mal-saine de la côte, et qu'en outre il est inutile, en ce que les Portugais qui sont établis plus haut, sur la rivière de ce nom, arrêtent et prennent pour eux tous les produits de quelque importance qui descendent cette rivière.

« A l'époque de mon premier voyage à Casamance, » ajouta M. Hébérard, » j'y trouvai un vieux nègre habitué du comptoir, qui me voyant arriver s'empressa de s'écrier : *Sortez vite d'ici, car je n'ai pas encore vu de blanc qui ne soit mort dans l'intervalle de deux dimanches.* Et, en disant cela, il lui montra deux voyageurs naturalistes qui étaient l'un et l'autre prêts à succomber, victimes de l'insalubrité du climat.

« Je les enlevai, » dit M. Hébérard, « et les fis transporter sur mon bâtiment, qui sortit aussitôt de la rivière hors de laquelle je leur administrai quelques remèdes qui les rendirent aux sciences naturelles, pour la culture desquelles ils s'étaient enfoncés dans l'île de Casamance. »

[1] Les pertes faites pendant un seul hivernage suffiront pour fournir de l'emploi à tous les fonctionnaires dont les places seront supprimées.

M. Hébérard ajouta que Rio-Nûnez et Rio-Pongo seraient plus favorables que *Casamance* à l'établissement d'un comptoir, et, à cette occasion, M. Prom, négociant de Gorée, qui se trouvait avec nous, nous fit connaître que telle était aussi son opinion et celle de la plupart des négociants, et, en preuve, il nous annonça qu'une société venait de se former entre MM. *Carpentier*, *Alain* et *Piecentin*, à l'effet d'établir une maison de commerce à Rio-Nûnez, où MM. Réné et Durand-Valentin en ont une semblable.

Avant mon départ de Saint-Louis, je savais que, relativement au comptoir de Casamance, M. le ministre de la marine a une opinion conforme à celle que je viens de rapporter, puisqu'en arrêtant le budget de 1831, il a supprimé les dépenses de cet établissement. Mais, depuis mon retour d'Albréda, j'ai appris que, sur la demande de quelques personnes de Gorée qui avaient dessein d'être utiles à M. le résident, ce comptoir venait d'être rétabli par M. le gouverneur, à qui les personnes dont il s'agit ont persuadé qu'il y a utilité dans ce rétablissement, et dès-lors j'ai cru utile d'ajouter à ce que je viens de dire quelques développements concernant l'intervention des agents du gouvernement dans les opérations commerciales de la côte d'Afrique, développements dont les applications s'étendent naturellement aux comptoirs d'Albréda et de Casamance.

Devoirs d'un Résident. — Si l'agent du gouvernement qui est placé dans un port de la côte s'abstient de faire le commerce, il pourra et devra, s'il a les connaissances suffisantes, éclairer les négociants sur leurs intérêts généraux et leur faire connaître, dès leur arrivée dans le pays, les lois et les coutumes locales qu'ils ont intérêt à ne pas ignorer. Il interviendra en leur faveur, pour lever les difficultés qui naîtront, soit entr'eux, soit avec les indigènes, et usera à cet effet de l'influence que lui donnent sa position sociale et sa qualité d'agent du gouvernement.

En agissant ainsi, il maintiendra les droits de chacun et fera naître entr'eux la plus impartiale concurrence, puisqu'ils auront tous les mêmes droits, les mêmes charges et la même protection. Et, par cela même qu'il y aura égalité de protection, il sera loisible à toute personne de venir s'établir dans ce poste et d'entrer en concurrence avec celles qui ont déjà des établissements formés, de manière qu'en définitive le champ de bataille restera aux plus habiles ou à ceux qui ont le plus d'aptitude à exploiter l'espèce de commerce qu'on y fait ; et tel est le but auquel le gouvernement doit viser, puisqu'il en résultera alors une plus grande masse de produits, et par conséquent plus de richesses pour la France.

Mettez au contraire un *résident* qui ait la faculté de faire le commerce, comme les résidents d'Albréda et de Casamance, et vous romprez aussitôt en sa faveur cette utile concurrence qui existait auparavant. Le négociant nouveau venu ne trouvera plus chez lui des renseignements désintéressés. Loin de lui être utile, le résident cherchera à le décourager et à l'éloigner des affaires, dans le but de les attirer toutes à lui. Il y a plus : en allouant à ce résident un traitement annuel de deux à trois mille francs, vous lui donnez, pour le commerce, un crédit de vingt à trente mille francs, lequel lui assure un avantage immense sur des personnes qui n'ont que de faibles ressources. Car telle est la position des négociants au milieu desquels il est placé. Ce serait en effet s'abuser étrangement, si l'on pensait que la fortune et le crédit viennent se fixer dans des climats si meurtriers. L'homme qui vient y porter sa tête joue sa vie à pair ou non, et ce jeu ne plait point à ceux qui ont quelque fortune et une existence assurée; des hommes hardis, mais peu fortunés, seront donc les seuls qui entreront en concurrence avec le *résident;* or comment ces hommes pourront-ils résister à une telle concurrence, eux dont le premier besoin, avant d'entasser de l'or, sera de

gagner leur propre subsistance, laquelle leur sera disputée sans cesse par le résident, qui ne manquera pas de faire quelques sacrifices passagers, dans l'espoir d'arriver à ce but. Ainsi, en soldant un résident, vous éloignez les négociants qui auraient été disposés à entreprendre des opérations commerciales, vous empêchez que les plus habiles soient appelés au maniement des affaires, et, par ce seul fait, le commerce peut devenir onéreux, alors qu'il pourrait être lucratif par un simple changement de nom, changement qui s'opérerait de lui-même par la seule liberté du commerce.

Supprimons donc les résidents soldés, puisque nous ne pouvons pas leur assigner une solde assez élevée pour qu'ils s'abstiennent de faire le commerce, et laissons aux négociants qui sont établis sur les lieux l'honneur d'arborer le pavillon français au haut de leurs maisons, comme les Anglais au *bas de la côte*, à *Annaboe* et à *Accra* [1]. Le pavillon n'en sera ni plus ni moins respecté, mais le commerce y gagnera en étendue, et l'état y trouvera des économies utiles et un accroissement de produits locaux.

Gorée du Sénégal, le 11 avril 1831.

Le capitaine-directeur du Génie.

A. Vène.

[1] Ces trois établissements, qui donnent des produits considérables en ivoire, or et huile de palme, sont administrés par les négociants, sans qu'il en coûte un sou au gouvernement anglais.

RAPPORT

SUR

LES MÉMOIRES ENVOYÉS AU CONCOURS.

MEMBRES DE LA COMMISSION :

MM. Gors, Person, Pouchet, Pimont et Lévy.

M. LÉVY, RAPPORTEUR.

MESSIEURS,

Deux Mémoires vous ont été envoyés à l'occasion du concours ouvert pour la Classe des Sciences.

Celui sous le n° 1, portant pour épigraphe :

> ..... Mais le monde des détails..... Qui de vous y a jamais songé ? Qui a fait attention aux actions de ces minimes atômes qui nous pressent de toutes parts ?... Newton a résolu le problème du mouvement par la découverte du système planétaire, c'est magnifique pour vous autres mathématiciens ; mais que, moi, je fusse venu apprendre aux hommes comment s'opère le mouvement qui se communique et se détermine par l'intervention des plus petits corps, j'aurais résolu le problème de la vie de l'univers, chose que je crois très possible.....
>
> (*Pensées de Napoléon*, publiées par M. Geoffroy Saint-Hilaire.)

a pour titre : *Théorie de la Lumière.* — L'auteur de ce Mémoire donne une théorie en s'appuyant sur des hypothèses, avance des principes qui ne sont démontrés ni par

l'expérience, ni par le calcul. Cette théorie, ne reposant donc sur aucune base solide, n'a pu obtenir l'approbation de votre Commission.

Le second Mémoire porte pour épigraphe :

> Ut mundum noscas, moles et vita notandæ;
> Ad mentem referas quæ menti et gentibus insunt.

(A.-M. Ampère, *Carmen mnemonicum*, pour la classification des connaissances humaines.)

Ce Mémoire a pour titre : *Des Barycentrides en général, et de celles de l'Hélice et du Cercle en particulier.*

Lorsqu'un point matériel, partant d'un point déterminé de l'espace, engendre par son mouvement une ligne matérielle, l'arc décrit depuis l'origine du mouvement jusqu'à une époque donnée a un centre de gravité dont la position varie avec la densité de l'arc, sa forme et sa longueur, mais qui est parfaitement déterminé quand ces trois éléments sont connus. L'arc augmentant d'une manière continue, il y a un centre de gravité correspondant à chaque position du point dérivant; le lieu de ces centres de gravité forme une courbe que l'auteur appelle *Barycentride.*

Il expose d'abord la manière de mettre le problème en équation, en le considérant dans toute sa généralité, et en déduit immédiatement un fait important, qui est le moyen de mener une tangente à la barycentride par un point pris sur la courbe.

Laissant de côté ces généralités, l'auteur cherche la barycentride de l'hélice et celle du cercle; il choisit ces deux courbes, parce qu'il existe, comme il le démontre, une analogie remarquable entre leurs barycentrides, qui consiste en ce que la projection de la barycentride de l'hélice est la barycentride du cercle qui sert de base à la surface sur laquelle est tracée l'hélice.

L'auteur arrive à ces résultats de diverses manières, comparant les diverses méthodes de calcul employées et examinant quelle est celle qui conduit le plus directement au résultat cherché.

Passant ensuite à la recherche des propriétés de la barycentride, il observe d'abord que cette courbe se développe quelquefois sous nos yeux, ou au moins sous les yeux de notre imagination, si l'on peut parler ainsi; par exemple, lorsqu'on fait jouer une vis d'Archimède, le centre de gravité de la colonne d'eau ascendante parcourt la barycentride de l'hélice. De même, lorsque plusieurs personnes montent ou descendent un escalier en hélice, à la suite les unes des autres, le centre de gravité de leur massse décrit une barycentride tant que la dernière personne n'est pas engagée dans l'escalier; à cette époque, le centre de gravité cesse de suivre la barycentride, pour suivre une hélice dont le pas est celui de l'escalier, et qui se projetterait horizontalement suivant un cercle d'un rayon égal à la distance qui séparait l'axe de l'escalier du centre de gravité de la masse ascendante, lorsque ce centre de gravité a cessé de suivre la barycentride; ce mouvement se continue tant que la première personne n'a pas quitté l'escalier; mais, à cette nouvelle époque, le centre de gravité abandonne son hélice, pour parcourir de nouveau un arc de barycentride identique de forme avec le premier arc parcouru, mais dans une position renversée.

L'auteur du Mémoire discute ensuite d'une manière complète l'équation de la barycentride, et en développe toutes les propriétés; puis, se propose cette question, qui se rattache d'une manière fort intéressante à son sujet :

A quelle force accélératrice centrale devrait être soumis un mobile pour décrire la barycentride du cercle? La solution de ce problème le conduit à des conséquences parfaitement d'accord avec les résultats d'une discussion sur les forces centrales, par feu M. Ampère.

L'auteur retrouve encore sa courbe dans une question d'un ordre plus élevé, celle de la propagation de la chaleur dans une sphère soumise à des températures initiales quelconques, mais égales pour tous les points, et également éloignées du centre.

Il termine son Mémoire par l'exposition des moyens propres à construire la barycentride du cercle, soit par points, soit par un mouvement continu.

Votre Commission, Messieurs, a été unanime sur ce point: que le Mémoire dont nous venons de vous rendre un compte succinct, est écrit par un homme qui possède parfaitement l'usage des calculs et des théories mathématiques les plus élevées, et qui a résolu le beau problème qu'il s'était proposé de la manière la plus satisfaisante; mais la majorité a pensé que ce n'était pas assez pour obtenir le prix proposé par l'Académie, parce qu'elle ne trouve pas que la solution de ce problème fasse faire un progrès réel à la science; d'une autre part, elle aurait craint, en vous proposant de n'accorder à l'auteur qu'une mention honorable, de ne pas reconnaître suffisamment l'intérêt que lui a inspiré ce beau travail : c'est pourquoi elle vous propose de lui décerner une médaille d'argent de grand module.

L'Académie, ayant adopté les conclusions de la Commission, le billet joint au Mémoire a été décacheté, et il a été arrêté qu'une médaille d'argent serait décernée à l'auteur, M. Auguste Bourget, professeur de mathématiques spéciales au collége royal de Tours.

PRIX PROPOSÉ

POUR 1838.

—

Programme.

—

L'Académie propose, pour sujet du prix qu'elle décernera dans la séance publique du mois d'août 1838, une *Notice sur* NICOLAS LÉMERY, *chimiste, né à Rouen, le* 27 *novembre* 1645.

Pour atteindre le but de l'Académie et mériter le prix qu'elle propose, ce travail devra être à la fois littéraire et scientifique. L'auteur, en complétant, au besoin, les faits connus par des recherches biographiques, retracera l'origine, la famille et les travaux de Lémery, les événements de sa vie, les changements de sa fortune; puis, considérant l'état de la chimie en Europe, et principalement en France, à cette époque, il cherchera à déterminer l'influence que Lémery, par son enseignement public et par ses ouvrages, a exercée sur les développements progressifs de la science.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, AVANT LE 1er JUIN 1838, TERME DE RIGUEUR, soit à M. DES ALLEURS, Docteur-Médecin, *Secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des Sciences*, rue de l'Écureuil, n° 19 ; soit à M. CHARLES DE STABENRATH, Juge d'Instruction, *Secrétaire perpétuel pour la classe des Belles-Lettres et des Arts*, rue de la Perle, n° 2.

OBSERVATIONS.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix serait remporté. Cette ouverture sera faite par M. le Président, en séance particulière, afin que le secrétaire puisse donner avis au lauréat de son succès, assez à temps pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix en séance publique.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

CLASSE

DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

Rapport

FAIT

PAR M. C. DE STABENRATH,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

MESSIEURS,

Un grand mouvement a été imprimé depuis quelques années aux sciences, à la littérature et aux arts; des esprits supérieurs, inquiets ou aventureux, ont fait ou tenté d'importantes découvertes, créé des théories de toute nature; inventé des systèmes, appliqué aux beaux-arts des procédés ou des principes contraires à de longues traditions, et nous avons cédé plus ou moins à ce penchant du siècle, qui l'entraîne dans des voies inconnues par l'espoir du perfectionnement.

La plupart des ouvrages qui vous ont été communiqués,

pendant le cours de l'année qui s'est écoulée, viennent confirmer cette remarque. Vous allez voir, en effet, se reproduire presque à chaque pas, dans l'analyse de vos travaux, ces idées dominantes qui occupent tous ceux que les littérateurs, les savants et les artistes comptent dans leurs rangs. Vous apercevrez, dans certains auteurs, la résistance la plus forte apportée pour servir de digue au torrent de l'innovation, tandis que d'autres s'abandonneront à ses flots avec la confiance qu'inspirent l'audace et la témérité; mais, entre ces deux extrêmes, vous trouverez quelques esprits qui suivent l'impulsion donnée sans précipitation, avec maturité, et sans s'inquiéter si leurs travaux consciencieux blessent les règles de l'école, ou froissent et contredisent les théories nouvelles.

Deux espèces d'ouvrages ont occupé vos séances pendant cette année. L'une, qui comprend ceux qui vous ont été adressés par des Sociétés savantes, émules de votre Académie, ou par des auteurs qui ne siégent point parmi vous.

L'autre, qui renferme les ouvrages dont les auteurs sont nos confrères. Vous les avez jugés par les rapports qui vous ont été faits, ou par la lecture donnée dans le cours de vos séances; ainsi, réunissant, pour ainsi dire, en un même faisceau, les jugements que vos rapporteurs ont émis sur les ouvrages soumis à votre appréciation, vous avez pu comparer l'état de la littérature et des arts dans notre pays, par rapport aux autres contrées de la France et par rapport à la capitale. Vous avez dû vous occuper des questions les plus importantes de la littérature, de la morale, de l'économie politique, tout en accordant aux sciences les moments qu'elles réclamaient de vous.

Un magistrat, que vous avez trop peu de temps vu siéger parmi vous, M. Garnier du Bourg-Neuf, a porté votre attention sur les matières qui intéressent le plus vivement l'ordre

social, sur la législation criminelle. Il a tracé, dès son début à l'Académie, le tableau animé, rapide, de cette législation, de ses progrès et de ses réformes devenues nécessaires. Puis, arrivant aux questions qui occupent d'une manière si puissante les économistes philantropes, il vous a exposé ses idées sur le système pénitentiaire, sur les sociétés de tempérance, et sur le but que le législateur doit se proposer d'atteindre. Ce discours, plein de faits, de savoir, remarquable par la netteté des idées et des principes, a été l'occasion d'une réponse de M. Gors, réponse digne du discours que vous veniez d'entendre, parce qu'elle ajoutait un degré de plus d'élévation aux questions si graves déjà traitées par l'orateur.

En regardant ce qui se passe autour de nous, et après avoir montré que c'est dans une éducation morale et chrétienne qu'il faut chercher le premier remède à la corruption du peuple, voici comme s'exprime M. Gors :

« Quant au système pénitentiaire, rien sans doute de plus « digne d'éloges que ce mouvement miséricordieux et phi- « lantropique de l'opinion, que cet esprit vraiment religieux « de réhabiliter des coupables, que cette pensée de faire en- « core servir au bien de la société des criminels que leur « égarement avait séparés d'elle ; mais, indépendamment des « inconvénients de plus d'un genre, évitons de prendre au « rebours la grande question de la société, de mettre au « premier rang ce qui n'est qu'au dernier, de nous occuper « à réformer les hommes plutôt que de songer à prévenir « leur corruption. Ce n'est pas, à Dieu ne plaise ! que la ré- « forme des prisons nous paraisse une chose inutile ; nous « la regardons seulement comme une chose incomplète. Ne « craignons pas de l'avouer et de le dire hautement : c'est « dans les institutions du christianisme que nous trouvons à « cet égard le guide le plus sûr, les plans et les dispositions « les mieux conçus, les plus rationnels, et non dans les rap-

« ports de quelques inspecteurs des prisons, qui ne veulent « voir l'homme qu'après sa chute, et qui, préoccupés seule- « ment des effets, ne cherchent point à remonter aux véri- « tables causes. »

Comme vous le voyez, Messieurs, à mesure que la discussion s'étend, la question s'agrandit et prend tout son développement. La législation criminelle n'est qu'un moyen d'arrêter l'homme qui a failli et de l'empêcher de retomber dans les mêmes fautes. Et c'est la question de la constitution sociale tout entière qui se présente maintenant à vous ; c'est le problème le plus grand, le plus important que l'on vous propose de résoudre, car tous les systèmes, toutes les théories se réunissent dans le but de *prévenir* et de *réprimer* : prévenir, pour garantir à tous les droits de tous, empêcher les crimes de naître ; réprimer, pour empêcher les crimes de se reproduire.

Que le législateur prenne l'homme au berceau, qu'il fasse germer dans son cœur des idées saines de morale et de religion, qu'il lui donne l'amour de l'ordre et du travail, et le mette ainsi à l'abri de la misère et des besoins, qui naissent des passions et de l'oisiveté.

Plus les lois préventives seront parfaites, moins les lois pénales seront appliquées ; mais quand un crime aura été commis, il faudra par la punition en empêcher le retour. C'est ici que devrait se placer naturellement l'examen des divers systèmes pénitentiaires proposés. Qu'il nous suffise de dire qu'une peine, pour être efficace, doit conserver son caractère de pénalité ; qu'il faut donc qu'elle soit assez sévère, assez dure, pour être considérée comme un véritable châtiment ; qu'il ne faut pas, en un mot, rendre la peine plus douce que la vie habituelle du condamné, et la captivité plus avantageuse que la liberté.

Je m'arrête, Messieurs, je sens que je cède malgré moi à l'influence d'idées qui me sont plus familières peut-être qu'à vous; mais, avant d'abandonner ce sujet, je veux rappeler des faits qui honorent notre grande et industrieuse cité, et qui démontrent que les efforts tentés pour opérer le bien ont déjà été couronnés de succès.

Vous avez adopté, avec empressement, l'établissement des Salles d'Asile pour l'enfance, et vous avez applaudi aux efforts constants et généreux des hommes qui ont pris sous leur patronage les jeunes condamnés. Vous avez vu se réaliser, comme le disait M. Ballin, dans sa Notice sur les Salles d'Asile, des vues pleines de sagesse et d'humanité. Ainsi l'enfance n'est plus abandonnée à elle-même; elle reçoit, dès que sa jeune intelligence commence à se développer, ces germes précieux de morale et de vertu qu'elle fait fructifier dans un âge plus avancé. La jeunesse elle-même, quand elle a transgressé les lois, trouve à côté du châtiment encouru le remède aux maux produits par une mauvaise éducation première, et elle sort de prison instruite et capable de gagner honorablement sa vie. Les résultats heureux, produits par la Société pour le patronage des jeunes condamnés, ont été publiés: vous savez tous que les récidives parmi eux sont devenues rares, mais on connaît moins les résultats obtenus par la création des Salles d'Asile pour l'enfance. Avant leur établissement, Rouen était rempli de petits mendiants déguenillés, encombrant les rues et les places publiques, préludant par l'oisiveté et par de petits vols à une conduite plus dangereuse et plus coupable pour l'avenir. La patrouille de nuit les arrêtait en grand nombre, endormis sur la pierre ou dans les échoppes. De là naissait une corruption prématurée et véritablement effrayante.

Ce mal, qui paraissait incurable, que la police poursuivait sans le pouvoir détruire, depuis la création des Salles

d'Asile, a disparu presqu'entièrement de notre ville. Et cette année, il n'y a qu'un seul enfant de huit ans et demi, demeurant à Rouen, qui ait été livré aux tribunaux pour vagabondage; encore a-t-il été dénoncé par sa mère.

Les vœux de notre honorable président s'accomplissent donc sous nos yeux; la réforme est commencée: morale, religieuse à son début, elle prévient pour l'avenir; elle soutient, elle encourage et régénère celui qui a méconnu et transgressé la loi. — Puissent nos concitoyens poursuivre sans s'égarer leur tâche si noblement entreprise, et la reconnaissance de tous leur sera acquise à jamais. . . .

. . . . . .

Vous le voyez, Messieurs, la religion vient en aide à la philosophie, et l'expérience vient à l'appui de la théorie.

Oui, Messieurs, dans les arts comme dans les sciences, l'expérience doit confirmer la théorie; lorsqu'elles marchent isolées, elles courent risque de s'égarer. Tout se tient, tout se lie dans le cercle des connaissances humaines; et c'est pour avoir méconnu trop souvent cette intime liaison, que les hommes sont tombés dans des erreurs nombreuses. Vous avez donc applaudi au discours prononcé par M. l'abbé Fayet, lorsqu'abandonnant pour un moment le soin de ses graves fonctions ecclésiastiques, il est venu chercher parmi vous ce délassement qui est si cher à l'homme de lettres, et vous démontrer que les sciences, les lettres et les arts doivent se prêter un mutuel secours, éclairer la raison de l'homme de leur triple flambeau, et ne pas faire briller à ses yeux quelques-unes de ces fausses lueurs qui troublent la vue et jettent dans l'égarement. Ce discours, rempli d'une haute philosophie chrétienne, m'amène naturellement à vous entretenir des travaux de M. Vacherot. Il a soumis à son analyse critique les ouvrages de saint Anselme et la métaphysique d'Aristote, embrassant dans ses études le sys-

tème du philosophe grec et les principes de la philosophie scolastique.

La scolastique, contre laquelle tant de voix se sont élevées, que l'on a long-temps frappée d'ostracisme, mais que l'on apprécie avec plus de justice maintenant; a droit de cité parmi nous. Messieurs, n'est-ce pas une gloire en effet pour la Normandie d'avoir été le berceau de la philosophie du moyen-âge, et les noms de Lanfranc et de saint Anselme n'ajoutent-ils pas à l'éclat de celui de Guillaume-le-Conquérant?

Sachons donc gré aux hommes de science qui, comme M. Vacherot, se livrent à ces études pénibles, spéciales, peu favorisées du public; ils ont besoin, plus que tous autres, de la protection des corps savants, et vous, Messieurs, vous devez empêcher surtout que la tradition du génie philosophique ne s'éteigne en Normandie.

M. le comte de Raffetot, dans son discours sur l'influence que les voyages exécutés depuis un demi-siècle ont exercée sur les connaissances humaines, vous a révélé une multitude de faits peu connus; il vous a fait parcourir tout le globe avec ces hardis et patients voyageurs que l'amour de la science entraîne, comme par un penchant irrésistible, loin de leur pays. Il vous a montré tour-à-tour les ruines des plus célèbres cités de l'antiquité, et celles que l'Amérique recélait dans ses impénétrables forêts; il vous a dit, en terminant: « Une grande extension donnée aux connais-« sances humaines, des erreurs redressées, des traditions « antiques confirmées; tels sont les résultats des voyages « exécutés depuis un demi-siècle. »

J'ai parlé des ruines de cités célèbres visitées au loin par des voyageurs, qui les ont décrites; mais notre pays lui-même n'offre-t-il pas à l'historien, à l'antiquaire, de beaux sujets d'étude? Et avec quelle ardeur ne s'est-on pas

livré, depuis plusieurs années, à la recherche de nos antiquités nationales! Des hommes patients, actifs, laborieux, ont fouillé le sol, interrogé les débris des temps passés, arraché à l'oubli ou à une destruction complète des objets d'art; d'autres se sont dévoués à la lecture difficile, et souvent rebutante, des immenses recueils, des titres confusément entassés dans les archives. Tous ont tenté de reconstruire l'édifice social du passé : ceux-ci ont recherché les mœurs, les habitudes des Gaulois, des Romains ou des Francks, dans leurs monuments civils, militaires et religieux; ceux-là, soulevant la poussière des cloîtres, ont ajouté des faits inconnus à ceux que l'on connaissait déjà; des documents précieux ont été recueillis et livrés à la publicité. Enfin, le gouvernement s'est mis à la tête de ce mouvement, les départements l'ont favorisé, la mode même s'en est emparée.

La Normandie, Messieurs, si riche en monuments, a été l'objet d'une sollicitude particulière de la part des savants. Elle est explorée par les étrangers de toutes les contrées; chaque jour amène de nouvelles découvertes; votre Compagnie a reçu plusieurs communications intéressantes pour l'histoire de notre pays. M. Deville vous a fait connaître les travaux des antiquaires de l'Ouest, ceux de la Société *qui s'est constituée pour la conservation des monuments.* Il vous a cité un fait qui honore à-la-fois la mémoire d'un des confrères que vous regrettez le plus, et sa veuve, madame Reiset, qui n'a pas hésité à se rendre acquéreur du château d'Arques, qui devait être démoli, garantissant, par ce noble usage de sa fortune, les ruines du vieux château autour duquel viennent se grouper tant de souvenirs historiques.

Les travaux entrepris pour déblayer le théâtre de Lille-

bonne se continuent avec activité; l'enlèvement des terres a mis à découvert des murailles composées de pierres sèches et provenant presque toutes de tombeaux antiques; vous devez à M. Deville la description de quelques-uns de ces monuments, couverts d'inscriptions et de sculptures remarquables. Des fouilles, pratiquées pour une construction dans la rue Roulland, ont aussi fait découvrir plusieurs tombeaux gallo-romains, et des vases en verre de formes fort élégantes. Ces objets enrichiront le Musée d'Antiquités départementales, dont notre honorable confrère M. Deville est le directeur. Je pourrais arrêter encore votre attention sur ces restes matériels des temps antiques, rappeler d'autres découvertes, mais l'étendue d'un rapport est limitée, et je ne craindrais pas cependant qu'on m'accusât de ne voir dans l'antiquité que des camps, ou des tumulus, que des murs de grand ou de petit appareil. Je répondrais à ceux qui me parleraient ainsi : à chacun sa tâche. Décrire les monuments antiques, recueillir tous les débris des temps qui ne sont plus, c'est faire une œuvre utile, c'est réunir des matériaux pour l'histoire, c'est fournir des sujets de méditation à la philosophie, c'est, en un mot, mettre le passé en face du présent.

Quant aux collecteurs des chartes, aux auteurs d'histoires particulières, leur coopération est indispensable pour la composition d'une histoire générale de France. Encouragez donc de toutes vos forces les travaux individuels. Applaudissez aux efforts tentés, car l'homme dont le génie sera assez vaste pour coordonner tous les matériaux réunis, toutes les histoires particulières, succomberait à la peine, si son œuvre n'était déjà toute préparée par les collecteurs et les historiens particuliers.

Les recherches historiques, écrites avec talent, sont susceptibles d'un grand intérêt; elles offrent de l'attrait, et

l'esprit qui se fatigue souvent de faits généraux aime à se replier sur lui-même, et à ne s'occuper que de faits particuliers et pour ainsi dire personnels. — Vous avez écouté avec plaisir la lecture de plusieurs pièces de la composition de M. Floquet; il vous a entretenu deux fois de Corneille, dont jamais on ne se lasse d'entendre parler. Son père, vous a-t-il dit, Pierre Corneille, était maître particulier des eaux et forêts à Rouen; il eut à lutter contre les populations réduites au désespoir par la misère et la faim, et, dans les trente années d'exercice de sa pénible charge, il rendit de grands services au pays et au roi. Louis XIII, en récompense, lui conféra, en 1637, des lettres de noblesse, un an après l'apparition du Cid. Ce sont ces lettres que M. Floquet a retrouvées avec les armoiries de la famille de Corneille. « Elles étaient d'azur à la fasce d'or, chargées de « trois têtes de lion de gueule, et accompagnées de trois « étoiles d'argent, posées deux en chef et une en pointe. »

Le second document, concernant Corneille, vous le montre occupant, pendant les temps de la fronde, la charge de procureur des Etats de Normandie. Il la conserva pendant un an seulement, et il fut remplacé par Baudry, avocat fameux, partisan du duc de Longueville, qui avait perdu temporairement son emploi pendant la disgrâce du duc.

Cette curieuse Notice a été imprimée dans la *Revue rétrospective*.

M. Floquet vous a fait connaître aussi la tentative faite par Henri IV pour établir à Rouen des manufactures de soieries, tentative qui n'a pas eu de succès, il est vrai, mais qui est un fait curieux pour l'histoire industrielle de cette ville, qui déjà se distinguait par l'étendue et la variété de son commerce. — Le même académicien vous a lu un récit de l'élection de Georges d'Amboise. — Cet ouvrage,

par l'intérêt qu'il présente et par la manière dont il a été traité par l'auteur de l'*Histoire du Privilége de Saint-Romain*, vous a paru digne d'être lu dans cette Séance; vous espérez que les personnes qui nous prêtent en ce moment leur bienveillante attention, partageront votre opinion.

Les méditations du philosophe, les recherches de l'économiste, de l'historien, de l'antiquaire, perdraient une grande partie de leur prix, si elles n'étaient revêtues du charme du langage, si la littérature ne venait à leur secours : aussi les œuvres que nous avons déjà signalées se distinguent-elles par la clarté et l'élégance du style. Nous avons maintenant à examiner les ouvrages pûrement littéraires dont vous avez eu à vous occuper. C'est ici que nous aurions besoin de développements, pour exposer et juger les systèmes des divers auteurs. L'un de vos membres, M. de Glanville, a chaussé le cothurne grec et s'est revêtu de la toge romaine, et vous a lu des considérations très sagement pensées *sur la nécessité d'en revenir, pour l'art d'écrire, aux anciens modèles, et notamment à ceux que la Grèce nous a transmis.*

Un autre écrivain, auteur de l'ouvrage intitulé *Cent Têtes sous un Bonnet*, semble se faire un jeu de tous les modèles, use et abuse de la facilité de son esprit, de l'activité de son imagination, pour jeter à ses lecteurs ces compositions indécises, où le germe du talent perce à chaque page, mais où il ne peut pousser de jets vigoureux, étouffé, pour ainsi dire, avant d'éclore.

M. de Glanville veut qu'on cultive le grec, dont l'étude est, suivant lui, trop tôt abandonnée par les jeunes gens. C'est dans le texte même des auteurs anciens, dit-il, qu'on trouve des modèles en tout genre ; il reconnaît, pourtant, « *dans les productions littéraires de l'époque actuelle, un*

« *grand talent d'observer, des peintures riches et variées, des* « *pensées neuves exprimées d'une manière extrêmement sé-* « *duisante. Mais, d'un autre côté, en ce qui concerne le style,* « *archaïsme dans les tournures et néologisme dans les* « *mots ; en ce qui concerne les idées et le but, un vague con-* « *tinuel, une obscurité mystérieuse et volontaire, qui permet* « *à peine de saisir le vrai sens des paroles de l'auteur.* »

Notre confrère, Messieurs, pose nettement la question : il accuse notre siècle d'archaïsme, de néologisme, d'obscurité mystérieuse et volontaire. Il a jeté le gant : quel champion parmi vous viendra le relever et défendre nos contemporains, nous-mêmes peut-être, contre celui qui attaque avec tant de courtoisie ceux qui suivent une autre bannière littéraire que la sienne ?

Les questions des divers genres de littérature ont occupé jadis l'Académie, et, si je ne me trompe, elles sont restées pendantes, comme toutes les questions insolubles, parce que chacun s'est retranché dans son opinion comme dans un fort inexpugnable. Le feu de la guerre s'est donc éteint, mais qui sait si l'on ne retrouverait pas quelques étincelles propres à la rallumer, sous des cendres presqu'entièrement refroidies ? Les querelles littéraires ne sont-elles pas un des plus puissants aiguillons qui puissent réveiller les esprits indifférents ? Du choc des opinions contraires jaillit souvent la lumière, et, en littérature comme en toute autre matière, il ne suffit pas de dire qu'une chose est bonne ou mauvaise, il faut en rechercher la cause. Je m'empare donc de l'idée première de M. de Glanville : il veut qu'on revienne à l'étude des auteurs grecs, que l'on a trop abandonnés. Sans aucun doute, l'étude d'Homère, des tragiques, de Thucydide, d'Hérodote, de Démosthènes, sera toujours utile, indispensable même à l'homme véritablement savant ; mais pourquoi ces auteurs sont-ils aujourd'hui cultivés par

quelques hommes seulement? c'est parce qu'ils ne sont plus en harmonie avec nos mœurs, nos besoins, nos habitudes; c'est que notre vie a tout-à-fait changé; c'est que les intérêts politiques des Grecs et des Perses, c'est que les conquêtes de Philippe et d'Alexandre, les discours de Démosthènes, ont singulièrement perdu de leur intérêt pour nous, quand on les met en regard de nos intérêts politiques avec les nations nos rivales et nos alliées, des conquêtes des armées françaises, des discours de Mirabeau et de nos grands orateurs.

Il y a loin de notre siècle au temps où Richelieu créait l'Académie Française, où les beaux esprits se rassemblaient à l'hôtel de Rambouillet, ou se pressaient sur le pas de Louis XIII et de ses successeurs. On ne songeait guère alors à la politique : la carrière des honneurs, des emplois n'était pas aussi facilement ouverte à tous. Presque tous les auteurs, comme le reste de la nation, s'occupaient fort peu de la direction du gouvernement. Les lettres s'étaient réfugiées dans le passé, et l'on s'était passionné pour les événements qui ont illustré les Grecs et les Romains; leurs ouvrages étaient pris pour modèles, et le grand siècle littéraire de Louis XIV prouva que les plus beaux génies peuvent s'astreindre à des règles sévères et gênantes, et prendre leur vol malgré ces règles peut-être.

Disons-le, à chaque siècle appartient une forme de littérature qui en est l'expression vivante. Notre époque a été tourmentée par des révolutions générales et soudaines, par des troubles inattendus, par des triomphes éclatants et par des revers inouïs. Crimes, vertus, découvertes, œuvres de l'esprit, conquêtes de l'industrie, faits intérieurs de la famille, tout a été révélé: il n'est point de secrets que le jour de la publicité n'ait éclairé ou ne puisse éclairer. Nous avons vécu et nous vivons en quelque sorte sur la place publique. La

littérature s'est empreinte de ce nouveau genre de vie : elle est devenue ardente, passionnée, exagérée dans ses formes et dans son langage. Comme toutes les idées, tous les systèmes paraissent et peuvent se produire presqu'instantanément, les principes ont été contestés, les règles jusqu'alors reconnues et suivies ont été violées ; et, de même qu'aux palais accoutumés à des mets sapides, il faut des mets plus sapides pour réveiller des sensations, de même les auteurs ont dû se jeter dans l'exagération pour réveiller en nous, par leurs fictions, des émotions plus vives que celles qui nous agitent chaque jour.

Voilà, Messieurs, je le crois, quelques-unes des causes principales qui ont produit l'espèce de confusion et de désordre littéraire qui se sont manifestés depuis plusieurs années. Mais le mouvement désordonné, contre lequel les partisans de l'antiquité ont poussé des cris de détresse, se ralentit déjà ; l'ordre renaîtra bientôt, et notre littérature française, nationale, en sortira plus grande, plus brillante et plus belle.

On a souvent répété, Messieurs, que notre époque n'était pas favorable au développement de la poésie, qu'on ne lisait plus les vers. Je ne sais si les personnes qui manifestaient cette opinion parlaient seulement d'elles-mêmes; mais un fait certain, c'est que jamais on n'a tant fait de vers. M. Decaze, dans son rapport sur les ouvrages de M. Renal, que vous avez admis dans votre Compagnie comme membre correspondant, vous a fait remarquer sa grande fécondité.

M. Le Flaguais, de Caen, est plus fécond encore : il vous a envoyé son dernier ouvrage imprimé, intitulé *Etudes du siècle et Pages du cœur*, et son poème inédit de la *Fille de Jephté*. Je crois devoir vous rappeler l'opinion que j'avais émise sur les ouvrages de M. Le Flaguais, lorsque je vous en ai entretenu : « Le genre de talent qui le caractérise, ai-je dit, est moins

« la force que la grâce, moins une énergique concision dans « le vers et dans la pensée qu'une heureuse fluidité d'ex- « pression ; ses vers sont coulants, faciles ; le murmure en « est doux, un peu trop faible parfois; mais ce qui distingue « surtout cet auteur, c'est le parfum de mélancolie répandu « dans beaucoup de ses poésies, c'est cette peine tendre de « l'ame, qui perce malgré lui, c'est le reflet d'une pensée « intime qui se manifeste à chaque instant, même à son « insu. »

Pour M. Renal, votre rapporteur vous l'a représenté comme un versificateur spirituel, et dont la poésie indique beaucoup de facilité.

Si, à ces œuvres poétiques, j'ajoute quelques petites pièces de vers adressées, suivant son habitude, par M. Le Filleul des Guerrots, le recueil intitulé *Pélerinage et le Château-Gaillard* de M. Edouard d'Anglement, je vous aurai fait connaître une partie de notre bagage poétique. A quoi bon vous parler, en effet, d'une foule de pièces de vers publiées déjà depuis long-temps dans divers recueils, si ce n'est pour vous faire remarquer de nouveau que jamais, peut-être, on n'a tant versifié, et qu'au moins ce n'est pas l'absence de recueils de vers qui empêchent de lire ceux qui se plaignent. Il y a de la vérité, pourtant, dans cette allégation qu'on ne lit plus de vers. En effet, il y a tant de versificateurs et si peu de poètes, qu'on craint, en ouvrant un volume en vers, de trouver de la fatigue au lieu d'un délassement, d'éprouver du dégoût et de l'ennui au lieu d'un plaisir vif et qui pénètre l'ame; mais, quand nos poètes renommés, quand ceux dont le génie domine, viennent à lancer dans le monde littéraire une de leurs œuvres, vous voyez cette répulsion, cette indifférence tomber tout-à-coup devant le prestige du nom et du talent ; l'empressement et l'admiration publiques

viennent alors récompenser les travaux et les veilles du poète.

La poésie ne se révèle pas seulement à nous sous la forme d'un langage harmonieux et assujéti à des règles particulières ; vous la retrouvez dans l'expression fugitive de la musique, elle prend de la vie et de la couleur dans la peinture, elle se matérialise et revet un corps dans la sculpture. Vous avez recherché la poésie dans les compositions artistiques de nos concitoyens ; vous avez parcouru, avec une inquiète curiosité, ces galeries ouvertes à nos peintres normands ; vous avez suivi avec plaisir les progrès de ces artistes que vous avez vus naître et grandir sous vos yeux ; vous avez appelé de vos vœux la gloire et la fortune sur tous, et vous avez voulu les encourager par votre suffrage, en leur ouvrant un concours de plus, en offrant aussi une récompense au mérite.

Votre voix a été entendue : quelques concurrents se sont présentés, leurs œuvres ont été jugées ; abstraction faite de différence et de préjugés d'écoles, vous avez pesé dans votre balance équitable leurs droits ; vous allez décerner des encouragements à de jeunes talents, espoir de l'avenir.

Je crois, Messieurs, avoir indiqué sommairement quelques-uns des travaux de l'année ; j'en ai omis à dessein un grand nombre ; j'aurais pu citer avec éloge encore ceux de MM. Duputel, Garneray, Bignon, Paillart, Decaze, Langlois, vous entretenir des Prix de vertu, des Souvenirs de l'école de Mars, des Classifications des tableaux du Musée, des Considérations sur le fanatisme, des utiles ouvrages de M. Boniface ; je n'ai pas voulu trop abuser de la patience de notre auditoire. Pourquoi le dissimuler ? vous le savez comme moi, l'œuvre la mieux conçue fatigue lors qu'elle est trop étendue, l'attention de l'auditeur s'émousse : il saisit avec peine la liaison des pensées entr'elles, l'ennui

le gagne malgré sa bienveillance, et j'aurais trop à craindre sur l'avenir de ce rapport, si j'y ajoutais tout ce que je devrais dire encore, ce qu'aurait dit mieux que moi le secrétaire perpétuel des Lettres, M. Emmanuel Gaillard, qui, l'année dernière, plein de verve et de vie, venait, pour la dernière fois, vous faire entendre sa voix. Messieurs, sa mort a été le signal de celle de plusieurs de vos membres : MM. Periaux père et Durouzeau l'ont bientôt suivi dans la tombe.

En présence de ces pertes réitérées, de ces malheurs qui se glissent au sein des familles les plus heureuses, la vie et le bonheur d'ici-bas devraient paraître bien peu de chose ; mais, quand la douleur s'amortit, on revient vers l'étude, vers cette grande consolatrice de toutes les afflictions; on suit encore avec intérêt les progrès des sciences et des lettres, et quand, après avoir jeté un coup d'œil sur toute notre France, on reporte ses regards sur cette Normandie si riche, si belle; quand on voit l'activité industrieuse de ses manufactures, l'immense développement de son commerce, la sagesse et la philantropie de ses établissements de bienfaisance ; quand on considère qu'elle a donné naissance à tant d'hommes illustres, que les sciences y sont cultivées, que les beaux-arts et les lettres y sont en honneur, on se sent heureux et fier de vivre au milieu de la vieille cité de Rollon, qui s'est conservée la reine des cités normandes.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

NOTICE

SUR LES

SALLES D'ASILE POUR L'ENFANCE,

PRÉSENTÉE A L'ACADÉMIE ROYALE DE ROUEN,

DANS SA SÉANCE DU 13 JANVIER 1837,

PAR M. A.-G. BALLIN, ARCHIVISTE.

Quatre ans à peine se sont écoulés depuis que des personnes bienfaisantes ont formé une Société, afin de fonder à Rouen des *Salles d'Asile pour l'enfance*, à l'instar de celles qui existaient déjà à Paris; et trois de ces établissements, ouverts successivement dans les quartiers de Martainville [1], de Saint-Sever et de Saint-Gervais, nous ont mis à portée d'apprécier les immenses avantages de cette touchante institution, destinée à laisser aux mères indigentes une liberté qui leur permette de vaquer à leurs travaux, à préserver les petits enfants des dangers de l'abandon et de l'isolement, à leur donner une première éducation morale et religieuse, à leur inculquer des habitudes d'ordre, de soumission et de propreté, qui ne sont même pas sans influence sur la con-

[1] Cette première Salle d'Asile a été ouverte en novembre 1833, et les autres l'ont été très peu de temps après.

duite de leurs parents, enfin à procurer des vêtements à ceux dont les familles sont trop pauvres pour subvenir à leur entretien. Ces tentatives si louables ont été couronnées d'un plein succès, grâce à la générosité de nombreux souscripteurs, à d'abondantes offrandes, soit en argent, soit en vêtements, et au produit des bals annuels donnés à cet effet par la compagnie de sapeurs-pompiers, de 1834 à 1836.

Les rapports publiés par le comité des Salles d'Asile donnent à cet égard tous les renseignements désirables, et je croirais superflu de les répéter ici; mais je vais entrer dans quelques détails sur les établissements du même genre qui ont devancé les nôtres.

Cette invention, toute philantropique, est encore récente; on la doit à un homme industrieux et bienfaisant du nord de l'Ecosse, M. Oven, de New-Lanark, qui conçut l'idée de réunir, dès l'âge de deux ans, les enfants de ses nombreux ouvriers, pour leur donner un commencement d'instruction; cette idée l'occupa dès 1810, mais ce ne fut qu'en 1816 qu'il obtint des succès marqués; il confia alors le soin de son école à un simple ouvrier tisserand, sans instruction, mais qui avait un grand amour des enfants et une patience infatigable avec eux. Cet homme, nommé James Buchanan, sut si bien s'acquitter de cette mission difficile, que, deux ans plus tard, il fut appelé à Londres, par lord Brougham, pour y organiser des *Infant's Schools*, qui eurent dès l'origine les résultats les plus satisfaisants [1].

En 1825, quelques voyageurs, qui avaient visité ces écoles, en parlèrent avec admiration dans les salons de Paris; on

[1] Ces détails sont tirés du n° 5 de *l'Ami de l'Enfance, journal des Salles d'Asile*, publié par MM. Cochin et Batelle. D'après la livraison de septembre 1837 du même journal, il paraît que le pasteur Oberlin et sa servante Louise Scheppler ont fait un premier essai de Salles d'Asile en France, dès 1770.

s'occupa d'en fonder de pareilles, et l'on y réussit [1]; elles se multiplièrent assez promptement; plusieurs villes de France imitèrent cet exemple, et Rouen ne fut pas la dernière à en profiter.

La Suisse et l'Italie s'empressèrent également d'accueillir cette heureuse innovation, et la connaissance de l'état de leurs écoles peut n'être pas sans avantage pour l'amélioration des nôtres; c'est ce qu'a pensé un honorable citoyen d'Elbeuf, M. Capplet [2], qui, dans des voyages entrepris pour son agrément, sait recueillir des documents utiles à son pays. Je crois donc entrer dans ses vues en essayant de reproduire les passages les plus intéressants des petites brochures qu'il a bien voulu me communiquer sur ce sujet [3].

ÉCOLE DES PETITS ENFANTS DE GENÈVE.

Cette école a été ouverte dans le quartier de Saint-Gervais le 26 novembre 1826; un rapport du 20 janvier 1835 en expose ainsi l'objet : « Soustraire des enfants de trois à six « ans aux dangers physiques et moraux, c'est-à-dire aux « chances d'accidents et aux mauvais exemples auxquels les « expose l'abandon où les laissent presque forcément des pa- « rents qu'un travail constant et nécessaire éloigne de leurs « demeures; ramener ces enfants à vivre réunis, dans un état « de liberté réglé par une surveillance éclairée et pater- « nelle; diriger les premiers développements de leur intel- « ligence; inspirer à ces jeunes cœurs des sentiments reli- « gieux; leur donner des idées justes et exactes des choses: « tel est le but qu'on se propose dans cette institution. »

[1] La première Salle d'Asile de Paris a été fondée par M. Cochin et inaugurée le 17 juillet 1828.

[2] C'est sur sa proposition que le Conseil municipal de cette ville a fondé une Salle d'Asile, dont l'ouverture a eu lieu le 5 sept. 1836.

[3] Les mêmes documents ont été insérés, depuis la lecture de cette notice, dans l'*Ami de l'Enfance*, qui est un recueil fort intéressant de renseignements relatifs aux Salles d'Asile de tous les pays, ainsi que des actes administratifs et des règlements qui les concernent.

Ce but a été atteint par l'amélioration de l'état des enfants, sous les rapports physique, moral et religieux; on a vu diminuer sensiblement, dans le quartier de l'école, le nombre de ces jeunes enfants mal élevés, qui, parcourant les rues, s'y livraient à mille petits désordres; on remarque généralement chez cette population enfantine l'apparence d'une meilleure santé, une mise plus propre et plus décente, et les accidents, triste résultat de l'abandon où on la laissait, sont devenus moins fréquents.

Dans cette école, on s'applique surtout au développement des facultés intellectuelles des enfants; ils apprennent à lire par la méthode simultanée et l'enseignement monosyllabique; ils commencent aussi à écrire; la numération se fait de tête et de vive voix; on les divise en deux sections pour leur faire chanter des canons, et on leur apprend à solfier; enfin, on leur présente, soit en nature, soit en dessin, divers objets qui donnent lieu à des explications et à des questions propres à augmenter la somme de leurs connaissances, tout en les amusant et en excitant leur intérêt.

ÉCOLES DES PETITS ENFANTS DE LAUSANNE.

Dans ces écoles, on a introduit le travail manuel, parce qu'il est bon d'accoutumer de bonne heure les garçons, comme les filles, à faire usage de leurs doigts; le parfilage et le tricotage sont leurs premières occupations. L'instruction générale est donnée aux enfants sous toutes les formes que leur faible intelligence peut saisir, et le plus souvent rattachée à l'enseignement religieux, puisé uniquement dans l'Histoire sainte; les écoliers acquièrent en outre des notions d'histoire naturelle, de géographie, de calcul, et même de géométrie tout-à-fait élémentaire; mais on cherche, avant tout, à former leur cœur, à semer le *bon grain* dans ce terrain si neuf encore, et l'on conçoit combien il est fa-

cile de captiver leur attention par les récits dont la Bible abonde.

ÉCOLES DES PETITS ENFANTS D'ITALIE.

Crémone, Pise et Florence eurent successivement leurs *Asili Infantili*. Les rapports [1] concernant ceux de la dernière ville sont remplis de détails intéressants, mais ils sont d'une certaine étendue, et je dois me borner à en traduire quelques passages par extrait.

La première Salle d'Asile de Florence a été ouverte au mois de mars 1834, au moyen de souscriptions volontaires et de dons en nature ; des artistes se sont chargés gratuitement d'exécuter les dessins et les tableaux nécessaires, des savants ont donné des objets d'histoire naturelle, les dames offrent des vêtements pour les enfants, ou divers petits ouvrages dont il est fait des loteries au profit de l'établissement.

On exige des parents que leurs enfants soient toujours habillés proprement et qu'ils apportent leur pain ; on leur fournit une soupe saine et abondante ; douze médecins font alternativement, chacun pendant un mois, de fréquentes visites à l'asile; quatorze pharmaciens fournissent gratuitement les médicaments nécessaires, et un dentiste prête aussi son ministère avec le même désintéressement.

Un travail facile, un enseignement proportionné à leur faible intelligence, et quelques heures de récréation, ne laissent jamais les petits écoliers dans l'oisiveté ; on les intéresse aux ouvrages qu'ils exécutent, en leur en fesant sentir l'utilité; on s'applique à les faire parler correctement, on les exerce à de petites opérations arithmétiques, on leur donne quelques notions des trois règnes de la na-

[1] Primo rapporto e regolamenti dell' Asilo Infantile aperto in Firenze, nell' antico convento di santa Monaca, Firenze 1835, et secondo rapporto, 1836.

ture, en leur parlant de l'homme et des animaux les plus connus, des arbres et de quelques plantes, des métaux et des pierres, etc., etc. Enfin, on les entretient des métiers les plus ordinaires, et des principaux outils qu'on y emploie. On forme leur jugement en les accoutumant à répondre avec exactitude aux questions qu'on leur adresse, et en leur donnant satisfaction sur celles qu'ils font eux-mêmes.

Tous ces détails n'empêchent pas qu'on ne s'occupe en même temps, et principalement, de l'éducation morale de ces enfants; des soins assidus tendent à les diriger vers le bien, à cultiver leurs bonnes inclinations et à réprimer les mauvaises.

Dieu se manifeste par les œuvres de la création : à chaque instant nous pouvons reconnaître sa puissance, sa bonté; l'enfant en conçoit bientôt un respect religieux; la reconnaissance envers l'auteur de tout bien devient pour lui un devoir et une nécessité.

Le besoin continuel et réciproque des êtres qui vivent en société nous fait sentir nos obligations envers nos semblables.

Sur ces deux bases fondamentales : l'amour de Dieu et l'amour du prochain, s'appuie tout principe de religion et de morale, et il est facile de les faire pénétrer dans le cœur des enfants, en les mettant à la portée de leurs jeunes intelligences. On puise cette première instruction dans l'Histoire sainte et dans un recueil d'historiettes morales. La maîtresse leur récite, avec l'expression convenable, des prières simples, affectueuses et variées, qu'ils ne tardent pas à savoir et à répéter en commun.

On ne saurait croire quelle vive impression font sur l'esprit des enfants des récits où brillent les bonnes qualités d'autres enfants, et où l'on cherche à inspirer à la fois le mépris et la compassion pour leurs défauts : ils les écoutent avec attention; l'intérêt qu'ils y prennent se manifeste

par leurs questions, et quelquefois même par des applications à leur propre situation. On a rarement besoin d'avoir recours aux punitions, et les plus légères sont vivement senties : faire sortir le désobéissant du rang de ses compagnons, faire rester debout le paresseux, lui retirer son ouvrage quand les autres sont assis et travaillent, priver l'inattentif d'une leçon ou d'une récréation, l'envoyer dans la chambre des réflexions, telles sont les punitions qu'on leur inflige et qu'il n'est pas nécessaire de renouveler souvent; mais il faut savoir tempérer l'effet de ces punitions, de manière à ce qu'elles fassent impression sur le moral sans nuire au physique, et saisir le moment de l'émotion pour amener le coupable à reconnaître lui-même ses torts, afin qu'il cherche à s'en corriger.

Ces divers moyens, employés avec discernement, ont un prompt succès, et l'on est frappé de l'air d'union qui règne parmi les jeunes émules, de leur disposition à se prêter leur pain, leurs jouets, à s'entr'aider dans le travail, à se réunir dans les récréations, enfin de leur empressement à se rendre à l'école.

Ce tableau rapide des Salles d'Asile de divers pays prouve que le premier âge est plus susceptible qu'on ne l'aurait cru de recevoir une certaine instruction et une direction morale qui doivent jeter de profondes racines dans ces jeunes cœurs, et ce sera sans doute aux yeux de nos descendants un titre de gloire pour notre époque d'avoir commencé l'éducation de l'homme dès sa plus tendre enfance, quand l'ame innocente et pure peut déjà s'imprégner, pour ainsi dire, de ce baume régénérateur qui doit plus tard la soutenir dans les périls et les douleurs, et exercer par suite une puissante influence sur le bonheur de la société tout entière.

LETTRES DE NOBLESSE

ACCORDÉES

Au père du Grand Corneille.

LECTURE FAITE PAR M. FLOQUET,

Le 20 Janvier 1837.

L'empressement avec lequel vous avez toujours reçu les documents nouveaux relatifs au grand *Corneille*, semble me promettre un accueil non moins favorable pour une pièce découverte par moi tout récemment, encore bien qu'elle concerne, non le grand poète lui-même, mais son père, qui, comme vous le savez, a exercé à Rouen, pendant trente ans environ, les fonctions de maître particulier des eaux-et-forêts. Cette charge honorable n'était pas toujours sans péril : alors des guerres interminables, de longues famines, des interruptions fréquentes dans les opérations du commerce et dans les travaux de l'industrie, réduisaient souvent notre province, sa capitale surtout, à un état fâcheux au-delà de ce qu'on saurait imaginer aujourd'hui.

Le peuple, sans ouvrage et sans pain, était difficile à contenir; les mouvements séditieux n'étaient pas rares, et on devait s'estimer heureux encore, lorsqu'une multitude affamée ne s'en prenait qu'aux forêts qui avoisinent la ville de Rouen. Aussi n'est-il question, dans les anciens regis-

tres du Parlement, que de la dévastation de ces forêts, non pas par quelques individus isolés, mais par des bandes nombreuses, presque toujours armées, effroi des sergents verdiers qu'elles bravaient avec audace, qu'elles mettaient en fuite, et tuaient quelquefois.

— Pendant le long exercice de Corneille père, sous le règne de Louis XIII, rien ne fut plus fréquent que ces scènes de pillage, et il fallut toute la persévérance, toute l'intrépidité du maître particulier des eaux-et-forêts, pour y mettre un terme. Pour me borner ici à un seul fait, entre beaucoup d'autres que m'offraient les registres du Parlement de Normandie, on voit, au mois de janvier 1612, Pierre Corneille père résister en personne à des bandes armées qui pillaient, chaque jour, la forêt de Roumare [1]. Chose étrange! des douze sergents préposés jusque-là à la garde des forêts voisines de Rouen, huit venaient d'être congédiés, en un temps où les voleurs de bois pullulaient; et c'est suivi de quatre sergents seulement que Corneille père, assisté d'un substitut du procureur général, se rend à cheval au lieu où se commettaient les désordres. Sur le chemin de Bapaume, une bande de quinze ou vingt pillards, munis de serpes et de haches, s'offre à eux. Aux interpellations de Corneille, ces hommes désespérés répondent hardiment « *qu'ils vont à la forêt, et qu'ils meurent de faim et de froid.* » Corneille, si peu accompagné, ne craint pas de faire arracher à quelques-uns de ces hommes leurs haches et leurs outils. Mais ce ne fut pas sans peine, et « *on cuida veoir* (dit le registre) *une revolte contre luy et les siens.* » A peu d'instants de là, un de ses quatre sergents est maltraité par l'avant-garde d'une autre bande de plus de trois cents pillards armés, qui, descendus de la forêt de Roumare, chargés de bois, se tenaient en haie aux avenues, « *et y avoit danger* (disent les registres)

[1] Registre secret du Parlement de Rouen, 7 janvier 1612.

qu'ils ne se jettassent sur maître Pierre Corneille et sur ceux qui l'accompagnoient. » Il se hâte de revenir à Rouen faire au Parlement son rapport, que nous venons de reproduire presque textuellement. Cette cour souveraine aperçoit toutes les conséquences de pareils désordres, « *non pas seulement* (disent les gens du roi) *pour le dommage dans les forêts, mais à cause de la révolte qui se préparoit pour tous les cas où il arriveroit quelque nécessité ;* » et, renseignée par Pierre Corneille, elle prend des mesures qui font, du moins pour un temps, cesser ces mouvements populaires. Que l'on imagine tous les cas semblables, si fréquents pendant le règne de Louis XIII, où, durant un exercice de trente années, *Corneille* père eut ainsi à résister en personne, et tout seul, pour ainsi dire, à un peuple affamé réduit au désespoir; et on sentira combien il y eut de justice dans l'octroi qui lui fut fait par le roi, des lettres de noblesse que nous venons de découvrir, après de longues et vaines recherches faites, à diverses époques, dans l'intérêt des descendants du grand poète. Non pas, hâtons-nous de le dire, que nous ne sentions aussi bien que personne, combien pâle peut paraître la noblesse résultant d'une charte royale, auprès de celle que Corneille-le-Grand sut conquérir lui-même parses travaux et son génie; mais, dans notre temps d'investigations curieuses et insatiables, où l'on veut tout savoir sur des hommes tels que Corneille, pourquoi repousserait-on le souvenir d'une marque d'honneur accordée, pour de longs et éminents services, au père de ce grand homme, marque d'honneur dont se prévalurent toujours et notre grand poète et Thomas son frère? Chose assez naturelle, sans doute, en un temps où des titres semblables pouvaient, dans certains lieux, leur valoir l'honorable accueil que l'on eût peut-être dénié à leurs talents seuls, et que, dans notre siècle si abondamment pourvu de lumières et si éminemment philosophique,

on marchande parfois encore à l'homme de mérite, qui n'est pas ou un peu riche ou un peu haut placé. Ainsi, fils d'une *Le Pesant de Bois-Guilbert* (nom dès long-temps, et de nos jours encore, honoré dans la province), fils d'un magistrat consciencieux et intrépide, anobli pour ses services multipliés et non sans éclat, Pierre et Thomas Corneille, l'un *Sieur de Damville*, l'autre *sieur de Lisle*, écuyers tous deux, étaient, en certains lieux d'honneur, accueillis d'abord comme gens de bonne famille, puis ensuite recherchés sans doute et fêtés comme poètes et écrivains.

Pour nous, ne méprisons point ce qu'ils n'ont pas dédaigné, et ce qui, d'ailleurs, fut accordé à leur famille, à une époque où l'éclatant et tout récent succès du *Cid*, succès inouï jusqu'alors au théâtre, put bien paraître un complément aux titres multipliés du père, et lui valoir l'octroi royal d'une noblesse qui devait revertir au grand poète, son fils aîné. Le *Cid*, en effet, avait paru en 1636; et, en janvier 1637, il y a précisément deux cents ans, Louis XIII signait les lettres de noblesse octroyées par lui à Pierre Corneille, père de Corneille-le-Grand. Par un édit de janvier 1634 (article 4), ce monarque avait promis « qu'à l'avenir « il ne seroit expédié aucune lettre d'énoblissement *si non* « *pour de grandes et importantes considérations.* » Octroyées en janvier 1637, à une époque si rapprochée de l'édit, ces lettres semblent n'en avoir que plus de prix encore. J'ai cru que l'Académie en entendrait volontiers la lecture.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

« La noblesse, fille de la vertu, prend sa naissance en tous estats bien policés, des actes généreux de ceux qui tesmoignent, au péril et pertes de leurs biens et incommodités de leurs personnes, estre utiles au service de leur prince et de

la chose publique, ce qui a donné subject aux roys nos prédécesseurs et à nous de faire choix de ceux qui, par leurs bons et louables effects, ont rendu preuve entière de leur fidélité, pour les eslever et mettre au rang des nobles, et, par ceste prérogative, rendre leurs vie et actions remarquables à la postérité. Ce qui doibt servir d'émulation aux autres, à ceste exemple, de s'acquérir de l'honneur et réputation, en espérance de pareille rescompence.

« Et d'autant que, par le tesmoignage de nos plus spéciaux serviteurs, nous sommes deuement informés que nostre amé et féal Pierre Corneille, issu de bonne et honorable race et famille, a toujours eu en bonne et singulière recommandation, le bien de cest estat et le nostre en divers emplois qu'il a eus par nostre commandement et pour le bien de nostre service et du publiq, et particulièrement en l'exercice de l'office de maistre de nos eaues et forests, en la viconté de Rouen, durant plus de vingt ans, dont il s'est acquitté avec un extrême soing et fidélité, pour la conservation de nos dictes forests, et en plusieurs autres occasions où il s'est porté avec tel zèle et affection, que ses services rendus et ceux que nous espérons de luy, à l'advenir, nous donnent subject de recongnoistre sa vertu et mérites, et les décorer de ce degré d'honneur, pour marque et mémoire à sa postérité.

« Sçavoir faisons que nous, pour ces causes et autres bonnes et justes considérations à ce nous mouvans, voulans le gratifier et favorablement traicter, avons le dict Corneille, de nos grâce spécialle, plaine puissance et authorité royalle, ses enfans et postérité, masles et femelles naiz et a naistre en loyal mariage, annoblys et annoblissons, et du tittre et qualité de noblesse décoré et décorons par les présentes signées de nostre main. Voulons et nous plaist qu'en tous actes et endroicts, tant en jugements que dehors, ils soient tenus et réputez pour nobles, et puissent porter le titre d'escuyer,

jouir et user de tous honneurs, privilléges et exemptions, franchises, prérogatives, prééminences dont jouissent et ont accoustumé jouyr les autres nobles de nostre royaume, extraicts de noble et ancienne race, et, comme tels, ils puissent acquérir tous fiefs possessions nobles, de quelques nature et qualité qu'ils soient, et d'iceux, ensemble de ceux qu'ils ont acquis et leur pourroient escheoir à l'advenir, jouir et uzer tout ainsy que s'ils estoient nais et issus de noble et antienne race, sans qu'ils soient ou puissent estre contraints en vuider leurs mains, ayant, d'habondant, au dict Corneille et à sa postérité, de nostre plus ample grâce, permis et octroyé, permectons et octroyons qu'ils puissent doresnavant porter partout et en tous lieux que bon leur semblera, mesmes faire eslever par toutes et chacune leurs terres et seigneuries, leurs armoiries timbrées telles que nous leur donnons et sont cy empreintes [1], tout ainsy et en la mesme forme et manière que font et ont accoustumé faire les autres nobles de nostre dict royaume.

« Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenans nostre cour des aides à Rouen, et autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, chacun endroit soy, que de nos présente grâce, don d'armes, et de tout le contenu ci-dessus ils facent, souffrent et laissent jouir et uzer plainement, paisiblement et perpétuellement le dit Corneille, ses dits enfans et postérité masles et femelles nais et naistre en loial mariage, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens au contraire. Car tel est nostre plaisir, nonobstant quelsconques édicts, ordonnances, revocquations, et reiglemens à ce contraires, auxquels et à la des-

[1] *Nota.* D'azur, à la fasce d'or, chargées de trois têtes de lion de gueule, et accompagnées de trois étoiles d'argent posées deux en chef et une en pointe. (*Armorial général de France.* Ville de Paris, fol. 1066. Bibliothèque Royale.)

rogatoire des desrogatoires y contenue nous avons desrogé et desrogons par les dictes présentes. Et afin que ce soi chose ferme et stable à toujours, nous avons faict mectre nostre scel aux dictes présentes, sauf, en autres choses, nostre droict, et l'autruy en toutes. Donné à Paris, au mois de janvier, l'an de grâce mil six cent trente-sept, et de nostre règne le vingt-septième, signé Louis. Et sur le reply, par le roy, De Loménie, ung paraphe. Et à costé *visa*, et scellé et las de soye rouge et verd du grand sceau de cire verde.

« Et sur le dict reply est escript : Registrées au registre de la court des Aides en Normandie, suivant l'arrest d'icelle du vingt-quatrième jour de mars mil six cent trente-sept, signé De Lestoille, ung paraphe. »

Ce document, Messieurs, est ignoré de la famille Corneille et des biographes du grand poète. Avant de le leur faire connaître, j'ai voulu que l'Académie en eût les prémices.

ÉTABLISSEMENT,

A ROUEN,

(EN 1604),

D'une Manufacture de Soieries,

FAVORISÉ PAR HENRI IV.

LETTRE INÉDITE DU MONARQUE,

RELATIVE A CET ÉTABLISSEMENT.

Document communiqué à l'Académie,

Par M. FLOQUET.

MESSIEURS,

Je viens de découvrir une lettre de Henri IV, inédite jusqu'à ce jour, ayant trait à l'histoire du commerce de Rouen, et qui m'a paru pouvoir offrir quelque intérêt à l'Académie.

Henri IV, maître de Paris, et reconnu sans contradiction dans tout le royaume, n'avait guère tardé à s'apercevoir que trente-quatre années de discordes civiles avaient presque entièrement épuisé la France. Tout le monde sait ce qu'il fit pour réparer tant de maux, et rendre heureuse et florissante cette France qui lui avait tant coûté à conquérir. On sait quels furent ses efforts pour y activer le commerce ou plutôt pour l'y rétablir ; car il était à peu près anéanti : secondé

par Sully dans tous ses plans, il n'y avait qu'un seul point sur lequel n'eussent pu s'entendre le monarque et le ministre : je veux parler de l'introduction et propagation, en France, des manufactures de soieries. « La température de ce royaume est peu favorable, disait Sully ; d'ailleurs, chaque pays a ses productions et son industrie particulières, afin que, par le trafic et commerce de ces choses, dont les uns ont abondance et les autres disette, la fréquentation, conversation et société humaine soit entretenue entre les nations, tant esloignées feussent-elles les unes des autres. Ce genre d'industrie peu laborieux, sédentaire, désaccoutumera vos François de la vie laborieuse en la quelle ils ont besoin d'estre maintenus pour faire de bons soldats. L'agriculture est bien préférable ; par elle, tant de bons territoires dont la France est pourveue seront mis en rapport, et produiront grains, légumes, vins, pastels, huiles, cidres, sels, lins, chanvres, laines, toiles, draps, moutons, pourceaux et mulets, ce qui fera venir de l'argent en France. Tout cela vaut mieux que les soies et manufactures d'icelles. Ces rares et riches étoffes et denrées jetteront les François dans le luxe, la volupté, la fainéantise et l'excessive despence, qui ont tousjours esté la principale cause de la ruine des royaumes, les destituant de loyaux, vaillants et laborieux soldats, des quels votre majesté a plus de besoin que de tous ces petits marjolets de cour et de ville revestus d'or et de pourpre [1]. »

Mais c'était perdre le temps que de chercher à détourner Henri IV de son projet favori. Chaque année, il s'importait en France une quantité incroyable d'étoffes de soie ; chaque année, en échange, quarante mille tonnes d'or sortaient du royaume, et Henri IV ne voulait plus qu'il sortît de l'argent de France. Les lois somptuaires que conseillait Sully auraient-elles prévalu contre cette frénésie des Français de toutes

[1] *Économies royales de Sully*, année 1603 chap. 5.

les classes, qui, à tout prix, ne voulaient, aux grands jours, se vêtir que de soie ?

L'objection tirée du climat de la France ne valait guère, A Leyde, ville bien plus septentrionale que la France, n'avait-on pas vu la duchesse d'Arscot élever des vers à soie, et faire faire, avec leur soie, des habillements pour elle et pour ses filles? A Tours, François Ier avait fait naguère un essai couronné de succès. Pourquoi ne pas chercher à continuer et à généraliser ces essais? — Henri IV avait donc fini par laisser gronder Sully, et en faire à sa tête. Défense fut faite de recevoir, en France, des soies venant du dehors. Quatre villes seulement, Paris, Lyon, Orléans et Tours, avaient d'abord été désignées par Henri IV pour ce genre d'industrie. Mais, partout presque, on voulut faire des essais, partout furent plantés des mûriers blancs. Rien n'était populaire, alors, comme un opuscule d'Olivier de Serres, intitulé *Cueillette de la soie*, dédié au conseil municipal de la ville de Paris, ouvrage écrit tout exprès, par l'ordre du roi, pour exciter les habitants de la capitale à la culture du mûrier. Au dire de l'auteur, partout où croissait la vigne, on pouvait recueillir de la soie. Or, quel pays ne produit pas de vin tel quel? La Normandie qui, de la meilleure foi du monde, se croyait encore alors pays vignoble, rêva aussitôt vers à soie et manufactures de soieries.

A la vérité, l'influence qu'exerçait, à cette époque, dans la province, un grand personnage, avait bien pu électriser les froids et défiants habitants du pays de sapience. Je veux parler de Claude Groulart, premier président du parlement de Normandie, l'un des magistrats qui ont fait le plus d'honneur, je ne dis pas à notre province seulement, mais à la France. En novembre 1601, il revenait de la cour, où il avait été fort bien traité, comme à l'ordinaire, par Henri IV, qui lui avait les plus grandes obligations. Entr'autres souvenirs de son voyage, il en consigna un sur son journal,

qui se rapporte à notre sujet, et qui montre avec quelle familiarité le traitait le monarque. « Le roi (disait-il) me fit cest honneur de me commander de monter avec lui dans son carrosse, dans le quel estoient messieurs le mareschal de Bouillon, de Villeroy, et, peu après, y arriva aussi monseigneur le comte de Soissons. Il nous mena à une maison près Saint-Antoine, où il avoit logé quelques manouvriers qui avoient entrepris faire d'aussy bons crespes, satins et damas qu'en Italie mesme, chose fort rare à voir, et dont il arrivera beaucoup de bien à la France, pour les manufactures... Là se traictèrent beaucoup d'ouvertures sur le bien et profit qui revient des manufactures, trop longues à desduire [1]. »

Une tentative qui se fit, peu de temps après, à Rouen, pour y établir une manufacture de soierie, peut bien être la conséquence du voyage de Groulart, et de l'impression qu'avaient faite sur lui les essais de Paris. Toujours est-il certain qu'en 1604, les nommés *Charles* Benoit (normand), et *Isaac* Mayaffre (du Languedoc), nourrissaient à Rouen des vers à soie, et employaient des ouvriers à la confection d'étoffes de soie; que Henri IV voulut les favoriser, et écrivit au parlement de Rouen, dans l'intérêt de leur entreprise, une lettre qui nous a paru curieuse pour l'histoire du commerce de notre ville. En voici la teneur :

« De par le Roy,

« Nos améz et féaux, vous sçavez avec quelle affection nous désirons l'establissement de l'art de faire la soye en nostre royaulme, comme chose que nous recongnoissons devoir estre fort utille et proffitable à noz subiectz. Pour y parvenir, il n'y a rien si nécessaire que de traicter le plus favorablement que faire se pourra ceux qui s'y employent, et

[1] *Mémoires de Claude Groulart*, chapitre XII.

les quelz, à leurs fraiz et despens, commencent à en introduire la manufacture, comme desjà ont faict *Charles* Benoit maistre passementier et moullinier en soye en nostre ville de Rouen, et *Ysaac* Mayaffre du païs de Languedoc, les quelz nous ont faict veoir la soye qu'ilz ont tirée de la nourriture des vers qu'ilz ont faicte en nostre dicte ville de Rouen, que nous avons trouvée de la beauté et bonté requise. Et sur ce qu'ilz nous ont faict entendre que, pour la continuation de leurs ouvrages, ils auraient besoing d'estre logez en une maison située rue Saint-Vivien, où pend pour enseigne *le Beuf couronné*, qui appartient au corps de notre dicte ville de Rouen, nous avons voulu vous faire la présente, par la quelle nous vous mandons que vous ayez à tenir la main, aultant qu'il vous sera possible, à ce que la dicte maison leur soit délivrée pour le terme de vingt années, affin qu'ilz y puissent dresser les establis pour faire la nourriture des dictz vers, et austres mestiers servans à faire leurs ouvrages. La dicte maison est de si peu de revenu à la dicte ville, que les eschevins d'icelle n'en doivent faire difficulté, veu le grand proffict qui en peult revenir au public, que nous voullons croire leur estre plus recommandé que leur particullier intérest. Si n'y faictes faulte. Car tel est nostre plaisir. Donné à Fontainebleau, le 23e jour d'aoust 1604. Henry, et plus bas : Ruzé. »

— On regrette de ne pas voir quelles furent les suites de la louable entreprise de *Charles* Benoit et d'*Isaac* Mayaffre; et quels fruits ils recueillirent des bienveillantes dispositions du monarque. Sans doute leur Mémoire au Roi contenait, quant au quartier de Rouen où ils désiraient fixer leur demeure, une indication inexacte; car mandés, le 2 septembre 1604, à la grand'chambre présidée par Claude Groulart, pour s'expliquer sur leurs intentions relativement à ce que le roi attendait d'eux, les conseillers-

échevins Paviot et Fremin déclarèrent qu'après recherche exacte en leurs registres, ils n'avaient trouvé, dans la paroisse de Saint-Vivien, aucune maison appartenant à la ville, où pendît pour enseigne *le Bœuf couronné*. Seulement, la ville possédait trois petites maisons sises près *la fausse porte Saint-Ouen*, louées environ 80 livres. Injonction leur fut faite de mander *Charles* Benoit et *Isaac* Mayaffre pour savoir de quelle maison ils avaient entendu parler. Mais les registres du parlement et ceux de l'Hôtel-de-Ville se taisent sur les suites de ces pourparlers. Je n'en incline pas moins à croire que Benoît et Mayaffre n'abandonnèrent point une entreprise que le monarque avait tant à cœur. En tout cas, il m'a semblé que la lettre de Henri IV méritait de n'être pas ignorée plus long-temps dans une ville où elle avait pour objet de favoriser et de fixer une nouvelle branche d'industrie.

ÉLECTION

FAITE

PAR LE CHAPITRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE ROUEN,

DE GEORGES D'AMBOISE,

PREMIER DU NOM,

EN QUALITÉ D'ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

— *Fait historique de l'année* 1493. —

Par M. A. FLOQUET.

SÉANCE DU 23 JUIN 1837.

Le dix-neuf juillet 1493, on venait d'apporter au chœur de Notre-Dame de Rouen le corps inanimé de l'archevêque Robert de Croixmare, mort la veille dans son palais. La mitre en tête, la crosse en main, revêtu de tous les insignes de l'épiscopat, le prélat, couché dans sa bière découverte, semblait prêt à se réveiller et à bénir encore son troupeau. A sa main droite étincelait l'anneau épiscopal, qu'au jour de sa joyeuse entrée l'abbesse de Saint-Amand lui avait passé au doigt, et qu'elle devait lui reprendre, le lendemain, lorsque le corps passerait devant son monastère, après avoir reposé durant la nuit dans la magnifique église de l'abbaye royale de Saint-Ouen.

Tandis qu'à la lueur de mille torches, et au bruit triste et confus de toutes les cloches de la basilique et de la ville son-

nant en mort, les chapelains de Notre-Dame chantaient le Psautier autour des restes du prélat, quelques personnes avaient paru s'étonner de voir vides toutes les hautes chaires des *dignités* et des membres du chapitre. Mais c'est que les chanoines de la métropole, réunis dans la salle capitulaire, après avoir pris possession du siége vacant, songeaient déjà à exercer bientôt le plus important de tous leurs droits, et se préparaient à l'acte le plus auguste que pût faire un chapitre, l'élection d'un archevêque.

Car il appartenait alors aux chapitres des cathédrales de nommer un successeur à leurs prélats décédés ; comme encore de nos jours les souverains pontifes sont élus, dans la capitale du monde chrétien, par tous les membre du sacré collége réunis au conclave.

Que ces élections eussent ou non leur source dans ce que firent les apôtres, lorsqu'aux premiers jours de l'église ils élurent un successeur à l'un d'eux; consacrées par le premier concile de Nicée, qu'elles eussent ou non toujours existé depuis sans interruption, et que leur forme eût subi, dans la suite des temps, de plus ou moins notables changements, toujours le concile de Bâle avait-il, en 1433, proclamé solennellement le droit des abbayes et des chapitres; et en 1438, à Bourges, dans une assemblée solennelle où présidait le roi Charles VII, les élections des abbés et des évêques étaient devenues le droit commun de la France.

Mais une ancienne coutume voulant qu'avant l'élection les chapitres dénonçassent au roi la mort de leur dernier évêque, et obtinssent de lui la permission d'en élire un autre, les chanoines de Rouen ne s'étaient occupés, dans cette première assemblée, que de députer vers le roi Charles VIII deux d'entr'eux, qui ne pouvaient manquer de revenir bientôt avec la permission désirée; car avait-on jamais vu, surtout depuis le concile de Bâle et la pragmatique, les rois refuser cette permission, qui ne semblait que de pure forme?

Quel ne fut donc pas l'étonnement des chanoines de Rouen, lorsque les deux députés, de retour, leur racontèrent ce qui s'était passé entr'eux et Charles VIII ! En vain lui avaient-ils montré les bulles et les chartes où était proclamé, à chaque ligne, le droit qu'avaient les chanoines de Rouen d'élire librement leurs archevêques, le monarque avait refusé de s'expliquer ouvertement avec eux, malgré leurs instances réitérées, se retranchant toujours à dire *qu'il ne leur permettait ni défendait d'élire un archevêque;* seulement il avait laissé entrevoir que, sous peine de lui déplaire, il faudrait préférer un prélat dont, pour l'heure, il taisait encore le nom : c'était toute la réponse qu'avaient pu obtenir de lui les députés, et il leur avait fallu partir sans lettres patentes donnant au chapitre la permission d'élire.

Plusieurs jours de suite, les chanoines assemblés en permanence délibérèrent sur un procédé si étrange. Mais leurs bulles, leurs chartes, les définitions du concile de Bâle, la pragmatique, enfin, étaient formelles. Le roi en tous cas ne leur avait pas défendu de s'assembler et d'élire : eût-il jamais osé l'entreprendre ? Ayant donc égard au dommage qui résultait toujours, pour les diocèses, de la longue vacance du siége épiscopal ; voulant, d'ailleurs (et ils le dirent), *user de leur droit, et des libertés accordées d'ancienneté à eux et à leur église*, ils proclamèrent, tout d'une voix, l'urgence de pourvoir prochainement l'église de Rouen d'un nouveau pontife ; et le mercredi 21 août fut, dès-lors, fixé d'un commun accord, pour l'élection d'un archevêque. Or, tous les chanoines (résidants ou du dehors, engagés dans les ordres sacrés ou libres encore), avaient le droit de concourir à l'élection des évêques ; ordre fut donc donné aux notaires et aux messagers, de *semondre*, pour le 21 août, tous les membres du chapitre, indistinctement, tant en parlant à eux-mêmes, en présence de témoins jurés, qu'en faisant publier les semonces ; et, peu d'instants après, on lisait

les citations affichées à l'entrée de la salle capitulaire et à toutes les portes de Notre-Dame.

— Au reste, les intentions de Charles VIII ne devaient pas être long-temps un mystère. Gouverné maintenant par le duc d'Orléans, que naguère il avait combattu, fait prisonnier, tenu enfermé dans la *grosse tour* de Bourges, c'était l'ami de ce prince, c'était Georges d'Amboise, archevêque de Narbonne, qu'il voulait voir appeler au siége de Rouen. Georges d'Amboise, lui aussi, avait été prisonnier du roi, comme le duc d'Orléans son maître et son ami; aujourd'hui il était lieutenant en Normandie pour ce prince gouverneur de la province, et Charles VIII avait entrepris de l'en faire archevêque-primat : voilà de ces caprices des rois et de la fortune!

Or, jamais roi de France n'avait eu chose plus à cœur, comme on ne tarda guère à le voir; et l'étonnement fut grand à l'Hôtel-de-Ville de Rouen, et parmi tous les officiers du roi dans la cité, lorsqu'arrivèrent des lettres du monarque, qui leur imposaient une tâche bien nouvelle, assurément, pour des gens de robe, des échevins et des bourgeois. « *Assemblez-vous pour ceste matière* (leur écrivait-il), *puis allez en telle solempnité que verrez bon estre par devers les chanoines de Rouen, et leur remonstrez et déclarez bien à plain nostre voulloir, en les admonestant, insistant envers eulx, et tenant la main pour et en faveur de nostre cousin maistre Georges d'Amboise, en manière que la postulacion soit faicte de sa personne et non d'autre. Nous vous le mandons expressément, commandons et enjoignons.* »

Le duc d'Orléans leur avait écrit aussi. « *J'ay ceste matière si très à cueur que plus ne pourroye* (leur disait-il), *tant en faveur de mon cousin maistre Georges d'Amboise, que aussi parce que je congnoys que c'est l'un des grans biens qui peult advenir en l'église de Rouen et en tout le pays*

du duché de Normandie, de recouvrer ung si grand et notable prélat. .... Le quel, par ce moyen, portera et favorisera, dores en avant, toutes les affaires du pays. Je vous prie donc, si très affectueusement que faire puis, que, pour l'amour de moy, vous veuilliez vous y employer en manière que la chose sorte effect...., et me ferez plaisir très grant, tel que plus ne pourriez, lequel je recongnoistré quant d'aucune chose me vouldrez requérir. » Les ordres du monarque étaient bien précis, sans doute, et quoi de plus pressant que ces prières du prince gouverneur ! Mais, pour qui connaîtra les mœurs de ces temps-là, pour qui saura ce que c'était, alors, que l'esprit de corps, et quelle était l'attitude respective des compagnies puissantes entre lesquelles se partageait l'autorité dans nos grandes cités au moyen-âge, il sera facile d'imaginer l'embarras des officiers du roi, des échevins et des conseillers de ville, en se voyant chargés d'une semblable mission. Eux laïques, eux profanes, aller parler élection à un chapitre puissant, jaloux à l'excès de son pouvoir, de ses prérogatives et de sa liberté ! aller lui désigner, même au nom du roi, un prélat à élire ! Une journée entière, ils avaient délibéré à l'Hôtel-de-Ville, sans pouvoir s'y résoudre ; en parler, seulement, leur semblait une entreprise. « *On va s'estonner* (disait un d'entr'eux, et c'était l'avocat du roi lui-même, Jacques Le Lieur), *on va s'estonner que nous parlions de ceste matière en l'ostel de la ville; mais puisque le roy en escript, il nous fault bien en communiquer ensemble, et savoir le vouloir de sa majesté. Semons donc et respandons les paroles contenues aux lettres que vous venez d'entendre ; à la bonne heure, mais d'aller en chappitre, il n'y a pas d'apparence, car* (ce furent ses termes) *convient-il que nous, laïques, allions prescher les gens d'église ?* »

Mais si les lettres de Charles VIII et du duc d'Orléans les avaient rendus si perplexes que dirent-ils en apprenant que

des commissaires extraordinaires du roi venaient d'arriver à Rouen, avec charge expresse de solliciter, en son nom, l'élection de l'archevêque de Narbonne? Et quels personnages avaient été chargés de cette mission délicate! Un maréchal de France, d'abord, Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, dont le nom était mêlé à toutes les guerres, à toutes les grandes affaires de ce temps-là, un lion sur les champs de batailles, puis, après le combat, négociateur adroit et sage, employé naguère avec succès par Louis XI auprès des cantons suisses (c'était tout dire), et maintenant il était envoyé par Charles VIII pour négocier avec les chanoines de Notre-Dame de Rouen! Encore des hommes éminents lui avaient-ils été adjoints par le monarque pour le seconder dans cette mission délicate: c'était Jean du Vergier, chevalier, président des généraux des Aides à Rouen, M. de Clérieu, chambellan du Roi. Le duc d'Orléans, enfin, ne s'était pas oublié, et Jean Tiercelin sieur de Brosses, François de Rochouart sieur de Chandenier, chambellans du prince, venaient agir aussi dans l'intérêt du prélat, son lieutenant et son ami.

Ces échevins, ces conseillers de ville, ces officiers du roi si perplexes, si résolus à ne se mêler de rien, que purent-ils dire, lorsque le maréchal de Baudricourt les somma de venir tous avec lui au Chapitre, leur montrant des lettres du roi qui leur enjoignaient de lui obéir en tous points! Force n'était-elle pas pour eux de se résigner et de le suivre, aux risques de tout ce qui en pourrait advenir?

Pour les chanoines de Notre-Dame, avertis de ce qui se passait, rien ne pouvait plus leur déplaire que de se voir influencer avec tant de publicité et d'éclat. Tant de lettres déjà reçues et si pressantes, des députations solennelles à recevoir, des harangues à entendre, des prières qui, venant de si haut, semblaient des ordres, n'étaient-ce pas là de graves atteintes à l'entière liberté assurée par les Conciles aux

chanoines-électeurs prêts à se donner un prélat? N'avait-on pas entendu naguère les pères assemblés à Bâle adjurer, au nom de Dieu, les empereurs, les rois, les princes, les communautés et *tous hommes* (quelle que fût leur condition, qu'ils appartînssent au monde ou à l'église), de ne jamais écrire ou parler aux chapitres au sujet des élections, de ne jamais leur adresser de prières pour solliciter leurs suffrages, de ne jamais intervenir, en un mot, dans des affaires toutes de religion, de conscience et de liberté? Comment donc ne pas gémir que, par des démarches si patentes, on affectât d'ôter, par avance, à leur élection l'apparence de liberté qui lui était nécessaire pour réunir les suffrages du peuple et ses respects; que l'on semblât enfin tenir en suspens les lettres patentes de congé d'élire, jusqu'à ce qu'on leur eût sans doute arraché la promesse de proclamer archevêque tel prélat qu'il plairait au roi de désigner à leurs suffrages! Ils ne pouvaient, toutefois, fermer les portes du chapitre à de si grands seigneurs députés vers eux par le roi, munis de ses pleins pouvoirs, porteurs de ses lettres de créance! Le 31 juillet donc, comme ils étaient réunis dans la salle capitulaire, lorsque le messager vint leur annoncer les envoyés du roi, et les introduisit par l'ordre du doyen, ils firent assez bonne contenance à l'aspect du maréchal de Baudricourt et des autres envoyés du monarque et du prince, et ne laissèrent percer un peu leur mauvaise humeur qu'en voyant entrer, à la suite du maréchal, Antoine Boyer, abbé de Saint-Ouen, avec l'élite de la noblesse de la province; mais lorsque entrèrent, à leur tour, les échevins, les conseillers de ville et officiers du roi, vous eussiez vu tous les chanoines froncer le sourcil, s'agiter sur leurs bancs, prêts enfin à protester tous ensemble contre ce qu'ils regardaient comme un grand scandale.

Cependant, Baudricourt s'étant empressé, en entrant, de présenter les lettres du roi, force était bien de les entendre

avant tout; et combien elles étaient pressantes! Après quoi, il fallut entendre aussi tout ce que le maréchal voulut ajouter en faveur du protégé de Charles VIII; tout ce que dirent ensuite les chambellans du duc d'Orléans. Vint enfin le tour de Robert de la Fontaine, lieutenant du grand sénéchal de Normandie, chargé de porter la parole au nom des officiers du roi et de la communauté de la ville; mais à peine avait-il commencé sa harangue qu'une violente rumeur s'éleva de tous les bancs du chapitre, et ne s'apaisa que sur un signe énergique du grand doyen, président de l'assemblée. C'était Jean Masselin, homme d'âge et de tête, dont la sagesse, l'éloquence et l'énergie avaient brillé aux états-généraux de Tours, où le clergé l'avait choisi pour son organe, et dont il nous a laissé la curieuse histoire; au demeurant, prêtre et chanoine avant tout, non moins zélé que ses collègues pour les libertés de l'église et les droits du chapitre; car aussitôt qu'il eut obtenu le silence, apostrophant vivement l'orateur de la ville: « *Maître de la Fontaine* (lui dit-il), *il suffist bien de ce que le roy nous a requis, et sachiez que les gens du roy et conseillers de la ville n'ont rien à veoir céans en l'eslection des archevesques.*—Pour vous, messeigneurs les commissaires du roi, voici notre réponse: Notre journée est prise au 21e jour d'août prochain. Ce jour là, tout le chapitre assemblé usera de son droit selon les constitutions canoniques, et n'entend rien faire dont Sa Majesté puisse avoir un juste sujet de se plaindre. »

Ce fut tout ce que purent obtenir les députés, malgré leurs vives instances; et, dans tout cela, pas un mot de la permission d'élire, que les chanoines étaient bien résolus à ne plus attendre.

Un tel accueil, on le conçoit, n'avait guère contenté les officiers du roi, les conseillers de ville surtout; mais, en toutes choses le grand point étant de réussir, ils avaient tous compris à merveille combien il importait de ne point pous-

ser à bout un chapitre si ombrageux; et, dans une conférence très animée qu'ils eurent le jour même chez le maréchal de Baudricourt, il fut convenu, après bien des débats « que, pour le présent, il ne seroit faict aucun reproche à messieurs du chapitre des paroles qu'ils avoient dictes aux conseillers de la ville. »

Cependant trois semaines entières s'étaient écoulées depuis cette scène un peu vive, et le temps avait amené bien des réflexions. Quel meilleur archevêque, après tout, les chanoines de Rouen pouvaient-ils se donner que Georges d'Amboise, dont la piété, la douceur, la bonté, la bienfaisance leur étaient si bien connues! Quel autre protecteur plus puissant trouveraient-ils jamais pour leur église, pour la province tout entière? Charles VIII, bien jeune sans doute, mais valétudinaire, pouvait bientôt mourir; quelles bornes auraient alors le crédit et le pouvoir d'un prélat désigné à l'avance comme le seul ministre de l'héritier présomptif de la couronne, dont il était déjà l'oracle et l'ami! Fallait-il repousser, parce que le roi l'indiquait, un prélat qu'ils aimaient tous, le seul, peut-être, auquel ils eussent pensé tout d'abord, lorsqu'ils avaient vu le siége vacant!

Lors donc que, la veille de l'élection, une députation nouvelle d'envoyés du roi vint au chapitre faire de plus vives et dernières instances, elle vit bien tout d'abord qu'elle allait être plus favorablement accueillie que la première. Au lieu du maréchal de Baudricourt, qui s'était vu forcé de retourner à la Cour, Thibaut Baillet, président du Parlement de Paris, avait été chargé de haranguer le chapitre au nom du monarque; sa harangue fut éloquente, et il parut bien qu'on l'écoutait avec faveur. Le grand-sénéchal Brézé était là aussi; mais Robert de la Fontaine, son lieutenant, avait eu charge de parler pour lui, pour les autres officiers du roi, pour les conseillers, échevins et bourgeois notables de la ville. Cette fois, du moins, il put parler à son aise, sans que le doyen

Masselin songeât à l'interrompre. A la fin, Charles VIII s'était décidé à signer des lettres patentes donnant permission d'élire.

La députation les remit au chapitre, qui les reçut en grand respect, quoique bien résolu dès long-temps à passer outre sans elles.

La réponse du doyen Masselin aux députés fut pleine de mansuétude; et, quoiqu'il n'eût rien dit encore qui pût lier le chapitre, ils osèrent, à cette fois, espérer le succès de tant de soins et de démarches.

Cependant, tout se dispose dans Rouen pour l'élection d'un archevêque. Des prédications éloquentes ont été faites dans toutes les églises de la ville par l'évêque de Philadelphie, à l'occasion de l'acte auguste qui se prépare. Des processions solennelles ont eu lieu au dehors, où la *fierte* révérée de Saint-Romain a paru, toute resplendissante de pierres précieuses et d'anneaux d'or, dons des grands criminels repentants qui lui durent naguère la vie et la liberté. La fierte de Saint-Romain! à elle seule ne vaut-elle pas tous les discours? ne dit-elle pas assez haut quelles vertus devra réunir le prélat réservé à l'honneur insigne de s'asseoir dans la chaire épiscopale qu'honora naguère un si grand, un si saint pontife? A l'aspect de ces solennités, la ville de Rouen s'est émue; dans cette vieille cité chrétienne, toute vouée au culte de ses pères, tout attentive à ce que fait l'église, une seule pensée absorbe en ce moment tous les esprits: l'élection d'un archevêque. Pour ces hommes de foi, la mort d'un saint évêque est une calamité publique; à leurs yeux la vacance du siége est un état de tristesse et de veuvage pour leur église; l'annonce de l'élection d'un pontife les a fait tressaillir. Aussi, le 21 août, jour fixé pour l'élection, lorsque, dès trois heures du matin, les dix cloches de la tour de l'Aiguille, sonnant l'*émeute*, appellent les chanoines aux matines, voyez comme, de toutes parts, chez les nobles, chez les bour-

geois, parmi le peuple, on s'éveille, on se lève, on s'empresse, on assiége la Cathédrale et ses parvis! Toutes les nefs sont bientôt envahies, tant cette multitude craindrait de rien perdre de ce qu'il lui sera possible de voir de la solennité imposante du jour!

Au chœur est chanté en grande pompe une messe solennelle du Saint-Esprit, en présence de quarante-trois chanoines, dont trente-sept ont, dès l'aurore, célébré eux-mêmes les saints mystères; on voit les six autres, qui ne sont pas encore prêtres, s'approcher de l'autel, dans un saint recueillement, et recevoir ce pain sacré qu'ils n'ont pas le pouvoir de rompre aux fidèles. Cependant la cloche capitulaire s'étant fait entendre, les chanoines, la croix en tête, se rendent au chapitre; le messager, revêtu de sa tunique mipartie, les précède, la verge en main, et a peine à leur faire place à travers une foule curieuse et empressée; ils sont entrés enfin, les portes se ferment sur eux, des officiers d'église en gardent les avenues; l'antienne *Preciosa* est chantée, et déjà les capitulants sont en séance, lorsque survient un quarante-quatrième chanoine, Jean Yver. Accablé d'années, perclus de goutte et mourant, il a pu, à grande peine, gagner une table de pierre placée au milieu du chapitre, et sur laquelle il s'appuie. Ses infirmités, ses souffrances ne lui permettant pas, dit-il, d'assister à une délibération qui, peut-être, sera longue; il donne sa procuration au chanoine Duquesnay pour le représenter dans l'élection. Trois tabellions prêtres sont là, qui en dressent un acte en forme, trois témoins prêtres la signent; puis le chanoine Yver se retire, pour ne plus reparaître dans Notre-Dame que glacé et couché dans sa bière; cet effort suprême d'un chanoine à l'agonie a montré de quel prix est pour tous ces prêtres le droit d'élire leurs archevêques!

Cependant, tous les chanoines présents, interpellés tour-à-tour par le doyen, ont reconnu que le 21 août est bien

le jour fixé par le chapitre. Divers actes lus par les tabellions prouvent authentiquement que les chanoines absents ont tous été ajournés en personne; aussi tous, à l'exception de deux, ont envoyé des procurations dont lecture est donnée. En ce moment, le chancelier Etienne Tuvache sort de la salle capitulaire, précédé du messager, des trois témoins et des trois notaires ; il va aux portes de l'église appeler les chanoines absents, et toutes les personnes, en général, qui prétendraient avoir intérêt à ce qui va se faire. « *Venez* (dit-il) *à l'eslection de l'archevesque de ceste esglise de Rouen que veulent faire présentement les chanoines d'icelle esglize en leur chapitre, vous qui y prétendez droit ; ou aultrement, ils y procèderont par voye de droict, sans plus vous appeler ou actendre.* » Puis il appelle trois fois, à haute voix, les deux chanoines Jean Lenfant et Guillaume Leboursier, qui n'ont ni comparu ni envoyé de pouvoirs, mais personne ne répond à cet appel. Après donc que le chancelier est revenu faire connaître au chapitre l'inutilité de cette dernière *semonce*, tous les chanoines, la main sur les saints évangiles, jurent, en leur nom et au nom de ceux dont ils ont les pouvoirs, « d'élire un archevêque digne, utile à l'église, de ne point donner leur voix à celui qu'ils pourraient, à bon droit, soupçonner d'avoir brigué cette dignité ou par sollicitation ou par promesse d'argent. » C'est la formule consacrée par le concile de Bâle.

Ensuite, le chancelier se levant, et promenant ses regards scrutateurs sur tous les capitulants, il somme les chanoines excommuniés, suspens et interdits (si par malheur il y en avait de tels dans l'assemblée) de sortir, à l'instant, de la salle capitulaire ; il proteste énergiquement de nullité contre la part qu'ils pourraient prendre, par surprise, à l'élection qui va se faire.

Après quoi, au milieu du plus religieux silence, le doyen Masselin prononce un éloquent discours relatif à l'acte so-

lennel qui réunit le chapitre ; il a pris pour texte ces paroles : « *Seigneur, qui connaissez le fond des cœurs, montrez-nous le pontife dont vous avez fait choix.* » Ces paroles furent celles des apôtres réunis pour élire un successeur à l'un d'eux qui venait de mourir; quelles autres pourraient mieux convenir à l'élection d'un évêque ? La pathétique allocution du vieillard a fait sur tous les auditeurs une impression profonde ; émus de ce qu'ils viennent d'entendre, la gloire de Dieu, le bien de l'église, sont les seules choses qu'ils veulent chercher dans l'élection d'un pontife : il ne faut plus que convenir de la forme dans laquelle ils vont l'élire, des trois modes connus dans l'église : *l'élection au scrutin*, *l'élection par compromis*, *l'élection par voie d'inspiration*. Après que ce dernier mode a été préféré, du consentement de tous, aussitôt les notaires et les témoins se hâtent de sortir, car un acte mystérieux et suprême va s'accomplir, qui ne doit avoir d'autres témoins que les électeurs eux-mêmes. Tous, donc, s'agenouillent humblement sur les froides dalles du chapitre. L'hymne inspirante : *Veni Creator* est entonnée à haute voix par le grand-chantre. Mais voilà un merveilleux concert ! on n'a pas encore fini le premier verset de l'hymne que, soudain, les chanoines électeurs se sont levés tous ensemble comme un seul homme : « *Que Georges d'Amboise, archevêque de Narbonne, devienne notre archevêque !* » s'écrient-ils au même instant ; toutes les voix ne formant plus qu'une seule voix : unanimité bien rare, qui comble de joie ces vieillards. Dans les idées religieuses du temps, ils croient avoir été inspirés par l'Esprit-Saint, qu'ils ont invoqué. La belle vie épiscopale de Georges d'Amboise viendra fortifier cette pieuse croyance qui relève encore à leurs yeux le pontife qu'ils se sont donné.

C'en est donc fait, l'élection est consommée. Déjà toutes les cloches de Notre-Dame se sont ébranlées dans les tours, et annoncent joyeusement à la ville primatiale qu'elle a un archevêque ; aussitôt, les cloches de toutes les églises ont

répondu à cette annonce. Les portes de la salle capitulaire s'ouvrant alors : les chanoines, la croix en tête, se rendent au chœur où va être chanté le solennel *Te Deum*, ce triomphant cantique de joie et d'action de grâces. Mais, chargé de publier, avant tout, le choix du chapitre, qui est encore un secret pour la multitude, le chancelier, accompagné des trois témoins, des trois notaires, et précédé du messager, gravit les degrés de l'*ambon*, et, du geste, commandant le silence au clergé, au peuple de la ville, qui se pressent tumultueusement dans la basilique. « *Nous* (dit-il), *chanoine de ceste église de Rouen, publions et signifions au peuple que, nous, les chanoines et chapitre d'icelle église, avons, ce jourd'huy, eslu pour nostre archevesque Messire Georges d'Amboise, de présent archevesque de Narbonne.* » A peine a-t-il fini, que les cris : *Noël! Noël!* retentissent de toutes parts ; ils recommencent plus bruyants encore, lorsque le chancelier va aux portes du temple publier une deuxième fois le choix que vient de faire le chapitre. Dans la ville, dans la province, le nom de Georges d'Amboise vole de bouche en bouche ; on attend impatiemmement sa venue.

Vint enfin le jour fixé pour sa *joyeuse entrée* à Rouen. A peine pourrions-nous imaginer aujourd'hui quelle solennité c'était, dans ces temps-là, que la *joyeuse entrée* des archevêques de Rouen dans la ville capitale de leur diocèse ; c'était véritablement un triomphe.

Dans des temps reculés, ils avaient eu le pouvoir de délivrer, ce jour-là, des prisonniers; des rois n'avaient pas dédaigné de grossir leur cortège : en 1415, le treize octobre, Louis de Harcourt prenant possession du siège de Rouen, le roi de France avait été vu conduisant lui-même le prélat par la main depuis l'aître de Notre-Dame jusqu'au chœur. Mais, au milieu de tant de gloire, il fallait que l'archevêque de Rouen vînt, les pieds nus, depuis l'église de S.-Herbland jusqu'au maître autel de Notre-Dame, afin sans doute que,

parmi ces pompes enivrantes, il n'oubliât point les pauvres pêcheurs dont il venait continuer la mission sublime.

Ce fut donc les pieds nus que Georges d'Amboise, sortant de l'église de Saint-Herbland, s'offrit aux regards du clergé de Rouen qui l'attendait aux portes de Notre-Dame, à ceux du peuple innombrable qui en encombrait les avenues. Sur sa route, l'abbesse de Saint-Amand lui avait donné l'anneau épiscopal, ôté naguère au doigt glacé de Robert de Croixmare : gage sacré d'une union mystique et intime entre le prélat et son église. « *Messire, je le donne à vous vivant* (avait-elle dit), *on me le rendra vous estant mort.* » Le prélat s'avançant dans l'aître, le grand-doyen Masselin lui adressa la parole « *Révérend père*, (lui dit-il en lui montrant la basilique), *voici l'église de Rouen, votre épouse, notre mère, prête à vous recevoir avec une indicible joie. Vous la gouvernerez sagement, et mettrez toute votre puissance à la protéger, à la défendre.* »

« *Avec l'aide de Dieu, je le promets* », répondit l'archevêque. Le livre des évangiles lui étant alors présenté, le prélat, sur l'invitation du doyen, jura solennellement ce qu'il venait de promettre; puis, au bruit de toutes les cloches de la ville sonnant en volée, au bruit des orgues et de leurs fanfares triomphantes, il entra dans son église, et monta dans la chaire de Saint-Romain, d'où il bénit la multitude prosternée, aux cris de *Noël! Noël! Noël!* qui semblaient ne devoir jamais cesser.

Quel serment fut mieux rempli que celui fait par Georges d'Amboise en ce jour solennel? Qui pourrait redire tout ce que fit le prélat pour son église, pour la ville, pour la province tout entière? Sa Cathédrale ornée d'un portail majestueux, le chœur enceint de riches balustrades, chefs-d'œuvre de l'art, le trésor rempli d'ornements splendides, de vases précieux, d'inestimables reliquaires, la grosse tour ébranlée par une cloche monstrueuse dont le son formidable

portait au loin la pensée de Dieu et le souvenir du généreux prélat qui l'avait donnée, les archevêques de Rouen dotés d'un palais de plaisance, sujet d'orgueil pour les arts et d'envie pour les rois! Gouverneur, en même temps qu'archevêque, la province lui dut son échiquier sédentaire, c'est-à-dire la justice, non plus de temps à autre et en passant, mais tous les jours et à toute heure, pour le pauvre comme pour le riche! Et notre ville, outre un magnifique palais de justice, dont, seul presque, il fit les frais, la plupart des fontaines jaillissantes qui, encore de nos jours, l'assainissent et la décorent.

De tous ces bienfaits du prélat, combien dont il ne reste plus qu'un souvenir confus! Le chœur de la métropole a été dépouillé de sa splendide ceinture; son trésor, des riches ornements, des vases d'or, des reliquaires que l'on venait y admirer de loin; la tour d'Amboise est, aujourd'hui, vide et sans voix; à Gaillon, on ne voit plus rien, pas même des décombres. Le temps qui a frappé tant de grands hommes, et qui dévore, sans cesse, les monuments qu'ils nous ont laissés, n'a pas épargné les chartes, les mémoriaux où étaient écrits leurs noms et les détails intimes de leur histoire.

Pourrait-on donc condammer notre empressement religieux à recueillir, de peur qu'ils ne périssent, les feuilles dispersées, plus rares chaque jour, où nous sont révélés quelques-uns des secrets de ces siècles qui s'enfuient!

A vingt-trois ans de là, l'église de France allait être dépouillée du droit de choisir ses prélats. Après Georges d'Amboise, le chapitre de Rouen ne devait plus élire qu'un seul archevêque, Georges d'Amboise, deuxième du nom, neveu de l'illustre légat; après quoi, ce fut aux rois de France de pourvoir aux évêchés et aux abbayes, sauf l'agrément des souverains pontifes. Alors commencèrent de vives disputes entre les hommes, pour et contre les élections abolies. Bran-

tôme se distingua entre tous les autres, et il n'y eut sorte d'invectives qu'il ne prodiguât à ces chapitres, à ces abbayes qui, pendant tant d'années, avaient élu leurs prélats. Le grave Etienne Pasquier, au contraire, regrettait amèrement les élections, « ce mesnage du Saint-Esprit, » comme il les appelait dans son naïf langage.

A l'en croire, les évêchés, abbayes et autres bénéfices, se seraient « *vendus*, de son temps, *au plus offrant et dernier enchérisseur.* » Le fougueux Génebrard, exagérant comme à son ordinaire, ne craignit pas d'avancer que le pire des prélats élus autrefois par les églises valait mieux que le meilleur d'entre ceux que, depuis, avaient nommés les rois.

Dans les états-généraux de France, dans les conciles provinciaux, dans ceux de Rouen surtout, souvent des voix éloquentes adjurèrent les rois de France de rendre aux chapitres le droit d'élire les évêques.

On n'attend pas, sans doute, que nous osions prononcer sur de si grands différends. C'est assez pour nous d'avoir révélé et exactement décrit une ancienne coutume, l'une des plus curieuses, peut-être, de l'église au moyen-âge. Le nom de Georges d'Amboise nous permettait d'espérer quelque intérêt; son élection offrit, d'ailleurs, un concours d'incidents notables qu'il ne faudrait chercher dans aucune autre: c'est ce qui nous a décidé à vous en raconter l'histoire.

ANTIQUITÉS.

Les fouilles opérées au théâtre romain de Lillebonne, en 1836, ont donné lieu à une importante découverte. En dégageant la muraille extérieure, à l'ouest, on mit à nu, contre un des contreforts du théâtre, un mur de neuf pieds d'épaisseur, qui venait s'y appliquer. Ce mur, composé de fortes pierres assemblées à sec, décrivait une courbe, et se perdait vers le nord-ouest, sous le chemin conduisant de Lillebonne au Mesnil. Il était assis au niveau du sol antique. On s'aperçut, en enlevant l'assise supérieure de ce mur, que la plupart des pierres étaient couvertes de sculptures (celles-ci étaient des carrières de Saint-Leu ou de bancs analogues); et qu'un plus grand nombre encore (celles-là étaient en pierres du pays, calcaire à silex), avaient été excavées en forme d'auge; quelques-unes portaient des inscriptions. Chargé par la commission départementale des antiquités de constater cette découverte, je me transportai sur les lieux. Je ne tardai pas à reconnaître que les pierres dont on avait composé cette muraille rustique, appartenaient, sans presque aucune exception, à des monuments tumulaires. Ces monuments décoraient probablement la voie antique allant de Lillebonne à la Seine, qui longe le théâtre, vers le point où

cette muraille a été découverte. Leur proximité aura rendu plus faciles l'enlèvement et le transport de leurs matériaux. L'état de conservation très remarquable des sculptures prouverait que les pierres qui en sont ornées n'avaient pas subi de déplacement antérieur, et qu'elles furent enlevées immédiatement des tombeaux dont elles faisaient partie, pour entrer dans la muraille d'où elles viennent d'être exhumées. Tout porte à croire que cette translation date de la domination romaine, car cette muraille était posée sur le sol antique, à fleur des premières assises du théâtre ; le terrain n'avait encore subi alors aucun exhaussement. Je me propose de discuter, ailleurs, dans quel but et à quelle époque probable a été dressée cette muraille. Je me contenterai aujourd'hui de signaler sommairement ce qu'elle a présenté de plus remarquable.

Les pierres creusées en auge (j'en ai compté jusqu'à trente), sont taillées grossièrement, et ressemblent parfaitement à ces grandes pierres de libage qu'on employe pour les fondations de nos édifices. Elles n'ont pu servir à renfermer les cendres que de gens de basse condition. Ces cendres étaient contenues dans un espace d'un pied carré environ sur huit pouces de profondeur. Cette ouverture était tournée contre le sol, et devait, selon toute apparence, se trouver fermée par une autre pierre, qui formait comme la première assise de ce grossier tombeau. Quatre seulement de ces pierres à auge se faisaient remarquer par des inscriptions. Sur la première on lit, grossièrement tracé, le nom gaulois latinisé de MECACUS ; sur la seconde, celui de SENATOR [1], avec le *Dis manibus*, en abrégé, placé, le D en tête, l'M à la fin : (D-SENATOR-M), exemple assez fréquent dans les inscrip-

[1] Ce Senator était probablement un descendant d'un ancien sénateur de la cité de Caletes. Tombé par la suite des temps dans la misère, il n'aura conservé, des richesses et des dignités de son aïeul que sa qualification, pour héritage et pour nom.

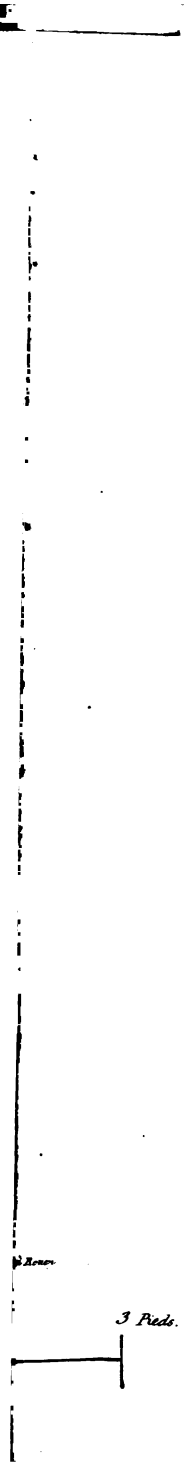
Rouer
3 Pieds.

tions antiques. L'inscription de la troisième pierre est plus étendue ; elle est ainsi conçue :

DIM
APRON
AEAPRO
NIANVS
VLTRO PAR-P

Dis manibus Apronæ Apronianus ultro pater posuit.

Son interprétation n'offre aucune difficulté. on connaît deux consuls romains du nom d'Apronianus, l'un sous Néron, l'autre sous Trajan. L'Apronianus de Lillebonne était peut-être un affranchi de cette famille consulaire : On sait que ceux-ci prenaient le nom de leurs patrons.

La quatrième pierre, bien que des mêmes bancs que les trois premières et comme celles-ci à peine dégrossie, paraît cependant avoir appartenu à un individu d'une famille un peu plus relevée. En effet, on avait pris la peine d'arrondir la pierre à sa partie supérieure en forme de cippe; et, au lieu d'être taillée dans la pierre elle-même, l'inscription qui la décore fut tracée séparément sur une tablette carrée en belle pierre blanche, qu'on eut soin d'encastrer ensuite dans le monument, où elle était retenue par un bain de ciment et au moyen de clous en fer. Cette inscription n'est malheureusement pas complète, la tablette ayant été brisée en plusieurs morceaux; mais il est facile, à l'aide du sens général et des jambages restants, de la restituer. Les caractères en sont fort beaux. La voici :

D*ismansacr*VM
TEL*esa*HORA*ti*
LLAVIFILIPVDO
RIFILIOSVOVI
VAPOSVIT.

Dis manibus sacrum. Telesa Horatillavi filia Pudori filio suo viva posuit [1].

Ainsi, ce petit monument tumulaire aurait été élevé par Telesa, fille d'Horatillavus, à son fils Pudor, mort avant sa mère.

Au surplus, ceux qui désireraient étudier ce petit monument peuvent le voir au Musée d'Antiquités de Rouen, où je l'ai fait transporter tout entier. Le dessin ci-joint pourra leur en donner une première idée.

Quant aux pierres sculptées, deux seulement offrent des restes d'inscriptions. L'une de ces pierres représente un génie ailé qui soutient le bout d'un cartouche, sur lequel était tracée une inscription tumulaire. La pierre sur laquelle était figuré le second génie soutenant le bout opposé du cartouche, n'ayant pas été retrouvée, on n'a que la moitié de l'inscription; encore les caractères en sont-ils si mal figurés, qu'il est extrêmement difficile de les déchiffrer. Je pense qu'on doit les lire ainsi :

DMA..... ..
TIRONI.....
ANIMA.....

La seconde pierre, beaucoup plus belle sous le rapport de la sculpture et des caractères, formait la moitié de la base d'un tombeau, sur la face duquel étaient représentés des personnages en pied, se détachant en demi-bosse sur un fond peint en bleu-vert. On ne voit plus que les pieds d'un des personnages, et au-dessous, sur la plinthe du monument, cette moitié d'inscription :

.....MARCIANO MRCEL
.....NVS SOLINIF. PATER.P.

[1] On trouve dans Gruter, une *Telesina*, une *Horestilia*, un *Pudens*, dont les noms se rapprochent beaucoup de ceux-ci.

C'est-à-dire :

..... *Marciano Marcello..... nus Solini* Filius, *pater posuit* [1].

Les caractères sont rehaussés en rouge. La couleur en est peu altérée.

Les autres pierres sculptées se composent de fragments incomplets de personnages. Les tombeaux auxquels ils appartenaient étaient formés de trois ou de quatre assises, qui paraissent avoir été bouleversées et transportées en divers lieux. En effet, à l'exception de deux ou trois de ces morceaux qui se raccordent, il n'a pas été possible de recomposer les sujets. Quelques-uns de ces tombeaux devaient être dessinés sur une grande échelle, plusieurs figures ayant jusqu'à six pieds de proportions, et devaient avoir été exécutés sous le haut-empire, à en juger par la beauté du travail, par le costume des figures, et par quelques accessoires et indices particuliers. Un des fragments les plus importants offre le buste et la tête de deux femmes. La plus âgée, qui semble être la mère de la seconde, a son bras gauche passé au cou de celle-ci. Une expression de mélancolie règne sur les traits de la mère, et indique suffisamment que c'est la jeune femme qui est morte la première, et que nous possédons ici un fragment de son tombeau dû à la piété maternelle. La sculpture de ce mausolée est large et hardie et d'un grand goût de dessin. Des traces de couleur rouge se font remarquer à la bordure des tuniques et dans les yeux. La prunelle n'est pas figurée dans ceux-ci; indice d'une assez haute antiquité [2].

[1] Nous voyons, dans le receuil de Gruter, un Marcianus décurion de la Seconde lyonnaise, qui éleva un monument à sa femme dans la ville de Lyon. Serait-ce le *Marcianus* de Lillebonne ? on sait que Lillebonne faisait partie de la Seconde lyonnaise.

[2] Ce n'est que sous Hadrien que les statuaires ont commencé à figurer la prunelle, d'après les recherches du savant Barthelemy.

Un autre fragment présente une particularité fort singulière, qui n'a, je pense, son analogue sur aucun monument tumulaire connu. A côté de la tête d'un personnage, sont suspendues deux paires de chaussures vues de face, dont l'une paraît, par ses dimensions, appartenir à une femme. La nature du tombeau ne permet pas de supposer qu'elles soient là comme indice de la profession du mort; un simple cordonnier n'aurait pu aspirer à un si riche monument. Il serait plus naturel d'appliquer à cette bizarre représentation un sens allégorique, que je ne me permets pas de déterminer.

Sur une troisième pierre est figuré un personnage la main appuyée sur de larges tablettes. Il tient de la même main un style à écrire. Les tablettes sont placées sur une petite table.

Il serait trop long de passer ici en revue et de décrire ces nombreuses sculptures, dont il serait d'ailleurs bien difficile de donner une juste idée sans l'aide du dessin [1]. Leur prochain transport au Musée d'Antiquités de Rouen, permettra aux savants et aux amateurs de les étudier en détail.

Le Musée départemental d'Antiquités s'est encore enrichi de plusieurs objets remontant à la domination romaine dans nos contrées. Je citerai particulièrement un très grand vase sphérique, en terre cuite, ayant plus de cinq pieds de circonférence, qui a été découvert à Saint-Denis-le-Thiboult, dans la propriété de M. Louis Quesnel. L'ouverture de ce vase avait été agrandie après coup et taillée carrément avec un instrument tranchant, afin d'y faire pénétrer une urne carrée en verre, qu'on y a trouvée. Cette urne a près d'un pied de haut sur six pouces de large; elle est parfaitement conservée. Elle contenait des os calcinés et des cendres; pas de médailles. Le vase en terre cuite, qui

[1] J'en ai décrit et dessiné les plus remarquables, pour les cartons de la Commission départementale des Antiquités.

servait d'enveloppe à cette urne cinéraire, paraît être le *dolium* antique où l'on déposait le vin, pour l'usage journalier. On en a trouvé de tout semblables, dans plusieurs fouilles, ayant encore la lie du vin, et spécialement dans le royaume de Naples. Il est à remarquer qu'on appliquait fréquemment ces vases aux opérations sépulturales : « *quin et defunctos sese multi fictilibus doliis condi maluere* » a dit Pline [1]. Nous en trouvons un nouvel exemple dans nos contrées : le Musée d'Antiquités possède deux autres *dolium*, de même forme et de mêmes dimensions que celui-ci, qui avait servi également à recevoir une urne cinéraire. Ils furent découverts, il y a quelques années, l'un à la Cerlangue, auprès de Tancarville, l'autre, à Yébleron, canton de Fauville.

Rouen a donné aussi son contingent à ce même établissement public. L'espace qui s'étend entre la rue du Renard et la place Saint-Gervais, où passait la voie romaine conduisant de Rouen au pays des Calètes, a depuis plusieurs années fourni une ample moisson de découvertes : on sait que les Romains avaient l'habitude d'enterrer les morts le long et dans le voisinage des grandes routes. Deux cercueils ont été encore découverts cette année dans ce quartier (rue Rouland). L'un est en marbre rouge; l'autre en pierre. Le premier a de long cinq pieds dix pouces, sur deux pieds un pouce de large et dix-neuf pouces de haut. Les parois ayant cinq pouces d'épaisseur, la cellule intérieure n'a que cinq pieds de long. On y a trouvé les ossemens d'une femme, les pieds tournés à l'Orient, sans addition d'aucun autre objet, tel que médaille, vase, etc. A l'extérieur du cercueil, du côté de la tête et vers la droite du squelette, étaient deux vases en verre ayant la forme de nos carafes, trois gobelets de même matière, d'une pâte très blanche et très fine, deux petites fioles également en verre, et un vase d'environ un pied de haut, en terre rougeâtre, ayant une couverte en

[1] L. XXXV, cap. XLV.

noir-vert. Sur la panse du vase sont tracées en blanc, entre deux filets ondés, des branches de myrthe, des ronds supposés, figurant assez bien une enseigne militaire, et d'autres ornements. Le cercueil était fermé par une dalle de marbre grossièrement taillée ; cette dalle, et le cercueil lui-même, ne portaient aucune inscription. Un fait assez curieux, c'est qu'avant de confier ce cercueil à la terre, on s'était aperçu qu'il y avait deux fils dans le marbre. Pour parer à l'écartement des morceaux, on avait appliqué, à l'endroit des fissures, quatre agrafes en fer, qui ont été retrouvées en place, bien que fortement oxidées ; les fils n'avaient fait aucun progrès. Les ouvriers ayant déplacé le cercueil à plusieurs reprises sans beaucoup de précaution, il a fini, dans ces divers mouvements, par s'ouvrir en deux parties. La matière de ce cercueil a une grande analogie avec le sarcophage qui est conservé sous le maître-autel de l'église de Saint-Romain à Rouen, et qui passe pour avoir reçu les restes de l'archevêque de ce nom, mort dans le VIIe siècle. L'un et l'autre paraissent avoir été tirés des carrières des environs de Caen, où l'on retrouve des marbres rouges de la même nuance et du même grain.

Le second cercueil en pierre était placé presque côte à côte du cercueil en marbre. Une pierre grossière le recouvrait ; comme le premier il était sans inscription ni figures. En enlevant le couvercle, on fut fort étonné de voir qu'il contenait un second cercueil en plomb, qui s'y adaptait parfaitement, et qui était orné de cordons ondés et de cercles ou anneaux en relief. On l'ouvrit aussitôt, et on n'y trouva que des ossemens réduits en poussière. Ce cercueil avait dû recevoir les restes d'un enfant, car sa longueur n'excède pas deux pieds neuf pouces.

Les vases trouvés auprès de ces deux cercueils, qui ont tous les caractères des vases funéraires connus, ne permettent pas de douter que ces sépultures ne remontent à

l'époque gallo-romaine, sans qu'il soit bien possible de préciser leur date. Je rappellerai seulement ici, qu'à peu de distance de là et dans la même direction, on découvrit, en 1831, dans la rue Saint-Gervais, un cercueil également en plomb, dans lequel étaient deux médailles à l'effigie de Tetricus; ce qui reporte cette dernière sépulture au IIIe siècle. Je crois celles-là d'une époque un peu plus rapprochée de nous.

A. Deville.

RAPPORT

SUR

LE PRIX DES BEAUX-ARTS.

—

MESSIEURS,

S'il est indispensable de favoriser le libre développement de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, s'il est beau d'encourager les sciences et les lettres, c'est une chose non moins utile, non moins agréable que d'accorder la même protection aux beaux-arts, qui forment pour l'homme civilisé le complément de toutes les jouissances intellectuelles. Vous avez jugé convenable de régulariser les encouragements que vous donniez aux beaux-arts de temps à autre, et, dès l'année dernière, vous aviez arrêté que vous décerneriez des récompenses annuelles à ceux des artistes normands qui auraient soumis leurs ouvrages à votre appréciation. Je viens vous rendre compte des résultats du premier concours ouvert par vous.

Toutes les fois qu'une institution est nouvelle, que tous les moyens de publicité pour la répandre n'ont pas été employés, il est difficile qu'elle puisse produire complètement son effet; telle est sans doute la cause du petit nombre de concurrents qui ont répondu à votre appel; soit qu'ils aient été avertis trop tard, soit qu'ils aient ignoré que vous deviez accorder des encouragements au talent. Mais cette première

solennité aura quelque retentissement, et prouvera que, justes appréciateurs des efforts des artistes nos compatriotes, vous avez voulu les soutenir dans leurs travaux et leur donner le moyen de se produire au grand jour. Neuf peintres seulement, un graveur et un compositeur, vous ont soumis leurs œuvres; mais croyez que l'année prochaine les artistes ne manqueront pas à l'appel, car partout où il y a de l'honneur à acquérir on est certain de les retrouver.

Le petit nombre des concurrents n'a pas paru à l'Académie un motif suffisant pour ne pas décerner de médailles; mais elle a cru qu'elle devait surtout s'attacher, dans cette circonstance, aux productions de ces jeunes artistes qui ont besoin, dès le début de leur carrière, d'être encouragés et guidés; elle a voulu récompenser les efforts et le travail de peintres qui promettent de devenir des hommes remarquables, et qui tiendront, nous l'espérons, ces promesses pour leur propre gloire et celle de notre pays.

Parmi les tableaux des concurrents, vous en avez distingué deux, qui vous ont plus particulièrement occupés; je veux parler du *Sauvetage du Triton*, par *M. Drouin*, et du *Jeune novice peignant des miniatures*, par *M. Legrip*.

Ces deux ouvrages sont de genres bien différents; dans l'un tout doit être calme, religion, silence; dans l'autre il faut beaucoup de vie et de mouvement. Ces deux compositions ont les qualités qui doivent les distinguer.

Le jeune novice a la tête appuyée sur sa main gauche, les yeux levés vers le ciel; il tient dans sa main droite son pinceau arrêté sur la miniature d'un missel; il paraît, dit le livret, demander des inspirations à la Vierge, dont il retrace l'image. C'est bien là l'expression calme d'un novice élevé dans le cloître, destiné à passer sa vie dans la retraite, à n'entendre que de loin les bruits du monde, et qui n'aura pas à supporter les tempêtes de l'ame. Ce novice commence sa vie contemplative; il peint des miniatures et laissera à

la postérité, peut-être, un de ces missels qui nous ravissent encore d'étonnement et d'admiration.

Nous pourrions trouver cependant quelques taches dans cette jolie composition : il y a un peu de confusion dans les plis de l'une des manches de la robe; mais tout est approprié au sujet, excepté pourtant une bordure de cadre, qui sent trop l'époque de Louis XV. Le dessin, du reste, est fort net; il rappelle la manière de l'excellent maître à qui nous devons tant d'artistes rouennais; la main droite du novice est pleine de vie, bien peinte et bien dessinée; les accessoires sont bien touchés; enfin, vous avez pensé que ce tableau donnait de belles espérances.

Autant il y a de calme dans le jeune novice, autant il y a de vie et de mouvement dans le *Sauvetage du Triton*. A droite, sur le premier plan, s'étend la plage couverte de galets; en avant, une charrette, attelée de chevaux, derrière le Triton échoué; puis à gauche, et dans l'immensité du fond, la mer qui roule ses vagues écumantes en rejetant vers le rivage les débris du navire, que plusieurs hommes cherchent à saisir à l'aide d'une gaffe.

L'effet général de ce tableau est satisfaisant; la lumière est bien distribuée; les pâles rayons du soleil l'éclairent convenablement en venant se briser sur les vagues, et les flots sont peints avec habileté. Plus on les examine, plus leur transparence semble grande; le mouvement des hommes qui tiennent la gaffe est plein de vérité; mais nous aurions désiré un peu plus d'air dans le lointain, moins de sècheresse dans la partie droite du tableau, et nous aurions voulu que l'écume des flots eût été plus heureusement rendue. Voilà les deux tableaux sur lesquels votre choix s'est fixé.

Vous avez jugé MM. Drouin et Legrip dignes d'encouragements, et vous avez accordé à chacun d'eux une médaille d'argent.

Une seule composition lyrique vous a été soumise, mais cette composition, vous a dit M. de Villers, est du nombre de celles qui ouvrent une belle carrière au talent, qui sortent de la ligne de ces œuvres éphémères que la mode soutient pendant quelques jours et dont l'école actuelle n'est que trop prodigue. C'est une messe, un ouvrage complet et de longue haleine.

« La messe de M. Desrues est écrite régulièrement; les voix « sont bien posées et restent dans leur diapason naturel; les « instruments sont convenablement employés, et chacun « d'eux conserve son caractère. Sous le rapport de la con- « texture des morceaux, de l'enchaînement des périodes et « de l'instrumentation, l'auteur paraît manquer quelque- « fois d'expérience; mais, hâtons-nous de le dire, ces défauts « sont souvent rachetés par des mélodies faciles et gra- « cieuses. »

L'art musical est encore peu répandu dans nos provinces; l'auteur inconnu y trouve bien plus d'obstacles sous ses pas, qu'en Italie et qu'en Allemagne : dans ces circonstances, et lorsque le concours que vous avez fondé, s'ouvre devant vous pour la première fois, vous deviez peu vous attendre qu'un ouvrage qui appartient à un genre si élevé, mais à la fois si sévère, vous serait présenté.

Vous avez pensé que l'auteur de cet ouvrage, M. Desrues, avait droit à vos encouragements, et vous avez lui décerné une de vos médailles.

DISCOURS

DE M. DE STABENRATH,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE LA CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS.

MESSIEURS,

Avant de lire le premier procès-verbal que j'ai rédigé comme votre secrétaire perpétuel, qu'il me soit permis de vous entretenir quelques instants, et de l'homme dont vous regrettez la perte, et de la manière dont j'entends les importantes fonctions que vous avez bien voulu me confier. Elles seront pesantes pour moi, Messieurs, et difficiles à soutenir; je remplacerai bien imparfaitement, sans doute, M. Emmanuel GAILLARD. Mais je me rassure pourtant, en pensant que je trouverai, dans les membres du bureau, les conseils dont j'ai besoin, et dans tous mes confrères, cette bienveillance qui encourage et soutient dans les circonstances difficiles. Certes, il y a quelques semaines, j'étais loin de penser que je pourrais être appelé à succéder à M. Gaillard; je le croyais plein de vie et de santé, quand la nouvelle de sa mort est arrivée jusqu'à nous. Des chagrins de plus d'une nature, des peines de cœur, des espérances de bonheur cruellement déçues, quelques spéculations malheureuses, des voyages scientifiques répétés et fatigants : telles sont, n'en doutons pas, les causes apparentes et probables de sa fin prématurée.

Ceux qui l'ont connu dans l'intimité, ceux qui n'ont eu avec lui que des liens de société, savent également avec quel goût exquis de politesse et de bon ton il rendait ses rapports

faciles et agréables. Ses convictions politiques étaient tranchées ; mais jamais il n'a voulu les imposer à personne : au contraire, pour lui le goût de la science et des lettres effaçait toutes les distances, détruisait toutes les nuances politiques, et il aimait à se retrouver avec les hommes de tous les partis, sur ce terrain neutre où toutes les dissidences disparaissent, où l'histoire du passé fait oublier les discordes civiles et les discussions envenimées de la presse.

Doué d'une imagination vive, trop vive peut-être pour un antiquaire, M. Emmanuel Gaillard avait tous les avantages de cette qualité ; mais il en avait nécessairement les défauts. Les archéologues, les amis de notre histoire, lui doivent de la reconnaissance. Ses travaux longs et consciencieux ont fait connaître ou remis en lumière beaucoup de faits qui, sans lui, peut-être, seraient restés plongés dans l'oubli. Ses rapprochements, ses conjectures ingénieuses, ses explications, ses recherches, indiquent qu'il était riche d'une grande instruction, et qu'il appliquait souvent à propos les trésors de l'étude acquis pendant une laborieuse jeunesse. Quel que soit le sort réservé aux ouvrages laissés imparfaits par M. Emmanuel Gaillard, et à ceux qu'il avait publiés, la mémoire de cet honorable confrère n'en sera pas moins respectée par nous et par ses concitoyens, et, parmi les noms remarquables dont la Normandie s'honore à juste titre, nous pourrons inscrire le sien, car c'est celui d'un savant dont la vie a été employée à relever la gloire de son pays.

C'est à l'Académie de Rouen que M. Emmanuel Gaillard rapportait une grande partie de ses travaux scientifiques et littéraires. Comme secrétaire de la classe des lettres, vous l'avez vu assidu à vos séances, accomplissant avec exactitude et scrupule des fonctions quelquefois gênantes, et cependant vous communiquant une foule de documents, fruits de ses constantes recherches. Il me laisse trop d'obligations à remplir envers vous pour que je n'en sois pas effrayé, car il a rendu ma tâche difficile et délicate.

Je chercherai donc à reproduire avec exactitude la physionomie de vos séances, à mettre en relief les choses les plus saillantes qui s'y seront passées, pensant qu'un procès-verbal doit être, autant que possible, le reflet de la séance pour laquelle il a été rédigé.

Comme votre secrétaire, j'amasserai, chaque semaine, lentement les matériaux d'un rapport général sur vos travaux pour la séance publique; vous comprenez et je comprends toute l'importance de ce rapport public de ce que nous aurons fait. Puisse notre moisson être abondante, utile, remarquable, car c'est dans cette solennelle occasion que nous donnons au public le droit incontestable de s'emparer de nos œuvres, de les examiner, de les analyser, de les disséquer, de les torturer, suivant les caprices de sa volonté! C'est alors que nous nous produisons publiquement qu'il faut accepter toutes les conséquences de notre position.

Que ce soit une raison pour nous, Messsieurs, de montrer, par d'utiles travaux, que notre institution n'a pas dégénéré, qu'elle a marché avec le siècle; qu'elle n'est pas frappée de cette stérilité dont on l'accuse. Pour répondre aux vives attaques dont elle a été l'objet, qu'elle s'avance dignement au grand jour, qu'elle puisse se présenter à nos concitoyens forte de travaux accomplis et de résultats obtenus.

Pour ma part, Messieurs, j'accepte cette responsabilité, qui deviendra d'autant plus légère pour moi que j'espère être encouragé par vous. Représentant de l'Académie, je ferai en sorte d'entretenir, de conserver, avec les officiers du bureau, vos immunités, et de défendre avec eux votre dignité si elle était attaquée. Ils sont assurés, Messieurs, de ma coopération complète à nos travaux communs; elle leur est acquise comme les sentiments d'estime et de confraternité qui m'unissent depuis long-temps à eux.

Et maintenant qu'une nouvelle année s'ouvre devant

nous, que nos séances sont plus nombreuses, nous pourrons mettre le temps à profit, et accroître le domaine de nos connaissances par la communication des travaux particuliers de chacun de vous; car vous réunissez tous les éléments de succès. Pour les uns, l'industrie, les sciences exactes, n'ont pas de secrets; pour les autres, cet art qui protège la santé chancelante de l'homme, ou la rappelle quand elle est perdue, a été un objet d'études approfondies et de pratique journalière; pour les autres, enfin, l'agriculture, les arts, la littérature, ont été des causes d'occupations sérieuses et de jouissances souvent renouvelées. Je le dis avec confiance et sans crainte d'être accusé de flatterie, vous pouvez accomplir, sinon de grandes choses, au moins des choses utiles; chacun de vous, pris à part dans sa spécialité, peut rendre des services à notre compagnie, et toutes les intelligences réunies, dirigées vers le même but, tendant toutes à l'accroissement sage des connaissances humaines, peuvent conserver dans notre province, à l'Académie, le rang qu'elle n'a cessé d'occuper. Mais, Messieurs, quand tout marche, nous ne devons pas rester stationnaires. Il vaudrait mieux résister vivement à l'invasion sans cesse renouvelée des choses et des systèmes qui se succèdent depuis plusieurs années, que d'offrir une résistance passive ou qui se montrerait de loin en loin par quelques actes passagers, sans liaison et sans suite.

Je ne sais, Messieurs, si je me trompe, mais ces travaux auxquels auront concouru tant d'hommes éclairés, formeront un utile monument élevé à notre pays et à votre propre illustration; ils montreront, ce que l'on ne doit pas ignorer, que vous avez conservé cette haute position littéraire et scientifique où vous ont placés vos premiers travaux, et que vous avez encore cette influence morale qui fait que les hommes éminents du pays désirent arriver jusqu'à vous, et s'asseoir dans vos rangs.

DISCOURS

PRONONCÉ

SUR LA TOMBE DE M. DU ROUZEAU,

PAR LE

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES LETTRES.

MESSIEURS,

Vous venez d'entendre la voix éloquente de l'un de nos honorables présidents [1]; mieux que je n'aurais pu le faire, il vous a retracé ce que fut l'homme de bien dont nous déplorons la perte, il vous l'a montré tour-à-tour bon fils, soutenant, consolant sa mère; magistrat intègre, sachant allier la douceur de son caractère à la sévérité des fonctions du ministère public dont il a long-temps été revêtu. Quel hommage plus digne pourrai-je rendre au magistrat et à l'homme public? Je ne reviendrai donc pas sur ce qui vous a été dit de notre honorable confrère; mais je joindrai ma voix à celle de la magistrature, au nom de l'Académie dont il fut pendant vingt ans l'un des membres; je rendrai au confrère que nous aimions, que nous estimions, au magistrat dont la carrière a été longue, laborieuse, honorable, un public et dernier hommage, et je m'associerai à la douleur de tous ceux qui m'entendent, à la douleur de ceux qui, réunis autour de cette tombe, pleurent, dans M. Du Rouzeau, un parent, un ami, un collègue ou un confrère, dont ils ressentiront long-temps et vivement la perte.

[1] M. Simonin, président de chambre à la Cour royale de Rouen.

DISCOURS

PRONONCÉ

SUR LA TOMBE DE M. LANGLOIS,

PAR LE

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES LETTRES.

MESSIEURS,

L'Académie de Rouen vient déposer un dernier hommage sur la tombe de M. Langlois, l'un de ses membres. Elle vient mêler ses pleurs à ceux de ses amis et de sa famille. Quel homme fut plus digne, en effet, que M. Langlois, d'être à ce moment suprême entouré d'honneurs et suivi par un cortége nombreux de parents, d'amis, de confrères, d'artistes, de concitoyens, qui tous le comptaient avec orgueil dans leurs rangs, car il était la gloire de notre cité.... et le voilà descendu dans la tombe !

Animé par ce feu sacré qui fait les grands artistes, il a parcouru une carrière trop courte sans doute, mais bien remplie par les immenses travaux qu'il a terminés ou qu'il avait entrepris.

Vous qui fûtes ses contemporains, vous l'avez vu, entraîné par un penchant irrésistible, cultiver dès sa jeunesse les arts pour lesquels il était passionné. Vous savez ses luttes contre le sort qui le persécutait, et avec quelle persévérance il poursuivit et accomplit sa vocation d'artiste.

Savant archéologue, vous l'avez vu, dans ses recherches et dans ses compositions, porter cet esprit d'investigation

consciencieuse, cette patience de l'homme érudit, qui, par un contraste heureux, mais bien rare, s'alliait en lui avec la vivacité de l'artiste et au talent très remarquable du dessinateur et du graveur.

Vous, ses élèves, vous savez avec quels soins il vous initiait dans la connaissance du dessin et de la peinture, dont il possédait les secrets, avec quelle sollicitude il soutenait vos premiers pas dans la carrière; car voir grandir vos talents était pour lui la plus douce récompense de ses services.

Vous enfin qui fûtes ses amis, vous avez apprécié tout ce que son ame renfermait de généreuses inspirations.

Jamais le malheur n'implora en vain son appui; démarches, soins, sacrifices de temps et d'argent, rien ne lui coûtait pour soulager l'infortune.

Tel fut l'homme dont nous déplorons aujourd'hui la mort. Sa perte est l'une des plus sensibles que puisse éprouver notre compagnie; elle avait accueilli M. Langlois avec empressement, elle était heureuse et fière de le posséder, car il lui rendait avec usure l'honneur qu'elle lui avait fait.

Il siégea pour la première fois à l'Académie en 1824, et, depuis cette époque, il l'enrichit de ses travaux, lui fit part de ses découvertes archéologiques; il composa et grava, pour son Précis, les portraits de plusieurs de nos hommes célèbres. Son burin habile retraça les traits du peintre Jouvenet, de l'antiquaire Rever et de son ami l'architecte Alavoine. Déjà il avait généreusement donné à l'Académie son *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Wandrille* et les gravures précieuses qui ornent ce savant ouvrage. Il avait gravé pour la compagnie la médaille *des Palinods de Rouen*. Il avait composé pour elle une *Notice sur Marquis*, une autre sur *le Tombeau des énervés de Jumieges*, une autre, enfin, sur une *Collection d'objets antiques découverts à Rouen*.

Il vous aurait communiqué beaucoup d'autres ouvrages

qu'il n'a pu terminer. Mais la mort est venue le frapper alors qu'il paraissait encore plein de force, et qu'on pouvait espérer de lui voir prolonger son utile et laborieuse carrière.

Depuis quelques années, le sort était devenu favorable pour lui : il oubliait, au sein de ses travaux, parmi ses enfants et avec ses amis, les temps d'épreuves dont il était sorti vainqueur.

Il était chéri, respecté de tous ; on aimait à se retrouver souvent auprès de lui ; on écoutait avidement sa conversation si variée, si pleine de souvenirs, de savoir, et empreinte d'une verve originale et énergique. Nous désirions lui voir terminer bientôt ses ouvrages commencés ; mais, hélas ! Les projets de l'homme sont inscrits sur le sable, le souffle glacé de la mort passe et les efface.

Après une maladie longue et douloureuse, M. Langlois est mort âgé de 60 ans.

Ainsi, les artistes ont perdu leur maître, les élèves leur père, nous tous un ami, et la Normandie l'une de ses illustrations.

DISCOURS

PRONONCÉ

SUR LA TOMBE DE M. DUBUC L'AINÉ,

ANCIEN PHARMACIEN, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES,

Le 21 novembre 1837,

AU NOM DE L'ACADÉMIE ROYALE DE ROUEN,

EN L'ABSENCE DE MM. LES SECRÉTAIRES,

PAR M. A.-G. BALLIN, ARCHIVISTE.

MESSIEURS,

Trop souvent, hélas! la mort, l'impitoyable mort semble prendre un plaisir cruel à frapper ces hommes honorables dont la perte n'est pas seulement un deuil pour leur famille et leurs amis, mais qu'accompagnent, pour ainsi dire, les regrets de la cité tout entière à cette fatale demeure que rien ne peut nous faire éviter.

Depuis quelque temps déjà nous voyions avec chagrin se développer, chez M. Dubuc, les signes de la caducité, mais nous étions loin de prévoir une fin aussi rapide, aussi subite et d'autant plus pénible pour l'Académie royale de Rouen, dont il était presque le doyen, que l'absence de plusieurs de ses membres, et notamment de ses deux secrétaires, l'aura privée d'un interprète digne d'elle et de lui.

En effet, c'était à un savant seul qu'il appartenait de faire l'éloge d'un homme qui, dès sa plus tendre jeunesse, dut

montrer tant d'ardeur pour la science, à une époque où les moyens d'instruction étaient si rares.

S'il est vrai que des études mieux dirigées qu'autrefois rendent aujourd'hui les jeunes gens plus aptes à remplir de bonne heure les professions qui exigent des connaissances théoriques et pratiques, croyez-vous, Messieurs, qu'on en trouvât beaucoup à qui l'on osât confier, dès 22 ans, la direction du service pharmaceutique d'un grand hôpital? C'est cependant à cet âge que, dans un concours public ouvert le 14 mars 1785, le jeune Dubuc, l'emportant sur quatre autres concurrents, fut nommé pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, et, le 29 avril suivant, il prêta serment devant le Parlement de Normandie, en qualité d'*apothicaire en chef gagnant maîtrise*, comme on disait alors, ce qui lui conféra le titre de *maître en pharmacie*.

Depuis cette époque, sa longue carrière, de plus d'un demi-siècle, fut consacrée tout entière à un seul but, celui d'être utile à ses concitoyens par des observations, des expériences et des publications presque continuelles.

Souvent la justice eut recours a ses lumières dans les questions de médecine légale, et l'administration sut également les apprécier.

Nommé membre du Jury médical, dès sa formation, au commencement de 1803, il y siégea jusqu'en 1830. Il fut l'un des membres les plus zélés de la commission sanitaire et du conseil de salubrité; et ses fonctions de premier suppléant du juge de paix du premier arrondissement lui fournirent encore de fréquentes occasions de faire tourner à l'avantage de ses concitoyens ce caractère de conciliation et de bonhomie, qui ne se démentait en aucune circonstance.

Mais rejetons un coup-d'œil en arrière : après des temps orageux, nous avons vu renaître la tranquillité. L'Académie de Rouen, qui comptait à peine quatre ans d'existence depuis sa restauration, s'empressa d'ouvrir ses portes, en

1809, au chimiste habile que sa modestie avait empêché de solliciter plutôt un honneur qu'il ambitionnait dès longtemps; son discours de réception contenait un aperçu de l'origine, des progrès et de l'état de la chimie; il y faisait ressortir les services qu'elle avait déjà rendus aux autres sciences et aux arts, particulièrement à la pharmrcie et à la teinture; il y annonçait qu'entraîné par goût vers l'étude de la chimie, et livré par état à la pratique de ses opérations, il voulait essayer de défricher quelques portions de son vaste domaine, et certes jamais engagement ne fut mieux rempli; les volumes de l'Académie pourront en faire foi, car il n'y en a pas un seul qui ne contienne quelques-uns de ses travaux et la mention ou l'extrait de plusieurs autres.

Ce n'est point ici le lieu de les citer et une plume plus savante se chargera de les apprécier; je me bornerai à vous rappeler succinctement, Messieurs, qu'à l'exemple de Dambourney, il s'occupa sans relâche des moyens de tirer le meilleur parti possible des productions indigènes. C'est ainsi qu'à l'époque mémorable du blocus continental, en 1809, alors que la pénurie du sucre des colonies se faisait sentir si vivement, il chercha les moyens d'y suppléer, en extrayant des pommes et des poires un sirop agréable, qui ne revenait qu'à 20 ou 40 c. tout au plus le kilogramme.

En 1820, sur l'invitation du Préfet, M. Malouet, il s'occupa des moyens de fabriquer du salpêtre avec des végétaux, sans aucune addition de matières animales.

Je ne dois pas non plus passer sous silence un travail d'un grand intérêt dans un pays où les teintureries sont aussi nombreuses, et qui avait pour but de dévoiler les fraudes que l'on fait subir à la garance, soit avec les matières terreuses, soit avec l'écorce du pin.

En 1829, l'Institut lui décerna un prix Monthyon, de 3000 f., pour son Mémoire sur les parements, dans lequel il

fit connaître la propriété du chlorure de calcium d'entretenir, dans les mélanges farineux qui servent à encoler les fils destinés à la fabrication des toiles, cette humidité qui leur est nécessaire, et qu'on croit généralement ne pouvoir obtenir, qu'en établissant les ateliers de tissage dans des lieux bas, et par conséquent fort malsains pour les ouvriers obligés d'y faire un long séjour.

Plus tard, il fit, sur la phitolaque, des expériences tendantes à en tirer des couleurs pour nos ateliers de teinture, et à la convertir en poudre propre à remplacer le tabac.

Cette année même, il a présenté à l'Académie deux Mémoires intéressants sur les inflammations spontanées de diverses matières, et sur les moyens de dégraisser facilement, et à peu de frais, les tissus dans l'apprêt desquels on fait usage de corps gras.

Mais, vous le savez, Messieurs, le zèle infatigable de notre digne confrère n'était point entièrement absorbé par la Chimie. Il contribua, en 1819, à la réorganisation de la Société d'Agriculture, dont il enrichit les cahiers de ses nombreuses et utiles observations. L'analyse des terres arables, la fabrication du cidre, les engrais et les stimulants, fixèrent son attention; il fit connaître, un des premiers, l'action du chlorure de calcium sur la végétation; il publia des notices sur les terrains les plus convenables à la culture des betteraves; il s'occupa, d'une manière très active, du puceron lanigère, et indiqua même des moyens de le détruire qui paraissent efficaces, mais dont l'emploi offre malheureusement de grandes difficultés.

La culture de la pomme de terre et ses divers usages ne pouvaient manquer de devenir pour lui un objet d'étude, et, en 1832, la Société d'Encouragement lui décerna une médaille de bronze, pour avoir satisfait, en partie, à la question qu'elle avait proposée, de déterminer les moyens de reconnaître la falsification des farines par la fécule de cette plante.

Enfin, comme pharmacien, il a publié nombre d'observations pratiques, qui furent insérées dans l'ancien Journal de pharmacie, dans les Annales de chimie, et dans d'autres Recueils du même genre.

Mais, Messieurs, tout incomplète qu'elle est, je crains que cette nomenclature ne vous paraisse trop longue, et je dois m'arrêter.

Vous connaissiez trop bien M. Dubuc, pour que je fasse ici l'éloge de ses qualités comme homme privé. Son affabilité et son obligeance le faisaient aimer de tous ceux qui avaient des rapports avec lui, et on ne lui connaît point d'ennemis; aussi est-ce bien sincèrement que nous partageons tous la juste douleur de sa famille. Puisse-t-elle trouver quelque consolation dans ces témoignages d'estime dont nous entourons la tombe de l'homme de bien que nous avons perdu!

Adieu, vénérable confrère : s'il est vrai, comme le dit le grand poète de l'antique Italie [1], que la crainte de l'oubli soit un des tourments des ames, la tienne doit éprouver une bien douce jouissance, par la certitude que ton souvenir vivra long-temps dans les cœurs de tes concitoyens.

[1] Dans plusieurs passages *dell'Inferno*, Dante fait exprimer aux ombres qu'il rencontre le désir d'être rappelées à la mémoire des hommes. Ainsi Ciacco lui dit :

Ma, quando tu sarai nel dolce mondo,
Pregoti ch'alla mente altrui mi rechi. c. 6. v. 88.

Et Jacopo Rusticucci termine son récit par cette prière :

Fa che di noi alla gente favelle. c. 16.

L'Académie, sur la proposition de M. Girardin, et pour rendre un hommage tout particulier à la mémoire de M. Dubuc, l'un de ses membres les plus assidus, a décidé, dans sa séance du 8 décembre, qu'à la suite du discours qu'on vient de lire, serait imprimée la liste générale de ses ouvrages.

CATALOGUE

Des Mémoires et Notices publiés par M. Dubuc père, de Rouen, depuis 1798 *jusqu'en* 1837 ;

DRESSÉ PAR M. J. GIRARDIN, PROFESSEUR DE CHIMIE.

1. 1798. — Observations sur la manière de retirer l'eau-de-vie de plusieurs substances végétales, et sur le moyen de reconnaître le miel dans les sirops.
(*Journal de la Société des Pharmaciens de Paris*, p. 147.)

2. 1799. — Remarques chimico-pharmaceutiques, tant sur la teinture que sur le sirop de violettes, et sur l'acide qui colore la première en rouge violet et décolore le second, après un laps de temps plus ou moins long, selon que les fleurs dont on s'est servi pour le faire, sont plus ou moins anciennement épanouies, etc. (*Journal id.*, p. 215.)

3. 1800. — Observations faites, durant le mois de nivôse dernier, sur les changements et altérations que les eaux distillées éprouvent tant avant qu'après leur congélation. (*Journal id.*, p. 393.)

4. 1800. — Observations sur le baume de Fioraventi. (*Journ. id.*, p. 407.)

5. Id. — Note sur les sangsues. (*Journ. id.*, p. 416.)

6. 1801. — Note sur la préparation de l'onguent *populeum*, suivie de quelques remarques, tant sur le procédé des citoyens Demachy et Leroux, de la manière de

préparer ce médicament, que sur l'état d'accroissement que doivent avoir plusieurs des plantes qui le composent. (*Journ. id.*, p. 486.)

7. 1801. — Note sur l'opium et sur sa composition, suivie de divers procédés pour l'obtenir du pavot blanc (*papaver somniferum*, L.) (*Annales de Chimie*, t. 38, p. 181.)

8. 1803. — Mémoires sur le degré aréométrique que doit avoir l'alcool employé pour extraire les principes résineux et extractifs des végétaux, et sur plusieurs autres préparations pharmaceutiques. (*Ann. de Ch.*, t. 46, p. 18.)

9. 1805. — Mémoire sur l'acide acétique. (*Ann. de ch.*, t. 54, p. 145.)

10. 1806. — Analyse de l'eau minérale des fontaines de la Marêquerie, situées à l'est et dans la ville de Rouen. (*An. de Ch.*, t. 58, p. 315.)

11. 1807. — Un mot sur les inondations et leurs effets, ou moyens proposés pour assainir les maisons et localités qui ont été submergées. — *Une brochure in*-8, de 28 pag. Rouen, 1807, Duval.

12. 1808. — Mémoire sur le sucre liquide extrait du suc des pommes et des poires. (*An. de Ch.*, t. 67, p. 113.)

13. 1809. — Deuxième Mémoire sur l'extraction et les usages du sucré liquide des pommes et des poires. (*An. de Ch.*, t. 71, p. 163.)

14. 1810. — Mémoire sur la châtaigne du Brésil, et sur l'huile qu'on peut en extraire. (*Précis de l'Académie de Rouen*, 1810, p. 14.)

15. *Id.* — Mémoire sur les égagropiles. (*Précis de l'Académie de Rouen*, 1810, p. 40.)

16. 1811. — Considérations, ou notes générales, faisant suite aux Mémoires publiés en 1809, sur le sucre extrait des pommes et des poires, sur ses appropriations à l'économie rurale et aux besoins de la vie, comme supplément au sucre étranger.

(*An. de Ch.*, t. 77, p. 151.)

Ces trois mémoires ont été publiés en une brochure de 48 pages, à Evreux, sous le titre de *Mémoire sur l'extraction et sur les usages du sucre liquide des pommes et poires, avec l'analyse comparée de cette substance et de la mélasse du commerce.*

17. 1811. — Rapport et expériences sur le sirop de betteraves préparé par M. Vitalis.

(*Précis de l'Académie de Rouen*, 1811, p. 24.)

18. 1811. — Rapport sur deux échantillons de savon présentés à l'Académie par MM. Holker fils et Vitalis.

(*Précis de l'Acad.*, 1811, p. 25.)

19. 1812. — Mémoire sur les baies, le suc et le sirop de Nerprun. (*Bulletin de Pharmacie*, t. 4, page 36, *et Précis de l'Acad.*, 1812, *p.* 13.)

20. *Id.* — Analyse de l'érigéron du Canada, avec une note sur la potasse et les matières salines qu'elle contient.

(*Précis de l'Acad.*, 1812, *p.* 16.)

21. 1813. — Notice sur les alcools ou liqueurs spiritueuses et sur les changements qu'ils éprouvent par leur rectification avec des matières alcalines, salines, terreuses, etc.; suivie d'un procédé simple pour obtenir de l'esprit-de-vin le plus déphlegmé, sans altérer ses principes constituants. (*Ann. de Ch.*, *t.* 86, *p.* 314.)

22. 1815. — Notes sur quelques propriétés chimiques des baies de la Belladone (*Atropa Belladona*, L.), avec des moyens proposés pour reconnaître les principes délétères de ces fruits, dans les vins, liqueurs, etc.

(*Précis de l'Acad.*, 1815, *p.* 50.)

23. 1816. — Rapport sur une variété de pommes-de-terre

hâtives, connue à Paris sous le nom de *truffe d'août*; par MM. Dubuc et Pavie.

(*Précis de l'Acad.*, 1816, *p.* 61.)

24. 1817. — Mémoire sur quelques propriétés comparées de diverses espèces de charbon provenant du règne végétal, mais spécialement sur leurs qualités hygrométriques. (*Précis de l'Acad.*, 1817, *p.* 84.)

25. *Id.* — Rapport fait à la Société de Pharmacie de Rouen, le 31 août 1817, par MM. Dubuc, Lebret et Robert, sur un calcul ou concrétion pierreuse dont des fragments ont été présentés par l'un de ses membres, dans la séance du 2 juin dernier.

(*Journ. de Pharmac.*, *t.* 4, *p.* 59.)

26. 1818. — Mémoire sur l'extraction du salin que donnent, en diverses proportions, les plants de pommes-de-terre (*solanum tuberosum*), provenant de terrains de différentes natures, et sur l'espèce de terre la plus convenable à la culture des solanées pour en tirer la potasse en grand; terminé par une observation sur l'emploi de ces plantes vertes, données comme fourrage aux bestiaux. (*Id.*, *t.* 4, *p.* 171.)

27. 1819. — Mémoire sur la fermentation des moûts ou sucs de pommes, récolte de 1818, contenant des moyens simples pour exciter leur fermentation et leur clarification, et les convertir en cidre potable.

(*Précis de l'Acad.*, 1819, *p.* 66, *et Bulletin de la Société médicale du département de l'Eure.*)

28. 1820. — Mémoire sur l'encollage des étoffes ou toileries au moyen de diverses espèces de parements, etc. (*Précis de l'Acad.*, 1820, *p.* 65.)

29. *Id.* — Note sur l'orge nue distique, ou blé dit de Moscovie. (*Mémorial d'Agriculture et d'Industrie du département de la Seine-Inférieure*, *t.* 1, *p.* 375.)

30. *Id.* — Extrait du rapport sur les égagropiles ou gobbes des moutons; par MM. Dubuc et Leprevost.
(*Extrait des Travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure*, *t.* 2, *p.* 21.)

31. 1821. — Notice sur des figues reconnues dangereuses.
(*Précis de l'Acad.*, 1821, *p.* 40.)

32. *Id.* — Rapport et notice sur la distillation de l'eau de mer, et moyens proposés pour obtenir de ce fluide une eau exempte de corps étrangers, et propre aux usages de la vie. (*Id.*, 1821, *p.* 100.)

33. *Id.* — Notice concernant le chaulage du blé par le sulfate de cuivre. (*Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure*, *t.* 2, *p.* 37.)

34. *Id.* — Notice sur la farine de pommes-de-terre, sur son extraction, ses usages, etc. (*Id.*, *t.* 2, 3e *Cahier*, *p.* 1.)

35. 1822. — Observations chimico-agricoles faites en 1820 et 1821, sur l'emploi du chlorure de calcium, considéré comme engrais, ou comme stimulant végétatif.
(*Précis de l'Acad.*, 1822, *p.* 51.)

36. *Id.* — Notice faisant suite au Mémoire précédent.
(*Id.*, 1822, *p.* 62.)

37. *Id.* — Parements ou encollages pour les étoffes et toileries, préparées avec les trois espèces de graines de riz qu'on trouve dans le commerce. (*Id.*, 1822, *p.* 71.)

38. *Id.* — Mémoire sur la pistache de terre (*Arachis hypogæa*), et examen de son huile.
(*Journ. de Pharmac.*, *t.* 8, *p.* 231.)

39. *Id.* — Observations sur le *Panicum altissimum*, ou herbe de Guinée, récoltée au Jardin-des-Plantes à

Rouen, en 1821, et note concernant la culture et les usages de la lupuline.

(*Extrait des travaux de la Société centrale d'Agric.*, *t.* 2, 5e *Cahier*, *p.* 33.)

40. 1823. — Analyse d'un engrais ou *stimulus* végétatif connu sous le nom de terre ou cendre végétative, et nouvellement essayé aux environs de Rouen; par MM. Pouchet-Belmare et Delaquesnerie.

(*Précis de l'Acad.*, 1823, *p.* 28.

41. 1823.— Notices sur divers oxides, et sur deux pièces métalliques formées par l'effet de l'incendie du clocher de la cathédrale de Rouen, arrivé le 15 septembre 1822. (*Id.*, 1823, *p.* 80.)

42. 1823. — Rapport sur le *Triticum repens* (chiendent). (*Extrait des travaux de la Soc. centrale d'Agr.*, *t.* 2, 9e *Cahier*, *p.* 13.)

43. *Id.* — Analyse d'un engrais ou *stimulus végétatif*, tiré de plusieurs carrières situées proche Soissons, département de l'Aisne, et nouvellement employé aux environs de Rouen. (*Id.*, *t.* 2, 10e *Cahier*, *p.* 7.)

44. 1824. — Notices chimico-œnologiques, ou Mémoire sur la préparation des cidres et poirés, sur leurs qualités respectives, leur prix marchand, etc.

(*Précis de l'Acad.*, 1824, *p.* 51.)

45. 1824. — Mémoire sur l'emploi du chlorure et du muriate de chaux ordinaire, employé à la conservation des chairs mortes, de certains végétaux, etc.

(*Précis de l'Acad.*, 1824, *p.* 84.)

46. *Id.*— Notice sur un sapin baumier dit *de Gilead* (Abies pinus balsamea, L.), excru en la commune du Bois-Guillaume, proche Rouen, sur un terrain appartenant à M. Periaux père; par MM. Dubuc et Periaux.

(*Extr. des trav. de la Société centrale d'Agric. du*

départem. de la Seine-Infér., *t.* 3, 11e *Cahier*, *p.* 20.)

47. 1824. — Analyse d'une terre arable prise aux environs de Bernay, département de l'Eure, sur une propriété appartenant à M. Châtel, et Notice sur son amendement. (*Id.*, *t.* 3, 14e *Cah.*, *p.* 11.)

48. *Id.* — Sur les fourrages hachés destinés à la nourriture des animaux. (*Id.*, *p.* 19.)

49. 1824. — Rapport et Notices sur la partie chimico-agricole des annales d'agriculture française, cahier d'octobre 1824. (*Id.*, *t.* 3, 15e *Cahier*, *p.* 26.)

50. 1825. — Notice chimico-toxicologique, tant sur le sublimé-corrosif que sur l'arsenic ordinaire, faisant suite à un rapport présenté à la Cour d'Assises de Rouen, le 23 novembre 1824, sur une omelette empoisonnée. (*Précis de l'Acad.*, 1825, *p.* 43.)

51. 1825. — Mémoire sur la fabrication du salpêtre (nitrate de potasse), au moyen des végétaux, et sans addition de matières animales.
(*Précis de l'Acad.*, 1825, *p.* 151; *Société d'Agr.*, *t.* 4, 20e *Cahier*, *p.* 4.)

52. *Id.* — Petit voyage à Trianon ou au vaste établissement horticultural de M. Calvert, à Rouen, ou Notice sur des moutons anglais à longues soies.
(*Extr. des travaux de la Société d'Agr.*, *t.* 3, 16e *Cahier*, *p.* 11.)

53. 1825. — Observations sur la panification des blés avariés. (*Id.*, *p.* 30.)

54. 1826. — Notices et observations sur les différents degrés de pureté de l'eau ordinaire, servant aux usages de la vie, dans les arts, etc.
(*Précis de l'Acad.*, 1826, *p.* 45.)

55. 1826. — Travail chimico-géorgique, ou Mémoire sur la composition et sur les différentes propriétés des terres arables. (*Id.*, 1826, *p.* 67.)

56. *Id.* — Extrait de deux Notices sur le puceron lanigère. (*Id.*, *p.* 83.)

57. *Id.* — Notice sur les porcs.
(*Extr. des trav. de la Soc. d'Ag.*, *t.* 4, 21e *Cahier*, *p.* 36.)

58. *Id.* — Encore un mot sur les silos ou fosses à conserver les grains sous terre, etc. (*Id.*, *p.* 38.)

59. 1826. — Notice sur le danger de conserver le blé ou le seigle récolté en France, dans des silos ou fosses souterraines. (*Id.*, *t.* 4, 23e *Cahier*, *p.* 117.)

60. 1827. — Mémoire sur les paratonnerres.
(*Précis de l'Acad.*, 1827, *p.* 21.)

61. *Id.* — Notice sur l'art du dégraisseur. (*Id.*, *p.* 25.)

62. *Id.* — Notice sur l'inutilité des silos pour la conservation des grains en France. (*Id.*, *p.* 31.)

63. *Id.* — Nouveau Mémoire sur l'emploi du chlorure de calcium en agronomie. (*Id.*, *p.* 45.)

64. *Id.* — Observations chimico-commerciales sur la céruse ou carbonate de plomb. (*Id.*, *p.* 59.)

65. *Id.* — Communication faite à l'Académie royale des sciences, sur un cercueil en plomb trouvé rue du Renard, à Rouen. (*Id.*, *p.* 85.)

66. 1827. — Observations sur la fabrication et sur l'emploi du plâtre factice en agriculture.
(*Extr. des trav. de la Soc. cent. d'Agr.*, *t.* 4, 25e *Cahier*, *p.* 218.)

67. 1827. — Rapport sur les compôts d'engrais.
(*Id.*, *t.* 4, 26e *Cahier*, *p.* 245.)

68. 1827. — Mémoire sur les différentes méthodes employées pour brasser le cidre, suivi d'observations sur la récolte et la conservation des pommes rustiques.
(*Lu en séance publique de la Société d'Agric.*, 1827, *t.* 4. *Cahier de la séance publique*, *p.* 35.)

69. 1828. — Notice sur deux œufs jumeaux hardés, et de couleur différente, pondus par une poule de deux ans.
(*Précis de l'Acad.*, 1828, *p.* 29.)

70. *Id.* — Mémoire sur les moyens d'éprouver les vinaigres et les eaux-de-vie du commerce. (*Id.*, *p.* 16.)

71. *Id.* — Notice sur le puceron lanigère. (*Id.*, *p.* 22.)

72. *Id.* — Notice sur du froment empoisonné par l'arsenic, mais sans intention de nuire; suivie d'observations sur le chaulage des grains avec divers ingrédients.
(*Extr. des trav. de la Soc. d'Agric.*, *t.* 5, *p.* 124.)

73. 1829. — Notice sur les paratonnerres.
(*Précis de l'Acad.*, 1829, *p.* 11.)

74. *Id.* — Recherches sur le principe vénéneux du *Coriaria myrtifolia*, suivies d'une Notice sur les propriétés tinctoriales de cet arbrisseau. (*Précis de l'Acad.*, *p.* 14.)

75. *Id.* — Discours d'ouverture prononcé par M. Dubuc, président, à la séance publique de la Société d'Agriculture, tenue le 22 octobre 1829.
(*T.* 5, *Cahier de la Séance publique*, *p.* 1re.)

76. 1830. — Notice sur une espèce de pommes à cidre restées au froid et sous la neige, pendant l'hiver dernier, sans être gelées ni gâtées.
(*Extr. des trav. de la Soc. d'Agr.*, *t.* 6, *p.* 3.)

77. *Id.* — Notice sur le blé versé, avec une méthode nouvelle ou peu connue pour en faire la récolte.
(*Id.*, *p.* 127.)

78. *Id.* — Notice sur une concrétion extraite sur le cou-de-

pied d'un individu âgé de 80 ans, et qui s'était manifestée dès l'âge de 20 ans.

(*Précis de l'Acad.*, 1830, *p.* 9.)

79. 1830. — Observations sur quatre produits du règne minéral. (*Id.*, *p.* 15.)

80. *Id.* — Notices sur trois puits forés, dits artésiens, établis à Rouen en 1829 et 1830, avec l'analyse de l'eau qui en provient, etc. (*Id.*, *p.* 45.)

81. *Id.* — Traité sur les parements et encollages, etc. Brochure in-8°, de 66 pages. Rouen, 1829. Ed. Frère.

82. *Id.* — Discours prononcé par M. Dubuc, président, à la séance publique de la Société d'Agriculture, tenue le 22 octobre 1830, sur la question agronomique suivante : « Est-il vrai que la quantité de froment, et « même sa qualité, soient diminuées en France, de- « puis le dessollement des terres et l'introduction des « prairies artificielles ? »

(*Extr. des trav. de la Soc. d'Agric.*, *t.* 6 : *Cahier de la séance publique*, *p.* 1re.

83. 1831. — Propositions sur l'établissement d'une ferme expérimentale en Normandie.

(*Précis de l'Acad.*, 1831, *p.* 22.)

84. *Id.* — Notice sur une cendrille riche en salin, provenant d'un hêtre (*fagus sylvatica*) excru sur un sol ocreux et graveleux. (*Id.*, *p.* 41.)

85. *Id.* — Notice sur la garance (*rubia tinctorum*), avec des moyens simples d'en reconnaître la falsification. (*Id.*, 1831, *p.* 46.)

86. *Id.* — Mémoire, tant sur les feuilles que sur les baies du *Phytolacca decandra*, etc., ou Phytolaque, considérées spécialement sous leur rapport tinctorial et atramentaire (bonne à faire de l'encre), avec une Notice sur la culture de cette plante en France. (*Id.*, *p.* 57.)

87. 1831. — Note supplétive au travail précédent. (*Id.*, *p.* 80.)

88. 1832. — Avis à ceux qui cultivent la betterave à sucre. (*Extr. des trav. de la Soc. d'Agric.*, *t.* 7, *p.* 158.)

89. *Id.*—Rapport sur la culture de la betterave à sucre dans les environs de Fécamp, et sur la fabrique de sucre indigène qui vient d'y être établie; par MM. Dubuc et Girardin (rapporteur), lu à la séance publique du 22 octobre 1832.
(*Cahier de la séance publique*, *t.* 7, *p.* 50.)

90. *Id.* — Notice sur une grosse pyrite trouvée à 70 pieds sous terre, et sur les marcassites en général.
(*Précis de l'Acad.*, 1832, *p.* 32.)

91. *Id.* — Notice sur deux engrais spéciaux, les os et le moût des pommes-de-terre. (*Id.*, *p.* 37.)

92. 1832.—Notice sur la panification de la fécule de pommes-de-terre. (*Id.*, *p.* 39.)

93. *Id.* — Mémoire chimico-médical, 1° sur les principes gazeux qui vicient l'air et paraissent de nature à produire le choléra-morbus et autres épidémies; 2° sur les moyens les plus propres à garantir de ces funestes maladies; communiqué le 9 mars 1832, à l'Académie de Rouen. *Une brochure in-8°, de 32 pages. Rouen, N. Periaux.—Prix : 75 centimes, au profit des indigents.*

94. 1833. — Un dernier mot sur le puceron lanigère.
(*Précis de l'Acad.*, 1833, *p.* 27.)

95. *Id.* — Note sur trois sortes de charbons végétaux fabriqués à l'aide de débris végétaux.
(*Id.*, *p.* 28 et 38.)

96. 1833. — Notice sur du papier fabriqué avec des tiges de pommes-de-terre rouies par un procédé simple. (*Id.*, *p.* 52.)

97. *Id.* — Analyse de dix sortes de terre de rapport, avec

des considérations géorgiques sur leur qualité respective, leur emblavement, leur valeur cadastrale, vénale, etc. (*Id.*, *p.* 56.)

98. 1833 — Moyens de reconnaître la falsification de la farine de froment par la fécule de pommes-de-terre.
(*Bulletin de la Société d'Encouragement*, *n°* 354; *Décembre* 1833, *p.* 441.)

Ce Mémoire a valu à son auteur une médaille de bronze.

99. 1834. — Mémoire sur la multiplication par boutures des pommes-de-terre, des topinambours, etc.
(*Précis de l'Acad.*, 1834, *p.* 22; *et Bulletin de l'Académie Ebroïcienne pour* 1834.)

100. *Id.* — Observations géorgiques sur l'emploi du sel ordinaire aux champs, pour l'alimentation et l'hygiène des bestiaux, leur engraissement, etc.
(*Précis de l'Acad.*, 1834, *p.* 57.)

101. 1834. — Mémoire sur un tabac à priser, préparé avec les feuilles du *Phytolacca decandra*, avec celles de betteraves et autres végétaux indigènes. (*Id.*, *p.* 66.)

102. *Id.* — Des plantes ou végétaux indigènes ou exotiques de nature à pouvoir suppléer le tan ordinaire pour l'apprêt du cuir.
(*Extr. des trav. de la Soc. d'Agric.*, *t.* 8, *p.* 83.)

103. 1835. — Recherches sur les facultés clarifiantes et non décolorantes, et sur d'autres propriétés que possèdent plusieurs sortes de charbons, préparés avec des matières organiques végétales de nature herbacée.
(*Précis de l'Acad.*, 1835, *p.* 17 *et* 41.)

104. *Id.* — Variétés agronomiques.
(*Extr. des trav. de la Soc. d'Agric.*, *t.* 8, *p.* 182.)

105. 1836. — Observations géorgiques sur les terrains les plus convenables à la culture de la betterave, quelle

qu'en soit l'espèce, avec l'analyse de ces sols, leur fumure, etc.

(*Extr. des trav. de la Soc. d'Agric.*, *t.* 9, *p.* 38.)

106. 1836.— Dissertation sur la carie, ou maladie noire des blés. (*Précis de l'Acad.*, 1836, *p.* 18.)

107. *Id.* — Sur une stalactite détachée de la voûte de la grande citerne de la maison centrale de Gaillon. (*Id.*, *p.* 21.)

108. *Id.* — Notice historique et géognostique sur quatre puits artésiens tentés sans succès à Rouen, aux années 1833 et 1834, avec une note particulière sur un puits affluent. (*Id.*, *p.* 39.)

109. 1837. — Notice œnologique sur la fermentation et la clarification du cidre.

(*Note publiée dans le J. de Rouen du* 7 *janvier* 1837.)

110. 1837. — Notice et observations sur la culture de la pomme-de-terre dite de Rohan.

(*Extr. des trav. de la Soc. d'Agric.*, *t.* 9, *p.* 232.)

111. *Id.* — Réflexions sur les papiers Mozart, dits de sûreté. (*Précis de l'Acad.*, 1837, *p.* 29.)

112. *Id.* — Mémoire sur les inflammations spontanées de diverses matières. (*Id.*, p. 29.)

113. *Id.* — Expériences tendantes à trouver les moyens de dégraisser facilement et à peu de frais les tissus dans l'apprêt desquels on a fait usage de corps gras.

(*Id.*, *p.* 30.)

114. *Id.* — Réflexions sur la pomme-de-terre dite de Rohan, et les semailles anticipées de certaines céréales.

(*Id.*, *p.* 34.)

Rouen, le 15 novembre 1837,

J. GIRARDIN.

Notice Biographique

SUR

Pierre PERIAUX;

PAR M. CH. DE STABENRATH.

On a souvent fait remarquer que la vie de presque tous les savants et des hommes de lettres était d'une grande monotonie, qu'elle n'offrait pas ces incidents remarquables qu'on rencontre dans celles du diplomate ou du guerrier, et qu'entreprendre de composer leur biographie, c'était presque se réduire à présenter le catalogue de leurs ouvrages. L'homme de lettres et le savant, en effet, aiment la retraite; l'étude veut du calme et une tranquillité d'esprit peu compatibles avec les évènements politiques; et tout ce qui se trouve en dehors du mouvement vers lequel les esprits sont le plus portés, n'a plus qu'un intérêt secondaire pour le lecteur. Cependant, il est de ces noms remarquables qui prêtent, à tout ce qui les concerne, un charme puissant; l'attention est fixée alors sur ces détails de la vie intime et privée, qui paraîtraient insignifiants s'ils n'avaient rapport à des hommes célèbres. Il ne faut donc pas se dissimuler la difficulté qu'ont dû éprouver les biographes pour rendre intéressants des auteurs estimables par leurs ouvrages, mais qui ne faisaient pas partie de cette classe privilégiée qui donne plus d'éclat et de relief aux faits qu'elle n'en tire d'eux.

Nous craignons, en nous chargeant de reproduire les

principales actions de Pierre Periaux, de ne pouvoir le faire sortir des rangs des savants connus seulement par leurs ouvrages, car sa vie fut laborieuse, calme et modeste; notre crainte a été bientôt dissipée, en considérant qu'il se trouve dans un cas particulier, et que son nom se rattache à l'un des projets indiqués avant la révolution française, mis en œuvre par elle et adoptés, propagés par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis cette époque.

Nous le verrons entreprendre et poursuivre l'exécution de ses pensées, avec une persévérance active, infatigable, et nous applaudirons aux témoignages nombreux d'assentiment qu'ont obtenus ses travaux.

Pierre Periaux est né le 9 décembre 1761, dans le village d'Asnières, près Bayeux. Ses premières années se passèrent au sein de sa famille; il la quitta bientôt pour venir à Rouen, chercher un emploi dans une maison de commerce; il savait alors, pour toute science, lire, écrire et compter. Rien ne faisait présager qu'il dût être un jour un homme remarquable par l'étendue de ses connaissances, mais Pierre Periaux, transporté tout-à-coup du fond de son village au milieu de la populeuse et commerçante capitale de la Normandie, comprit que, pour parvenir à se distinguer parmi tant d'hommes riches ou éclairés, il fallait l'emporter par le savoir, et que c'était un moyen sûr de prendre un rang en se créant une fortune indépendante. Il se mit donc résolument à l'ouvrage, entreprit et fit seul son éducation; il employa tous ses loisirs à l'étude, et, en peu de temps, il apprit plusieurs langues et les mathématiques. La sphère de ses idées s'agrandissant en même temps que ses connaissances, Pierre Periaux abandonna le commerce pour se livrer à l'imprimerie. C'était la carrière qu'il devait embrasser; en 1795, il créa son établissement, qui n'eut pas d'abord l'importance qu'il acquit plus tard.

Pendant qu'il travaillait sans relâche à l'exercice de sa profession, n'ayant d'autres distractions que ses études favorites, de grands changements, auxquels il semblait devoir être toujours étranger, s'opéraient en France; un immense bouleversement avait lieu : la révolution de 1789 s'accomplissait. Pendant le cours de ces années de douloureuse mémoire, toutes les idées germèrent, se manifestèrent au grand jour; l'ivraie et le bon grain furent semés et récoltés ensemble; les projets les plus généreux et les plus absurdes, les lois les plus utiles et les plus désastreuses, se présentèrent ensemble; il résulta de cette confusion un désordre inconcevable et un entraînement auquel il était, pour beaucoup d'esprits, difficile de résister. Periaux, au milieu de ce chaos, avait reconnu la tâche qu'il avait à remplir; il avait jugé qu'il devait s'attacher à l'un de ces projets qui restent à l'abri de la critique parce qu'ils sont en dehors des opinions politiques, et que tous les bons esprits ne peuvent refuser de les approuver. Il avait apprécié tous les avantages du système des poids et mesures adopté par la Convention, et il avait résolu d'employer tous les moyens pour le protéger, l'étendre par des instructions, des publications mises à la portée de tout le monde. Nous le voyons suivre, pour ainsi dire pas à pas, les traces des diverses assemblées qui s'occupèrent successivement de cette matière, attentif à saisir toutes les occasions pour développer le système métrique.

On avait senti depuis long-temps le besoin d'avoir un système de poids et de mesures uniformes; les mesures étaient presque partout différentes les unes des autres; elles variaient, non pas de province à province, mais de canton à canton, de ville à ville. La mesure d'Arques n'était pas semblable à celle de Rouen; celle-ci ne ressemblait pas à celle de Brissac ou de Saumur, cette dernière n'avait aucun rapport avec celle de Paris. Il en était de même des poids.

Aussi les transactions commerciales offraient plus de difficultés, moins de certitude dans leurs résultats; les erreurs, les mécomptes devaient être plus fréquents. Cette diversité était un mal qu'il fallait atteindre et couper dans sa racine, en adoptant, pour toute la France, une loi unique et des poids et mesures uniformes. Dès l'année 1560, les États demandèrent au gouvernement d'ordonner que, dans tout le royaume, il n'y eût qu'un même poids et qu'une même mesure; elle fut renouvelée en 1576, et aux états de Blois, en 1588. On compte, « ajoute Periaux, en trente-cinq ans, « c'est-à-dire depuis 1540 à 1575, jusqu'à trente-cinq or- « donnances royales pour l'établissement de l'uniformité. En- « fin, la même demande se trouve fortement exprimée dans « soixante-sept cahiers, de ceux imprimés, des assemblées « des bailliages, en 1789.

L'assemblée constituante, dans son désir de porter la réforme dans toutes les institutions de la France, s'empara de ces idées, et rendit, le 8 mars 1790, un décret pour supplier le Roi de donner les ordres nécessaires pour que la France entière pût jouir à jamais de l'avantage qui devait résulter de l'uniformité des poids et mesures. Depuis ce moment, et malgré les catastrophes sans cesse renouvelées qui désolèrent la France, les assemblées, les factions ou les hommes qui tenaient les rênes du pouvoir, suivirent avec persévérance l'impulsion donnée; les actes du gouvernement se succédèrent pour atteindre le but proposé par l'assemblée constituante. Mais alors se produisirent des difficultés presque insurmontables, que le temps, que l'éducation, que les mesures répressives n'ont encore pu vaincre complètement. L'habitude prise par un long usage des poids et mesures anciens, ne pouvait être abandonnée tout-à-coup, et les meilleurs esprits, en reconnaissant même l'avantage immense du nouveau système sur l'ancien, ne pouvaient se défendre de suivre celui-là seul auquel ils étaient accoutu-

més dès leur enfance. C'était, d'ailleurs, substituer une nomenclature et des idées nouvelles à d'autres déjà connues, et l'empire de l'habitude est toujours difficile à détruire.

Periaux mit, dans ses travaux, la même persévérance que le gouvernement, et s'associa à lui pour faire triompher une innovation d'une utilité incontestable. Avant d'établir son imprimerie, il avait déjà été chargé de reviser un ouvrage sur les poids et mesures [1]; puis, cherchant à aplanir les difficultés qui naissaient de la force des circonstances, il publia en l'an IV le *Code du paiement en nature*, ouvrage que l'administration départementale jugea propre à *éclairer les concitoyens de l'auteur, par des instructions sages et des moyens faciles*. Les travaux de Periaux se succédèrent ainsi jusqu'en l'an VIII, époque où il fit paraître celui de ses ouvrages qui les résume tous et qui est devenu, pour ainsi dire, un ouvrage de circonstance; c'est le *Manuel métrique* [2]. Cet ouvrage est, sans contredit, l'un des plus remarquables de ceux qui aient été composés sur cette matière; il joint, en effet, beaucoup de simplicité, de clarté, à une grande méthode, et son mérite a obtenu la sanction du temps et le succès le plus grand que puisse attendre un auteur, celui de voir ses ouvrages plusieurs fois réimprimés. Periaux rend

[1] Il fut chargé par l'administration du district, en l'an II, de l'impression d'un ouvrage sur les nouveaux poids et mesures, auquel il ajouta des tableaux comparatifs de sa composition. — Il n'était alors que prote chez la veuve P. Dumesnil. — Il fut en même temps chargé de la vérification des assignats.

En l'an XI, il fit partie d'une commission instituée par le Préfet de la Seine-Inférieure pour reconnaître et proposer les mesures propres à généraliser le système métrique, et il rédigea les instructions et tableaux que ce Préfet jugea utile de publier. Enfin, en 1810, il fut chargé, par l'administration départementale, de la rédaction d'instructions relatives au système métrique.

[2] Le Manuel métrique renferme des renseignements précieux et fort curieux sur les poids et mesures anciens. (La 3e édition a été publiée en 1833.)

compte, dans l'avertissement de la troisième édition, de la manière dont il a conçu et exécuté le Manuel métrique, les changements qu'il y a faits, les accroissements et les améliorations qu'il y a introduits. Il en donna la seconde édition en 1810. A cette époque, comme en l'an VIII, il reçut les témoignages les plus flatteurs et les plus encourageants de ceux qui, sous la direction toute-puissante de Napoléon, étaient chargés du ministère de l'intérieur. Ainsi, Lucien Bonaparte, en accusant réception de l'ouvrage que Pierre Periaux lui avait envoyé, annota, le 25 nivôse de l'an VIII, la lettre officielle, en écrivant en marge : « *Accusé de réception d'un nouvel ouvrage sur les nouvelles mesures, parfaitement bien fait.* »

Le 16 août 1810, M. de Montalivet père confirma, d'une manière moins laconique, mais non moins flatteuse, les éloges donnés au Manuel métrique par Lucien Bonaparte. « Je me suis fait rendre compte, dit-il, Monsieur, de l'ou-« vrage que vous m'avez adressé, ayant pour titre : *Nouveau* « *Manuel métrique*, et le *Tableau comparatif des poids et* « *mesures*, etc.; seconde édition. L'approbation que mes « prédécesseurs ont accordée à vos premiers ouvrages se « trouve parfaitement justifiée par celui-ci, et j'ai beaucoup « de satisfaction à y joindre la mienne..... »

Ainsi, aucun genre de succès n'a manqué au Manuel métrique : Pierre Periaux a joui du plaisir de voir son œuvre appréciée par des hommes placés à la tête des affaires, et le jugement de ces hommes ratifié par l'approbation publique. Le Manuel métrique, que nous n'avons pas, au reste, l'intention d'analyser, comprend des instructions générales sur le système métrique et des instructions particulières ou de localité, applicables principalement aux départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure. Le dialogue qui sert d'introduction est un modèle de clarté et de bon sens; il est impossible d'expliquer d'une manière plus simple, plus logique,

plus sensible, des vues générales sur les bases du nouveau système et sur sa supériorité incontestable sur l'ancien. Ce dialogue avait frappé surtout M. de Montalivet: sa lettre à Pierre Periaux contenait, en effet, ce passage : « Le dia-« logue que vous avez placé en tête du *Manuel* a parti-« culièrement fixé mon attention, et j'ai pensé qu'il serait « utile que cette partie de votre ouvrage, qui, au moyen « de quelques légers changements, peut être d'une applica-« tion générale, pût en être distraite pour être vendue « séparément et répandue dans le peuple. » [1]

C'est une chose digne d'être remarquée, que le concours d'éloges donnés aux travaux, plus utiles que brillants, de l'auteur du *Manuel*. On trouve, en effet, dans sa correspondance particulière, un grand nombre de lettres qui, toutes, contiennent l'appréciation la plus juste et la plus flatteuse de ses ouvrages; les administrations municipales et départementales de la Seine-Inférieure, les ministres de toutes les époques, les préfets, semblent s'être entendus pour le louer et pour l'exciter à de nouveaux travaux, propres à répandre de plus en plus, dans la classe du peuple, la connaissance et l'usage des nouveaux poids et mesures. Pierre Periaux accomplissait donc ainsi cette utile mission qu'il avait entreprise, et son nom est désormais devenu inséparable de ceux qui ont doté la France d'un système dont elle sentait depuis si long-temps et si vivement le besoin. Les Sociétés savantes ne furent pas en retard pour joindre leur approbation à celle des administrations : le Lycée, la Société d'Émulation, le comptèrent au nombre de leurs membres; l'Académie royale de Rouen lui ouvrit ses portes en 1805.[2]

[1] En l'an XIII (1805) la Société d'Émulation adressa au ministre Champagny un mémoire de Periaux sur le système métrique, dans lequel il traitait des causes qui s'étaient opposées à son établissement, et indiquait les moyens de le propager.

[2] P. Periaux était, en outre, membre de la Société libre du

Son inclination et les méditations de toute sa vie, le portaient vers les études sérieuses. Toujours guidé par cette idée, dominante chez lui, de simplifier en agrandissant le domaine des arts et des connaissances humaines, il tenta, en 1806, d'imprimer des cartes de géographie, et de substituer ainsi la typographie à la gravure, et il fit hommage à l'Académie de Rouen de l'*Essai typographique* du théâtre de la guerre continentale de l'an XIV. Le *Précis analytique des Travaux de l'Académie, pendant l'année* 1806, s'exprime ainsi : « La carte, exécutée [1] avec des caractères mo-« biles, prouve qu'avec ces sortes de caractères on peut « faire ce qu'on n'avait pu jusqu'à présent exécuter sans le « secours du burin. Ce nouveau procédé est d'autant plus « avantageux, que si, dans ces sortes d'ouvrages, il se glisse « quelques fautes, la mobilité des caractères en facilite la « correction. »

Cette tentative de Pierre Periaux n'eut pas des résultats aussi importants que ceux qu'il espérait. Si la gravure des cartes de géographie offre des inconvénients inhérents à tous les procédés des arts, elle présente de tels moyens de perfection, que les avantages signalés par le Précis analytique ne peuvent les contrebalancer. On doit néanmoins louer l'imprimeur qui, tentant des voies nouvelles, cherche un perfectionnement, et qui, mu par le sentiment de son art, veut encore en étendre les limites. Plus tard, en 1818, il importa, dans notre ville, la lithographie, que l'Allemagne nous livra informe et que la France a développée et perfectionnée d'une manière si étonnante. Nous ne le suivrons pas dans tous les travaux qu'il a entrepris ou publiés : le catalogue de ses ouvrages prouvera qu'il était aussi actif que

Commerce de Rouen, et appartenait comme associé correspondant aux académies de Caen, d'Alençon, etc.

[1] Page 7, Rapport par D. Gourdin.

laborieux, et qu'il se montra l'un des membres les plus zélés de l'Académie ; il entreprit et fit, pour elle, la table, *manuscrite* encore, des Précis analytiques publiés depuis 1803 jusqu'en 1829, et imprimés par lui, travail fatigant qui demandait une grande patience, et qu'il intitula : *Tableau bibliographique de tous les Mémoires de l'Académie de Rouen.*

Il est cependant un de ses ouvrages qui doit encore fixer nos regards : c'est le *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen.* Ce Dictionnaire, publié en 1819, est précédé d'une introduction faisant connaître l'état de Rouen, à diverses époques de son histoire ; elle est suivie d'un tableau chronologique des principaux événements arrivés dans cette ville depuis l'an 260 de J.-C. jusqu'en l'an 1818, et qu'il a puisés dans les ouvrages de Taillepied, Farin, Toussaint Duplessis et autres.

L'auteur, ensuite, a présenté les rues de Rouen dans leur ordre alphabétique, indiquant, pour chacune d'elles, sa véritable situation, les événements remarquables dont elle a été le théâtre, les monuments qui la distinguent, et des conjectures plus ou moins vraisemblables, et quelquefois ingénieuses, sur l'origine de son nom. Cet ouvrage tient un rang honorable parmi ceux qui ont été publiés sur la ville de Rouen ; il est, comme tous ceux du même auteur, écrit avec sagesse et conscience.

En l'année 1826, époque fatale pour Pierre Periaux, l'âge et les infirmités vinrent l'accabler et le forcer d'interrompre ses relations habituelles avec les Sociétés savantes de Rouen. Contraint de laisser ses travaux imparfaits [1], il n'assista plus aux séances de l'Académie, ni à celles de la Société d'Agriculture, au rétablissement de laquelle il avait puissamment contribué. Cet homme qui, toujours, s'était

[1] Il composait alors un travail complet *sur la législation des chemins communaux et vicinaux*, ouvrage en partie imprimé.

montré doué d'une grande persévérance, d'un caractère ferme et résolu, et animé du désir du bien public, ne s'était pas démenti dans les dernières années d'une vie aussi bien remplie; il fut l'un des plus zélés et des plus actifs fondateurs de la Caisse d'épargnes et de prévoyance. Devenu, en 1830, membre honoraire, de l'Académie et de la Société d'Agriculture, respecté de ses concitoyens, qui lui avaient donné leurs suffrages comme magistrat consulaire; revêtu depuis d'une autre magistrature [1], entouré de ses enfants, il aurait pu couler encore des jours heureux, supporter patiemment ses infirmités; mais la mort vint le frapper et l'enlever à ses amis et à sa famille, le 15 décembre 1836. Il était âgé de 75 ans.

OUVRAGES DE P. PERIAUX.

1. — Code du Paiement en nature, contenant les Lois et Instructions concernant ce mode de paiement, et les Tables indicatives des quantités de chaque espèce de grains à livrer, ou des sommes à payer à défaut de grains, soit pour la contribution foncière, soit pour les fermages, loyers, rentes, etc., dans l'étendue du département de la Seine-Inférieure. Rouen, an IV de la république, in-8o de 120 pages. — Ce Code a eu plusieurs éditions.
2. — Publication (par les sieurs Renault et Periaux) du *Journal des Sciences et de la Législation* (an V.)
3. — Echelles progressives, ou Tableaux de subdivision et

[1] Pierre Periaux exerça, de 1823 à 1826, les fonctions de juge au Tribunal de commerce de Rouen. Il fut également suppléant du juge de paix du 3e arrondissement; enfin, il fut maire de la commune du Bois-Guillaume, pendant les années 1826 à 1828.

instructions tendant à faciliter les opérations à faire pour réduire en numéraire les sommes dues en papier-monnaie. — An V, in-8° de 48 pages.

4. — Almanach de Rouen et des 70 cantons du département de la Seine-Inférieure ; première année, publiée en l'an V.

5. — Tableaux comparatifs des mesures républicaines avec les anciennes; in-folio, an VII. — En 1806 et 1808, ces tableaux furent imprimés dans un format plus portatif.

6. — Manuel métrique ; vol. in-18. — An VIII.

7. — Table, par ordre alphabétique et des matières, des Rapports des années 5, 6 et 7, de la Société d'Emulation. Rouen, an VIII.

8. — Création du *Bulletin commercial et maritime de Rouen*, le 10 pluviôse an X.

9. — Calendrier ecclésiastique du diocèse de Rouen, pour l'an XI et l'an XII.

10. — Eléments d'Arithmétique, ou Développements des Principes du calcul, suivant l'ancien et le nouveau système, suivi d'un Vocabulaire des nouveaux poids et mesures. Rouen, 1804, in-8 de 200 pages.

11. — Recueil du Bulletin des armées françaises en Allemagne et en Italie, pendant la guerre de huit semaines, accompagné d'une Carte du théâtre de la guerre, exécutée avec des caractères mobiles. Rouen, 1806, in-8° de 212 pages.

12. — Observation relative à d'anciens tombeaux de pierre découverts près le cimetière de Saint-Gervais. (*Précis de l'Académie*, 1806.)

13. — Calendrier général de l'ère française ; Concordance, jour par jour, du nouveau style avec le style grégorien. Rouen, 1805.

14. — Observations relatives au rétablissement du calendrier grégorien. (*Précis de l'Académie*, 1806.)

15. — Carte du département de la Seine-Inférieure, exécutée avec des caractères mobiles. 1807.

16. — Tableau des Commerçants de Rouen. 1808, in-18 de 250 pages. — Pareille publication, avec de notables agrandissements, eut lieu en 1817, en un vol. in-12, de 360 pages.

17. — Tableaux comparatifs du kilogramme avec les anciens poids de Rouen et de Paris, et réciproquement; suivis de la comparaison du mètre avec l'aune de Rouen, et réciproquement; auxquels on a joint une idée générale du système métrique et la comparaison des monnaies. Rouen, 1808, in-8° de 84 pages.

18. — Nouveau Manuel métrique; réimpression, avec de nombreuses additions, du Manuel publié en l'an VIII. 1810, in-18 de 372 p. — Une nouvelle édition, encore augmentée d'un Appendice pour les mesures agraires et pour les poids en usage dans le département de l'Eure, a paru en 1833, en un vol. in-12 de 364 pag.

19. — Observations et Tarifs relatifs aux monnaies. (Extrait du *Bulletin commercial*, 1810.)

20. — Tarifs de la valeur et de la réduction en francs des anciennes monnaies d'or et d'argent. — Ces tarifs furent imprimés et vendus au nombre de 6000 exemplaires, en plusieurs éditions successives.

21. — Tarif des anciennes monnaies d'or et d'argent, contenant, etc. Rouen, in-12 de 48 pages.

22. — Tables de conversion des livres tournois en francs, et des francs en livres tournois; suivies de Tarifs, etc. 1811.

23. — Dissertation sur la dénomination des lunes, ou Exa-

men de cette question : La lune pascale doit-elle être appelée lune de mars ? En d'autres termes : A quel mois solaire un mois lunaire est-il censé appartenir ? Rouen, 1813, in-8° de 96 pages.

24. — Question relative à la liberté de la presse. 1817.

25. — Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen, avec des notes historiques et étymologiques, et un plan de Rouen exécuté avec des caractères mobiles. In-8° de plus de 400 pages, 1819.

26. — Concordance, jour par jour, des deux calendriers depuis le 22 septembre 1793 jusqu'au 1er janvier 1806, à laquelle on a joint une concordance abrégée depuis l'an XV jusqu'en l'an XXXIIe, pouvant servir pour les années suivantes. Rouen, 1821, in-12 de 84 pages.

27. — Tables générales des volumes publiés par l'Académie de Rouen, depuis 1803 jusqu'en 1820; travail complété depuis par l'auteur, en l'étendant aux années antérieures à 1803, et postérieures à 1820 jusqu'en 1829, et présenté à cette Compagnie en 1830, sous le nouveau titre de : *Tableau bibliographique de tous les Mémoires de l'Académie de Rouen.* Manuscrit in-folio de 388 pages.

28. — Note sur une figure empreinte dans une bûche de hêtre, à deux pouces et demi de la couche corticale. (*Précis de l'Académie*, 1822.)

LE CHIEN PENDU,

FABLE.

Un chien, pour vol d'un aloyau,
Pour moins peut-être encor, fut pendu bien et beau,
Et, dans cette étrange posture,
Par un loup qui passait aperçu d'aventure.
Le loup de ses deux yeux se défia d'abord;
Mais, ayant de plus près observé l'encolure,
Les traits, la peau, les dents du mort:
— C'est bien lui, dit-il, c'est Médor!
Et c'est ainsi qu'on expédie
Celui qui, vingt fois dans sa vie,
Osa se mesurer et lutter avec nous,
Qui passait en valeur tous les chiens qu'on renomme!.....
Si pour ami nous avions l'homme,
Travaillerait-il mieux dans l'intérêt des loups?

LE FILLEUL DES GUERROTS.

Moralité.

Elle est à moi! disait, au sortir des fiançailles,
L'homme heureux à qui Laure avait donné sa foi.
Hélas! le jour d'après on vit des funérailles,
Et le ver des tombeaux disait: Elle est à moi.

LE FILLEUL DES GUERROTS.

Le Château-Gaillard.

Châteaux de nos vieux temps, ou délabrés ou vides,
Que relève ou repeuple à nos regards avides
La plume du savant ou la voix du vieillard,
Vous dont les souvenirs décorent notre histoire,
Devant cette ruine inclinez-vous! Victoire
A l'ombre du Château-Gaillard!

Victoire à ces vieux murs, à ces tours crénelées,
Par les âges et l'homme à la fois mutilées,
Et qui, de loin, aux yeux frappés d'étonnement,
Semblent quelque vaisseau de massive structure,
Dépouillé d'ornements, de voiles, de mâture,
Jeté là par enchantement!

Non, aucun vieux château ne peut autant sur l'ame
Qui devant le passé se recueille et s'enflamme,
Qui cherche des débris la sainte émotion,
Que ce fort, autrefois clef de la Normandie,
Que ce qui reste encor de cette œuvre hardie
De Richard au Cœur-de-Lion!

Le voyez-vous, ce preux au merveilleux courage,
Au milieu des créneaux de son insigne ouvrage,
L'étreignant de ses yeux au regard de milan,

Dire avec un accent d'ivresse paternelle :
N'est-ce pas, Messeigneurs, n'est-ce pas, qu'elle est belle,
Ma fille, à peine fruit de l'an?

Ce héros dont la guerre est toute la pensée,
Qui, pour rompre une paix dont son ame est lassée,
Vient de raser les murs du château de Vierzon,
Le voyez-vous ? il court, il combat, il foudroie,
Et donne aux cent guerriers qui deviennent sa proie
Son œuvre altière pour prison!

Le voyez-vous, ce roi preneur de citadelles,
Comme le prince anglais terreur des infidèles,
Sous le fort de Richard dresser ses campements ?
Le voyez-vous, ceignant de machines puissantes
Et de fossés profonds et de tours menaçantes
Le château des Anglo-Normands?

Voyez-vous, quand pour eux s'éveille la détresse,
Les assiégés jetant hors de la forteresse
Femmes, enfants, vieillards, vers ses murs repoussés,
Et qui, lorsque la faim les presse, les torture,
Errants, désespérés, ne trouvent pour pâture
Que l'herbe aride des fossés ?

Voyez-vous s'écrouler sous les coups de la mine
Ces remparts où déjà se dresse la famine ?
C'est en vain que Chester les couvre, les défend:
Semblable à l'ours qui couvre et défend sa tanière ;
Philippe, sur le fort arborant sa bannière,
Le foule d'un pied triomphant!

Tantôt le sang qui pleut des tours rougit la crête !
Tantôt c'est saint Louis visitant la conquête

Par qui la Normandie aux Anglais fit défaut !
Là, tantôt c'est Melun, las de mainte souffrance,
Qui, captif de Tristan, trouve sa délivrance,
En mourant sur un échafaud !

Tantôt c'est le roi Jean qui, pour punir un traître,
Charles de Navarrois dont le ciel l'a fait maître,
Lui donne en cette enceinte une longue prison !
Tantôt c'est David Brus que la révolte exile,
Qui vient à ces donjons demander un asile
Contre le fer ou le poison !

Mais je vois une nef qui de rameurs couverte
Du fleuve aux cent détours refoule l'onde verte !....
Antoine de Bourbon la monte !.... il vient mourir
Au pied de cette grande et belle forteresse
Qu'a perdue Henri III, dont la Ligue est maîtresse,
Qu'Henri IV doit conquérir !

Mais là je vois surtout deux hautes adultères :
L'une, après bien des jours sombres et solitaires,
Blanche, dans un couvent prononce de saints vœux,
Et l'autre, Marguerite, et si belle et si tendre,
Meurt là, poussant des cris que Dieu seul peut entendre,
Etranglée en ses longs cheveux !

Que des voix sans pitié les déclarent infâmes !
Pour moi, que je les plains ces pauvres jeunes femmes
Qui cherchaient le bonheur aux baisers d'un amant !
Pourquoi, lorsque l'amour est le but de notre être,
Le monde serre-t-il sous l'étole du prêtre
Des liens que le cœur dément ?.....

Ed. D'ANGLEMONT.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

Pour l'Année 1837—1838.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1837—1838.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. PAILLART, *Président.*

M. VERDIÈRE ✻, *Vice-Président.*

M. DES ALLEURS, D.-M., *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*

M. DE STABENRATH, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. BALLIN, *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. HELLIS, D.-M., *Trésorier.*

ANNÉES de réception.	ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM.	ANNÉES d'admission à la Vétérance.
1808.	LEZURIER DE LA MARTEL (le baron Louis-Geneviève) O ✻, ancien Maire de Rouen, Maire d'Hautot-sur-Seine.	1819
1819.	RIBARD (Prosper) ✻, ancien Maire de Rouen, *rue de la Vicomté*, n° 34.	1828
1805.	MEAUME (Jean-Jacques-Grégoire), Docteur ès sciences, etc., à Paris, *rue de la Madeleine*, n° 39.	1830

ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1824. S. A. E. Mgr le Cardinal Prince DE CROÏ, Archevêque de Rouen, etc., *au Palais archiépiscopal.*

1830. TESTE (le baron François-Etienne) G O ✻, Lieutenant-Général, commandant la 14e division militaire, à Rouen.

DUPONT-DELPORTE (le baron Henri-Jean-Pierre-Antoine) C ✻, Conseiller d'Etat, Préfet de la Seine-Inférieure, *à l'hôtel de la Préfecture.*

BARBET (Henri) O ✻, Maire de Rouen, Membre de la Chambre des Députés, *boulev. Cauchoise*, n° 51.

1833. EUDE (Jean-François) O ✻, premier Président de la Cour Royale, *rue des Champs-Maillets*, n° 22.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1803. VIGNÉ (Jean-Baptiste), D.-M., correspondant de la Société de médecine de Paris, *rue de la Seille*, n° 4.

LETELLIER (François-Germain), Docteur ès-lettres, Inspecteur honoraire de l'Académie universitaire, *rue de Sotteville*, n° 7, *faubourg St-Sever.*

1804. BIGNON (Nicolas), Docteur ès-lettres, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie pour la classe des Belles-Lettres et des Arts, *rue du Vieux-Palais*, n° 30.

1809. DUPUTEL (Pierre), *rue Bourg-l'Abbé*, n° 30.

LEFREVOST (Thomas-Placide), Médecin vétérinaire départemental, *rue Saint-Laurent*, n° 3.

1817. ADAM (le baron André-Nicolas-François) ✻, Président du Tribunal de première instance, *place Saint-Ouen*, n° 23.

1818. BLANCHE (Antoine-Emmanuel-Pascal) ✻, D.-M., Médecin en chef de l'Hospice général, *rue Bourgerue.*

1819. DESTIGNY (Pierre-Daniel), Directeur des Abattoirs, à l'établissement, *faubourg Saint-Sever.*

1820. Hellis (Eugène-Clément) fils, D.-M., Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, *place de la Madeleine*.

Martainville (Adrien-Charles Deshommets, marquis de) ✻, ancien Maire de Rouen, *rue du Moulinet*, n° 11.

1822. De la Quérière (Eustache), Négociant, *r. du Fardeau*, n° 24.

Lévy (Marc), Professeur de mathématiques et de mécanique; Chef d'institution, etc., etc., *rue Saint-Patrice*, n° 36.

Des Alleurs (Charles-Alphonse-Auguste Hardy), D.-M., Médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu, professeur à l'Ecole de Médecine de Rouen, etc., *rue de l'Écureuil*, 19.

1824. Gossier (l'abbé Joseph-François), Chanoine honoraire à la Cathédrale, *rue du Nord*, n° 1.

Dubreuil (Guillaume), Directeur du Jardin des plantes, *au Jardin des plantes*.

1825. Ballin (Amand-Gabriel), Directeur du Mont-de-Piété, *rue de la Madeleine*, n° 6.

1827. Morin (Bon-Etienne), Pharmacien, professeur à l'Ecole de Médecine de Rouen, etc., *rue Bourreuil*, n° 27.

Deville (Achille) ✻, Receveur des contributions directes, Directeur du Musée départemental d'antiquités, etc., etc. *rue du Guay-Trouin*, n° 6.

1828. Vingtrinier (Arthus-Barthelemy), D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue des Maillots*, n° 19.

Pimont (Pierre-Prosper), Manufacturier, *rue Herbière*, n° 28.

1829. Floquet (Pierre-Amable) fils, Greffier en chef de la Cour royale de Rouen, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, *enclave de la Cour royale*, *rue St.-Lô*.

Girardin (Jean-Pierre), Professeur de chimie industrielle de l'École municipale de Rouen; membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue du Duc-de-Chartres*, n° 12.

1830. Pouchet (Félix-Archimède), D.-M., prof. d'Histoire naturelle et conservateur du Cabinet, *rue Beauvoisine*, n° 200.

1831. Magnier (Louis-Eléonore), Docteur ès-lettres, Professeur de rhétorique au Collége royal, *boul. Bourreuil*, n° 6.

PAUMIER (L.-B.), Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil*, n° 16 bis.

1832. DE STARENRATH (Charles), Juge d'instruction, membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue de la Pepie*, n° 2.

1833. DE CAZE (Augustin-François-Joseph), ancien Négociant, *rue de Crosne*, n° 15.

1834. GRÉGOIRE (Henri-Charles-Martin), Architecte des bâtiments civils, *rue de Racine*, n° 6.

BERGASSE (Alphonse) ✻, Avocat, ancien Procureur général, *rue de l'École*, n° 44.

VERDIÈRE (Louis-Taurin) ✻, Conseiller à la Cour royale, *rampe Beauvoisine*, n° 10.

MARTIN DE VILLERS (Henri-Louis) ✻, président de la Société philharmonique de Rouen, *rue de la Seille*, n° 7.

CHÉRUEL (Pierre-Adolphe), Professeur d'histoire au Collége royal de Rouen, *rue du Faubourg-Martainville*, n° 25.

1835. GORS (Laurent), Professeur de mathématiques spéciales au Collége royal de Rouen, *rue de la Seille*, n° 10.

PERSON (Charles-Cléophas), Docteur ès-sciences, Professeur de physique au Collége royal de Rouen, *rue du Cordier*, n° 34.

PAILLART, Docteur en droit, avocat général, *rue Royale*.

1836. FAYET (l'abbé) O ✻, doyen official, archidiacre des arrondissements du Havre et de Dieppe, à l'Archevêché.

MALLET O ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Député, à Rouen, *rue du Lieu-de-Santé*, n° 22.

RABASTOU (Deschamps, comte de), *rue de Fontenelle*, n° 31.

1837. DE GLANVILLE (Boistard), *rue des Murs-Saint-Ouen*, 21.

BARTHELEMY (Eugène), Architecte, *rue St.-Patrice*, n° 27.

1838. AVENEL (Pierre-Auguste), D.-M., secrétaire du conseil de salubrité, rue de Fontenelle, 29.

MAUDUIT (Victor), secrétaire général de la mairie de Rouen, à l'Hôtel-de-Ville.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1789. MONNET, ancien Inspecteur des mines, à Paris, *rue de l'Université*, n° 61.

TESSIER (le chevalier Henri-Alexandre) ✻, membre de l'Institut, à Paris, *rue des Petits-Augustins*, n° 26.

1803. GUERSENT ✻, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue Gaillon*, n° 12.

MOLLEVAULT (C.-L.) ✻, membre de l'Institut, à Paris, *rue Saint-Dominique*, n° 99, *faubourg Saint-Germain*.

1804. DEGLAND (J.-V.), D.-M., Professeur de botanique, membre de plusieurs Académies, à Rennes (Ille-et-Villaine).

DEMADIÈRES (le baron Pierre-Prosper) ✻, à Paris, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, n° 40.

1805. BOUCHER DE CRÈVECŒUR, correspondant de l'Institut, ancien Directeur des Douanes, à Abbeville (Somme).

1806. DE GERANDO (le baron) C ✻, membre de l'Institut, à Paris, *rue de Vaugirard*, n° 52 *bis*.

DELABOUISSE, Homme de lettres, à Paris.

BOÏELDIEU (Marie-Jacques-Amand), ancien Avocat à la Cour royale de Paris, *à Paris*.

1808. SERAIN, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville (Calvados).

LAIR ✻ (Pierre-Aimé), Conseiller de Préfecture du Calvados, etc., à Caen, *Pont-Saint-Jacques*.

DELANCY ✻, à Paris, *rue Duphot*, n° 14.

1809. FRANCŒUR O ✻, professeur à la Faculté des sciences, à Paris, *rue de Las-Casas*, n° 8.

1810. ROSNAY DE VILLERS (André-Marie-Memmie), à Nevers (Nièvre).

DUBUISSON (J.-B.-Remi-Jacquelin), D.-M., membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris, *rue Hauteville*, n° 10, *faubourg Poissonnière*.

1810. Dubois-Maisonneuve, Homme de lettres, à Paris, *rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel*, n° 3.

Delabue (Louis-Henri), Pharmacien, secrétaire de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

Sesmaisons (le comte Donatien de) C ✻, Pair de France, à Flamanville, près les Pieux (Manche).

Saissy, Docteur-Médecin, à Lyon.

Balme, membre de plusieurs Sociétés savantes, Secrétaire de la Société de médecine de Lyon.

1811. Lepriol (l'abbé), ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, à Paris.

Le Sauvage, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, chirurgien en chef des Hospices civils et militaires, à Caen.

Lafisse (Alexandre-Gilbert-Clémence), D.-M., à Paris, *rue de Ménars*, n° 9.

Boullay (Pierre-François-Guillaume) O ✻, Docteur de la Faculté des sciences, Membre titulaire de l'Académie royale de médecine, Pharmacien, à Paris, *rue du Helder*, n° 5.

Briquet (B.-A.), ancien Professeur de belles-lettres, à Niort (Deux-Sèvres).

1814. Pêcheux (B.), Peintre, à Paris, *rue du Faub.-St.-Honoré*, n° 7.

Perchlat ✻, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz (Moselle).

Farre (Jean-Antoine), correspondant de l'Institut et Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Brignoles (Var).

1816. Boin O ✻, Médecin en chef des Hospices, à Bourges.

Loiseleur Deslongchamps (Jean-Louis-Auguste) ✻, D.-M., Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Jouy*, n° 8.

Dutrochet (René-Joachim-Henri) ✻, D.-M., Membre de l'Institut, etc., à Paris, *rue de Braque*, n° 4.

1817. Patin ✻, Maître des conférences à l'École normale, bibliothécaire du Roi, etc., à Paris, *rue Cassette*, n° 15.

1817. MÉRAT (François-Victor) ✻, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue des Saints-Pères*, n° 17 bis.

HURTREL D'ARBOVAL (Louis-Henri-Joseph), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

MOREAU DE JONNÈS (Alexandre) O ✻, Chef d'escadron d'État-Major, membre de l'Institut, du conseil supérieur de santé, etc., à Paris, *rue de l'Université*, n° 72.

1818. DE GOURNAY, Avocat et Docteur-ès-lettres, Professeur suppléant de littérature latine à la faculté des lettres de Caen (Calvados), *rue Gémare*, n° 18.

PATTU, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.

DE KERGARIOU (le comte) O ✻, ancien Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, n° 5.

DE MONTAULT (le marquis) ✻, à Nointot, près Bolbec. (A Rouen, *rue d'Ecosse*, n° 10.)

DE MIRVILLE (le marquis EUDES), ancien maréchal de Camp, à Fillières, commune de Gommerville, près St-Romain.

MALOUET (le baron) C ✻, Pair de France, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, Maître des comptes, à Paris, *rue Neuve-des-Mathurins*, n° 20.

DEPAULIS (Alexis-Joseph) ✻, Graveur de médailles, à Paris, *rue de Furstenberg*, n° 8 ter.

GAILLON (Benjamin), Receveur principal des Douanes, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

1821. BERTHIER (P.) ✻, Ingénieur en chef des mines, Prof. de docimasie, memb. de l'Institut, à Paris, *rue d'Enfer*, n° 34.

JAMET (l'abbé Pierre-François), Prêtre, Supérieur de la Maison du Bon-Sauveur, Instituteur des sourds-muets, à Caen (Calvados).

VÈNE, ✻ chevalier de Saint-Louis et de l'ordre d'Espagne de Charles III, Chef de bataillon du génie, membre de la Société d'Encouragement, à Paris, *rue Jacob*, n° 26.

1822. CHAUBRY ✻, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de l'Université*, n° 44.

1823. LABOUDERIE (l'abbé Jean), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, n° 20.

LEMONNIER (Hippolyte), membre de l'Académie romaine du Tibre, à Paris, *rue St-Guillaume*, n° 27.

DE MOLÉON ✻, Ingénieur, à Paris, *rue Neuve-des-Capucins*, n° 13 bis.

THIÉBAUT DE BERNEAUD (Arsène), Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque Mazarine, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 30.

BRUGNOT (le vicomte Arthur) ✻, Avocat, membre de l'Institut, à Paris, *rue du Faubourg-St-Honoré*, n° 119.

1824. SOLLICOFFRE (Louis-Henri-Joseph) ✻, Sous-Directeur, membre du Conseil de l'administration des Douanes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, n° 90.

ESTANCELIN ✻, Membre de la Chambre des Députés, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Eu.

FONTANIER (Pierre), Homme de lettres, officier de l'Université, adjoint du maire de Moissac, près Murat (Cantal).

MALLET (Charles) ✻, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue Taranne*, n° 27.

JOURDAN (Antoine-Jacques-Louis) ✻, D.-M.-P., membre de l'Acad. royale de médecine, à Paris, *rue de Bourgogne*, n° 4.

MONFALCON, D.-M., à Lyon.

BOURGEOIS (Ch^es) ✻, Peintre de portraits, à Paris, *quai Malaquais*, n° 3.

DE LA QUESNERIE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-André-sur-Cailly.

1825. DESCHAMPS, Bibliothécaire-archiviste des Conseils de guerre, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 39.

SALGUES, D.-M. en exercice au Grand-Hôpital, secrétaire du Conseil central sanitaire du dép^t, à Dijon (Côte-d'Or).

BOULLENGER (le baron) O ✻, ancien Procureur général à la Cour royale de Rouen, *rue de la Chaîne*, n° 12.

1825. D'Anglemont (Edouard), à Paris, *rue de Savoie*, n° 24.

Desmarest (Anselme-Gaëtan), Professeur de zoologie à l'Ecole royale vétérinaire d'Alfort, correspondant de l'Institut, etc., à Paris, *rue St-Jacques*, n° 161.

Julia de Fontenelle, D.-M., Professeur de chimie, à Paris, *rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts*, n° 17.

Civiale (Jean) ✻, D.-M., à Paris, *rue Neuve-St-Augustin*, n° 23.

Feret aîné, Antiquaire, conserv. de la Bibliothèque de Dieppe, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Payen (Anselme) ✻, Manufacturier, Professeur de chimie à l'école centrale, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Paris, *rue Favart*, n° 8.

Blanchard (François-Gabriel-Ursin, comte de la Musse), ancien Conseiller au Parlement de Bretagne, etc., etc., à Rennes, *rue de Paris* (Ille-et-Villaine).

1826. Moreau (César) ✻, Fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc., à Paris, *place Vendôme*, n° 24.

Montémont (Albert), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Croix-des-Petits-Champs*, n° 27.

Ladevèze, D.-M., à Bordeaux (Gironde).

Savin (L.), D.-M.-P., à Montmorillon (Vienne).

Lenormand, Professeur de technologie, à Paris, *rue Percée-St-André*, n° 11.

1827. Germain (Thomas-Guillaume-Benjamin), correspondant de la Société des pharmaciens de Paris et de la Société royale de médecine, Pharmacien, à Fécamp.

Hugo (Victor) O ✻, à Paris, *place Royale*, n° 6.

Blosseville (Ernest de), à Amfreville, par le Neufbourg (Eure.)

Blosseville (Jules de), à Paris, *rue de Richelieu*.

Desmazières (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), Naturaliste, à Lambersart, près Lille; chez Mad. veuve Maquet, propriétaire, *rue de Paris*, n° 44, à Lille (Nord).

1827. MALO (Charles), Homme de lettres, Directeur de la France littéraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n° 20.

1828. VANSSAY (le baron Charles-Achille de) C ✻, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près St-Calais (Sarthe).

COURT, Peintre, à Paris, *rue de l'Ancienne-Comédie*, n° 14, ancien atelier de Gros.

VIREY (Julien-Joseph) O ✻, D.-M.-P., membre de la Chambre des députés (H.-Marne), et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Soufflot*, n° 1, *près le Panthéon*.

MAILLET-LACOSTE (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen (Calvados).

LAUTARD (le chevalier J.-B.), D.-M, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DUPIAS, Homme de lettres, à Paris, *rue de la Calende*, n° 54.

SPENCER SMITH (Jean), membre de l'Université d'Oxford, et de plusieurs Sociétés savantes, à Caen (Calvados), *rue des Chanoines*, n° 3.

MORTEMART-BOISSE (le baron de) ✻, Membre de la Société royale et centr. d'agric., etc., à Paris, *rue Duphot*, n° 8.

MORIN (Pierre-Etienne) ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à St-Brieux (Côtes-du-Nord).

1829. COTTEREAU (Pierre-Louis), D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de méd. de Paris, etc., *rue St.-Honoré*, n° 108.

FÉE ✻, Chimiste, Professeur à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris.

PATEL, D.-M., *rue de la Préfecture*, n° 13, à Evreux (Eure).

GUTTINGUER (Ulric), Homme de lettres, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

CAZALIS, Professeur de physique au Collége royal de Bourbon, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n° 22.

SCHWILGUÉ ✻, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Chef des bureaux de la navigation à la Direction générale des ponts-et-chaussées, à Paris.

1829. Bégin, D.-M., membre de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Metz (Moselle).

Berger de Xivrey (Jules), Homme de lettres, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 14 (*faubourg St-Germain*).

Chaponnier (le chevalier), D.-M., professeur d'anatomie et de physiologie, à Paris, *rue de Cléry*, n° 16.

Passy (Antoine) O ✻, ancien Préfet de l'Eure, député, à Gisors.

Soyer-Willemet (Hubert-Félix), Bibliothécaire et conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Nancy (Meurthe).

1830. Lecoq (H.), Professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Rifaud, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Basse-du-Rempart*, n° 46.

Barré de Jallais, ancien Administrateur, Homme de lettres, à Chartres, *pavé de Bonneval* (Maine-et-Loire).

Houel (Charles-Juste), membre de plusieurs Sociétés savantes, président du Tribunal civil de Louviers (Eure).

Murat (le comte de) C ✻, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Enval, près Veyres (Puy-de-Dôme).

Rivaud de La Raffinière (le comte de) G O ✻, Lieutenant-Général, à la Raffinière, près Civray (Vienne). — (A Rouen, *rue Porte-aux-Rats*, n° 13, chez Mme de Bracquemont).

Le Filleul des Guerrots, chevr de l'Eperon d'or de Rome, correspondant de l'Institut historique, aux Guerrots, commune d'Heugleville-sur-Scie, par Longueville (Dieppe).

1831. Le Tellier ✻, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Beaune*, n° 1.

Boucher de Perthes (Jacques) ✻, Directeur des douanes, etc., à Abbeville (Somme.).

1832. Sinner (Louis de), helléniste, Docteur en philosophie, à Paris, *rue des Saints-Pères*, n° 14.

Boullenger de Boisfremont, Peintre d'histoire, à Paris, *rue du Rocher*, n° 34.

Tanchou ✻, D.-Médecin, à Paris, *rue d'Amboise*, n° 7.

1832. FORTIN, D.-M. à Evreux (Eure).

DUSEVEL (Hyacinthe), avoué à la Cour royale d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

BRIERRE DE BOISMONT (A.) ✻, D.-M., chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *cité Bergère*, n° 2.

LE FLAGUAIS (Alphonse), membre de l'Académie royale de Caen, *rue des Jacobins*, n° 10, à Caen (Calvados).

LEPASQUIER (Auguste) ✻, préfet du Jura, à Lons-le-Saulnier.

LEJEUNE (Auguste), Architecte, à Paris, *rue de Paradis-Poissonnière*, n° 40.

THIL ✻, Conseiller à la Cour de cassation et Député, à Paris, *rue de Vaugirard*, 50.

LAURENS (Jean-Anatole), membre de plusieurs Sociétés savantes, Chef de div. à la Préfecture de Besançon (Doubs).

BOUTIGNY (Pierre-Hippolyte), correspondant de l'Académie royale de médecine, etc., pharmacien à Evreux (Eure).

RIGOLLOT (J.) fils, Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

LADOUCETTE (le baron de) ✻, ancien Préfet, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue St-Lazare*, 5.

MALLE (P.-N.-Fr.), Docteur en chirurgie, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg (Bas-Rhin).

PINGEON, D.-M., secrétaire de l'Académie des sciences et de la Société de médecine de Dijon, correspondant du cercle médical de Paris, etc., à Dijon (Côte-d'Or), *place St.-Jean*, 5.

1833. GERVILLE (de), Antiquaire, à Valognes (Manche).

BOUGRON, statuaire, à Paris, *rue du Faubourg-Saint-Denis*, 154.

DUCHESNE (Edouard-Adolphe), D.-M.-P., à Paris, *rue de Tournon*, n° 2, *faub. St-Germain*.

JULLIEN (Marc-Antoine) ✻, Homme de lettres, à Paris, *rue du Rocher*, n° 23.

1833. ASSELIN (Augustin) ✻, antiquaire, à Cherbourg (Manche).
CASTILHO (Antonio-Feliciano de), Poète portugais, à Paris.
CAREY (Thomas), Docteur en droit, à Dijon (Côte-d'Or), *hôtel Berbisey*.
BRIVIÈRE (L.-H.), Graveur de l'Imprimerie royale, sur bois et en taille-douce, à Paris, *rue des Quatre-Fils*, n° 9.
1835. MAILLET-DUBOULLAY, Architecte, à Paris, *rue d'Anjou-St-Honoré*, n° 58.
LE PREVOST (Auguste) ✻, Membre de la Chambre des Députés, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Jacob, hôtel Jacob, faubourg Saint-Germain*.
FÔVILLE ✻, D-M., à Toulouse (Haute-Garonne).
BELLANGÉ (Joseph-Louis-Hippolyte) ✻, Peintre, conservateur du Musée de Rouen, *rue du Champ-des-Oiseaux*, n° 55 *ter*.
LAMBERT (Édouard), Conservateur de la bibliothèque de Bayeux (Calvados).
MURET (Théodore), avocat et homme de lettres, à Paris, *rue d'Antin*, 10.
PESCHE (J.-R.), membre de plusieurs Sociétés savantes, Chef de division à la Préfecture du Mans (Sarthe).
BARD (Joseph) ✻, Inspecteur, au ministère de l'Intérieur, des monuments historiques des départements du Rhône et de l'Isère, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Chorey, près de Beaune (Côte-d'Or).
CHESNON (Charles-Georges), Principal du Collége de Bayeux (Calvados).
1836. COURANT ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Digne (Basses-Alpes).
HENNEQUIN fils (Victor-Antoine), Avocat, *rue des Saints-Pères*, n° 3, à Paris.
LEGLAY, Archiviste, à Lille (Nord).
LE CADRE, Doct.-Médecin, *rue d'Orléans*, n° 29, au Havre.
LE BLOND (Charles), D.-M., prof. d'histoire naturelle, etc, à Paris, *rue Neuve-Sainte-Geneviève*, n° 21.

1836. Guyétant ✻, D.-M.-P., membre de l'Acad. roy. de Méd. et de plusieurs autres Soc. sav., *rue Taranne*, n° 10, à Paris.

Soubeiran ✻, Chef de la Pharm. centrale des Hôpitaux de Paris.

Rey (Jean), ex-membre du Conseil général des manufactures, membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc., etc., à Paris, *rue Neuve-St-Georges*, n° 18.

Du Bois (Louis), Sous-Préfet de Vitré (Ille-et-Villaine).

Lever (le Mis), membre de la Commission des antiquités, à Rocquefort (Yvetot).

1837. Garnier-Duboungneuf, juge d'Instruction au Tribunal de première instance de la Seine, à Paris, *rue des Trois-Frères*, n° 53.

Wains-Desfontaines (Théodore), homme de Lettres, memb. de plusieurs Sociétés savantes, instituteur, à Alençon (Orne).

Dantan jeune, statuaire, *rue St.-Lazare, cité d'Orléans*, à Paris.

Billiet-Renal (Antony-Clodius), à Lyon.

Boniface (Alexandre), Instituteur, *rue de Tournon*, n° 33, à Paris.

Garneray (Ambroise-Louis), Peintre de marine, *passage Saulnier*, n° 19, à Paris.

Prevost (Nicolas-Joseph), pépiniériste au Bois-Guillaume.

1838 Vacherot, docteur ès lettres, directeur des études à l'école normale, à Paris.

Saladin, pharmacien, de l'Ecole spéciale de Paris.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1803. Demoll, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg (Autriche).

Geffroy, Professeur d'anatomie à l'Université de Glascow (Ecosse).

Engelstoft, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'histoire, à l'Université de Copenhague (Daemarck).

1809. Lamoureux (Justin), à Bruxelles (Belgique).

1812. Vogel, Professeur de chimie à l'Académie de Munich (Bavière).

1816. CAMPBELL, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres (Angleterre).

1817. KIRCKHOFF (le chevalier Joseph-Romain-Louis de KERCKHOVE, dit de), ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, etc., membre de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, à Anvers (Belgique).

1818. DAWSON TURNER, Botaniste, à Londres (Angleterre).

1823. CHAUMETTE DES FOSSÉS, Consul général de France, à Lima (Amérique méridionale).

1825. VINCENZO DE ABBATE (le comte), Antiquaire, à Alba (Piémont).

1827. DE LUC (Jean-André), membre de la Société de Physique et d'histoire naturelle de Genève (Suisse), etc.

1828. BRUNEL ✻, Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres (Angleterre).

1830. RAFN (le chevalier Carl-Christian), Professeur, secrétaire de la Société royale d'écritures antiques du Nord, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Copenhague (Danemarck), *rue du Prince-Royal*, n° 40.

1833. SAUTELET (Nicolas-Balthazar), Professeur de langues, à Cologne (Prusse), *Perlen Pfhull*.

STASSART (le baron Goswin-Joseph-Augustin de), Président du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur, à Courioule, près Namur (Belgique).

1835. FILIPPIS (Pierre de), Médecin à Naples.

1836. KERKHOVE D'EXAERDE (le comte François de), chevalier de l'ordre de Malte, membre de plusieurs Sociétés savantes, Exaerde, près de Gand (Belgique).

REIFENBERG (le baron de), à Louvain. — A Paris, chez M. Michaud, *rue de Richelieu*, n° 67.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.

Abbeville. Société royale d'Emulation (Somme).

Aix. Société académique (Bouches-du-Rhône).

Amiens. Académie des Sciences (Somme).

Angers. Société industrielle (Maine-et-Loire).

Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

Bayeux. Société vétérinaire du Calvados et de la Manche (Calvados).

Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Doubs).

— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

Bordeaux. Acad. royale des Scienc., Belles-Lettres et Arts (Gironde).

— Société royale de médecine.

Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts (Pas-de-Calais).

Bourg. Société d'Emulation et d'Agriculture du départemt de l'Ain.

Caen. Acad. royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Calvados).

— Association Normande.

— Société royale d'Agriculture et de Commerce.

— Société des Antiquaires de la Normandie.

— Société Linnéenne.

— Société Philharmonique.

Cambrai. Société d'Emulation (Nord).

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Châteauroux. Société d'Agriculture du département de l'Indre.

Cherbourg. Société d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).

Clermont-Ferrand. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Puy-de-Dome).

Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Côte-d'Or).

— Société de Médecine.

Douai. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Draguignan. Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var.

Evreux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

— Académie Ébroïcienne.

Falaise. Société d'agriculture.

Havre. Société havraise d'études diverses.

Lille. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Limoges. Société royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts (Haute-Vienne).

Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.

Lyon. Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Rhône).

— Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.

— Société de Médecine.

Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Saône-et-Loire).

Mans (Le). Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts (Sarthe).

Marseille. Acad. royale des Sciences, Lettres et Arts (Bouches-du-R).

Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

Metz. Académie royale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture (Moselle).

Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département du Tarn-et-Garonne.

Mulhausen. Société industrielle (Haut-Rhin).

Nancy. Société royale des Sciences, Lettres et Arts (Meurthe).

— Société centrale d'Agriculture.

Nantes. Société royale académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure.

Nîmes. Académie royale du Gard.

Niort. Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.

Orléans. Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Loiret).

Paris. Athénée royal, *rue de Valois*, n° 2.

— Institut de France, *au Palais des Quatre-Nations.*

— Académie royale des Sciences.

— Académie Française.

— — Historique, *rue des Saints-Pères*, n° 14.

— Société d'Economie domestique et indust., *r. Taranne*, n° 12.

— Société de Géographie, *rue de l'Université*, n° 23.

— Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne*, n° 12.

— Société de l'Histoire de France. (M. Jules Desnoyers, secrétaire, à la Bibliothèque du Jardin du Roi.)

Paris, Société d'Encouragement pour le commerce national, *rue Saint-Marc*, n° 6.

— Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bac*, n° 42.

— Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète*, n° 13.

— Société des Méthodes d'Enseignement, *rue Taranne*, n° 12.

— Société des Sciences physiques, chimiques et Arts agricoles et industriels, *à l'Hôtel-de-Ville*.

— Société Entomologique de France, *r. d'Anjou-Dauphine*, n° 6.

— Société Géologique de France, *rue du Vieux-Colombier*, 26.

— Société libre des Beaux-Arts, *rue Saintonge*, n° 19.

— Société d'Horticulture, *rue Taranne*, n° 12.

— Société des Sciences naturelles de France, *rue du Vieux-Colombier*, n° 26.

— Société Linnéenne, *rue de Verneuil*, n° 51, faub. St-Germain.

— Société médicale d'Emulation, *à la Faculté de Médecine*.

— Société Philomatique.

— Société Phrénologique, *rue de l'Université*, n° 25.

— Société royale et centrale d'Agriculture, *à l'Hôtel-de-Ville*.

Perpignan. Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts (Vienne).

— Société des Antiquaires de l'Ouest.

Puy (Le). Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Haute-Loire).

Rouen. Société centrale d'Agricult. du départ. de la Seine-Inférieure.

— Société d'Horticulture.

— Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.

— Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

Saint-Etienne. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Loire).

Saint-Quentin. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture (Aisne).

Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.

Toulouse. Académie des Jeux floraux (Haute-Garonne).

— Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Troyes. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Valence. Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles du département de la Drôme.

Versailles. Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. Société des Sciences, Lettres et Arts.

Copenhague. Société royale d'Ecritures antiques du Nord.

Liége. Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts.

Londres. Société des Antiquaires de Londres.

Nota. Vingt-trois exemplaires du Précis seront en outre distribués, ainsi qu'il suit: A M. Frère, libraire à Rouen. (Décision du 12 janvier 1827. R. des Lettres, p. 318.) — A M. Derache, Libraire à Paris, et aux trois principaux Journaux qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1831. R. des L., p. 2. et déc. du 23 déc. 1836. R. des D. p. 177.) — A la Revue de Rouen et à M. H. Carnot, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. R. des L., p. 28.) — Aux Bibliothèques de la Préfectures et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1832. Reg. des Délib., p. 153; et Déc. du 5 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A M. de la Fontenelle de Vaudoré, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, directeur de la Revue Anglo-Française, etc. (Déc. du 2 août 1833. R. des L., p. 133.) — A M. Eugène Arnoult, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de l'Université, n° 34, à Paris. A la Bibliothèque de Dijon. (Déc. des 5 et 12 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle de Paris (M. J. Desnoyers, bibliothécaire). A la Bibliothèque de Pont-Audemer, Eure, (M. Canel, bibliothécaire. Déc. du 18 décembre 1835. R. des Délib., p. 173.) — A M. Nestor Urbain, directeur de la France Départementale, rue de Monsigny, n° 4. (Déc. du 11 mars 1836. R. des L. p. 370). — A M. Tamiset, (gendre de M. Gois fils), Pavillon de l'Ouest, à l'Institut, à Paris. (Déc. du 26 janvier 1838.)

TABLE MÉTHODIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

Discours d'ouverture de la séance publique du 10 août 1837, par M. Gors, président, sur les progrès des lumières, 1

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport fait par M. Des Alleurs, D.-M., secrétaire perpétuel, 15

§ 1er. — Sciences physiques.

Seconde partie du Traité élémentaire de physique de M. Person; 17
Grêle monstrueuse tombée, le 28 juillet 1836, dans le département du Puy-de-Dôme, ib.
Mémoire de M. Bunel, de Caen, sur la mesure des hauteurs, à l'aide du baromètre, 18
Mémoire de M. Bresson sur les explosions des machines à vapeur, ib.
Le rapport par M. Person est imprimé page 86.

§ 2. — Mathématiques.

Mémoire sur les barycentrides, *envoyé au concours par M. Auguste Borgnet* (*v. p.* 125). 19
Petit traité d'Arithmétique décimale, par M. Ballin; ib.
Nouvelle méthode de multiplication imaginée par M. Hulf, ib

§ 3. — Mécanique.

Mémoire de M. Barthélemy, architecte, sur les méridiennes mobiles, au temps moyen, 19
Cadran solaire équinoxial, inventé par le même, 20
Appareil inventé par M. Ch. Vallery, pour la conservation des grains (*p.* 35), ib.

§ 4. — Arts industriels, grands travaux d'art.

Discours sur les chemins de fer, par M. Mallet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, 22
Dissertation du même sur des chemins particuliers, et sur un projet de restauration du Pont-Neuf de Paris, 23
Réflexions relatives au Tunnel pratiqué sous la Tamise, par M. Brunel, ib.
Mémoire de M. Gréau, manufacturier de Troyes, sur divers procédés de blanchîment et autres, 25
Notice historique sur Edouard Adam, par M. Girardin, ib.
Mémoire de la Société libre du commerce et de l'industrie de Rouen, sur le chemin de fer de Paris à la mer, par la vallée de la Seine, 26
Note de M. Girardin, sur la manière de raviver les bains des cuves en bleu, d'après le procédé de M. Capplet, d'Elbeuf, ib.
Discours sur les connaissances nécessaires à l'architecte, par M. Barthélemy, ib.
*Rapport de M. Girardin sur les travaux des Sociétés royales de Lille et de Douai. Procédé de M. Desseaux Le Brethon, sur l'*aciérage à la fonte rouge, 27
Travaux du docteur Pallas, de St-Omer, sur l'emploi de la partie médullaire de la tige du maïs, dans la fabrique du sucre indigène, ib.

§ 5. — Chimie.

Analyse, par MM. J. Girardin et Morin, d'une nouvelle source d'eau minérale, découverte à Forges-les-Eaux, 28
Imprimée en entier, p. 47.
Réflexions de M. Dubuc sur les papiers Mozart, dits de sûreté, 29
Mémoire de M. Dubuc sur les inflammations spontanées de diverses matières, ib.
Expériences du même, tendantes à trouver les moyens de dégraisser facilement et à peu de frais les tissus dans l'apprêt desquels on fait usage de corps gras, 30
Manuel des contre-poisons, de M. Hector Chaussier, ib.
Cours de chimie industrielle, par M. Girardin, ib.

§ 6. — Géologie.

Puits artésien des abattoirs de Saint-Sever, 31
Aperçus paléontologiques de la théorie des eaux jaillissantes, par M. Bunel, de Caen, ib.
Découverte, par M. Turpin, de corps organiques dans le silex, 31

§ 7. — Botanique.

Brochure de M. Soyer-Willemet, sur le Gnaphalium neglectum, 32
Société médico-botanique de Londres, ib.

§ 8 — Agriculture.

Réflexions de M. Dubuc, sur la pomme de terre dite de Rohan, *et les semailles anticipées de certaines céréales*, 34

Travaux de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 34
Travaux de la Société royale d'Agriculture et de Commerce de Caen (Mémoire de M. Delarue, sur le commerce de cette ville. — Recherches intéressantes de M. Cailleux, vétérinaire), ib.
Bulletins de la Société d'Horticulture de Rouen, 35
L'Euphorbia lathyris *n'est pas un préservatif contre les taupes*, ib.
Expériences de M. Dubreuil, pour la conservation des grains (V. p. 20), ib.
Rapport de M. Leprevost, sur les travaux de la Société vétérinaire du Calvados et de la Manche, 36
Un Extrait de ce rapport est imprimé p. 93.
Sur la culture du mûrier dans nos contrées, et sur la fabrication du sucre indigène, ib.

§ 9 — Statistique.

Mémoire de MM. Hellis et Vingtrinier, sur la constitution médicale du département, ib.
Recherches sur les aveugles et les sourds-muets du département, par M. Ballin, 37
Imprimées en entier, p. 67.
Rapport sur les établissements anglais de la Gambie et sur les comptoirs français d'Albréda et de Casamance, par M. Vène, chef de bataillon du Génie, ib.
Imprimé en entier, p. 104.
Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, par M. Moreau de Jonnès, ib.
Bulletin de la Société de Statistique de la Drôme, ib.

§ 10. — Physiologie, Médecine et Chirurgie.

Mémoire du docteur Passereau, d'Harfleur, sur l'étude philosophique de la médecine, 38

Manuel de vaccine, publié par le Comité central de la Seine-Inférieure, ib.

Mémoire de M. Le Reboulet, médecin, de Strasbourg, sur une épidémie de variole, en 1833, ib.

Mémoire de M. Bailleul, médecin, de Bolbec, sur le cowpox naturel, ib.

Tableau de la circulation du sang, considérée chez le fœtus de l'homme et comparativement dans les quatre classes d'animaux vertébrés, par le docteur Martin Saint-Ange, de Paris, ib.

Mémoires des professeurs Lesauvage, de Caen, sur les annexes du fœtus humain et sur les luxations spontanées du fémur, 39

Mémoire de M. Chabanne, médecin en chef de l'Hôpital de Mirecourt, sur la création de médecins cantonnaux, 39

Théorie nouvelle de l'action nerveuse, par le docteur Gordon, ib.

Précis des travaux de la Société de médecine de Toulouse, 40

Observations du docteur Avenel, sur les combustions humaines spontanées, ib.

Mémoire du docteur Vingtrinier, sur l'épidémie de grippe de 1837, ib.

Imprimé en entier, p. 58.

Ouvrage du docteur Civiale, sur la Lithotritie *et autres méthodes d'opérer la pierre,* 41

Le rapport de M. Des Alleurs sur cet ouvrage est imprimé en entier p. 70.

Histoire médicale des campagnes de Russie et d'Allemagne en 1812 *et en* 1813, *par le docteur Kirckhoff, d'Anvers,* ib.

Mémoire sur le danger des inhumations précipitées et sur les signes de la mort, par le docteur Vigné, 42

§ 11. — NÉCROLOGIE.

Notice nécrologique sur Antide Janvier, par M. Destigny, 43
Imprimée en entier, p. 97.
Eloges de MM. Le Vieux et Desgenettes, décédés, et du navigateur Jules de Blosseville, dont on craint la perte, 44
Croquis de la côte du Groënland, et carte de la côte Nord de l'île de Ceylan et du mouillage de Kaits, envoyés à l'Académie de la part du commandant de la Lilloise, par M. son frère, Ernest de Blosseville, 45

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

Analyse d'une nouvelle source d'eau minérale, découverte à Forges-les-Eaux, par le docteur Cisseville, faite par MM. Girardin et Morin. 28, 47
De l'épidémie de grippe qui a régné à Rouen, en janvier et en février 1837, *par M. Vingtrinier,* 40, 58
Renseignements sur les aveugles et les sourds-muets, par M. A.-G. Ballin, 37, 67
Rapport sur un ouvrage du docteur Civiale, intitulé : Parallèle des divers moyens de traiter les calculeux, *par M. Des Alleurs, docteur-médecin,* 41, 70
Rapport sur un mémoire de M. Bresson, sur les moyens de prévenir les explosions des machines à vapeur, par M. Person, 18, 86
Abrégé historique sur l'art vétérinaire, par M. Leprevost, vétérinaire départemental, 36, 93

Notice nécrologique sur Antide Janvier, par M. Destigny, 43, 97
Rapport sur les établissements anglais de la Gambie et les comptoirs français d'Albréda et de Casamance, par M. A. Vène, membre correspondant, 37, 104
Rapport sur les mémoires envoyés au concours, par M. Lévy, 125

PRIX PROPOSÉ POUR 1838.

Classe des Sciences. Notice sur Nicolas Lemery, chimiste, 129

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

Rapport fait par M. C. de Stabenrath, secrétaire, 131
Discours de réception de M. Garnier-Dubourneuf, 132
Réflexions sur les Salles d'Asile, 135
Notice de M. Ballin sur ce sujet, imprimée p. 148.
Discours de réception de M. l'abbé Fayet, 136
Thèses de M. Vacherot, sur saint Anselme et la métaphysique d'Aristote, ib.
Discours de réception de M. le comte de Raffetot, 137
Société des Antiquaires de l'Ouest; société pour la conservation des monuments; château d'Arques, 138
Travaux du théâtre romain de Lillebonne, 139
Documents sur le père du Grand Corneille, lettres de noblesse; lettre de Henri IV. Communications faites par M. Floquet, 140
Considérations de M. de Glanville, sur la nécessité d'en revenir, pour l'art d'écrire, aux anciens modèles, 141
Réflexions relatives à M. Joseph Bard, auteur de Cent Têtes sous un Bonnet *et de plusieurs autres ouvrages*, ib.
Poésies de MM. Leflaguais, Renal, Le Filleul des Guerrots et d'Anglemont, 144, 237
Encouragements offerts aux Beaux-Arts, 146

Membres décédés : MM. Emmanuel Gaillard, Periaux père, Du Rouzeau, 147, 198, 202, 224

Autres membres décédés pendant la vacance : MM. Langlois et Dubuc. Voir les discours prononcés sur leurs tombes, p. 203, 206

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

Notice sur les Salles d'Asile pour l'enfance, par M. A.-G. Ballin, 135, 148

Lettres de noblesse accordées au père du Grand Corneille. Lecture faite par M. Floquet, 140, 155

Etablissement à Rouen, en 1604, *d'une manufacture de soieries, favorisée par Henri IV. Lettre inédite de ce monarque, relative à cet établissement. Document communiqué à l'Académie par M. Floquet,* 162

Election faite par le chapitre de l'église cathédrale de Rouen, de Georges d'Amboise, premier du nom, en qualité d'Archevêque de Rouen. Fait historique de l'année 1493; *par M. Floquet,* 168

Antiquités. Pierres sculptées découvertes à Lillebonne; nouveaux cercueils découverts rue Rouland, etc., par M. Deville, 184

Rapport sur le prix des Beaux-Arts, par M. de Stabenrath, 194

Discours prononcé par M. de Stabenrath, en commençant ses fonctions de secrétaire perpétuel de la Classe des Lettres. — Notice sur M. Emmanuel Gaillard, 198

Discours prononcé sur la tombe de M. Du Rouzeau, par M. de Stabenrath, secrétaire perpétuel de la Classe des Lettres, 202

Discours prononcé sur la tombe de M. Langlois par M. de Stabenrath, secrétaire perpétuel de la Classe des Lettres, 203

Discours prononcé sur la tombe de M. Dubuc l'aîné, par M. A.-G. Ballin, 206

Catalogue des ouvrages de M. Dubuc père, 211
Notice biographique sur Pierre Periaux, par M. de Stabenrath, 224
Ouvrages de P. Periaux, 233

Poésie.

Le Chien pendu, fable, par M. Le Filleul des Guerrots, 237
Moralité, par le même, 237
Le Château-Gaillard, stances par M. d'Anglemont, 238
Tableau de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, pour l'année 1837 — 1838, 243

Fin de la table des matières.

ERRATA.

Page	ligne.			
7	34	les lunettes	*lisez :*	des
48	17	du Bray	—	de
87	17	nétoie	—	nettoie
	20	soufle	—	souffle
91	10	recommander comme, supprimez ce dernier mot.		
	11	pour bien	—	afin de bien
	17	causes	—	cause
	21	contre les	—	contre ces
92	14	mercure, ôtez le ; suivant.		

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1836-1837, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom de l'auteur, ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des Sociétés savantes*,

Dressée conformément à l'article 17 du Règlement.

ABBEVILLE. *Société royale d'Émulation. Mémoires*, 1834-35.
Académie française. *Prix Monthyon*, 1836.
Agence agricole. *Bulletin des sucres*, n° 1.
ANGERS. *Société Industrielle. Bulletins* n°s 3, 4, 5, 6. — 1.
Anglemont (Ed. d') *Pélerinages, poésies.*
ANGOULÊME. *Société d'Agriculture de la Charente. Annales*, *t.* 18, n° v, *novembre et décembre*, *t.* 19, n°s 1 *et* 2.
Arnoult (Eugène). *Plusieurs numéros du Journal l'Institut.*
Autray (d'). *Plusieurs numéros du Journal de Santé.*
Avenel, D.-M. *Observations sur les combustions humaines spontanées.* (*v. p.* 40.) *Rapports sur les travaux du conseil de salubrité de Rouen.*
Bach. *Thèse sur Dante et saint Thomas.*
Ballin. *Petit Traité d'Arithmétique décimale*, 1837.
Bard (Joseph). *Histoire et Poésie. Lyon*, 1836. — *Gloire à Lyon*, 1836. — *Paysages et impressions pour la jeunesse.* (*v. p.* 141.)
Barthélemy. *V. Frisard.*
Bayard (H.), D.-M. *Mémoire sur la police des cimetières.*
BAYEUX (Calvados). *Société vétérinaire du Calvados et de la Manche*, 1re *année*, n° 1, 1830; — 2e *et* 3e *années*, 1831 *et* 32.

Berger de Xivrey. *La Batrachomyomachie d'Homère, traduite en français, 2e édition*, 1837.

BESANÇON. *Académie. — Séance publique du 24 août* 1836. — *Idem du* 28 *janvier* 1837.

BESANÇON. *Société d'Agriculture du Doubs. Mémoires*, 1835.

Biard (J.-T.-G.) *OEuvres d'Eschyle traduites en vers français.*

Blosseville (Jules de). *Carte de la Côte nord de l'île de Ceylan et du mouillage de Kaits*, 1834. — *Carte d'une partie de la côte du Groënland oriental*, 1833. (*v. p.* 45.)

Boniface (Alex.) *Une Lecture par jour, mosaïque littéraire, etc. 4 vol. in-8°*, 1836, 1837.

BORDEAUX. *Académie royale. — Séance publique du* 22 *septembre* 1836.

Bouillet (J.-B.) *Catalogue des médailles impériales romaines de sa collection.*

BOURG. *Société royale d'Émulation. — Journal d'Agriculture*, *nos* 7, 8, 9, 10, 11, 12; 1836. — 2, 3, 4, 5, 6; 1837.

Bourgon. *Notice sur la borne romaine trouvée à côté de la source intermittente de Fontaine-Ronde, près Pontarlier (Doubs.)*

Boutigny. *L'eau qui coule sur les toitures en zinc est-elle potable?* 1837.

Bresson. *Mémoire sur les moyens de prévenir les explosions des machines à vapeur. Manuscrit.* (*v. p.* 18 *et* 86.)

BREST. *Société brestoise d'études diverses. Revue du Finistère*, *nos* 1, 2, 3.

BRUXELLES. *V. Dictionnaire, etc.*

Bunel (Hippolyte). *Observations thermo-barométriques*, 1836. — *Aperçus géologiques et paléontologiques.*

Cabrié. *Discours prononcé à la distribution des prix au Collége de Rouen, le* 8 *août* 1836.

CAEN. *Académie royale. Mémoires*, 1836.

CAEN. *Société française pour la conservation des Monuments. — Séances générales tenues en* 1836.

CAEN. *Société Linnéenne de Normandie.* — *Séances de* 1834, 35, 36.

CAEN. *Société royale d'Agriculture. Mémoires, t.* 4, 1837.

Canel (A.) *Revue historique des cinq départements de l'ancienne province de Normandie. Décembre* 1836. — 14e, 15e, 16e *lettre sur l'Histoire de Normandie.*

CHALONS-SUR-MARNE. *Séance publique*, 1836.

CHATEAUROUX. *Ephémérides de l'Indre*, 1836.

Chavane. *Opportunité des médecins cantonnaux.* — *Manuscrit.*

Civiale, D.-M. *Parallèle des divers moyens de traiter les calculeux.* — Sur la *lithotritie.* (*v. p.* 41 *et* 70.)

CLERMONT-FERRAND. *Académie des Sciences. Annales scientifiques de l'Auvergne, t.* 9, *mai et juin; juillet et août.* 1836.

CLERMONT-FERRAND. *V. Bouillet.*

De la Fontenelle de Vaudoré. *Revue anglo-française.* — *V. Poitiers.*

Deville. *Notice sur la châsse de Saint-Sever*, 1837.

Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique, etc. Bruxelles, 1837.

DIJON. *Académie.* — *Mémoires*, 1833-34.

DOUAI. *Société royale du Nord.* — *Programme des concours pour* 1837, 38 *et* 40.

DRAGUIGNAN. *Société d'Agriculture du Var. Bulletin*, 1er *trimestre* 1837. — *Annuaire du Var*, 1837.

Debreuil. *De la conservation des grains, etc.* 1837.

Duchesne (E.-A.) *Répertoire des plantes utiles et des plantes vénéneuses du globe. Paris*, 1830.

Dupias (Alex.) *L'Ami de la maison*, 1837.

Dusevel. *Biographie des hommes célèbres du département de la Somme.* 1re *liv.*, 1835.

EVREUX. *Académie Ebroïcienne.* — *Bulletin* nos 7, 8, 9, 10, 11, 12; 1836. — 2, 3, 4, 5, 6; 1837.

EVREUX. *Société libre d'Agriculture.* — *Recueil* no 26, 27, 28 *et* 30, 1836.

FALAISE. *Société d'Agriculture. Recueil nos 7, 8.*

Fêvre (C.-H.) *Considérations sur la vie des peuples, sur les institutions de leurs différents âges, etc.*, 1837.

Frisard (C.) et E. Barthélemy. *Description d'une méridienne mobile, donnant chaque jour, sans réduction, le midi moyen sur une ligne droite.*

Gaillon. *De la Botanique, etc.*

Garneray. *Catalogue du Musée de Rouen*, 1837.

Garnier-Dubourgnéuf. *Lois d'instruction criminelle et pénale, etc.* 1836. — *Commentaire sur le Code forestier, etc*, 1829. — *Pratique du Code pénal*, 1835. (*v. p.* 132.)

Giraldès (Joachim-Albin). *Etudes anatomiques, ou recherches sur l'organisation de l'œil, etc.* 1836.

Girardin. *Leçons de chimie élémentaire*, 2e *partie.* — *Notice biographique sur Edouard Adam.* — *Description du procédé de M. Capplet, d'Elbeuf, pour la régénération des vieux bains de cuve*, 1836. — *Correspondance des thermètres de Fahrenheit, de Réaumur et de Celsius.*

Gourdon. *Considérations physiologiques et pathologiques, sur les deux ordres de nerfs, etc.*

HAVRE. *Résumé analytique des travaux de la troisième année* 1836. — *Archives du Havre.* 1er. *Cahier.*

Hugues. *Semoir-Hugues, premier résumé*, 1836.

Kerckhove (de) dit de Kickhoff. *Histoire des maladies observées à la grande armée française en* 1812 *et* 1813. *Anvers*, 1836. (*v. p.* 41.)

Labouderie (l'abbé). *Discours sur cette question : Déterminer le caractère de la langue française au* XIe *et au* XIIe *siècle*, 1835. — *Dissertation religieuse sur Robinson Crusoé.* — *Notice historique sur M. l'abbé duc de Montesquiou.* — *Rapport fait à la Société Asiatique sur la bible de M. Cahen, t.* 4, 5 *et* 6.

Lacretelle (Charles). *Rapport fait à l'assemblée générale de l'Académie de Mâcon, au nom de la commission du concours.* 1836.

Lafosse (F.-G.-L.) *Histoire de la cicatrisation, de ses modes de formation, etc.*, 1836.

Langlois (E.-H.) *Souvenirs de l'Ecole de Mars*, 1836.

Le Bert. *V. Rigollot.*

Leblond (Ch.) *Quelques observations d'Helminthologie.*

Lecoq. *Observations sur la grêle du 28 juillet* 1836. — *Chaudesaignes et ses eaux thermales. V. Clermont-Ferrand.*

Le Flaguais (Alph.) *Etudes du siècle et Pages du cœur, poésies*, 1836. (*v. p.* 144.)

Lereboullet (D.-A.), D.-M. *Notice sur l'épidémie de variole qui a régné à Strasbourg en* 1833. (*v. p.* 38.)

Limoges. *Société royale d'Agriculture. Bulletin, t.* 14, *n°* 3.

Loiseleur-Deslongchamps. *Rapport sur la culture du mûrier,*

Lyon. *Académie.* — *Compte-rendu de* 1836.

Mallet. *Discours sur le budget du ministère du Commerce.* — *Note sur la restauration du Pont-Neuf à Paris*, 1836. — *Rapport relatif à un projet de chemin de fer d'Alais à Beaucaire*, 1833. *Idem*, 1836.

Malo (Charles). *Appel de la France littéraire.*

Mans (Le). *Société royale d'Agriculture.* — *Bulletins* 1er, 2e, 4e, 12e. 3e *trim.*, 1836. — 1er *trim.* 1837.

Martin-Saint-Ange (G.-J.), D.-M.-P. *Anatomie analytique. Circulation du sang, considérée chez le fœtus de l'homme, etc.* — *Recherches anatomiques et physiologiques sur les membranes du cerveau*, 1829. — *Sur les déviations de la colonne vertébrale, etc.* — *Mémoire sur les vices de conformation du rein.* (*v. p.* 38.)

Mérat (F.-V.) *Synopsis de la nouvelle Flore des envir. de Paris.*

Metz. *Académie royale.* — *Mémoires*, 1835-36.

Mollevaut. *Fragment d'un poème épique : La bataille des Pyramides.* 1836.

Monglave (Eugène). *Plusieurs nos du journal de l'Institut historique.*

Montauban. *Société de Tarn-et-Garonne. Recueil agronomique, t.* 18, *n°* 3.

Montémont (Albert). *Précis de Géographie moderne.*

Moreau (César). *Plusieurs n^os du Journal des Travaux de l'Académie de l'Industrie et de la Société française de statistique.*

Moreau de Jonnès. *Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, 1837.

Morin. *Deuxième Mémoire sur les mouvements et les effets de la mer, etc. — Correspondance pour l'avancement de la météorologie.*

NANCY. *Société royale des Sciences. Mémoires*, 1835.

NANTES. *Société académique de la Loire-Inférieure, journal de la section de médecine. — 17 cahiers de 1831 à 1836. 13e vol., 53e liv.*

ORLÉANS. *Société royale. — Annales, t. 14, n°s 4, 6.*

PARIS. *Académie royale de Médecine. — Rapports sur l'anatomie clastique du docteur Auzoux.*

PARIS. *Journal de l'Institut historique, plusieurs n^os.*

PARIS. *Journal de Santé, plusieurs numéros.*

PARIS. *Journal des Travaux de l'Académie de l'Industrie. Plusieurs numéros.*

PARIS. *Journal des Travaux de la Société française de Statistique universelle, plusieurs numéros.*

PARIS. *L'Institut, journal scientifique, plusieurs numéros.*

PARIS. *Société de Géographie. Bulletin, n°s 31 à 42.*

PARIS. *Société de la Morale chrétienne, Journal, t. 10, n°s 2, 4, 5, 6, 8, — t. 11, n°s 4, 5, 6.*

PARIS. *Société de l'histoire de France. Annuaire historique pour 1837.*

PARIS. *Société Philotechnique. Compte rendu, séance du 22 mai 1836. Id. 1837.*

PARIS. *Société royale et centrale d'agriculture. — Mémoires, 1835. — Description des jardins de Coursel, 1836. — Avis aux cultivateurs, relatif à la betterave.*

Passereau, D.-M. *Mémoire philosophique et médical. Manuscrit*, 1836.

Person. *Éléments de Physique*, 2e *partie.*

Poitiers. *Revue anglo-française*, *liv.* 13e, 14e; 4e *vol. liv.* 1er, 2e, 3e, 4e, *novembre et décembre* 1836; *janvier et février*; *mars*, *avril*, 1837.

Poitiers. *Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletins* nos 8, 9, 10, *mai et juin.*

Puy (Le). *Société d'Agriculture, etc. Annales pour* 1835-36.

Renal. *Nouveaux mélanges*, 1829. — *Nouvelles esquisses poétiques*, 1832. — *Nouvelles légendes*, 1836. — *Chansons, romances et ballades*, 2e *édition.* 1836.

Rennes. *Société des Sciences et Arts. Compte rendu*, 1833, 34, 35.

Rigollot et Constant Lebret. *Monnaies inconnues des Evêques des Innocents*, *etc.* 1837.

Rouen. *Conseil de salubrité. Rapport général*, 1834-35.

Rouen. *Société centrale d'Agriculture.— Séance publique du* 11 *mai* 1836. *Extrait des travaux. Cahiers* 60, 61, 62, 63.

Rouen. *Société d'Horticulture. Bulletin* nos 1, 2, 3, 4.

Rouen. *Société libre d'Emulation. Séance publique de* 1836.

Rouen. *Société libre du Commerce. Mémoire au Roi sur le chemin de fer de Paris à la mer.*

Saint-Aure (Jules de). *Les Inséparables*, *mélodrame*, 1823. — *La Lanterne magique*, *morale et instructive*, 1827. — *La Famille d'une choriste, vaudeville*, 1832. — *San Pietro dit Bastelica*, *ou la Nuit infernale*, *drame*, 1837.

Saint-Etienne. *Société Industrielle. Bulletin*, 13e *année*, 5e *et* 6e *liv.* — 1837, 1re 2e, 3e.

Saint-Quentin. *Société des Sciences*, *etc. Annales agricoles*, 3e, 4e *et* 5e *liv.* 1833-34, 6e, 7e, 1835.

Sautelet. *La Cathédrale de Cologne*, 1835.

Soulange Bodin. *A M. le ministre du Commerce*, *à propos de sa circulaire sur l'Agriculture*, 1836.

Soyer-Willemet. *Gnaphalium neglectum.* (*v. p.* 32.)

Stabenrath (De.) *Le manuscrit des fontaines de Rouen*, 1836. — *L'Actrice, comédie en un acte et en vers*, 1836. — *Séjour en Afrique: Souvenirs et impressions.*

Stanhope. *Adress of earl Stanhope, président of the medico-botanical Society. London*, 1836.

Slassart (Bon de). *Exposé de la situation administrative de la province de Brabant*, 1836. — *Notice historique sur le général Dumonceau. Bruxelles*, 1836.

TOULOUSE. *Académie royale. Histoire et mémoires, t.* 4, 1re *et* 2e *partie*, 1834-35-36.

TOULOUSE. *Société royale de Médecine. Séance publique du* 11 *mai* 1837.

TOURS. *Société d'Agriculture, etc., d'Indre-et-Loire. Annales, t.* 16, *nos* 3, 4.

TROYES. *Société d'Agriculture de l'Aube. Mémoires* 58, 59, 60.

Vacherot. *Thesis de rationis auctoritate tum in se, tum secundum sanctum Anselmum considerata*, 1838. — *Thèse de philosophie.* (*v. p.* 136.)

VALENCE. *Société de statistique de la Drôme. Bulletin*, 1re *liv.*, 1837.

Vène (A.) *Relation du combat de M'Bilor.* — *Rapport sur les établissements de la Gambie et les comptoirs français d'Albréda et de Casamance. Manuscrit.* (*v. p.* 37 *et* 104.)

VERSAILLES. *Société royale d'Agriculture et des Arts.* — *Mémoires*, 35e *année* 1835, 36e *année* 1836.

Vigné. *Mémoire sur le danger des inhumations précipitées et sur les signes de la mort*, 1837. (*v. p.* 42.)

Voisin (A.) *Notice sur la bataille de Courtray ou des Éperons d'or.*
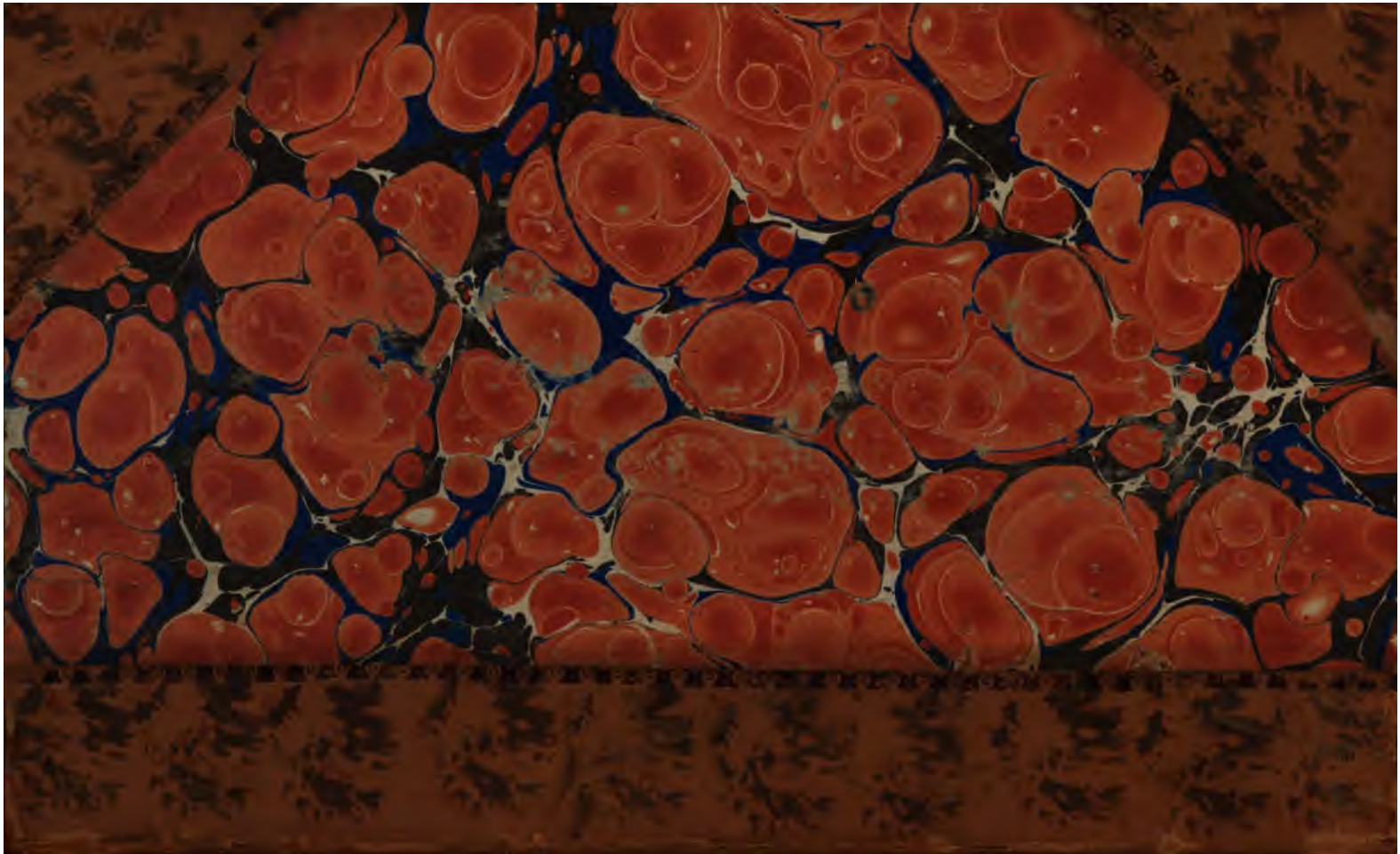
Wace. *Le Roman de Brut. Description des manuscrits.* — *Ouvrages offerts par M. Frère.*